32me ANNEE
MONTREAL, SAMEDI, 6 AOUT 1904
No 37

Les Maîtres de Poste sont priés d'une manière toute particulière d'ouvrir tous les colis contenant plus d'un exemplaire du "CULTIVATEUR."

Postmasters are particularly requested to open all parcels containing more than one copy of the "CULTIVATEUR."

LE CULTIVATEUR

ze Pages.
Colonnes.

L. J. TARTE & FRERE, Propriétaires
EDITION HEBDOMADAIRE DE "LA PATRIE"
ADMINISTRATION: Rue St-Jacques 77-79

Chamb d'Assemblée

L'INDUSTRIE DU TABAC

Cette industrie, qui intéresse en même temps les classes agricoles et les classes laborieuses, a fait des progrès considérables depuis 1897.

Lors de la révision du tarif, un droit de dix cents par livre fut imposé sur la feuille étrangère non écotée, et un droit de quatorze cents fut aussi imposé sur la feuille étrangère écotée.

L'imposition de ce droit était l'adoption d'une politique de protection en faveur de l'industrie du tabac.

Cette politique eut d'excellents résultats—propres à ouvrir les yeux des plus aveugles.

Avant 1897, nos manufactures n'employaient que 500,000 livres de tabac canadien. Elles en consomment aujourd'hui plus de cinq millions de livres.

De grandes manufactures se sont établies pour l'avantage commun des cultivateurs de tabac, des classes laborieuses qui le manufacturent, et des capitalistes qui les exploitent.

C'est ainsi que la protection agit, règle générale.

Le nouveau Ministre du Revenu de l'Intérieur semble avoir résolu d'adopter une réglementation différente de celle du passé.

Il réclame, par exemple, le droit d'enlever sa licence à tout manufacturier de tabac, lorsqu'il jugera que l'intérêt public l'exige, lorsqu'il croira qu'il y a monopole, etc.

Il s'agit ici d'une question de haute importance pour les cultivateurs et pour les capitalistes engagés dans l'industrie du tabac.

Dans ces dernières années, le tabac canadien a été beaucoup annoncé, popularisé, vulgarisé, par la réclame qui a été faite par certaines manufactures.

Elles ont montré de l'énergie et de la confiance dans l'avenir de l'industrie du tabac.

Quelques manufacturiers se plaignent de certaines conditions que la "Empire Tobacco Coy", inclut dans ses contrats avec ses clients.

Ils prétendent que ces conditions ressemblent à du monopole.

"La Empire Coy" leur répond qu'ils sont bien libres d'en faire autant, c'est-à-dire de donner des primes, etc., etc.

Les deux côtés de la question sont maintenant soumis au gouvernement qui décidera en dernier ressort.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les moyens employés par les divers propriétaires de manufactures.

Chaque maison de commerce a ses méthodes de travail et de vulgarisation.

"Le Cultivateur", qui a contribué pour sa large part à l'adoption du tarif qui protège le tabac canadien, espère que le gouvernement ne se laissera pas influencer par d'autres considérations que celles de l'intérêt général.

Il importe de ne pas décourager le capital et l'esprit d'initiative par des lois arbitraires.

N'oublions pas que nous avons à lutter contre l'industrie des tabacs étrangers.

Si le capital ne reçoit pas tous les encouragements possibles pour la fabrication du tabac canadien, notre marché retombera au pouvoir des manufacturiers étrangers.

Le tabac canadien ne peut bien se vendre que s'il y a des manufactures prospères au Canada—prospères parceque stimulées par un tarif de protection.

Notre opinion est que les droits d'importation sur le tabac ne sont pas assez élevés, et que les droits d'accise le sont trop.

Le ministre du Revenu de l'Intérieur a une très sérieuse responsabilité en cette affaire.

LA LIBERTE DE LA PAROLE

Un jugement important

M. Sicotte, agissant comme juge de la Cour des Sessions, a condamné à trois mois de prison sans alternative d'amende, un ouvrier, M. Schwartz.

Certes, l'honorabilité de M. Sicotte et la pureté de ses motifs ne sauraient être un instant mis en doute par la conscience publique.

La sentence qu'il a prononcée est celle qui s'est imposée à son esprit.

Il s'agit ici d'une question de haute importance, de la liberté de parole, dans une partie de l'Empire britannique—celui de tous les royaumes dans lequel la liberté est le mieux comprise et pratiquée.

Schwartz semble de prime abord avoir été condamné parcequ'il aurait conseillé à des employés en grève de ne pas retourner à l'ouvrage isolément.

Il avait été chargé par l'Union à laquelle il appartient de faire ce travail.

Les ouvriers soutiennent que Swartz ne s'est livré à aucune menace, à aucune violence. Il s'est contenté de dire à ses compagnons de labeur qu'ils auraient tort de rentrer à l'atelier, qu'il vaudrait mieux pour eux tous rester unis, etc., etc.

S'il n'en est pas ainsi, si M. Schwartz a purement et simplement donné des conseils dans le genre de ceux que nous venons de décrire, nous nous demandons si le jugement de M. Sicotte n'est pas une atteinte à la liberté.

Le droit des ouvriers de discuter entre eux leurs affaires, la position qu'ils doivent prendre en telle ou telle circonstance, est aussi sacré que celui des patrons et des capitalistes.

Les gérants et les propriétaires de manufactures, ceux qui emploient de la main d'œuvre sont bien libres de parler à leurs hommes, de discuter avec eux, de les engager à faire ceci, de les dissuader de faire autre chose.

Ils sont libres aussi de s'entendre entre eux quand ils croient devoir le faire.

La liberté que nous réclamons pour les patrons, nous la demandons également pour l'ouvrier.

Nous sommes prêts à reconnaître qu'à certains moments les unions ouvrières peuvent faire des réclamations et des demandes déraisonnables. Elles peuvent commettre des abus.

Quelle est l'association humaine qui peut se vanter d'être exempte de fautes et de faiblesses?

L'abus ne saurait justifier l'atteinte à la liberté. Punissons l'abus, gardons intacte la liberté.

Les unions ouvrières, les associations diverses, ont droit à la liberté de la parole et de la discussion.

Schwartz a-t-il outrepassé ces droits ?

La question vaut la peine d'être posée et pesée. Elle nous intéresse tous au même dégré.

LA GREVE DE FALL-RIVER

La Colonisation

Cette grève est l'une des plus déplorables et l'une des plus importantes qui se puissent produire aux Etats-Unis, au point de vue de la population française. Fall River est presque une ville française.

L'industrie du coton a passé par des péripéties nombreuses durant ces dernières années. La grève actuelle n'est pour ainsi dire que la continuation de celles qui l'ont précédée.

Un grand nombre, la majorité de nos compatriotes fixés aux Etats-Unis y ont acquis des intérêts permanents. A ceux-là il serait difficile de revenir au pays natal. Mais il en est un bon nombre qui se rapatrieraient si on leur donnait l'occasion de le faire.

C'est dans des moments comme celui-ci qu'une politique intelligente de colonisation exercerait une influence fructueuse et bienfaisante.

Si, par exemple, le gouvernement de la province de Québec était en mesure d'envoyer un agent à Fall River et de dire à la population : "Voici telle ou telle partie de la province, tel ou tel "township", dans lesquels 100, 200 familles peuvent se fixer immédiatement" — ne croit-on pas que des déclarations semblables engageraient des douzaines et des douzaines de Canadiens-français à reprendre le chemin de la patrie ?

Malheureusement, nous n'avons rien de semblable à dire. Avant de retenir un lot de colonisation il faut négocier des mois et des mois. L'on est renvoyé de Caïphe à Pilate. Et souvent ni Caïphe ni Pilate ne donnent signe de vie.

Un Parisien voulut faire tirer l'épée en pleine rue à un Gascon qui l'insultait. Celui-ci appelle un décrotteur, et lui dit : Tiens, décrotteur, voilà une petite pièce, va-t-en à la paroisse dire qu'on sonne à mort, et qu'on vienne quérir ce corps. Hé, monsieur, répondit le ramoneur, il me semble que monsieur se porte bien. Oui, reprit le gascon ; mais ne vois-tu pas qu'il veut se battre avec moi !

FRANCE et VATICAN

La rupture entre la France et le Vatican, bien que pas officielle encore, est complète.

Le Saint-Siège a répondu à la note du gouvernement français qu'il n'a pas l'intention de violer la lettre et l'esprit du Concordat, et qu'en refusant de retirer les lettres qu'il a adressées aux évêques de Dijon et de Laval, il ne s'est rendu coupable d'aucun manquement au traité de 1801.

La France a presque constamment méconnu l'esprit du Concordat qui, nous ne saurions trop insister sur ce point, était un traité entre deux Puissances, régulièrement représentées aux négociations.

Dans les matières spirituelles, dans les questions de discipline, le Pape a le droit de parler directement aux évêques, sans passer par le ministère des affaires étrangères.

Au lieu d'interpréter le Concordat pour ce qu'il est, pour ce qu'il était dans l'esprit de ses auteurs, la France a sans cesse cherché à s'en servir comme un moyen de domination sur le clergé.

Lorsqu'un traité est mis en force de bonne foi par les deux parties, il est rare qu'elles ne puissent en venir à une entente. Mais lorsque le plus fort semble n'avoir d'autre ambition que de persécuter le plus faible, l'harmonie devient impossible.

La France a traité l'Eglise et le clergé français avec une injustice qui s'est rarement démentie.

Par exemple, le traitement des évêques, des prêtres, n'avait pas été fixé par le Concordat. On s'est servi du mot "convenable".

Or, nous demandons s'il est "convenable" de la part d'une nation comme la France de faire, à l'époque où nous vivons, aux évêques français, un traitement de $2,000 par année. Et le gouvernement a même refusé de donner des traitements au chapitre des évêques.

Un évêque peut-il administrer un diocèse sans la coopération d'un chapitre, de prêtres qui l'entourent ?

Le Concordat n'est pas encore annulé. L'on se demande s'il le sera.

Pour notre part, nous ne voyons pas ce que l'Eglise aurait à y perdre.

Peut-être le gouvernement français répéterait-il les spoliations de la révolution dont il est l'un des héritiers. Mieux vaudrait encore que cette spoliation s'accomplit d'une manière complète, que de laisser plus longtemps la nomination des évêques, le traitement du clergé français, au gouvernement.

Mgr Geay, évêque de Laval, qui a été la dernière cause déterminante de la rupture entre la France et le Saint-Siège, ne jouit pas d'une réputation absolument intacte, s'il faut en juger par les articles que publient sur son compte de grands journaux français, comme le "Gaulois" par exemple.

"La Patrie" parlera plus au long demain des deux prélats dont les noms sont aujourd'hui en vedette, au sujet de la rupture entre la France et le Vatican, Mgr Geay et Mgr Le Nordez. Ce dernier est rendu à Rome.

POLITIQUE CANADIENNE

1 août.

M. Borden part aujourd'hui pour Halifax.

Sir Wilfrid Laurier descendra bientôt à Bonaventure, où il tiendra des assemblées.

M. Borden espère, cela est évident, beaucoup de la campagne qui s'ouvrira bientôt. Ses amis croient qu'il montera au pouvoir.

Si les provinces maritimes sont divisées, ou à peu près, le gouvernement est en péril.

Les deux partis n'ont pas encore fait leur organisation immédiate dans cette province.

Le parti libéral a cet avantage d'être représenté dans presque tous les comtés par des députés à la Chambre des Communes et à la Législature.

Un député est par lui même un noyau sérieux d'organisation. Il se créé des amis—des ennemis aussi parfois.

"Nous ne croyons pas que les appels aux préjugés de religion et de race aient une large influence cette année.

L'électorat, de mieux en mieux renseigné, saisit davantage que l'administration des affaires est une chose absolument matérielle, et que la nationalité du Premier Ministre n'est pas un drapeau qui doive couvrir toutes les marchandises.

Nous comprenons que Sir Wilfrid Laurier lui même tiendra un grand nombre d'assemblées dans la Province de Québec où, à cause de son éloquence et de ses succès politiques, il jouit encore d'une forte popularité.

La santé du premier ministre est asser bonne pour lui permettre de prendre une part active à la campagne.

FIN DE SESSION

30 juillet 1904.

La session touche à sa fin. Le Parlement sera prorogé jeudi. Le chef de l'opposition a laissé Ottawa. Il passera deux ou trois jours à Montréal où il arrive cette après-midi.

La campagne électorale s'ouvrira incontinent.

Le Cabinet ne dira pas tout haut qu'un appel au peuple aura lieu dans le mois d'octobre ou dans le mois de novembre, mais le fait n'en est pas moins certain.

Une dissolution est imminente.

La session de 1904 n'a pas passé sans encombre pour le Cabinet. Loin de là. Elle a été agrémentée d'incidents importants.

La démission de M. Blair sur la question du Grand Tronc Pacifique a été l'objet de beaucoup de commentaires.

M. Blair était l'un des hommes les plus en vue du Cabinet. Son discours d'explication sera un document précieux pour l'opposition au cours de la campagne qui s'avance.

M. Blair a dénoncé comme inutile et extravagante l'entreprise projetée de la construction d'un chemin de fer de Winnipeg à Québec et de Québec à Moncton.

La demande faite par l'auditeur général, M. McDougall, d'être mis à sa retraite parce qu'il n'est plus d'accord avec le Cabinet, a été accueillie avec surprise par l'opinion publique.

M. McDougall est un libéral de la vieille école.

Sa détermination, appuyée des raisons qu'il a données, n'est pas de nature à aider au Ministère.

La démission bruyante de Lord Dundonald a créé beaucoup d'émoi.

Elle fera perdre au gouvernement des milliers de votes.

Les gouvernements naissent pour mourir—comme les hommes. Ils commencent à mourir en naissant.

Il n'est donc pas étonnant que le gouvernement de Sir Wilfrid Laurier ait rencontré sur son chemin des obstacles.

Les démissions de M. Tarte, de M. Blair, de M. McDougall, de Lord Dundonald, fourniront aux adversaires du Cabinet de bons éléments de discussion, s'ils savent en profiter.

Le remaniement du tarif, si imparfait qu'il ait été, est de nature à rendre quelque service à la cause ministérielle.

Il a été accompagné, sinon de promesses formelles, au moins de paroles encourageantes pour l'avenir. Une commission d'enquête sera nommée.

C'est assez pour engager bon nombre de manufacturiers à ne pas se jeter dans la lutte contre l'administration.

La majorité des manufacturiers votera, croyons-nous, contre le gouvernement. Mais cette majorité ne fera pas de zele pour l'opposition.

L'entreprise du Grand Tronc Pacifique assurera au Cabinet des moyens d'action. Mais l'entreprise n'est pas populaire.

Le personnel du Cabinet a beaucoup changé.

MM. Préfontaine et Brodeur ont succédé à Sir Henri Joly, à M. Geoffrion à M. Bernier, à M. Tarte.

M. Sutherland a remplacé M. Mills, et M. Hyman est entré dans le Cabinet comme ministre sans portefeuille, recueillant ainsi la succession de M. Geoffrion.

M. Hyman sera bientôt ministre des Travaux Publics.

Devant l'opinion, pour l'électorat, c'est Sir Wilfrid Laurier qui est le Cabinet.

Sa popularité, cultivée avec un soin jaloux par ses amis depuis dix ou douze ans, est la pierre d'assise de l'édifice politique qui abrite les destinées du parti libéral.

C'est dans la province de Québec que le Cabinet a encore le plus de force.

L'opposition n'y a certainement pas fait toute l'organisation qu'elle aurait pu y faire.

Elle y a cependant gagné du terrain — apparemment au moins.

Il est de la nature des choses qu'un gouvernement se crée des ennemis, perde de son prestige, voie le nombre de ses combattants actifs diminuer.

Il serait intéressant de compter le nombre de libéraux importants qui se sont retirés de la lutte, qui ont pris leur retraite, comme c'était bien leur droit de le faire.

La bataille n'est pas encore engagée. Mais nous ne tarderons pas à entendre le bruit du canon politique.

L'affaire Villeneuve

L'affaire Villeneuve est l'un des cas que la commission de Colonisation a étudiés à fond. Elle illustre bien l'un des aspects de notre régime.

A ce titre, elle vaut d'être exposée en détail ; elle vient d'ailleurs de prendre un regain d'actualité.

M. Georges Villeneuve est un brave cultivateur de Saint-Prime. C'est l'un des pionniers de la paroisse. Il est père de sept garçons, tous cultivateurs au lac Saint-Jean.

En 1893, M. Villeneuve acheta du conseil de comté deux lots, de défrichement très difficile. Il fit tous les travaux de voirie, creusa les fossés, etc., mais n'accomplit pas tous les défrichements exigés par la loi. Techniquement, il était dans son tort et ses billets de location pouvaient être frappés de nullité.

Personne ne se plaignit de cet état de choses jusqu'au mois de septembre 1902. Le département, qui crie à la spéculation sur les terres pour justifier les obstacles qu'il a posés à la concession des lots, ne s'occupa pas de forcer M. Villeneuve à remplir ses obligations.

Au mois de septembre 1902, les lots avaient pris de la valeur. Un citoyen de Saint-Prime, très brave homme lui aussi, demanda l'annulation des billets de location pour acheter les deux lots.

Ce fut aussitôt une lutte d'influences, une série de lettres, de démarches près le député du comté, M. Georges Tanguay, et le département des Terres. M. Parent fut personnellement mis en cause.

M. Villeneuve, finalement, obtint un délai d'un an pour terminer ses travaux de défrichement.

Au mois de décembre 1903, lors du passage à Saint-Prime de la commission, toute la paroisse avait pris parti pour M. Villeneuve ou pour M. Auclair, l'autre intéressé. La commission entendit nombre de témoins, dont les dépositions sont annexées à son rapport.

Elle décida qu'en équité le lot—le second était changé de mains—devait être laissé à M. Villeneuve, et M. Legris annonça qu'il ferait un rapport au département en ce sens.

Nous racontons les faits tels quels, sans prendre parti pour M. Villeneuve ou M. Auclair, qui sont tous les deux, nous le répétons, de très braves gens. Nous nous bornons à constater que si le gouvernement avait agi d'une façon méthodique, ce conflit, avec les ennuis, les dépenses et les froissements qu'il a amenés, ne se serait jamais produit. La loi était peut-être trop sévère—c'est une question à étudier ; en tout cas, la demande d'annulation venant du gouvernement, n'aurait paru à M. Villeneuve ni injuste ni froissante : il s'est expliqué très nettement là-dessus.

Faite dans les premiers temps, elle l'aurait d'ailleurs très peu affecté matériellement.

Venant d'un particulier, alors que les lots lui avaient coûté beaucoup, et après une si longue tolérance gouvernementale, elle lui a paru agressive et inique.

De là l'acuité du conflit.

Ajoutons que, si le gouvernement avait veillé à l'exécution des conditions d'établissement, jamais il n'aurait pu se produire de spéculation sur les terres et que, de ce mal si hautement dénoncé, le département est seul responsable.

ooo

La décision de la commission semblait marquer l'épilogue de l'affaire Villeneuve ; elle n'en fut que l'une des péripéties intéressantes.

Les commissaires revinrent à Québec le 25 décembre 1903. La "Gazette Officielle" venait de publier l'avis d'annulation du billet de location. M. Legris et ses collègues furent un peu surpris qu'on eût disposé de cette affaire sans les attendre, puisqu'ils venaient de faire une enquête à fond. Ils adressèrent au premier ministre un rapport qui recommandait fortement le maintien de M. Villeneuve dans la possession de son lot.

Ils furent sous l'impression que la question était virtuellement réglée et ne s'en occupèrent plus.

Or, nous sommes à la fin de juillet et nous savons pertinemment que le 2 juillet, toute l'affaire était encore pendante. Ni M. Auclair ni M. Villeneuve n'avaient pu obtenir une décision définitive, et la lutte d'influences, les démarches, continuaient.

Tout cela après l'enquête et le rapport de la commission.

M. Villeneuve a voulu faire des versements à M. Auclair, l'agent des terres à Roberval. Celui-ci a refusé d'accepter l'argent avant d'avoir des instructions précises du département. Deux fois l'agent a écrit à ses chefs sans en obtenir de réponses.

Ceci se passe de commentaires.

Le fait est pris au hasard : il illustre d'autant mieux la façon dont sont conduites les affaires du département des terres.

POLITIQUE AMERICAINE

La candidature de M. Roosevelt

Nous avons annoncé l'acceptation par M. Roosevelt de la candidature à la présidence des Etats-Unis. Cette cérémonie a eu lieu à Oyster Bay, la résidence d'été du Président.

Beaucoup d'hommes importants du parti républicain étaient présents, mais l'on a remarqué l'absence d'un certain nombre de têtes dirigeantes, entre autres M. Root, le sénateur Platt, etc.

Depuis la dernière campagne, deux hommes de grande valeur, M. Hanna et M. Quay sont descendus dans la tombe.

C'est le président de la chambre d'assemblée, M. Cannon, qui a été chargé d'offrir à M. Roosevelt la candidature à la présidence — ce qui n'était du reste qu'une formalité.

Le Président a passé des lois sur les "trusts". Il soutient les avoir mis en vigueur et avoir ainsi protégé le commerce libre et le travail.

"Sur la question d'argent, a-t-il dit, les principes du parti républicain sont connus et stables."

Il a défendu avec énergie le tarif de protection qui est l'oeuvre du parti républicain.

"Le confort des travailleurs aux Etats-Unis, s'est écrié le Président, est plus considérable que dans aucun autre pays du monde, et il ne peut continuer à rester ce qu'il est sans un tarif de protection. L'abaissement du tarif serait le signal de la diminution des salaires, et en conséquence les ouvriers et leurs familles jouiraient de moins de confort."

M. Roosevelt a défendu son administration avec sa vigueur habituelle.

Le point qui nous intéresse davantage est sa déclaration du maintien du tarif élevé de protection, qui est la partie essentielle du programme républicain.

ACCOMMODATION POSTALE

L'ancien ministre des Travaux Publics avait résolu de faire construire un bureau de poste dans la division Sainte-Marie, dans l'un des parties les plus peuplées de la ville.

"Le Cultivateur" regrette que cette politique ait été abandonnée. Les journaux annoncent qu'un nouveau bureau de poste sera construit sur la rue Windsor, et que des tubes pneumatiques relieront cette nouvelle station postale avec le bureau de poste principal.

Nous n'avons aucune objection au bureau de poste de la rue Windsor. Mais nous croyons que le gouvernement accomplirait un simple acte de justice en construisant le bureau de poste que M. Tarte avait résolu d'établir dans la partie Est de la Cité.

Il est encore temps pour le cabinet de donner effet à la suggestion que nous faisons : construire le bureau de poste de la rue Windsor et celui de la partie Est.

PROVINCES MARITIMES

PETITE REVUE

La décision du Conseil Privé dans la cause des Provinces Maritimes contre la Puissance au sujet de la représentation fédérale n'est pas encore rendue, mais tout indique qu'elle sera défavorable aux parties appelantes.

Ces dernières, on le sait, demandaient que le chiffre de leur représentation ne fut pas diminué.

Le jugement prévu et annoncé d'avance du plus haut tribunal ne manque pas de causer quelque désappointement dans les cercles politiques, dans les phalanges ministérielles surtout.

Aux prochaines élections fédérales générales, promises pour l'automne, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Ile du Prince Edouard seront donc appelés à envoyer à Ottawa, un nombre de députés, moindre qu'autrefois. En vertu de la nouvelle redistribution des sièges, la Nouvelle-Ecosse a droit à 18 députés, soit une diminution de 2 ; le Nouveau-Brunswick 13, une perte de 1 ; l'Ile du Prince Edouard 4, soit 1 de moins. Par contre, le Manitoba gagne 3 nouveaux sièges, la Colombie Anglaise 1 et les Territoires du Nord-Ouest auront six députés de plus.

Le Nouveau Brunswick et la Nouvelle Ecosse prétendent que le mot Canada dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord comprenait Ontario, Québec, New Brunswick et Nouvelle Ecosse, les provinces qui constituèrent d'abord la confédération. Les autorités fédérales, par contre, alléguaient que ce mot Canada signifie le pays tout entier, à l'époque du recensement.

La cour Suprême s'est rangée de cet avis, et le Conseil Privé en arrivera sans doute à la même décision.

Quant à l'Ile du Prince-Edouard, son cas est différent. Cette province ne faisait pas originairement partie de la Confédération. Ses avocats déclarèrent que le chiffre de la représentation en fut fixé à six, non pas en tenant compte de la population en vertu de l'acte de l'Amérique britannique du Nord, mais parce que cette province occupait une position particulière et isolée ; sans cela, l'Ile du Prince-Edouard n'aurait jamais consenti à se joindre aux autres provinces.

Ces prétentions n'ont pas eu, devant Leurs Seigneuries du Comité Judiciaire du Conseil Privé d'Angleterre, plus de succès que celles du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

Le "Globe", de St-Jean, N.B., se console de l'échec que les provinces maritimes viennent d'éprouver en pensant que le procureur-général Pugsley aura fait en Angleterre un voyage aussi agréable qu'utile. Il ajoute : "Nous avons accepté, dans le temps, le principe de la représentation basée sur le chiffre de la population ; il ne serait ni honorable ni loyal de répudier ce qui a été fait."

ooo

Le "Moniteur Acadien" rappelle que d'après le dernier recensement, seuls les Acadiens ont sensiblement augmenté en population au Nouveau-Brunswick, et sur les 125,698 catholiques qui sont portés au dénombrement des religions pour cette province, on constate qu'il y a 80,145 Français contre 45,553 catholiques irlandais, écossais et anglais.

Pour les trois provinces maritimes, le nombre des Français est de 138,7778 et celui des catholiques d'autres origines s'élève à 162,294 — ce qui donne à nos frères une proportion de 46 par cent contre les catholiques de toutes les origines.

Le "Freeman", de St-Jean, N.B. ne trouve pas ces chiffres de son goût. Il prétend que l'élément acadien ne doit l'augmentation de sa population qu'au contingent canadien-français venu de la province de Québec.

ooo

Les autorités municipales de Saint-Jean sont toujours en pourparler avec le Pacifique relativement aux facilités d'entrée accordées aux compagnies de chemins de fer dans le port de cette ville.

On prête au C.P.R. l'intention d'abandonner Saint-Jean comme port d'hiver si ses demandes quant à certains privilèges exclusifs sur les quais ne lui sont pas accordés.

Mais l'on saura sans doute concilier tous les intérêts en jeu et en venir à une entente aussi avantageuse pour Saint-Jean que pour le Pacifique.

ooo

Les citoyens de Saint-Jean se plaignent du service que leur donne la compagnie de tramways. Les voitures actuelles seraient insuffisantes aux heures de grande circulation et elles circuleraient très irrégulièrement.

ooo

Le "Telegraph" croit savoir que certains politiciens sont en train de conclure un compromis par lequel, aux prochaines élections locales, le siège de la ville de Saint-Jean élira un partisan du gouvernement, M. McKeown, et le comté de Saint-Jean un ami de l'opposition, M. Agar.

Naturellement, le confrère ne mêle à cette affaire le nom d'aucun ministre, ni celui du chef de l'opposition.

Le "Sun" dit que l'opposition est sûre de remporter les deux sièges, de sorte que rien n'autorise un compromis comme celui que nous venons de mentionner.

On mande de Toronto que le vice-président de la compagnie réorganisée des usines du Sault Ste-Marie, en ce moment s'efforce d'obtenir un gros contrat pour les aciéries du Sault Ste-Marie. Il a comparu devant la commission du chemin de fer Temiskaming, pour faire valoir les droits de la compagnie du Sault au prochain contrat pour des rails. Comme il va falloir au moins dix mille tonnes de rails pour continuer les travaux de construction sur le prolongement au-delà de New-Liskeard, le printemps prochain, et les aciéries du Sault Ste-Marie feraient une belle affaire en obtenant ce contrat. On dit que si M. Drummond reçoit quelque encouragement relativement au contrat du Temiscaming, les aciéries du Sault seront ouvertes presqu'immédiatement.

ooo

Un acadien patriote vient de s'éteindre à Tignish, Ile du Prince-Edouard : M. Gilbert Buote, rédacteur de l'"Impartial", à l'âge de 70 ans.

Le défunt a commencé sa carrière dans le journalisme en 1893, alors qu'il fonda, de concert avec son fils, le journal sus-mentionné.

Avant de se faire journaliste, M. Buote a enseigné durant 44 ans, à l'Ile du Prince Edouard, au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse. C'est lui qui fit adopter en 1879, dans les écoles françaises de l'Ile, la série des livres de Montpetit. Il a contribué dans une large mesure à l'organisation de la société des instituteurs acadiens.

Le vieux confrère acadien travaillait depuis trois ans à écrire l'histoire française de l'Isle St-Jean. Son œuvre est à peu près terminée ; son fils y mettra la dernière main.

Surprenant

Le BAUME RHUMAL fait disparaître les aigreurs de poitrine. 132-3

Parlement Fédéral

Ottawa, 27.—Aujourd'hui le Parlement a passé son quatre-vingt douzième jour de travail, ce qui signifie près de cinq mois, en comptant les congés. Au commencement de la session l'on croyait que le travail serait peu considérable, mais il n'en fut rien. Les députés, ont encore une fois passé l'été à Ottawa.

Cet après-midi, sir Wilfrid Laurier et le chef de l'opposition ont eu une conférence pour fixer le jour de la prorogation, mais ils ne se sont pas entendus. Toutefois, ils se verront de nouveau. Tout le monde s'accorde à dire que la fin maintenant ne peut être éloignée. Le gouvernement a encore trois bills à présenter, l'un modifiant l'acte du service civil, l'autre à l'effet de refondre et modifier les lois sur la main-d'œuvre étrangère et le troisième concernant la milice de mer du Canada.

Aujourd'hui la Chambre s'est occupée du bill du ministre de la Justice modifiant l'acte des élections fédérales, 1900, de la démission du colonel Gregory et des crédits du département des Travaux Publics.

LA LOI DES ELECTIONS GENERALES

Le comité de la Chambre a étudié ce matin le bill de M. Fitzpatrick relativement à la loi des élections générales. Le bill pourvoit à remettre à plus tard le jour de la votation dans les grands comtés où les moyens de communications sont difficiles. Le ministre de la Justice dit que l'amendement à l'ancienne loi ne la modifie que très peu. Il s'agit surtout d'Algoma, qui dans le dernier remaniement a été divisé en section Est et Ouest pour fins électorales. L'ancienne loi donne droit à l'officier rapporteur de ce comté de fixer lui-même le jour de la votation, après la nomination.

M. Bennett prétend que ce retard n'a plus sa raison d'être du moment que le comté est divisé.

L'honorable Fitzpatrick dit qu'il faudra adopter une mesure spéciale pour les Iles Manitoulines.

Ces îles appartiennent à la division Est d'Algoma, dit M. Clancy.

Alors l'hon. Fitzpatrick retire de son bill, la division d'Algoma Ouest et aussi le comté de Nipissing. A ces endroits la votation se fera au jour ordinaire de l'élection générale.

Le chef de l'opposition s'oppose ensuite à tout retard pour Kootenay, C. A. Il dit qu'à cet endroit les communications sont faciles et l'ancienne loi doit être abolie.

MM. Galliher et Macpherson déclarent qu'il y a d'autres comtés dans la Colombie Anglaise qui devraient aussi faire exception à la loi générale.

M. Galliher dit que dans des comtes montagneux, bien souvent l'élection est terminée et il y a beaucoup d'électeurs qui ne l'ont pas appris.

M. Macpherson déclare que dans Burrard, il y a 1,500 milles jusqu'aux limites du comté. De Nanaimo à la Baie Surprise, l'officier rapporteur, en hiver, doit faire le voyage en traineau tiré par des chiens et en été en canots.

A cet endroit il est absolument impossible d'organiser la votation sept jours après la nomination.

M. Brock, de Toronto, voudrait aussi abolir le retard ordinaire pour le comté de Gaspé et croit que si les officiers raporteurs étaient présents à la nomination ils pourraient recevoir leurs boites, bulletins et instructions et pourraient être prêts en même temps que les autres pour la votation.

L'honorable Fitzpatrick dit que M. Brock ne connait pas ce comté où il n'y a pas de chemin de fer et où il faut voyager avec des chiens. Il ajoute que même avec des chevaux et des relais organisés de dix en dix milles, la distance nécessaire ne pourrait être franchie en une semaine pour permettre d'organiser partout la votation.

A la demande de l'honorable Fitzpatrick, le comité rapporte progrès sur le bill et la discussion sera reprise plus tard. Le bill demande exception à la loi générale pour les comtés d'Algoma, Nipissing, Chicoutimi, Gaspé, Comox-Atlin, Kootenay et Yale-Cariboo.

LES CREDITS

La Chambre s'occupe ensuite des crédits du département des Travaux Publics.

M. Hackett, de l'Ile du Prince Edouard s'objecte à un crédit de $1,000 pour reconstruction et réparations au quai d'Higgins Shore. Il critique fortement la manière que le gouvernement conduit les travaux publics. Ce n'est ni plus ni moins que d'après un système pour se faire du

CAPITAL POLITIQUE

Après plusieurs autres remarques, le crédit est retiré par M. Hyman. Les crédits de l'Ile du Prince-Edouard au montant de $61,000 ont été approuvés de même que plusieurs crédits pour la province de Québec.

Voici les crédits adoptés :

Anse aux Gascons—Prolongement du quai, etc	6,000.00
Anse aux Gris-Fonds —Améliorations à l'embouchure de la rivière	1,500.00
Baie St-Paul—Réparations au quai su Cap-auc-Corbeaux.	1,000.00
Barachois de Malbaie — Brise-lames	1,000.00
Belœil, jetées de dérivation et estacades.— Pour réparer les dommages causés par la glace.	600.00
Bois-Brûlé.— Jetées de dérivation, etc.	1,200.00
Bonaventure-Est — Brise-lames	5,000.00
Cacouna — Prolongement du quai, etc.	600.00
Capelad.—Brise-lamer	5,000.00
Chambord.— Quai	8,000.00
Champlain — Quai y compris réparations et prolongement.	8,200.00
Château - Richer — Améliorations du port	2,000.00
Quai du Coteau-du-Lac.— Réparations	600.00
Ile-aux-Grues (côté sud). — Réparations au quai	3,200.00
Deschambault. — Quai	9,000.00
Desjardins, Ile aux Allumettes —Quai	7,500.00
Doucet's - Landing.— Dragage	12,000.00
Douglastown —Débarcadère isolé	10,000.00
East-Templetown. — Quai	6,500.00
Rivière des Anglais. — Enlèvement d'obstructions	5,000.00
Escoumains.— Jetée	10,000.00
Pointe-au-Père. — Débarcadère	40,000.00
Grande-Vallée.— Jetée	20,000.00
Grands Méchins — Brise - lames	5,000.00
Grondines.— Quai	7,500.00
Réparations et améliorations générales des constructions des ports, rivières et ponts	20,000.00
Ile-aux-Coudres — Réparations au quai	2,000.00
Quais du Lac St-Jean — Réparations	2,500.00
Lac Saint-Jean.— Dragage	4,000.00
Lac Nominingue.— Quais	2,000.00
Lac Témiscamingue. — Améliorations	600.00
Laprairie, brise-glace et murs de revêtement.— Reconstruction et réparations	15,500.00
Le Tableau, Descente des Femmes.— Quai sur la rivière Saguenay	1,000.00
Ile d'Alma — Enlèvement de rochers	1,000.00
Quai de Lotbinière — Améliorations	12,000.00
Bas du Saint-Laurent.— Enlèvement de rochers, etc	3,000.00
Iles de la Madeleine. — Brise-lames et jetées	20,000.00
Maquasha— Débarcadère	6,500.00
Mont-Louis — Quai	3,000.00
Malbaie — Exhaussement et prolongement du quai	4,000.00
Newport — Brise-lames (prolongement)	10,000.00
New-Richmond.— Brise-lames	6,000.00
Rivière Nicolet.— Dragage	6,000.00
Notre-Dame-du-Portage. — Quai	4,500.00
Paspébiac.— Débarcadère	10,000.00
Percé (Anse du nord).— Quai	9,000.00
Pierreville.— Quai	6,000.00
Pointe aux Esquimaux.— Quai caisson de tête	2,000.00
Pointe aux Trembles.— Quai	10,000.00
Pointe St-Pierre — Brise-lames	6,000.00
Port-Daniel.— Prolongement et abords du quai	8,000.00
Repentigny.— Quai	6,500.00
Rimouski.— Prolongement du quai et du bassin des marées, y compris réparations	30,000.00
Rivière aux Renards.— Brise-lames, jetée	20,000.00
Rivière Batiscan.— Draguer chenal à l'embouchure	8,000.00
Rivière Châteauguay.—Dragage	4,000.00
Rivière du Loup (Fraserville). Améliorations au port	20,000.00
Rivière du Loup (en haut) — Dragage et améliorations à l'entrée	3,000.00
Rivière Jésus.— Dragage	5,000.00
Jetée de la Rivière-Ouelle.—Réparations	3,000.00
Rivière Saguenay.—Dragage	15,000.00
Rivière Saint-Louis.— Améliorations	15,000.00
Rivière Saint-Maurice.— Chenal entre les Grandes-Piles et La Tuque	8,000.00
Rivière Saint-Maurice.— Barrage aux Grandes-Piles	10,000.00
Rivière Saint-Maurice. Dragage de la passe est	6,000.00
Rivière Toulade. — Améliorations de la	2,500.00
Rivière Verte.— Améliorations à l'embouchure de la	1,000.00
Sacré-Cœur.— Quai	9,000.00
Saint - Alexis, Baie des Ha! Ha!— Jetée	10,000.00
Saint-André de Kamouraska.— Quai.— Réparations à la culée en terre	2,000.00
Sainte-Anne de la Pérade.—Réparations aux travaux de protection des rives de la rivière	2,000.00
Sainte-Famille, I. d'O.— Prolongement de la jetée	6,000.00
Saint-Fidèle.—Quai	3,000.00
Saint-Fulgence.— Quai	5,000.00
Iles de Saint-Gédéon.— Quai	7,500.00
Piles et travées de Sainte-Geneviève.— Réfections	2,800.00
Saint-Godefroi de Nouvelle. — Brise-lames	6,000.00
Saint-Jean des Chaillons.—Quai	12,000.00

La Chambre s'ajourne à 12.40 heures.

Ottawa, 28—L'opposition a critiqué le gouvernement aujourd'hui pour le choix qu'il a fait de certaines personnes peu recommandables, pour en faire des fonctionnaires publics. Le sujet de discussion a surtout été la nomination de M. J. B. Jackson, au poste d'agent du Canada en Angleterre.

Une résolution de censure a été présentée contre laquelle le gouvernement a réussi a obtenir une majorité de 27.

Le ministre suppléant des travaux publics a réussi, sans trop de peine, à faire adopter des crédits pour une somme considérable.

LA PECHE A WINNIPEG

L'honorable Préfontaine, en réponse à M. Boyd, dit qu'aucune licence conférent le droit exclusif de la pêche dans les lacs au nord de Winnipeg n'a été accordée par son département.

DU FAVORITISME

M. Fowler fait connaître un inconvénient qui existe au quai du gouvernement à Campbellton, Restigouche, N.B. En juin dernier, des instructions ont été données à l'effet de donner l'usage du quai de préférence aux bateaux prenant leur cargaison des chars. Autrefois le premier arrivé prenait la première place. Les nouveaux règlements donnent pour ainsi dire l'usage presque exclusif à la "Shives Lumber Co." et causent un tort considérable à la compagnie Richards. Cette dernière fait un commerce considérable et demande d'être traitée comme la compagnie Shives. A une plainte portée au département contre le privilège accordé à une compagnie, on a répondu que la compagnie Shives avait fait à ses frais et dépens, des travaux au quai, ce qui n'est pas, déclare M. Fowler.

A la demande de M. Préfontaine, la question est remise à plus tard.

MARCHANDS DE BOIS FAVORISES

M. Morin, député de Dorchester s'oppose à ce que le gouvernement construise des estacades pour les marchands de bois. Il dit que lui-même a fait chantier pendant trente ans et jamais il n'a demandé au gouvernement de faire des travaux de ce genre. Il en défrayait lui-même les dépenses.

Avec sa générosité envers les riches le gouvernement ajoute M. Morin, ferait aussi bien de construire les scieries nécessaires aux riches marchands de bois.

M. Hyman dit que les travaux en question sont pour le bénéfice du public en général.

CE DRAGUEUR

M. Lefurgey demande des renseignements au sujet du dragueur pour lequel l'année dernière la somme de $240,000 a été votée.

M. Hyman dit qu'il n'était pas encore terminé, mais que les travaux avancent rapidement. Il faudra cette année une somme additionnelle de $50,000.

Les réparations aux ponts sur l'Ottawa, au-dessus des glissoires et les améliorations aux approches du canal Rideau, coûteront $7,000 ; les ponts des Sapeurs et Dufferin à Ottawa seront réparés au coût de $10,000 et le pont des Chaudières au coût de $6,000. Aucun des items d'Ottawa n'a été critiqué.

POUR QUEBEC

Le port de Trois Rivières sera amélioré, on y construira de nouveaux quais au montant de $48,000 ; briselames à Trois Pistoles, $2,400 ; draguage sur rivière Yamaska, $8,000 ; prolongement du quai de St-Siméon, $2,400.

LE DRAGAGE

Les principaux items accordés aujourd'hui pour le draguage sont : Amgerstburg, $24,000 ; Hananoque $1,000 ; Hawkesbury, $3,200 ; Little Current, $12,000 ; Owen Sound, $10,000 ; Penetanguishue, $17,000 ; rivière Espagnole, $8,000 ; port Rondeau, $12,800 ; Il y a aussi $40,000 pour améliorations au port de Collingwood ; $80,000 pour brise-lames à Dépot Harbor ; $16,000 pour Goderich ; nouveau briselames à Meaford, $12,000 ; quai à Midland, $12,000 ; améliorations au port de Midland, $16,000.

Plusieurs autres crédits de moindre importance sont adoptés.

La discussion a été peu animée sur les crédits.

Ottawa, 29 — La Chambre a certainement eu aujourd'hui la séance la plus variée de toute la session.

Sir William Mulock a expliqué la nouvelle loi du travail ; l'honorable Fitzpatrick a fait accorder un don de

$2,000 A L'ARMEE DU SALUT

le gouvernement a été censuré par M. Smith pour le système de transport des produits périssables en Europe et la majorité ministérielle de 27 hier est tombée aujourd'hui à 24 et ensuite à 14.

L'honorable Fitzpatrick dans une lettre anonyme est accusé de faire partie d'une société legale qui a obtenu des faveurs du gouvernement pour une compagnie d'industriels.

LE BILL DU TRAVAIL

Sir William Mulock a présenté son bill amendant la loi des aubains. L'une des clauses, dit-il, modifie la loi de 1897 au sujet de l'immigration vbgkjqbzgkqj au sujet de l'importation d'ouvriers sous contrat.

Une forte amende sera imposée à toute personne faisant venir des ouvriers étrangers dans le pays. Dans le cas d'ouvriers experts impossible à trouver en Canada, une permission spéciale devra être obtenue d'une autorité judiciaire. Actuellement, la loi est vague à ce sujet et l'on peut, dit-on, l'interpréter de manière à rendre coupable toute personne faisant venir des ouvriers étrangers experts, ne peuvent être trouvés en Canada. La demande qui sera faite à un juge devra être publiée dans les journaux. Dernièrement, ajoute Sir William, un juge du Nouveau-Brunswick a déclaré qu'il n'était pas contraire à la loi actuelle d'insérer des annonces dans les journaux sous forme de "On demande des ouvriers" du moment qu'il n'y a promesse. Dans la nouvelle loi on ajoutera "ou par des représentations ne justifant raisonnablement que les travaux exigent ces hommes." Continuant Sir William déclare que le printemps dehnier, l'on a vu le tort causé par le fait d'avoir demandé des ouvriers étrangers à venir en Canada sous de fausses représentations. Des milliers d'Italiens sont arrivés à Montréal de cette manière.

Le gouvernement se propose d'amender la loi de manière à pouvoir poursuivre au criminel les auteurs des fraudescomme celles dont certaines agences à Montréal se sont rendues coupables.

Le bill exige que les travaux de chemins de fer subventionnés par l'Etat, soient exécutés par des ouvriers canadiens ou britanniques ; que les entrepreneurs soient sujets britanniques et que la majorité du capital soit de source britannique.

Les personnes faisant venir dans le pays des ouvriers contrairement à la loi, seront obligés de payer pour leur déportation et les compagnies de navigation seront aussi tenues responsables au même degré.

L'entrée au Canada est aussi défendue aux anarchistes, idiots, prostituées, personnes atteintes de maladies contagieuses. Cette clause ne s'applique nullement aux personnes coupables de "crimes" politiques. La déportation des premiers est laissée absolument à la discrétion du ministre du travail.

Le bill a été lu une première fois.

M. Smith, député de Wentworth, déclare en présentant sa résolution de sensure que le gouvernement s'est montré

ABSOLUMENT INCAPABLE

d'établir un système frigorifique, efficace pour le transport des produits périssables qui sont envoyés en Europe par voie du St-Laurent.

L'année dernière il a été expédié pour $25,000,000 de fromage canadien ; $16,000,000 de bacon et jambon ; $7,000,000 de beurre. La perte causée par la dépression de la qualité de ces produits s'élève à plusieurs centaines de mille piastres par année. Il y a quelques temps les pertes sur les pommes seules ont été calculées à

$1,000,00 PAR ANNEE

M. Smith a donné plusieurs chiffres fournis par 155 examens et expériences M. Fisher lui-même a admis que dans les entrepôts frigorifiques il fallait une température de 20 dégrés tandis que les experts disent dix. Le gouvernement paie la moitié du système frigorifique à bord des transatlantiques,mais reçoit très peu en retour. Le gouvernement des Etats-Unis pour un système de ce genre ne débourse pas un sou. Jamais les ministres ne se sont occupés de cette question excepté d'envoyer quelquess lettres aux compagnies.

M. Smith termine en proposant la résolution suivante :

"Que d'après le rapport du ministre du commerce l'exportation des produits agricoles du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1903, a été de $114,441,863, dont $52,880,155 en produits périssables, et dont la valeur a été beaucoup réduite par les facilités inférieures de transport, perte qui est entièrement supportée par les cultivateurs du Canada. Le gouvernement a absolument manqué de saisir les avantages qui se sont présentés pendant les sept dernières années pour assurer aux cultivateurs du Canada un service rapide pour le transport des produits périssables et à taux réduits, leur faisant par là directement perdre plusieurs millions de piastres."

Sir Richard Cartwright dit que le gouvernement n'a rien épargné pour améliorer ce service et croit que la cause de la dépression de la valeur des produits périssables est surtout dû à un empaquetage défectueux.

Après quelques remarques du Dr Sproule et de M. Ingram, la résolution de censure est perdue sur division :

Pour — 38 Contre — 62 Majorité du gouvernement — 24.

LES SECRETAIRES DES MINISTRES

tice, M. Fowler pose comme principe que les employés civils ne devraient pas devenir secrétaires particuliers des ministres, afin de les laisser en dehors de la politique. Le secrétaire d'un ministre devrait recevoir un salaire suffisant pour ne pas être obligé de lui donner une deuxième position dans le service civil.

L'honorable Fitzpatrick croit que l'on peut obtenir de meilleurs secrétaires dans le service civil qu'ailleurs et avec le système actuel, les dépenses sont moins considérables.

LA CAPTURE DE CASHEL

Le comité adopte ensuite un crédit de $850 pour dédommager les personnes dont les propriétés ont souffert par le feu lors de la capture du meurtrier Cashel.

Sir Wilfrid Laurier déclare que l'évasion de Cashel de la prison est due à un défaut de surveillance.

RECOMPENSE DE $1,000

Une récompense de $1,000 a aussi été votée pour la capture de Cashel, mais cette somme ne sera pas accordée maintenant, vu qu'il y a plusieurs personnes qui la réclament.

REVISION DES STATUTS

L'honorable Fitzpatrick dit que dans quatre mois il espère que la révision des statuts sera terminée et jusqu'à ce jour ce travail a coûté $33,446. Le président, Sir Henry Strong, reçoit $3,500 par année, et les deux assistants MM. Newcombe et Power, pas plus de $2,000 chacun.

M. Borden se plaint du retard du gouvernement à nommer le juge en chef de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse et trouve que le gouvernement est bien négligent.

Mr Fitzpatrick dit qu'aucune plainte n'a encore été reçue.

POUR L'ARMEE DU SALUT

L'honorable Fitzpatrick fait voter $2,000 pour l'Armée du Salut.

Sir Wilfrid Laurier a montré à la Chambre ce soir, une carte présentée par le Capitaine Bernier, donnant le parcours qu'il suivra dans l'expédition qui lui a été confiée par le département de la Marine, pour la région artique.

Le steamer "Artic" aura à bord,10 hommes de la police montée et un officier. Le district en question n'a jamais été surveillé et il est temps de le faire, dit Sir Wilfrid Laurier.

Cette partie du pays est trop importante pour la négliger. Le capt. Bernier aura charge de l'expédition et à bord il y aura le contingent de la police montée.

Le départ de l'"Arctic" aura lieu le 15 août ; l'"Arctic" remplacera le "Neptune" et exercera une grande surveillance. Différents postes permanents seront aussi établis.

D'ARCY McGEE ET CHAMPLAIN

M. Hackett amène encore une fois la question d'élever un monument à D'Arcy McGee, assassiné à Ottawa lors de l'affaire des féniens, en 1868. Dans les crédits il y a une somme de $5,000 pour un monument à Champlain qui sera érigé à St-Jean, N.B., et M. Hackett demande ce que le gouvernement entend faire avec le monument McGee.

Sir Wilfrid Laurier dit que les citoyens de St-Jean ont décidé d'élever une statue à Champlain et ont demandé l'aide du gouvernement fédéral. Il croit que Champlain a droit à ce monument, qui aidera à perpétuer sa mémoire parmi les Canadiens. Quant à la statue de McGee, Sis Wilfrid promet que l'année prochaine il y aura un crédit à cet effet.

SOUS DE FAUX PRETEXTES

L'opposition a porte de graves accusations au sujet de faveurs obtenues par une compagnie des Sept Iles, en bas de Québec. Il s'agissait d'un crédit de $60,000 pour un quai.

M. Georges Taylor, whip conservateur, a reçu une lettre anonyme accusant l'honorable Fitzpatrick d'intrigues politiques au sujet de cette affaire. Une limite à bois a été vendue dans les environs au "North Shore Power Ry and Navigation Co." qui a aussi construit une pulperie.

L'année dernière, le Parlement a voté $25,000 pour la construction d'un quai et le correspondant anonyme dit qu'à cette date la compagnie avait déjà dépensé $34,000 pour ce quai, qui n'était utile à personne autre. Par conséquent le crédit en Parlement a été obtenu sous de

FAUX PRETEXTES

La même lettre dit que la raison sociale Parent, premier ministre de Québec, Fitzpatrick, ministre de la justice, et autres représentaient la compagnie dans l'achat de la limite à bois et ont été intimement liés à toute la transaction.

Une autre accusation que contient la lettre, est que la compagnie en question se compose de

SPECULATEURS AMERICAINS

venant de New-York. M. Taylor dit que d'après ces accusations, le gouvernement n'est pas justifiable de demander une somme aussi considérable.

L'honorable Fitzpatrick nie toutes les accusations et demande que la lettre anonyme soit déposée en Chambre.

La vente de la limite à bois s'est faite par encan public et le ministre de la justice dit que la société légale dont il fait partie n'a eu aucun rapport avec la compagnie ou autre dans cette transaction.

M. Taylor propose que le crédit soit retranché. Cette demande est rejetée par un vote de 35 contre 21. Cette fois-ci le gouvernement n'obtient qu'une

MAJORITE DE 14.

Après avoir adopté quelques autres items peu importants la Chambre s'ajourne à minuit.

Ottawa, Ont., 1er.—MM. Marc Sauvalle et Dan.McGillicuddy, deux journalistes, ont été recommandés, ce matin, par le comité des Débats pour préparer l'index analytiques des débats depuis la Confédération. Le rapport a été adopté par la Chambre.

M. Monk a demandé au gouvernement de mettre dans les crédits supplémentaires une somme de $18,000 pour la réclamation des entrepreneurs O'Brien pour travaux au canal Soulanges. L'hon. Emmerson dit que la réclamation est à l'étude et que la demande semble raisonnable.

—Sir Wilfrid Laurier a déposé un volumineux rapport du juge Britton sur son enquête des concessions Treadgold, au Yukon.

L'hon. Emmerson a déclaré que le bill concernant la pension de retraite des employés de l'Intercolonial était renvoyée à l'année prochaine.

L'hon. Brodeur dit que les personnes qui vendent ou fabriquent des confitures et gelées falsifiées sont passibles d'une amende de cinq à cent piastres ; 2ème offense deux cents piastres ou trois mois de prison.

Il est probable que le bill de la milice sera de nouveau discuté aujourd'hui.

Sur discussion du bill amendant l'acte des postes, Sir Wm. Mulock, dit que la nouvelle loi pourvoit à la nomination de deux surintendants, l'un à Montréal, et l'autre à Toronto. Ces officiers sont nécessaires pour toute ville dont le revenu postal excède un million par année. Il n'y en a que deux en Canada, Toronto avec un million, et Montréal avec un revenu presqu'aussi considérable. Les surintendants viendront après les assistants maitres de poste.

M. Monk revient à charge contre le gouvernement pour les longues heures de travail des employés du bureau de poste de Montréal, et demande de faire une enquête.

Sir William dit que la question a déjà été étudiée et les employés de Montréal sont bien payés et ne travaillent pas plus qu'ailleurs.

Sir William présente ensuite un amendement défendant toute littérature annonçant des remèdes merveilleux. L'opposition combat fortement l'amendement disant qu'il fera un tort considérable aux journaux.

Sir William insiste. L'amendement est accepté et le bill renvoyé à demain.

Une femme jure-t-elle ?

Lorsque ses cors aux pieds lui font mal, cela ne nous concerne pas, parce que le "Painless Corn Extractor" de Putnam enraye les cors sans douleur, rapidement et permanemment ; il n'y a donc pas lieu pour elle de donner suite à la moindre humeur. Employé depuis trente ans, il a beaucoup d'imitateurs. Vous vous épargnerez des douleurs, de l'argent, et vous éviterez le danger des plaies, si vous employez le "Painless Corn Extractor" de Putnam. m-s

LES ECOLES SEPAREES DANS ONTARIO

La commission des écoles séparées fera un nouvel effort auprès du gouvernement d'Ontario pour obtenir du moins pendant un an, 1904-05—la permission de faire enseigner les frères des écoles Chrétienne et les sœurs grises, dans les écoles d'Ottawa, sans que ces religieux ne soient soumis à toutes les exigences des lois d'Ontario. Cette ligne de conduite a été adoptée sur une lettre de Mgr Duhamel envoyée aux commissaires d'écoles. Si la permission est refusée l'on dit que les frères s'occuperont activement de faire régulariser leur position, de même que les sœurs grises, qui comme communauté se trouvent placées dans la même position. Néanmoins un très grand nombre de ces dernières ont passé leurs examens et sont qualifiées sur tous les points exigés d'après la loi d'Ontario.

LE LINIMENT MINARD GUERIT LA DIPHTERIE.

TERRIBLE ACCIDENT

La victime est défigurée — Un jeune homme se noie

Ottawa, 1er.—Samedi, Patrick, âgé de 19 ans, fils de l'assistant gardechasse, Murtagh, dans la Gatineau, s'est noyé en se baignant à Ironsides. Le corps a été retrouvé.

— A Kingsmere, samedi, le fils de W. T. Easdale, pharmacien d'Ottawa, s'est fait frapper à la figure par une poulie servant à monter du foin dans une grange. Le coup a été si violent que l'enfant est entièrement défiguré; le nez est fracturé et presque tout enlevé, et la peau entièrement écorchée. Le malheureux n'a plus figure humaine. Eastdale a été transporté à Ottawa, mais l'on a bien peu d'espoir de le sauver.

TRISTE ACCIDENT

Guelph, Ont., 1er.—Robert Watson, âgé de 83 ans, et un des plus anciens citoyens de Pustinch, a été tué près de la station de Shaw, samedi aprèsmidi.

Le chemin de fer traverse sa terre. Il traversait la voie, ayant sous le bras un paquet de ficelle d'engerbage qu'il portait aux moissonneurs dans le champ de l'autre côté de la voie, lorsqu'il a été frappé par un train du Pacifique Canadien et tué du coup.

VIGUEUR DE JEUNESSE POUR HOMMES

Tout homme aime à être fort et bien portant, et dès qu'il voit sa vigueur de jeunesse l'abandonner, il se soigne naturellement avec des drogues, croyant qu'elles le rétabliront. Mais tel n'est pas le cas. Quelques-uns de mes patients se sont drogués durant des années avant de s'adresser à moi, et ils sont toujours plus mal à la fin qu'avant d'avoir commencé à se droguer.

Pourquoi les drogues ne guérissent pas ? Si la vapeur d'un engin est épuisée, le fera-t-on fonctionner en en huilant les parties ? Non : il vous faut plus de vapeur.

Les drogues n'ont pas plus d'effet sur le corps que l'huile n'en a sur un engin. Les drogues ne procurent pas au corps une nouvelle vapeur et ne peuvent restaurer la force perdue.

L'Electricité le peut et elle le fait : elle fait fonctionner le corps tout comme une machine. C'est la force motrice, la vie et l'énergie, et tout ce à quoi on l'applique s'anime de la vie. Voilà tout l'argument qu'il faut pour la

CEINTURE ELECTRIQUE DU DR McLAUGHLIN

Si c'était une nouveauté ,cela seul suffirait à la faire vendre, mais elle n'est pas nouvelle. Elle s'est développée lentement durant vingt ans, t elle a maintenant une armée d'adeptes. Voici quelques-uns des nouveaux convertis :

M. Anselme Labbé, Walker's Cutting, Qué., dit : "Je suis heureux de vous dire que mes pertes nocturnes, ainsi que ma maladie de vessie sont disparues et que je me porte mieux sous tous rapports."

M. Calixte Mailhiot, Berkeley, R.I., dit : "Les douleurs que j'avais au dos et dans le creux de l'estomac, ainsi que la constipation dont je souffrais tant, sont disparues complètement."

REFAIT LES HOMMES — Elle est unique au monde pour reconstituer les hommes épuisés par la dissipation et par la négligence des lois de la nature. Quelle que soit votre maladie, vous pouvez devenir mieux et plus fort en employant cette merveilleuse ceinture. Elle jette une bouillante vitalité dans le corps, et cela opère des merveilles. Essayez et épargnez-vous des comptes de médecins et des souffrances inutiles. Je guéris le rhumatisme, les douleurs dorsales et toute faiblesse organique.

PAYER APRES GUERISON

Je prendrai sous mes soins n'importe quel cas de débilité nerveuse, varicocèle, déclin prématuré, rhumatisme, mal de dos, lumbago, sciatique, n'importe quel cas de maladie rénale qui n'en est pas arrivé à la maladie de Bright, indigestion, constipation, ou n'importe quelle faiblesse causée par l'ignorance des lois de la nature, sur un contrat de le guérir avec ma nouvelle Ceinture Electrique améliorée, la merveille des électriciens, l'invention la plus merveilleusement curative qui ait jamais été faite. Si vous vous adressez à moi, vous pouvez avoir ma ceinture et me payer après guérison.

LISEZ MON LIVRE —J'ai un livre que tout homme devrait lire (J'en ai un aussi pour les femmes). Il traite de faits qui intéressent tout homme qui désire rester jeune à tout âge par sa vitalité. Demandez ce livre aujourd'hui. Si vous ne pouvez venir, je vous l'enverrai, cacheté, gratis. Si vous venez, je vous ferai essayer ma ceinture, gratuitement.

Rappelez-vous que ma ceinture ne brûle pas, bien que vous en sentiez le courant et que vous puissiez le régler. Je garantis qu'elle donnera un fort courant durant des années, bien que tout homme qui s'en sert comme il faut n'en ait pas besoin plus de trois mois. Découpez cette annonce et agissez aujourd'hui.

Dr M. P. McLaughlin, 214 RUE ST-JACQUES, Montréal, Qué. Pas en vente dans les pharmacies. Heures de bureau, 9 a.m., à 5.30 p.m., Mer. et Sam. jusqu'à 9 p.m. P-Cult

L'Extrait de
Fraises Sauvages
DU
Dr Fowler

est un Remède inoffensif, Recommandable Prompt et Efficace contre

La Diarrhée, la Dysenterie, les Coliques, les Crampes, les Douleurs à l'Estomac, le Choléra, le Choléra infantum, le Choléra Morbus, le Mal de Mer, la Maladie d'Eté, et contre le Relachement des intestins chez les Enfants ou les Adultes.

Ne perdez pas votre temps à faire l'essai de remèdes nouveaux et non essayés lorsque vous pouvez vous procurer celui du Dr Fowler. Il est en usage dans des milliers de familles canadiennes depuis à peu près soixante ans et a toujours donné satisfaction.

Chaque famille devrait en avoir une bouteille afin de parer à toute évnetualité. (9)

Nouvelles du Canada

FEU L'AMIRAL TAYLOR

Le commandant de l'Indiana à la bataille de Santiago vient de mourrir d'une péritonite

FUNERAILLES A WASHINGTON

Sudbury, Ont., 27—Le vice-amiral H. C. Taylor, de la marine des Etats-Unis est mort hier soir de péritonite au "Copper Cliff General Hospital". L'amiral commandait l'"Indiana" à la bataille de Santiago.

"L'AMIRAL TAYLOR" DE LA MARINE AMERICAINE

L'amiral Taylor était arrivé à Sudbury le 16 de ce mois en visite chez son fils, M. Roger Taylor, surintendant à la Canadian Copper Company. L'amiral tomba soudainement malade au Baltimore Hotel et fut envoyé à l'hôpital général de Copper Cliff par train spécial et un docteur spécialiste de Montréal fut appelé. Après consultation les docteurs ne jugèrent pas nécessaire de faire une opération immédiate. Hier soir la situation empira et lorsque le spécialiste qui avait été rappelé de nouveau arriva il ne put que constater le décès.

Au lit mortuaire de l'ancien combattant de Santiago se trouvaient sa femme, sa fille Madame Gharnidt et ses deux fils Roger et Tresley. Le corps sera inhumé à Washington.

TRISTE MORT

Port Hope, Ont. 29 — Charles Ashley, cultivateur, demeurant à quatre milles au nord d'ici, a été mortellement blessé hier, par le train d'une heure venant du nord. Il venait en voiture à la ville et à une traverse du chemin de fer il a été frappé par le train et tellement blessé qu'il est mort une heure après avoir été transporté à la ville.

Il y aura enquête ce soir !

QUINTUPLE NOYADE

Trois jeunes filles et un petit garçon se noient en traversant une rivière à gué

UNE AUTRE VICTIME

Winnipeg, 28. — Melles Nellie et Katie Higgins, âgées respectivement de 20 et 26 ans, leur frère Eddie, âgé de 6 ans, et une amie, Melle Mary Robinson, 21 ans, se sont noyés, mardi soir, à McLeod, en essayant de traverser à gué la rivière du Vieux. Le courant, gonflé par les pluies, était trop puissant pour qu'elles pussent résister et tous les quatre furent emportés avant qu'on put venir à leur aide.

Deux cadavres ont été retrouvés, ceux de Milles Robinson et Katie Higgins. On travaille à retrouver les deux autres. La sympathie est générale pour les deux familles si cruellement éprouvées.

—John Stewart, 16 ans, fils de M. A. Stewart, ancien marchand de la rivière à la Pluie, Ont., s'est noyé hier en se baignant. Il ne savait pas nager.

FEU M. ISIDORE PROULX

Le député de Prescott est décédé

Plantagenet, 29.—M. Isidore Proulx, député de Prescott, est décédé ici, hier à 3.40 heures, p.m.

M. Isidore Proulx était le fils de Thomas Proulx. Il naquit à St-Hermas, comté des Deux-Montagnes, le 13 mars 1840. Au mois de février 1861, il épousait mademoiselle Philomène Lalande.

M. Isidore Proulx fut pendant près de vingt ans, le secrétaire du conseil de canton, de la commission scolaire et de la fabrique paroissiale. Il était agriculteur et marchand général. Il avait quitté St-Hermas en 1881 pour aller s'établir à Plantagenet, comté de Prescott. Il a toujours habité cet endroit depuis. Elu député de Prescott aux Communes, en 1891, il vit son élection contestée, mais fût réélu en 1892. Il a été réélu en 1896 et 1900.

En 1896 et 1900, il a vaincu M. H. J. Cloran, un Irlandais libéral, aujourd'hui sénateur.

M. Proulx était aussi libéral. Il était âgé de 64 ans. Il laisse plusieurs enfants.

SINISTRE MARITIME

Digby, N.-E., 1 — A 2 heures vendredi matin, le trois-mâts-barque norvégien "Yuba", 556 tonnes, s'est échoué sur la pointe occidentale de Whale Cove, dans la baie de Fundy.

Il était commandé par le capitaine Markusson, à destination de Nosse Bay, Afrique, puis Weymouth, où il devait prendre une cargaison de bois de service pour Buenos-Ares.

La force de l'homme dépend de la force de son estomac.

Le VIN ST-MICHEL, guérit tous les troubles de l'estomac, un verre de ce merveilleux tonique avant chaque repas, prévient les nausées et les indigestions, et fait éprouver un véritable plaisir à prendre de la nourriture

Pamphlets gratuits contenant photos et témoignages de cures merveilleuses.

Boivin, Wilson & Cie, Montréal Seuls agents pour le Canada et les Etats-Unis.

NOUVELLES DE MONTREAL

VICTIME DU TRAMWAY

Un jeune homme jeté sous son cheval et écrasé, rue Saint-Denis

350 gallons de crême renversés

Montréal, 29 juillet 1904.

Ce matin, vers trois heures et demie, un laitier nommé Joseph Armand Boyer, est mort à la suite d'un accident de tramway des plus étranges.

Boyer, qui est âgé de 20 ans, demeurait avec son père au No 466 rue Dorchester. La nouvelle de sa mort a jeté la consternation dans une brave famille et a rendu

PRESQUE FOLLE DE DESESPOIR

sa jeune épouse.

Il n'était marié que depuis trois mois.

Boyer était à l'emploi de la compagnie du lait pasteurisé de M. Jubinville, depuis quinze jours. Avant cela il était serre-frein pour la compagnie du Grand Tronc. Depuis son mariage, cédant aux instances de sa femme, qui ne voyait que danger dans cette périlleuse besogne, il abandonna le Grand Tronc pour entrer au service de M. Jubinville. Mais c'est là que la mort le guettait.

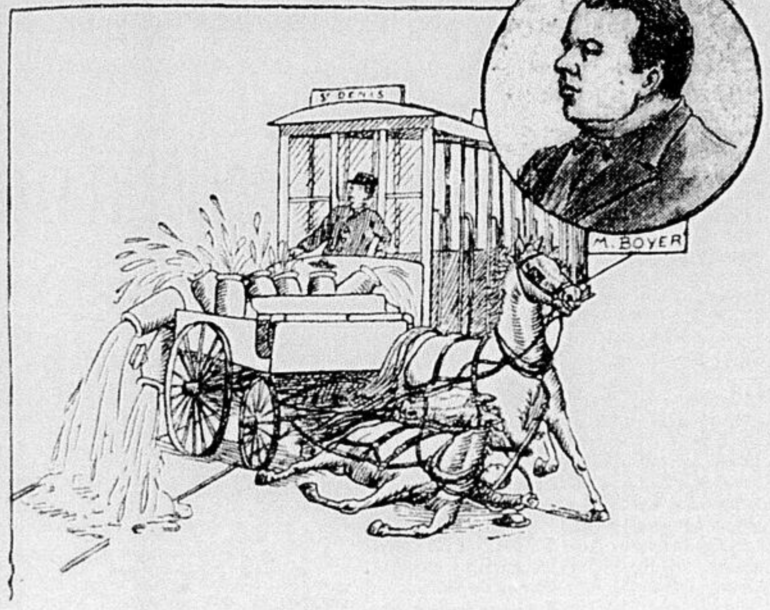

LA FATALE COLLISION

Hier après-midi, Armand Boyer partit pour St-Elzéar, près de Ste-Rose, d'où il devait rapporter ce matin tout un chargement de crême.

Dès l'aube il se mit en route pour revenir à Montréal, avec, dans sa voiture, 68 bidons remplis de crême.

Un compagnon du nom de Ethier, monté sur une autre voiture, faisait route avec lui.

Les chevaux que conduisait Boyer, allant au petit trot, descendaient la rue St-Denis, lorsqu'ils furent parvenus au coin de la rue Roy, il se produisit un choc violent à l'arrière de la voiture. C'était le char 660, de la rue St-Denis, qui, filant à toute vitesse, venait de frapper la voiture du laitier.

Alors commença une danse désordonnée des bidons. En un clin d'œil 350 gallons de crême couvrirent la chaussée. Mais le choc eut des conséquences beaucoup plus graves. Boyer, qui conduisait cette voiture, fut projeté par le choc hors de son siège et il piqua une tête entre les deux chevaux.

Sous son poids le timon se rompit et Boyer roula

SOUS L'UN DES CHEVAUX

qui s'abattit sur lui et le couvrit de toute la pesanteur de son corps.

Ethier qui conduisait l'autre voiture de H. Jubinville, avertit ce dernier par téléphone et il fut bientôt sur les lieux avec le père de la victime, M. Félix Boyer.

Après un quart d'heure de travail pénible on réussit à retirer Boyer de sa terrible position.

Un médecin fut mandé, mais à son arrivée, il ne put que constater la mort de l'infortuné Boyer.

Il ne restait plus qu'à faire venir le fourgon de la morgue où le cadavre

MEURTRI ET ENSANGLANTE

fut transporté.

Une enquête sérieuse aura lieu aussitôt qu'on aura pu Btrouver et réunir les témoins nécessaires.

AU BUREAU DES TRAMWAYS

Le char meurtrier avait pour conducteur M. F. J. Rainville, 1346, et pour mécanicien, M. D. Garon, No 1413.

D'après les informations reçues aux bureaux de la compagnie des tramways, le tramway 660 allait a une vitesse de six milles à l'heure. Le char descendait la rue St-Denis, lorsque le mécanicien aperçut la voiture de Boyer, qui descendait sur la voie voisine. Par mesure de précaution, il sonna le gong d'alarme, mais Boyer, craignant sans doute que le char venait sur la voie où il était, tira à droite et se trouva bientôt devant le tramway qu'on ne pût arrêter à temps pour éviter l'accident.

Montréal, 30 juillet 1904.

Hier après-midi, le coroner MacMahon a commencé, à la morgue, une enquête sur les circonstances qui ont entouré la mort du laitier Armand Boyer, survenue hier matin à la suite d'une collision de tramway avec la voiture que le défunt conduisait.

Le Dr C. A. Dugas, médecin expert, a fait l'examen externe du cadavre et déclare que la mort est due à la fracture de la base du crâne. A la tête, il a remarqué une large blessure qui peut avoir été produite par le crampon d'un fer à cheval ou par un boulon quelconque.

TEMOIGNAGES CONTRADICTOIRES

Les deux principaux témoignages entendus à la séance d'hier sont ceux du mécanicien Garon et du compagnon de route de la victime, Adolphe Ethier, de Ste-Rose.

Leurs versions, sur un point capital, diffèrent l'une de l'autre.

LE MECANICIEN,

qui était en charge du char 600 déclare que, vers 3.10 heures, hier matin au moment où il était près d'arriver à la rue Roy, il aperçut deux voitures chargées de bidons de lait qui descendaient la rue St-Denis, l'une était sur la chaussée à droite, l'autre, celle que conduisait le défunt, suivait la voie de droite, tandis que le char descendait sur la voie gauche. Entre les rues Duluth et Roy, le témoin renversa le pouvoir et se tint prêt à appliquer les freins ; il sonna aussi le timbre d'alarme. Lorsque le char ne fut plus qu'à une distance de 25 pieds environ de la voiture de Boyer, celui-ci, sans qu'on explique pourquoi, aurait dirigé ses chevaux vers la voie droite. Le témoin aurait renversé le pouvoir, mais les roues ont glissé sur le rail. C'est alors que le choc eut lieu. Chevaux et voiture et leur conducteur furent bousculés et traînés sur une distance d'une quinzaine de pieds ; la voie devint alors libre et le char ne s'arrêta que 30 à 40 pieds plus loin. Les employés en charge du char 660 en étaient à leur dernier voyage et ils allaient remiser leur véhicule à St-Henri.

Le témoin n'a pas vu tomber Boyer et ne l'avait pas aperçu sur son siège avant l'accident. Entre les rues Duluth et Roy, le char filait à une vitesse de cinq à six milles àl'heure.

ADOLPHE ETHIER,

de Ste-Rose, à l'emploi de M. Jubinville, comme charretier, revenait aussi de St-Elzéar avec une charge de lait. Venus par le pont Viau, il descendit avec la victime la rue St-Laurent jusqu'à la rue Mont Royal et de là passa rue St-Denis. Rendu à la rue Rachel, où la chaussée est d'asphalte, le témoin prit à droite et son compagnon s'engagea sur la voie-ferrée à droite en descendant. Au coin de la rue Duluth le témoin se rappelle avoir parlé à Boyer, lui disant : "Comptes-tu que nous serions mieux dans ce carosse-là qui passe."

L'accident a eu lieu quelques instants après. Le témoin n'a pas entendu venir le tramway. Il n'a pas entendu

LE TIMBRE D'ALARME

bien qu'il soutienne qu'il l'aurait entendu s'il eût été sonné. Il n'y avait que peu de distance entre sa voiture et celle de son ami. A ce moment il était sous l'impression que les tramways avaient cessé de circuler. Il n'a pas vu le char au moment précis de l'accident et ce n'est qu'au bruit du craquement sinistre qu'il eut connaissance de l'accident. Il aida à secourir la malheureuse victime.

LE CONDUCTEUR

Le témoignage du conducteur Rainville n'apporte aucun éclaircissement nouveau. Il a constaté qu'un accident avait eu lieu, mais il n'a rien vu auparavant. Il a cependant remarqué que le mécanicien avait appliqué le mouvement de recul, mais il n'en vit pas le pourquoi. Il a aussi entendu le timbre que sonnait le mécanicien. Il y avait deux voyageurs sur le tramway, mais il n'a pu prendre leurs noms et adresses à cause de leur excitation. Un fiacre les prit et ils disparurent.

Peu satisfait de ces témoignages, le coroner a ajourné l'enquête à lundi matin, à dix heures.

1er août 1904.

L'enquête sur les circonstances qui ont entouré la mort de l'infortuné Boyer s'est terminé ce matin à la morgue, et les jurés, sauf trois, ont signé un verdict exonérant le mécanicien Garon de toute responsabilité.

Le premier témoignage entendu ce matin a été celui de Mme E. Brousseau, demeurant au No 712 rue St-Denis.

Le témoin explique à la cour qu'au moment de l'accident elle était à sa fenêtre. Elle a vu les deux voitures, et le char 660 qui descendait la rue Saint-Denis. Elle a entendu l'un des conducteurs des voitures parler à son camarade. Le tramway filait à une

VITESSE EFFRAYANTE

Au moment où elle vit le char, elle vit aussi un des voiturier qui traversait la voie devant le char, mais elle ne peut dire à quelle distance ils étaient l'un de l'autre. Tout s'est passé comme dans un éclair.

Le char ne fut pas arrêté qu'après qu'il eût traverser la rue Roy et elle a supposé que les employés en charge du char n'avaient pas eu connaissance de l'accident.

M. JOS. GOLBOUT

qui demeure a No 684 rue Saint-Denis a été éveillé par le bruit de la collision. Il sauta hors de son lit et courut dans la rue où il vit le char qui glissait sur les rails; le char n'a été arrêté qu'à 75 pieds en bas de la rue Roy.

Par ce que le témoin a remarqué il est d'avis que l'équipage de Boyer après avoir été frappée a dû être trainé sur un parcours de 110 pieds. Il rentra pour se vêtir, puis il aida à secourir la victime.

M. N. POIRIER

rue Archevêché, est à l'emploi de la compagnie comme mécanicien depuis 3 ans.

Il raconte que la nuit de l'accident un couple de vieillards excentriques étaient dans le tramway au coin des rues Duluth ou Rachel. De concert avec le mécanicien il fit quelques farces à leur sujet. Le mécanicien ne prit pas part à leur joie. Garon était dans son vestibule, une main sur son frein et l'autre sur le contrôleur.

Après l'accident il a été chargé du tramway 660, le char était en bon état et le frein fonctionnait bien.

En réponse à quelques questions du coroner le témoin explique que même avec un bon frein il est quelques fois impossible d'arrêter un char dans une courte distance.

Les mécaniciens garde-moteurs, reçoivent instruction que chaque fois qu'ils aperçoivent des voitures devant leur char, ils doivent renverser le pouvoir, sonner leur timbre et tenir le frein prêt à être appliqué, afin que le char soit absolument sous contrôle s'il survient un accident.

PERSONNAGES MYSTERIEUX

M. Charles Lacroix, officier du coroner, déclare que malgré toutes les recherches on n'a pu retrouver les traces des deux personnages qui étaient dans le char au moment de l'accident, non plus que le nom du cocher qui les a pris dans sa voiture.

Le coroner résume les témoignages aux jurés. Les causes de la mort de Boyer sont au nombre de deux. Boyer ne savait pas que le char venait derrière lui, autrement il ne se serait pas mis en travers de la voie. De plus

LE CHAR N'A PAS ETE ARRETE

quand il aurait du l'être. Le devoir du mécanicien, en apercevant les voitures, était de mettre soin char sous contrôle. Le mécanicien a sonné le timbre d'alarme, il a renversé le pouvoir.

Mais si la ligne était mauvaise il fallait prendre les précautions voulues.

Après de longues discussions les jurés, à l'exception de trois, se sont accordés pour rendre le verdict suivant.

"Que Armand Boyer est mort à la suite d'un accident causé par un tramway qui était sous la conduite du garde-moteur Garon, parce que le char n'a pas été arrêté assez vite pour éviter de frapper la voiture du défunt, qui est venue traverser la voie comme le char approchait, et dans les circonstances, nous sommes d'opinion, 12 d'entre nous, que Garon est excusable de cette mort. M.M. W. Lachance, Louis Berger et Edouard Guénette ne partagent pas l'opinion de la majorité.

Rhumes d'Ete

Vous devriez guérir ce rhume tout de suite. Non seulement il vous rend misérable, mais il vous fait tort. Prenez

Shiloh's Consumption Cure Le Tonique pour les Poumons

Elle est garantie vous guérir. Votre argent retourné si elle ne vous guérit pas.

Chez tous les pharmaciens, 25c, 50c et $1.00 la bouteille. 403F

POUR INTIMIDATION

Un gréviste condamné à trois mois de prison

SANS OPTION DE PAYER UNE AMENDE

Montréal, 28 juillet.

En cour des Sessions spéciales, hier, le juge Sicotte a condamné un nommé Schwartz, au maximum de la pénalité, soit trois mois de prison, sans l'option de payer une amende, pour avoir monté la garde sur la propriété de la "Scottish Rubber Company", et avoir usé d'intimidation auprès des employés de l'établissement.

L'offense a été commise pendant une grève. Il a été prouvé que Schwartz avait pour habitude de se tenir aux environs de la manufacture, d'empêcher les ouvriers de se rendre au travail et même de les suivre jusqu'à leur résidence respective en les menaçant de violence s'ils retournaient à la manufacture.

Schwartz a admis avoir été choisi par "l'Union" pour surveiller les ouvriers, mais il a nié avoir usé de violence ou de menaces.

Il se serait contenté de demander aux ouvriers, "comme faveur", de quitter le travail de n'y retourner qu'une fois la grève terminée.

En rendant son jugement le juge Sicotte a dit qu'il condamnait Schwartz à un emprisonnement de 3 mois sans option de payer une amende parce que l'Union paierait sans aucun doute l'amende qui pourrait être imposée. Le juge remarqua aussi que ses collègues traiteront ainsi tous ceux qui seront pris à intimider les ouvriers, vu que les autorités sont décidées à mettre un frein à cette manière d'agir.

PENIBLE ACCIDENT

Il coûtera peut-être la vie à M. Albert Lanctôt

Il y a un mois environ M. Albert Lanctôt, étudiant en pharmacie, villégiaturait à Oka. Il était descendu à l'hôtel Laurin. Un soir qu'il était à écrire il advint que son crayon lui tomba des mains et roula à terre. En voulant le ramasser il heurta la lampe qui prit feu et explosa. En voulant éteindre le feu M. Lanctôt s'infligea aux mains et aux jambes de graves blessures. On dut le transporter au domicile de son père, M. Oscar Lanctôt, 3 Montée du Zouave.

Samedi, une méningite se déclara chez le patient, et son état s'aggrava de telle façon qu'on fit appeler un prêtre pour lui administrer les derniers sacrements.

NOYE EN PECHANT

Mort tragique d'un père de famille, à Maisonneuve

On le retire de l'eau à l'aide d'une ligne à laquelle il etait accroché

1er août 1904.

William Paquette, âgé de 44 ans, et demeurant au No 17, rue Houle, s'est noyé, hier matin, dans les circonstances mystérieuses.

Samedi soir M. Paquette, accompagné de M. Samuel Labrecque, 12, rue Joliette, et de M. Albert Lamelin, 596, rue Maisonneuve, organisa une partie de pêche, et il fut décidé qu'on irait jeter l'appât à l'extrémité du quai Nicolet, à Maisonneuve.

FEU M. WILLIAM PAQUETTE.

Vers 3.30 heures, dimanche matin, les camarades de Paquette sentant le sommeil les gagner, allèrent se reposer et s'endormir dans une cabane de madriers. Quand Labrecque s'éveilla, il jeta la vue vers le fleuve, et il s'aperçut que Paquette n'était plus aux lignes. L'idée lui vint que Paquette, harassé de fatigue, devait être couché en quelqu'endroit sur le quai.

En passant il tira les lignes pour savoir si le poisson avait mordu. L'une des lignes lui sembla lourdement chargée. Il appela son camarade Lamelin, et tous deux tirèrent la ligne. Quelle ne fut pas leur stupéfaction lorsqu'à la faveur d'une demi-clarté, ils constatèrent qu'ils remontaient,

ACCROCHE PAR UNE MAIN

le cadavre de leur ami Paquette. Une barge se trouvant là et les hommes de l'équipage prêtèrent main-forte aux amis consternés.

On courut avertir la police du poste No 11, et le lieutenant Beauregard informa le coroner de cette triste aventure.

William Paquette, qui laisse une veuve et sept enfants, n'était pas un amateur de pêche. En dépit des pressantes invitations de ses camarades il n'avait jamais consenti à jeter la ligne à l'eau, et c'était la première fois qu'il se livrait à ce sport.

Le cadavre fut transporté à la morgue, et de là au domicile de la famille, rue Houle.

Les funérailles auront lieu demain, à l'église du Sacré-Cœur.

PAS D'ENQUETE PAR JURY

Après s'être enquis, ce matin, des circonstances particulières qui ont entouré la mort de William Paquette, le coroner MacMahon a disposé de ce cas sans convoquer de jurés et il a signé un permis d'inhumation.

COUP MANQUE

Une tentative d'escroquerie chez M. Cochentaler

1er août 1904.

La manie de vouloir se procurer des diamants autrement que par des moyens légitimes semble devenir épidémique.

La dernière tentative de ce genre, a été faite samedi soir sur le bijoutier Cochenthaler qui, tout récemment, recevait la visite de Reed, de Toronto, dans le même but.

On se rappelle que Reed est en prison, attendant son procès pour tentative de vol de diamants et pour avoir escompté un faux chèque.

Samedi matin, s'enrégistrait au "St-Lawrence Hall," un jeune homme de 25 ans, sous le nom de Harry Seaman, London, Ont. Il se procura une chambre sur le plan Européen, le numéro 10, et paya $2.00, puis se rendit au magasin de M. Cochenthaler, choisissant un diamant de la valeur de $280, il demanda de l'envoyer à l'hotel, où, dit-il, sa mère devait approuver la vente et payer le montant.

M. Cochenthaler se rappelant le récent incident Reed, décida de livrer lui-même la marchandise. En entrant à l'hotel, un bell boy lui dit que Seaman l'avait chargé de recevoir la bague et que la dame, étant à faire sa toilette, ne pouvait recevoir ; mais qu'il pouvait envoyer la bague quand même à la chambre 213.

—Je vais vous suivre, lui dit M. Cochenthaler ; j'attendrai près de la porte.

—Ce n'est pas nécessaire, répondit le jeune garçon, on ne vous recevra pas ?

Ce fut suffisant pour mettre M. Cochenthaler sur ses gardes et confirmer ses soupçons.

En compagnie de M. Brown, gérant de l'hotel, il se rendit au No 213 pour trouver que cette chambre n'était pas occupée. Des recherches subséquentes démontrèrent que le prétendu acheteur de bonne foi, avait pris la fuite précipitamment, ne laissant comme seul souvenir qu'une paire de chaussures.

Les vieillards ne peuvent prendre

un remède âpre et purgatif, mais ils trouveront invariablemwent que les Pilules de Mandragore et de noix du Dr Hamilton sont le remède le plus doux contre la constipation et le mal de tête bilieux.

Pas de douleurs, mais une guérison certaine. Prix, 25c. N'employez que les Pilules du Dr Hamilton. lms

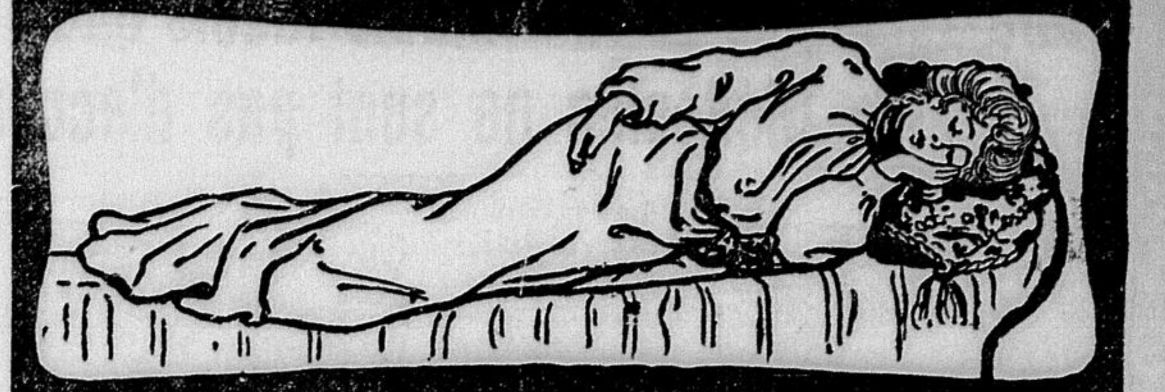
"Fatigué" "Ce n'est rien de sérieux -- je ne suis que fatigué tout le temps." C'est une façon naturelle de dire que vous n'êtes pas assez nourri, pour pouvoir conserver votre santé et vos forces.

Vin Saint-Lehon

c'est ce dont vous avez besoin. Il active les digestions laborieuses—aiguise l'appétit—calme les nerfs—stimule doucement et reconstitue tout l'organisme.

Une bonne ménagère apprête le pain avant de le mettre au four, disons : que le "Vin Saint-Lehon" est lui, apprêté, médicalement parlant, dans le sol même. Les racines de la vigne s'imprègnent du principe médicamenteux — le convertissent en sève — et de là le transportent dans la grappe—en somme la médication est faite naturellement par la nature.

Les savants médecins Français prescrivent le "Vin Saint-Lehon"

En vente dans les pharmacies, épiceries et hôtels

Seuls Agent pour le Canada

F. X. ST-CHARLES & Cie,
Epiciers en Gros et Importateurs de Vins
257 RUE SAINT-LAURENT
MONTREAL

PERILLEUSE AVENTURE

Un bambin sous un tramway, rue Amherst

IL ECHAPPE PRESQUE MIRACULEUSEMENT A LA MORT

Montréal, 28 juillet.

Un fils de M. Hormisdas Vigeant, domicilié au No 445 rue Amherst, a été sauvé d'une mort certaine, hier soir, grâce à la présence d'esprit et au sang-froid d'un mécanicien à l'emploi de la compagnie des chars urbains.

Vers sept heures l'enfant âgé de cinq ans tout au plus s'amusait à jouer dans la rue au coin des rues Robin et Amherst lorsqu'il s'avisa de traverser la voie ferrée. Ayant mal calculé l'effort de ses petites jambes il tomba sans voir le tramway qui était à quelques pieds de lui. Le mécanicien du char aperçut l'enfant et en un clin d'oeil le filet protecteur fut relevé ce qui permit à l'enfant de rouler sous le char.

LE PETIT EUGENE VIGEANT (Photographie L. Côté, 1495 rue Ste-Catherine)

Tout danger sérieux était disparu, mais il fallait songer à retirer l'enfant de sa pénible situation. Le bambin se trouvait pris entre les roues du train d'avant du tramway et il était impossible d'avancer ni de reculer sans s'exposer à le blesser cruellement. Alors M. Rodrigue Dubois, commis-épicier, demeurant au No 460a rue Amherst, se mit à la tête de personnes qui avaient été témoins de l'accident et tous, à force de bras, réussirent à soulever de quelques pouces l'avant du tramway. Mais cela ne suffit pas et plus tard l'enfant fut retiré par l'intérieur du char, après qu'on eût ouvert les panneaux qui servent de plancher.

M. Dubois se chargea de conduire le jeune enfant à la résidence de ses parents. La joie de la famille Vigeant ne peut se décrire.

Le petit qui s'en est tiré avec quelques égratignures se rappellera longtemps de sa périlleuse aventure.

LE LINIMENT MINADR GUERIT LA MALADIE.

NOYE INCONNU

On a retrouvé ce matin vers 10 heures le cadavre d'un noyé inconnu dans le bassin No 1 du canal Lachine. La trouvaille a été faite par M. Robert Malloy, contremaître des débardeurs. La police du poste No 7 fut avertie et le lieutenant en charge manda par téléphone le fourgon de la morgue.

M. Albert Payfer, de la maison Dumaine & Cie, se rendit sur les lieux et retira le noyé de l'eau, après quoi il le transporta à la morgue.

En visitant les poches de l'inconnu on n'a rien trouvé qui put servir à son identification. Dans une poche de son gilet il y avait des pièces de menue monnaie.

Le noyé est un homme de quarante ans environ, à chevelure et moustaches grisonnantes. Il porte des habits de travail gris-fer et des chaussures lacées. Ses vêtements de dessous sont de couleur grise. L'enquête du coroner n'aura lieu que lorsqu'on aura pu établir l'identité du cadavre.

UN HOMME EXTRAORDINAIRE

E. Papuss passe neuf jours et neuf nuits dans une bouteille

Sans boire ni manger

Montréal, 28 juillet.

M. Papuss est un homme extraordinaire, s'il en faut juger par les stupéfiantes expériences auxquelles depuis longtemps il se livre en public.

M. Papuss, en effet, a l'habitude de marcher sans la moindre semelle pour protéger ses pieds, sur les pointes de clou et les sabres sans le secours d'aucune préparation chimique.

Il fait mieux encore: Pour damer le pion aux fameux fakirs des Indes, M. Papuss s'introduit dans une espèce de grande bouteille que l'on scelle et que l'on cachette sous les yeux du public, et il reste neuf jours et neuf nuits sans manger. En sortant de sa bouteille, il peut se promener en portant un poids de 225 livres.

L'auto-suggestion, dit-il, est la base de ses expériences.

Celles-ci débutent par un sommeil cataleptique qui dure de deux à vingt quatre heures, selon l'état de ses nerfs et la force morale à laquelle il a eu recours pour provoquer la catalepsisie.

En Europe il est resté de sept à dix jours sous l'eau enfermé dans une espèce de cercueil ou de sous-marin, comme il l'appelle, enveloppé dans des pièces de flanelle, bien serrées autour de son corps, afin d'éviter l'humidité et les frissons.

De vingt-quatre à quarante heures avant d'entrer dans sa bouteille, M. Papuss commence à jeuner, et il doit éliminer de son corps, toutes les matières qui s'y trouvent.

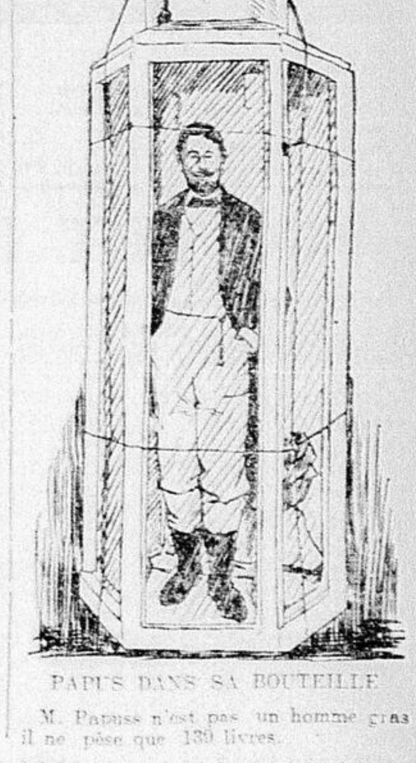
PAPUS DANS SA BOUTEILLE

M. Papuss n'est pas un homme gras il ne pèse que 139 livres.

DEUX TROTTEURS ROTIS

A HOCHELAGA — LES DEUX CHEVAUX VALAIENT $2,000

1er août 1904.

Deux chevaux de prix, deux coursiers dont l'un avait décroché des prix aux courses du parc Delorimier, la semaine dernière, ont péri dans la nuit de samedi à dimanche, asphyxiés, et ensuite rôtis dans le char qui devait les transporter à Québec où ils allaient prendre part à d'autres courses.

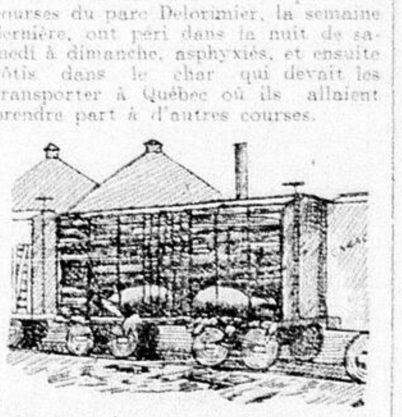

Ces deux chevaux, une jument brune, Maggie L., propriété de M. J. Brady, de Wingham, Ont., et un étalon brun, Billie Hamilton, propriété de M. J. Jilkes, de Toronto, valaient, le premier, $1,200, et le second, $800.

Maggie L. avait gagné un prix dans la classe 2.22.

Les deux belles bêtes ont péri dans un incendie causé par la lampe à pétrole qui éclairait leur char.

Un peu après minuit, dimanche matin, les chevaux étaient dans leur char, dans les cours de garage d'Hochelaga, et une locomotive faisait l'accouplage des chars du prochain convoi en partance pour Québec.

Un choc assez violent ayant renversé la lampe, celle-ci fit explosion et communiqua le feu au foin qui était étendu un peu dans tout le char.

En quelques minutes un nuage de fumée s'échappait du char. Les employés du Pacifique appelèrent immédiatement les pompiers en faisant crier le sifflet d'alarmes à incendies.

Les pompiers du poste d'Hochelaga ont été les premiers à répondre à l'alarme. Toute la division Est s'est également rendue, mais les services des autres postes n'ont pas été requis.

L'accès du char en feu était assez difficile à cause du dédale de milliers de chars de marchandises à travers lesquels il fallait passer les boyaux à force de bras, la circulation étant impossible aux dévidoirs.

Le feu menaçait de se communiquer aux autres chars, et de causer des dommages considérables, tant au matériel roulant du Pacifique qu'aux marchandises, quand, enfin, les pompiers arrivèrent avec deux boyaux. Les deux jets d'eau dirigés avec dextérité au centre des flammes les éteignirent en quelques minutes.

Les deux chevaux aveient été littéralement rôtis.

Les dommages subis par le Pacifique sont dans les trois cents piastres. Les deux chevaux étaient assurés.

L'EMBARCATION CHAVIRE

UN JEUNE HOMME NOYE PRES DE L'ILE PERROT

M. J.-J. Duffy, 279 rue St-Denis, a eu la douleur de voir son jeune fils âgé de 17 ans se noyer, hier après-midi, vis-à-vis l'île Perrot.

La famille Duffy est actuellement en villégiature en cet endroit. Hier après-midi le jeune homme avait traversé à Ste-Anne. Quand il vit que le ciel se couvrait de nuages menaçants il se remit en route pour rejoindre sa famille. Mais la légère embarcation dans laquelle il était fut soudainement soulevée par un forte vague, elle chavira et le jeune Duffy disparut bientôt sous les flots. Des secours furent aussitôt organisés, mais, malgré tous les efforts et les recherches qu'on a faits, ce matin le cadavre n'avait pas encore été retouvé.

Il est à remarquer que le jeune Duffy avait déjà, dimanche dernier, failli mourir de la même façon. Il se trouvait en effet en canot et roula pardessus bord.

Quand on le retira de l'eau il avait perdu connaissance. On fut obligé, pour le rappeler à la vie, de pratiquer la respiration artificielle.

Le Savon "Monkey Brand" enlève toutes les taches, la rouille, les saletés et les ternissures—mais il ne lavera pas le linge. a6

Peruna Triomphe de la Maladie tandis que les Médecins ne sont pas d'accord

Le Dr Hartman reçoit des félicitations de toutes les parties du monde pour le succès de son tonique à la renommée universelle contre le catarrhe.

HENRY E. MOSS.
PROF. O.N. WILLIAMS.
GEORGE LIVINGSTON.

M. Henry E. Moss, No. 73 Rue Congrès, Troy, N. Y., Député Grand Chef Ranger des Forestiers d'Amérique, écrit :

"Il y a deux ans je souffrais de maladie rénale. J'étais une ruine physique, et la vie me paraissait très sombre, mais Peruna vint à mon secours et me transforma en un homme nouveau; la vie maintenant me semble toute différente et je rends témoignage avec plaisir aux mérites de Peruna, espérant que quelque malade lira cela et qu'il se guerira."—Henry E. Moss.

Une personne qui souffre de maladies catarrhales chroniques et qui n'a pas fait de Peruna un essai impartial est vraiment malheureuse. Etre affligé du catarrhe chronique et ne pas faire l'essai de Peruna est aussi insensé que d'avoir le frisson et la fièvre et refuser d'essayer la quinine, ou d'avoir un os brisé et ne pas permettre au médecin de le réduire. Peruna est si universellement reconnu comme remède spécifique contre les affections catarrhales, aigues ou chroniques, que on s'étonne de voir quelqu'un continuer de souffrir d'une maladie aussi persistante en négligeant de prendre un remède qui est sûr.

Lettre d'un Diplomate

Le Dr. W. Godfrey Hunter, ministre des E. U., a Guatemala, ex-membre du Congrès pour le Kentucky, dans une lettre de Washington, D.C., écrit: "Je suis entièrement convaincu que Peruna est un remède efficace contre le catarrhe, et moi et plusieurs de mes amis avons bénéficié de son usage." W. G. Hunter, M.D.

Peruna assainit les membranes muqueuses malades, que ce soit la membrane muqueuse qui tapisse le nez, la gorge, les poumons, l'estomac, les reins ou les organes pelviens.

M. George Livingston, architecte et constructeur éminent de Los Angeles, Cal., écrit au bureau du recensement, Washington, D.C., comme suit:

"Lorsque je vois un ami ou une connaissance souffrant d'un rhume obstiné et menaçant de devenir chronique, je n'hésite pas à recommander Peruna. Il m'a soulagé d'une longue et terrible maladie catarrhale et m'a redonné la force que la maladie m'avait derobée. Je puis le recommander comme remède et comme tonique insurpassables."—M. George Livingston.

Un Membre du Congrès Louange Peruna

L'hon. G. R. Brown, Martinville, Va., ex-membre du Congrès, Cinquième District, 50e Congrès, écrit :

"Je donne avec plaisir mon appui à votre Peruna comme remède contre le catarrhe. Ses bienfaisants résultats m'ont été si entièrement démontré que son usage devient essentiel à toutes les personnes qui souffrent de cette maladie." — Hon. G. R. Brown,

Prof. O. N. Williams, professeur de musique vocale et instrumentale, Merango, Iowa, écrit :

"Avec mes nombreux devoirs, je suis souvent forcé d'avoir recours à la médecine pour conserver ma santé et ma force, et des nombreux remèdes que j'ai pris, tous ont fait défaut excepté Peruna et il semble convenir exactement aux besoins de mon cas. Le dérangement du foie et de l'estomac, réuni à la perte de l'appétit et du sommeil, accable bientot n'importe quel système, et le mien ne faisait pas exception à la règle.

"Cependant, Peruna me prouva bientot qu'il etait le remède approprie et il me rétablit en une quinzaine. J'en fais des éloges enthousiastes."—Prof. O. N. Williams

Il fut un jour où des hommes éminents hésitaient à donner leurs témoignages, en faveur des remèdes brevetés. Ceci est resté vrai aujourd'hui pour la plupart des remèdes brevetés. Mais Peruna est devenu à juste titre si justement fameux, ses mérites sont connus de tant de personnes de haute et d'humble condition, que personne n'hésite à voir publier son nom pour recommander Peruna.

Peruna est de réputation nationale comme remède contre le catarrhe. C'est le seul remède connu de la profession médicale contre le catarrhe organique interne.

Un livre gratuit sur les maladies catarrhales, écrit par le Dr Hartman, l'inventeur du Peruna, sera envoyé par la Peruna Medicine Co., Columbus, Ohio.

Toute correspondance est strictement confidentielle. 139-1 h

PROVINCE DE QUEBEC

AUX TROIS-RIVIERES

Trois-Rivières, 27.—Napoléon Raymond, la malheureuse victime de l'accident survenu aux usines de la lumière électrique, il y a trois semaines, est décédé à l'hôpital St-Joseph. On se rappelle que Raymond avait été horriblement brûlé par un courant électrique, tout un côté surtout n'était qu'une plaie. Il y a une semaine, les médecins de l'hôpital lui amputaient un bras et un pied, mais le blessé a toujours été de mal en pis, et finalement il vient d'expirer dans d'horribles souffrances. Raymond laisse une femme et six enfants dont le dernier a six mois.

—Le Révérend Ubald Marchand, chancelier de l'évêché, vient d'être nommé membre du Chapitre de la Cathédrale. Le chanoine Marchand fut ordonné prêtre en 1893 ; après quelques années de professorat au Séminaire de Trois-Rivières, il alla suivre les cours du séminaire Canadien à Rome et obtint le titre de docteur en droit Canon.

Trois-Rivières, 29.—On ne s'entretenait, hier que du désastre de la nuit dernière.

Tout Trois-Rivières est allé visiter aujourd'hui les ruines de la Manufacture Girard et Godin. On continue à lancer des puissants jets d'eau sur les braises encore rouges.

Il ne reste plus que les quatre murs; toute la brique est lézardée et calcinée, et un grand pan du côté nord s'est affaisé de lui-même ce matin.—Les abords de la bâtisse sont condamnés par crainte d'un écroulement qui ne devra pas tarder. La construction du côté sud a été épargnée, grâce probablement à ses fermetures en fer hermétiquement fermées.

On redoutait beaucoup les ravages du feu à cet endroit, car la grande quantité d'acide, vernis, etc., qu'on y tient en dépot aurait probablement produit un désastre épouvantable. Cette bâtisse seule était assurée.

La crainte que l'incendie d'hier l'la nuit ait pu dégénérer en conflagration générale ne semble pas justifiées, car la température était très calme. La fumée, puis ensuite l'énorme jet de flammes montaient droit dans le ciel pour ensuite se diriger vers la partie nord de la ville, où il n'y a que très peu de constructions.

Des maisonnettes en bois qui avoisinent le lieu du sinistre n'ont pas été endommagées, et une grande quantité de bois touchant presqu'à la manufacture sont restées intactes.

La rumeur persiste à dire que l'établissement de MM. Girard et Godin, sera immédiatement transporté à Montmagny où ils ont déjà une immense manufacture.

Mais on nous assure que les intéressés n'ont pas encore pris de décision définitive.

Le magasin Girard et Godin, 1450 rue Notre-Dame, sous la gérance de M. Nap. Rochon est suffisamment garni pour fournir sa clientèle pendant quelque temps, en attendant l'installation à Montmagny.

—Hier après-midi, nos pompiers ont été appelés aux usines de lumière électrique pour combattre un commencement d'incendie qui s'était déclaré dans les quinze cents tonnes de charbon, déposées là.

On est parvenu avec peine à éteindre les flammes avant qu'elles n'aient causé trop de dommages.

—M. J. B. Meilleur Barthe, greffier des Archives au Palais de Justice, est à Ottawa, pour les funérailles de sa mère, feu Madame Veuve G. I. Barthe. Nous prions notre ami d'accepter l'assurance de nos sincères sympathies dans le deuil qui le frappe.

—On est à terminer la toiture de la nouvelle sacristie de la Cathédrale ; les murs sont aussi très avancés. Le clocher aura terminé sa toilette à la fin de cette semaine, et dès lundi prochain on y installera les nouveaux cadrans.

—Mercredi, le train express du Quebec Central a frappé un troupeau de vaches appartenant au maire Wayland de Marbleton. Elles étaient tassées les unes contre les autres lorsque la locomotive les a frappées. On a du en abattre douze après cet accident.

—Pendant un orage électrique, mardi soir, la foudre a incendié la grange de M. Harrison Daly, à cinq milles de Stanstead. M. Daly venait de finir ses foins. Il a perdu dans cet incendie 100 tonnes de foin, des instruments aratoires, des veaux et une douzaine de porcs.

A St Esprit

Accident à M. Zép. Lamarche

(Correspondance spéciale)

St-Esprit.—M. Zéphirin Lamarche, autrefois de St-Esprit, à présent résident à Ste-Julienne à failli se faire tuer par son cheval. Il apportait du foin à sa bête avec une fourche quand, par mégarde, il la piqua.

Elle lui envoya une ruade dans l'abdomen et ensuite le piétina sous ses sabots ferrés.

M. Lamarche, qui a 64 ans, était sans force et sans mouvement, baignant dans son sang quand il fut trouvé par son fils Victor et sorti de cette effroyable situation.

M. le Dr Aumont, mandé en toute hâte, constata, outre une blessure à l'abdomen, la fracture d'une côte vis-à-vis le cœur et une plaie au front qui laissait entrevoir l'os frontal.

Le même cheval a tué, il y a 5 ans, à St-Esprit, un M. Alcides Sirard.

—Les Artisans Canadiens-français de la paroisse de St-Esprit ont souscrit $25.00 pour orner notre nouvelle église d'une statue de Saint Isidore, patron des cultivateurs.

Courrier de St Lin

St-Lin, 1er.—A la campagne, la fenaison bat son plein et le cultivateur travaille ordinairement à la récolte du fourrage.

—A l'Hotel de Ville, mercredi soir, a eu lieu l'homologation du rôle d'évaluation des propriétés de cette ville. Plusieurs plaintes de la part des propriétaires ont été prises en considération.

—Les membres du conseil municipal, qui tiennent à la bonne renommée de cette ville, ont fait faire le nettoyage et l'empierrage de nos rues, ce qui ne peut manquer de leur attirer la sympathie des particuliers.

CHASSE A L'OURS A BUCKINGHAM

(Correspondance spéciale)

Buckingham, 28—Une chasse à l'ours en règle a eu lieu mardi à une heure mardi après-midi dans un champ sur la rue St-Joseph.

Nous avons parlé dans un courrier précédent, de l'apparition soudaine d'un ours dans le quartier Est de la ville et le dommage qu'il avait causé au champ de patates appartenant à M. Wm. Cameron.

Ces déprédations ayant été commises la nuit, il était impossible pour M. Cameron de faire la chasse.

Or, mardi après-midi vers une heure, M. J. Lewis O'Neil, sortant de chez lui, et promenant son regard vers le champ il aperçut un ours qui dévorait avec avidité des choux.

Il courut avertir les voisins et armé d'une hache, il se lance à la poursuite du fauve.

M. Peter Merriman, M. Lewis et quelques autres s'étant munis de fusils suivaient l'ours, qui cependant a réussi à se sauver d'eux et prendre la clef des champs.

On surveille de près le hardi voleur et déserteur et il pourrait bien se faire qu'avant une couple de jours il soit tombé sous l'arme meurtrière.

A Farnham

Farnham, 2.—Notre Tombola a pris fin, hier par une brillante démonstration. M. le curé et les membres du comité avait organisé des excursions sur tous nos chemins de fer, mais malheureusement dès le matin, la pluie commença à tomber et faillit tout gâter. Des excursionnistes, il n'y en avait peu, mais par contre, toutes les fanfares invitées, avec un courage que nous apprécions, eurent à cœur de venir rehausser par leur présence, l'œuvre pieuse que nous avons organisée. Le ciel admira sans doute leur généreux dévouement, car un beau soleil radieux qui se montra durant toute la journée les salua de ses clairs rayons à leur arrivée parmi nous. Il y eut procession jusqu'à l'église où une messe basse fut dite pour les nouveaux arrivés. Après la messe, un somptueux diner, préparé par M. S. Man et les rev. Sœurs Ste-Croix fut servi. A deux heures, les fanfares prirent place sur une magnifique estrade et jusqu'à neuf heures, dimanche soir, émerveillèrent la foule par de savants et harmonieux morceaux.

Les fanfares qui voulurent bien nous honorer de leur présence, sont celles de St-Hyacinthe, St-Jean, Granby, St-Césaire et Marieville.

Nous devons à ces courageux bandistes des remerciements et les leur donnons avec enthousiasme.

—Mad. Jacques Bonneau est à l'article de la mort. Tous ses enfants sont réunis à son chevet, redoutant le terrible moment où ils se trouveront orphelins.

—Les foins sont presque tous rentrés et on annonce une magnifique récolte.

—Il n'y a jamais eu autant de poissons dans notre belle rivière que cette année, et du gros encore. Il s'y est pris des maskinongés de 12, 15 et 22 livres, des achigans de 3 et 5 livres. Aussi les pécheurs s'en donnent-ils.

A ST-JOACHIM DE SHEFFORD

UN ENFANT DANS UN PUITS

(Correspondance spéciale)

Sherbrooke, 1er—On peut être brave et héros à 6 ans; tel est le fait d'un petit garçon qui a sauvé la semaine dernière, la vie à son petit frère âgé de 4 ans qui se noyait dans un puits éloigné d'une dizaine d'arpents de la maison de ses parents à Saint-Joachim de Shefford.

Le père attiré par les cris, se hâtait d'accourir lorsque l'aîné des deux petits imprudents, Lionel Gingras, empoigna son petit frère Gérard, qui revenait à la surface pour la deuxième fois, et pour la dernière fois sans doute, et le remettait par terre.

La petite victime a été malade de son bain et de la grande quantité d'eau qu'elle avait involontairement bue.

L'amour fraternel s'est manifesté d'une manière bien sensible après le sauvetage, et Gérard disait ensuite, bien naivement: "Qu'il aimait bien plus son frère Lionel à présent".

Cap de la Madeleine

Cap de la Madeleine, 28.—La paroisse du Cap de la Madeleine est excessivement vivante et active. De mai à octobre la vie y déborde. Aujourd'hui ce sont les chars qui amènent de nombreux pèlerins, demain le bateau fera le même service, et il n'est pas rare de voir arriver par centaines, et à la suite les unes des autres, des voitures chargées de pèlerins. Outre les pèlerinages organisés, dont le nombre va toujours en augmentant, il y a les visites privées à Notre-Dame du T. S. Rosaire : de très nombreuses personnes, venant un peu de partout, nous arrivent chaque jour. Les unes ne font qu'une courte visite de dévotion et retournent chez elles sans retard, pour se livrer, réconfortées, à leurs travaux ; mais plusieurs se donnent la consolation plus profonde de demeurer une grande partie de l'été au Cap, devenu, évidemment, quelque chose dans la province. C'est ainsi qu'à l'heure qu'il est il y a près de cent personnes étrangères dans les maisons de pension du Cap. Plusieurs autres doivent arriver dans le cours de la semaine. Montréal et Québec donnent naturellement le plus fort contingent. Comme il fait bon sortir des villes grandes et chaudes pour venir vivre de fraicheur et de vie, au Cap.

Dimanche, le premier train régulier arrivait au village. C'était une grande réjouissance. D'autant plus que le C. P. R. fera le trajet régulièrement tous les dimanches. Départ des Trois-Rivières à 2 hrs p. m. ; départ du Cap à 4.30 hrs p. m.

Le fleuve est très intéressant depuis quelques semaines ; outre ses beautés qui sont toujours anciennes et toujours nouvelles, il semble vouloir se faire remarquer d'une manière toute spéciale cette année par les travaux qu'il exige. Jour et nuit il nous apporte les cris stridents, mais assez lointains pour n'être pas désagréables, de ses dragueurs. Ces dragueurs ont pour satellites trois ou quatre petits et beaux bateaux qui voyagent sans cesse de la côte aux dragueurs et des dragueurs à la côte : c'est le mouvement, donc c'est la vie.

Partout où les Pères Oblats mettent la main, tout se transforme sous leur habile direction. A peine deux années se sont écoulées depuis que les Pères ont pris possession de notre belle paroisse, et déjà nous ne nous y reconnaissons plus, tellement le changement a été rapide.

L'église paroissiale a été la première l'objet de leurs travaux. Depuis vingt ans qu'elle était bâtie, il n'y avait encore, lors de leur arrivée, que les quatre murs blanchis à la chaux; aujourd'hui grâce à eux, nous sommes fiers de pouvoirs dire que nous possédons l'un des plus beaux édifices religieux de notre province.

Après avoir satisfait le légitime orgueil des paroissiens, les Pères ne voulurent pas en rester là. L'antique sanctuaire tombait en ruines, et il fallait le refaire à neuf, tout en lui conservant son cachet du temps passé. Encore là, les Pères ont parfaitement réussi.

Le pèlerin qui entre dans le sanctuaire, se voit tendre les bras par la statue miraculeuse de Notre-Dame du Rosaire.

Les Pères avaient jusqu là, pensé aux autres, mais ils étaient confinés dans l'étroit vieux presbytère du Cap, aussi leur fallut-il bâtir un monastère qui put répondre aux besoins toujours grandissants de la communauté. Encore là ils ont réussi à faire une œuvre d'art, d'un aspect imposant pour ceux qui passent en bateau, et d'une salubrité parfaite, puisque le monastère est bâtir à quelques pieds du fleuve.

Enfin, pour couronner leur œuvre, il fallait rebatir l'allonge qui servait d'agrandissement au vieux sanctuaire. Aujourd'hui, à la place de la vieille masure, s'élève une magnifique construction en bois pouvant contenir au moins deux mille pélerins.

Parmi les dernières personnes descendues aux hôtels, nous avons remarqué:

Hôtel Lanouette: Son honneur le maire Duplessis avec sa dame et ses enfants.

Hôtel Grandmont.—Monsieur et madame Renault, madame Beaulieu, de Québec, Mademoiselle Lajeunesse.

Hôtel Beaumier.—Monsieur Leduc et sa dame, madame Scullion et d'autres dont les noms nous échappent, tous de Montréal.

LES BONS CHEMINS

ASSEMBLEE A WATERLOO

(Correspondance spéciale)

Sherbrooke, 2. — L'assemblée pour l'organisation d'une association des bons chemins pour le district de St-François aura lieu à 2 heures de l'après-midi, le 10 août courant, au Parc Victoria. Les compagnies de chemins de fer accorderont des réductions de passage à tous ceux qui désireront assister à cette assemblée.

ANTONIO CARLONTONIO

Victime d'un accident à East Clifton

Sherbrooke, 2.—Samedi soir, l'ambulance se rendit à l'arrivée du train du Québec Central pour transporter à l'hospice du Sacré-Coeur, un Italien du nom de Antonio Carlontonio, qui avait une jambe cassée. Le pauvre immigré ne parlait ni anglais ni français. La rupture dont il souffre lui a été causée par la chûte d'un arbre dans le canton d'East Clifton. Le maire Camirand l'a fait admettre à l'Hospice du Sacré-Coeur.

FEU M. ISIDORE PROULX M. P.

Plantagenet, 2.—Tous les principaux citoyens du comté de Prescott ont rendu hier, un dernier devoir à leur député, feu Isidore Proulx. Des amis d'Ottawa et des différents comtés de la province de Québec, assistaient aussi aux funérailles qui ont été des plus imposantes.

Les maisons de commerce du village étaient drapées de noir comme marque de respect pour le défunt. Une foule considérable a assisté aux obsèques.

A onze heures de l'avant-midi, Mgr J. O. Routhier, V.G., du diocèse, fit la levée du corps à la demeure de la famille, rue St-Isidore, et la dépouille mortelle fut alors conduite à l'église St-Paul, où le Rév. C. A. Croteau, curé de Buckingham chanta l'absoute, après quoi le service solennel de requiem fut chanté par le Rév. M. Pelletier, assisté du Rév. J. L. H. Major, comme diacre, et du Rév. Chénier, de Plantagenet, comme sous-diacre. Les Révds J. A. Lebeau, Boulay et C. Gagnon, assistaient au sanctuaire. L'église était somptueusement drapée de noir et les centaines de lumières qui ornaient l'autel et le catafalque faisaient de cette scène un coup d'oeil imposant.

Le programme musical suivant fut exécuté : Miserere Mei, M. J. A. Wilson; Requiem aeternam, M. Pierre St-Pierre ; Kyrie, M. Joseph Labrosse; Requiem, verret, Jules Raymond; Absolve, M. Côté ; Dies Irae, J. A. Wilson ; offertoire, M. J. A. C. Ethier ; Sanctus, M. Simon, Agnus, M. Eugène Matte ; Lux aeterna, Max. Labrosse. Intermède, Crucifix de Faure, M. Bruno Labrosse ; Libera, M. Jules Raymond ; In paradisum, M. Pierre St-Pierre ; Benedictus, le choeur.

Après le service, le cortège se rendit au cimetière de la paroisse, où eut lieu l'inhumation.

Le deuil était conduit par MM. Joseph Proulx, du département des chemins de fer et canaux, Ottawa ; Edmond Proulx, avocat de l'Orignal ; P. Proulx, de Winnipeg ; les trois fils du défunt. Félix Raymond, de Ste-Scholastique ; N. Lalande, Montréal ; et Ephraim Lalande, de St-Hermas, ses beau-frères, Joseph Mayer, de Montréal, et P. J. Potts, de Plantagenet, ses gendres, Michel Lalande, de St-Hermas, Arthur Dorion, de Montréal, et Chrysologue Labrosse, de Plantagenet, ses neveux.

Les porteurs étaient : l'hon. Alfred Evanturel, M.P.P., le shérif Hagar, de Plantagenet, le juge Constantineau, de l'Orignal ; J. A. C. Ethier, M.P., M. Harwood, M.P., et Louis Charbonneau, rentier, de Plantagenet, L. P. Labrosse, de St-Eugène ; E. Z. Labrosse, de Vankleek Hill ; Joseph Bélanger, de l'Orignal ; Louis Daoust, d'Alfred ; Joseph Leduc, de St-Isidore, et Hilaire Maranda, de Plantagenet.

Des offrandes de fleurs ont été envoyées par M. Félix Raymond ; les employés de la maison Chevrier, Winnipeg; une croix, et par M. J. A. Wilson, une ancre ; Bouquets spirituels, M. L. J. Labrosse, et M. P. et Mlle Elizabeth Doyle, d'Ottawa. Dans le cortège, nous avons remarqué : MM. le sénateur W. C. Edwards, MM. O. Turgeon, M.P., J. B. Morin, M.P., C. B. Major, M. P.P., J. B. L. Caron, et J. E. Mercier, représentant le club Belcourt, d'Ottawa ; le capt. E. Johnson et W. Hall, de l'Orignal ; Paul Labrosse, Dr J. A. Bédard, St-Eugène ; Adélard Labrosse, Vankleek Hill ; L. J. Labrosse, Michael Kelly, Bruno Labrosse, St-Eugène ; Dr Aug. Bourque, et Euclide Rouleau, The Brook; Joseph et Isidore Fortier, St-Hermas ; Edmond Chevrier, Isidore Proulx, H. G. Bourdeau et J. H. Lapensée, Ottawa ; Roch Poulin, l'Orignal ; C. A. Charlebois, Dosithée Sabourin, St-Isidore; Gustave Evanturel, Alf. Fortunat Proulx, H. Bélanger, Alfred Goulet, Wendover ; Dr Henri Labrosse ; William MacAdam, Vankleek Hill ; J. Maxwell, l'Orignal ; W. J. Summerby, J. P. S., J. A. Cameron, Rockland ; Sabourin et Racine, Casselman, et des centaines d'autres.

TERRIBLE ACCIDENT A SAINTE-FLAVIE

Ste-Flavie, 2.—Mlle Délia Hamilton, de Montréal, se rendant à St-Gabriel, près de Sainte-Flavie, a sauté du train sur le quai de la gare avant que le train fût arrêté, et, avant qu'on ait pu lui porter secours, elle est tombée sous les roues et a eu les deux jambes coupées en haut des chevilles.

Les médecins disent que l'amputation est nécessaire, et qu'il est probable qu'elle mourra de ses blessures.

La jeune fille allait voir sa famille, après douze ans d'absence. Son vieux père l'attendait à la gare et a été témoin du terrible accident.

Les rhumes de cerveau

Sont communs durant toute l'année. Négligés, ils se développent en catarrhe. La consomption suit souvent le catarrhe chronique parce que les germes se développent sur une muqueuse enflammée. Vous guérissez un rhume de cerveau en une heure ou deux en respirant le Catarrhozone parfumé et curatif. Il agit comme un charme. Une fois essayé, il est toujours employé. Catarrhozone est le meilleur remède qui ait jamais été découvert contre toutes les maladies de la gorge, des poumons et des conduits du nez. Deux grandeurs, 25c et $1.00. m-i-s

VIOLENT ORAGE A ST-HYACINTHE

DEGATS CONSIDERABLES

(Correspondance spéciale.)

St-Hyacinthe, 2.—Un violent orage ou plutôt un cyclone est venu exercer ses ravages dimanche dans notre région.

Une pluie d'une abondance exceptionnelle a tombé, poussée par un vent furieux, vers cinq heures de l'après-midi.

Les rues offraient, au bout de quelques instants l'apparence de vrais torrents.

Des arbres d'une robustesse rare ont été tordus et déracinés. On ne compte pas tant ils sont nombreux les arbres de taille moyenne que le vent a brisés.

A l'Emporium Cigar Co., une longue clôture a été renversée.

Dans les jardins de MM. Louis Benoit, Eusèbe Morin, Henri Pagé, juge Madore, A. Bourgault, des arbres superbes, pins, peupliers, érablez, ont été déracinés.

A l'évêché, il y a aussi des dégâts.

Un cultivateur domicilié près du ruisseau Pleinchamp a vu culbuter sa remise que le vent a entrainé à quelque distance.

Celui qui semble avoir éprouvé plus de dommage est M. Henri Bernard, constructeur de l'Académie Girouard.

Une large partie de la muraille de cette importante construction a été arrachée du corps de la bâtisse. Des pierres de taille superbes sont brisées et l'ouvrage de plusieurs heures est détruit.

FEU MME RAPHAEL GELINAS

(Corr. spéciale)

St-Guillaume d'Upton, 2 — Les funérailles de Mme Raphael Gélinas, née Eléonore Carbonneau, ont eu lieu, hier matin, à St-Guillaume d'Upton, au milieu d'une grande pompe. Mme Gélinas a succombée, samedi dernier, après une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 65 ans. La regrettée défunte, était originaire d'Yamachiche et demeurait à St-Guillaume depuis 1861.

Le service funèbre a été chanté par M.l'abbé Elzéar Mondou, vicaire, et M. le notaire Théo. Vanasse tenait l'orgue. MM. Argémire Bélisle, Dr A. Melançon, Ernest et Doria Gauthier, chantèrent des solis et le choeur de l'orgue rendit très bien la messe des morts harmonisée. Parmi les personnes présentes, on remarquait : MM. F. L. Desaulniers, ex-M. P., Léon DeSerre, Henri Bourretret, Narcisse Francoeur, Paul Maher, Georges Hénault et une foule d'autres notables.

Madame Gélinas était très estimée et sa mort cause d'universels regrets dans toute la paroisse.

Nos condoléances aux familles Gélinas et Carbonneau.

SUICIDE A SHERBROOKE

ABERRATION MENTALE ET DECOURAGEMENT

(Correspondance Spéciale)

Sherbrooke, 2.—Un ancien employé de la compagnie d'assurance Métropolitaine, J. B. Charron, de Magog, s'est suicité dans sa chambre, à l'hôtel Continental, lundi. Pour mettre fin à ses jours, il s'est servi des courroies en cuir de sa valise, qu'il fixa à un crochet à habits. Il se passa le noeud autour du cou et se laissa cheoir. Son cadavre fut trouvé vers onze heures de l'avant-midi, lundi. Sur un bureau, se trouvait un razoir ouvert, ce qui laisse à penser que Charron a d'abord eu l'intention de se trancher la gorge. Le défunt est probablement une victime de l'intempérance et du découragement. Il avait été remercié de ses services à la Métropolitaine et faisait beaucoup usage de boissons depuis ce temps. Son cadavre fut transporté à la morgue lundi après-midi. Le coroner Bachand a tenu une enquête lundi soir : Le jury a rendu un verdict de suicide dans un moment d'aberration mentale et de découragement. Charron a une femme et cinq enfants en bas âge, à Magog. Il était âgé d'nviron 35 ans. Ce matin, ses restes ont été envoyés à sa famille, à Magog.

TOUCHANTE CEREMONIE A JOLIETTE

DES RELIGIEUSES DE FRANCE AU COUVENT DU SACRE-COEUR

Joliette, 2—Hier, à 8 heures a.m., eut lieu au collège Joliette, une cérémonie revêtue d'un cachet extraordinaire de piété. Trois de ces jeunes filles que le gouvernement français a honteusement chassé de leur institution, et qui ont préféré laisser leur pays, plutôt que d'être infidèles à leur communauté ont pris ici la livrée des Sœurs du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie.

Ce sont mademoiselle Marine Leblanc (en religion Sœur St-Viateur), Mademoiselle Elizabeth Melançon, (en religion, Sœur St-Odilon), et Mademoiselle Louise Dumaresque, (en religion Sœur Ste-Justine.

Le Révérend Père D. Lajoie, supérieur général des C. S. V., officiait à cette cérémonie, avec le Rev. P. M. Roberge, supérieur du collège Joliette, et le Révérend Père Odilon Charbonneau, préfet des études à ce même collège. Le chœur de chant des novices rendit avec art, plusieurs cantiques appropriés à la circonstance et une touchante allocution fut donnée par le R. P. Lajoie. Ce prédicateur fit ressortir la curieuse coïncidence que la première prise d'habit qui eut lieu dans la province de Québec, parmi les sœurs de cette communauté, s'est faite dans la même salle où en 1847, les dix premiers religieux C.S.V. arrivés au Canada, faisaient leur première retraite. L'institution de l'ordre des Sœurs du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie, a pour berceau, dans la province de Québec, le collège Joliette qui eut le bonheur de recevoir dans ses murs, 13 ou 14 de ces exilées de Paramé, (Bretagne).

L'objet des membres de cette communauté est de se livrer à l'enseignement de la jeunesse, et de se consacrer au service des maisons d'instruction.

Nous sommes heureux de pouvoir féliciter ces Révérendes Sœurs du courage dont elles ont fait preuve, dans la lutte qu'elles ont eu à soutenir contre leurs autorités civiles, et de les remercier d'être venues se fixer parmi nous.

Ste Ursule

Capitalistes américains. — Commission scolaire. — Les trottoirs

Ste-Ursule, 2.—Des capitalistes américains, de passage en notre paroisse, sont allés visiter notre magnifique chute, qui mesure 98 pieds, dans le rang de Crête de Coq. Après avoir examiné l'endroit, le pouvoir et la quantité de l'eau, ils ont été satisfaits et ont offert à la municipalité de Ste-Ursule la jolie somme de soixante-quinze mille dollars. Cependant on hésite devant cette chance de voir prospérer notre paroisse. Le conseil se réunira sous peu pour régler la chose, espérons que nos représentants feront tout ce qui dépend d'eux pour la prospérité de Ste-Ursule.

—A une assemblée générale des commissaires d'écoles, il a été décidé qu'en remplacement de Mlle Grenier, Mlle D. Comeau serait institutrice de l'école modèle du village, avec Mlle Paquin comme sous-maîtresse. Nos félicitations sur le choix heureux des commissaires.

—La paroisse y gagnerait, si nos promenades et nos communications étaient en meilleur état. Il est très désagréable le soir, à la promenade, de risquer de se blesser. C'est pourquoi des trottoirs neufs, tout en embellissant le village, seraient aussi d'une grande commodité. Messieurs de la corporation, voyez-y un peu, et ayez un peu d'amour-propre pour votre paroisse.

—M. Adolphe Sicard, résidant à Montréal et élève finissant au collège de Montréal, est en promenade chez son oncle, M. W. Turner.

—M. Joseph Paquin, de Louiseville, élève finissant du collège de Montréal, est en promenade chez M. J. W. Paquin, médecin de cette paroisse. M. Paquin doit se mettre tout entier à l'étude de la médecine. Du succès au jeune disciple d'Hippocrate.

TAMPONNEMENT A IBERVILLE

Saint-Jean, 2.—Un accident de chemin de fer s'est produit hier soir sur la voie du Grand Tronc entre Saint-Albans et Iberville. Et c'est miraculeusement qu'aucune perte de vie ne s'en est suivie.

Un convoi de marchandises parti de St-Albans, venait à une fort bonne allure, et comme on le sait en arrivant à Iberville il y a une pente très inclinée.

Or, à un moment donné une des barres d'attelage (cople) se brisa. Quatre ou cinq wagons abandonnèrent le premier tronçon du train qui redoubla d'allure, jusqu'à la gare d'Iberville où il stoppa. Malheureusement les 5 wagons détachés arrivèrent à toute vitesse sur le convoi arrêté et le tamponnèrent affreusement. Deux voitures ont été mises en pièces et quatre autres jetées hors de la voie.

Et un des serre-frein fut sérieusement blessé.

Aussitôt on télégraphia à Saint-Albans pour demander un char de secours, ou "wrecking car".

Tout ce brouhaha fut cause que le convoi de Boston qui d'ordinaire entre en gare à 10 1-2 p. m., n'est arrivé qu'après minuit.

M. L'ABBE EM. CARRIERE

VICAIRE A ST-EUSTACHE

(Correspondance spéciale)

St-Eustache, 2.—M. l'abbé Emmanuel Carrière sera notre nouveau vicaire. Nous nous réjouissons de cette nomination. M. l'abbé Carrières est un enfant du comté des Deux-Montagnes. Il est le fils de M. Joachim Carrières, un brave cultivateur de Ste-Scholastique. M. l'abbé a fait ses études classiques au séminaire de Ste-Thérèse et son cours de théologie au grand séminaire. Il a été ordonné prêtre en juin dernier, à Ste-Scholastique.

M. l'abbé Em. CARRIERE, Vicaire à St-Eustache.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

CET ACCIDENT FATAL

ENQUETE SUR LA MORT DE CYPRIEN GELINAS

L'enquête, hier matin, a révélé d'autres détails sur l'accident arrivé à Bélair, samedi matin, sur le chemin de fer du Pacifique. Le malheureux qui a été tué par le convoi du matin, venant de Montréal, est un nommé Cyprien Gélinas, âgé de 33 ans, et domicilié ci-devant à St-Elie, dans le comté de St-Maurice. Il était pensionnaire de l'Asile de Beauport. Son cas n'était pas dangereux. C'était celui de la mélancolie, de l'hypocondrie. On le laissait aller travailler dans les limites du terrain de l'Asile. L'an dernier, il s'était échappé pour aller à St-Elie ; quelque temps après, il revenait de lui-même à l'Asile.

Lorsque jeudi dernier, dans la soirée, on constata qu'il ne reparaissait pas, on se mit à sa poursuite, mais il demeura introuvable. On s'aperçut en même temps de la disparition d'un autre aliéné, qui était traité de même façon, et que l'on n'a pas encore revu depuis.

Parmi les témoins à l'enquête, hier matin, un des gardiens de l'asile a déclaré d'après les relevés du registre de la maison, que Gélinas était un aliéné enclin à la mélancolie et au suicide. En route à nouveau pour St-Elie, tout probablement, et se sentant fatigué, il s'est endormi sur le bord de la voie ferrée, à deux milles de Bélair. Vingt minutes auparavant, le passage du train du matin, un train de marchandises avait passé, et l'ingénieur n'avait vu personne à côté de la voie. Le train régulier de Montréal arrivant, se trouva dans une courbe à environ 150 pieds d'un objet noir, tout recroquevillé, qui n'évoquait à première vue aucune forme humaine. L'objet fut frappé et roula ; ce que voyant, le mécanicien renversa aussitôt les machines pour s'enquérir de ce que ce pouvait être. On ramassa le malheureux qui n'était qu'un cadavre et on le transporta à Québec, à bord du convoi. Le verdict a été : "Mort de fracture du crâne à la suite d'un accident de chemin de fer".

PHENOMENE ARBORICOLE

Sherbrooke, 2.—On observe un phénomène naturel remarquable dans le jardin de M. Joseph Couture, maçon, de la rue Gillespie. C'est un pommier dont une partie porte de magnifiques fruits de la grosseur d'un oeuf, tandis que l'autre partie est toute en fleurs.

M ALEXIS BRIERE

DECEDE A ST-JANVIER DE WEEDON

St-Janvier de W., 2.— La paroisse de St-Janvier de Weedon vient de perdre, dans la personne de M. Alexis Brière, l'un de ses plus braves et plus anciens citoyens. Né en 1833, et ayant passé la plus longue partie de sa vie dans cette paroisse, M. Brière avait su, en homme charitable et généreux, gagner et conserver l'estime de ses concitoyens.

En 1895, il se retira aux Etats-Unis avec sa famille pour y tenter fortune, mais quelques mois plus tard, une épidémie de fièvres typhoides tint au lit et durant quelques semaines, le plus jeune de ses garçons, Magloire, en même temps qu'elle lui enlevait ce qu'il avait de plus cher au monde : sa femme. En 1896, voyant que le bonheur ne lui souriait pas et que sa seule fille, Maria, entrait au monastère des Révdes Sœurs de la Sainte Famille, il se décida de revenir dans sa patrie. Epoux dévoué, père d'une nombreuse famille et chrétien dans toute l'acception du mot, voilà ce que fut celui que la mort vient d'enlever après deux jours de maladie.

Le service funèbre fut présidé par le Rév. M. Lefebvre, curé de Saint-Janvier de Weedon.

Conduisait le deuil : M. Michel Montmarquet, de Sherbrooke, autrefois du lac Weedon. Les porteurs étaient MM. D. Galipeau, X. Galipeau, S. Galipeau, et L. Gagnon, du Lac Weedon.

Conduisaient le deuil : MM. Alp. Brière, Géd. Brière, S. Brière, et Mag. Brière, fils du défunt. Grand nombre d'autres parents et amis ont reconduit le défunt à sa demeure dernière.

LA SURDITE NE PEUT ETRE GUERIE

par des applications locales, car elles ne peuvent atteindre la partie malade de l'oreille. Il n'y a qu'un seul moyen de guérir la surdité, et c'est par des remèdes pour la constitution. La surdité est due à l'inflammation de la membrane muqueuse du Tube d'Eustache. Quand ce tube est enflammé, il y a un bruit sourd ou ouïe imparfaite, et quand il est complètement bouché, la surdité existe et, à moins d'enlever l'inflammation et de ramener le tube à son état normal, l'ouïe sera détruite pour toujours; neuf cas sur dix sont dus au catarrhe, qui n'est que l'inflammation des surfaces muqueuses.

Nous donnerons cent piastres pour tout cas de surdité (due au catarrhe) qui ne peut être guéri par le remède de Hall contre le catarrhe. Demandez des circulaires gratis.

F. J. CHENEY & CO., Tolédo, O.

Vendu par les pharmaciens, 75c.

Les Pilules de Famille de Hall sont les meilleures. 37—A D

RELIURE ET REGLAGE

Nous faisons "à ordre" toutes sortes de livres de comptabilité, etc., que nous réglons et relions avec le plus grand soin.

La Cie de Publication "La Patrie," Limitée

77-79 et 81 rue St-Jacques, Montréal

L'Hotel de St-Léon

Le célèbre édifice qui a reçu sous son toit tant de touristes a été renversé et n'est plus que ruine

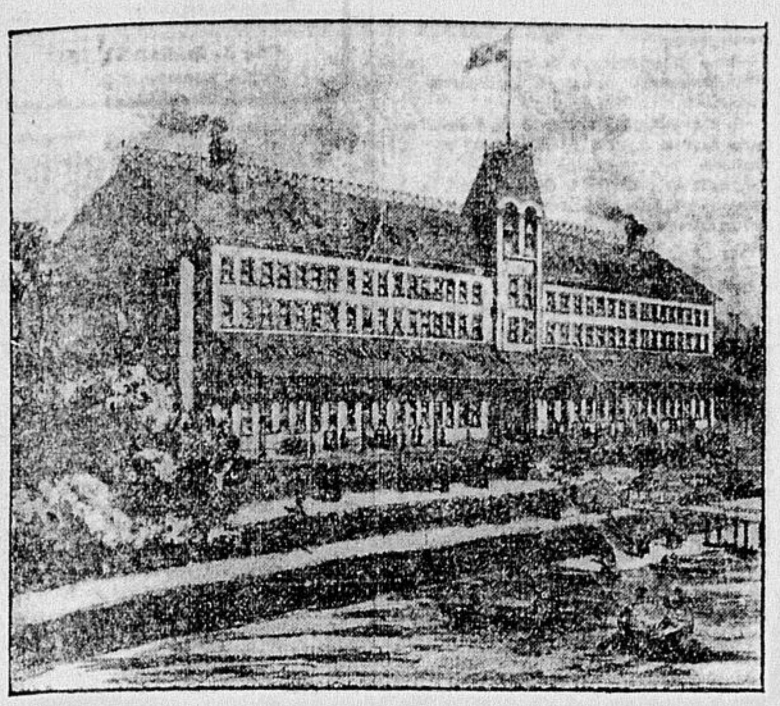

L'HOTEL DES SOURCES ST-LEON

(Corr. spéciale)

St-Léon, 29 — L'immense édifice qui portait le nom d'"Hôtel des Sources St-Léon" a été accidentellement renversé ces jours derniers. Ce magnifique hôtel était situé sur le bord de la Rivière du Loup en haut, à 2 milles du village de St-Léon et à 6 milles de la gare de Louiseville. Il y a quelques années, cet hôtel était très achalandé des touristes. On y vit, durant la saison d'été, jusqu'à 450 pensionnaires, venant de toutes les parties du Canada, des Etats-Unis et même de l'Europe. Ce fut un temps la place favorite de l'hon. M. L. O. Taillon. Cette bâtisse avait 300 pds de long par 80 pds de large et 5 étages. Elle était en bois. Il y avait plusieurs dépendances considérables et aussi un pont, avec véranda au milieu, traversant la rivière. Mais il y a quelques années, le pont a été emporté. Il y a quelques années l'hotel a été condamné par les inspecteurs des bâtisses.

FEU M. H. C. DOZOIS

ANCIEN INSTITUTEUR. — L'UN DES PIONNIERS DE FARNHAM.

(Correspondance spéciale)

Granby, 25. — La mort vient de ravir à l'affection des siens, l'un des membres les plus connus, l'un des citoyens les plus estimés des Cantons de l'Est, dans la personne de M. H. C. Dozois.

M. H. C. Dozois était né a Napierville, le 6 juin 1821. Il épousa Melle Mathilde Toupin, de l'île Perrot, et embrassa une carrière de dévouement, celle d'instituteur. Il émigra aux Etats-Unis et se fixa à Détroit. Là, il fonda l'Académie Ste-Anne, dont il fut le principal pendant plusieurs années.

De retour dans son pays, il enseigna à Montréal, à l'Académie St-Antoine. Il se dévoua tout entier à l'oeuvre de l'instruction publique pendant 42 ans.

M. H. C. Dozois fut l'un des pionniers de la ville de Farnham. L'église, que l'on érige en ce moment, est située sur la terre qu'occupait autrefois son père.

En 1896, il quitta Farnham pour venir demeurer à Granby, chez son fils, L. A. Dozois, notaire.

Frappé depuis longtemps par une maladie qui ne pardonne pas, il s'éteignit doucement à l'âge de 83 ans, après avoir souffert cruellement pendant des années. Cependant ses derniers moments ont été paisibles et il s'est endormi doucement dans le Seigneur.

M. H. Dozois laisse pour pleurer sa perte une femme et 4 enfants, deux filles et deux fils, M. L. A. Dozois, notaire, et M. E. Dozois, pharmacien.

Ses funérailles ont eu lieu ici le 25 courant, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Les porteurs étaient MM. J. B. Lavigne, M. Mailhot, avocat; Louis Paré, L. Denault, O. Paré, R. Cadieux, Z. Brodeur.

Remarqués dans le cortège, M. le Dr Mathieu, M.P.P., Dr C. P. Veron, Dr Lessard, E. Tarte, notaire; M. J. Lefèvre, notaire; M. S. Mullin, M. G. McKennie, M. J. Quinn, U. Comtois, E. Boivin, A. Denault, H. Viens, A. Paré, Albert Charlier, J. A. Charlier, L. A. Giroux, S. Martin, A. Martel, A. Dusseault, A. Monty, L. Côté, H. Paré, E. Rousseau.

Le service fut chanté par le Rév. M. Gill, curé. L'orgue fut tenu par Melle Aline Massé.

ACCIDENT A EAST ANGUS

(Corr. spéciale)

East-Angus, 27.—Un homme du nom de Warry Boulanns, s'est fait fracturer un bras en travaillant à la fabrique de papier. Il montait de la pulpe avec un ascenseur lorsque, tout à coup, le câble se rompit, et le tout fut précipité dans le vide d'une hauteur de 20 pieds.

Cet homme est marié et père de plusieurs enfants. Le Dr Martel lui a prodigué les soins que son état requérait.

Le matin, après la partie de cartes, un banquet ou une noce, vous vous tournez avec empressement vers l'eau à la glace. Pour le moment, votre soif est étanchée, mais comment est votre tête? Vous ne voulez pas rester à la maison parce que vous avez la tête lourde ou comme si vous éprouviez des chocs électriques.

Hedrite

est excellent le matin et guérira n'importe quel mal de tête amené par une cause quelconque. Nous ne favorisons pas l'usage des stimulants, au contraire, nous y sommes très opposés, mais tant qu'un tel état de choses existera, il est en notre pouvoir de guérir les maux de tête dus à l'usage excessif des liqueurs. Loin de nous l'idée d'offrir une prime à l'ivrognerie en promettant d'en atténuer les maux, mais nous voulons simplement faire du bien, sachant que plus tôt l'homme est ramené à son état normal, moins il se fait dommage. Nous avons entrepris la guérison du mal de tête et nous sommes prêts à le traiter quel qu'il soit, quelle que soit la cause qui le produise. Ecrivez-nous et demandez une boite-échantillon gratuite de même que tout conseil ou traitement que nous offrirons volontiers gratis. Rappelez-vous que.

Nous sommes les Seuls Specialistes au Monde contre le Mal de Tête.

ACCIDENT A JOLIETTE

MADAME ALEX. GUILBAULT ET SON FILS EN SONT LES VICTIMES.

(Correspondance spéciale)

Joliette, 27. — Lundi après-midi, l'épouse de M. Alexandre Guibault, avocat, de la société légale "Renaud et Guibault", se promenait en voiture avec son jeune fils, Guy, âgé de 8 ans. Le cheval qu'elle conduisait est très impétueux, et d'une allure très rapide. Pour une raison ou pour une autre, il prit peur et s'emporta. Voulant protéger son jeune enfant contre une chute, qui aurait certainement pu être fatale, Madame Guibault l'entoura de son bras, et essaya, de son autre main restée libre, à modérer l'allure du coursier. Hélas! elle ne put saisir qu'un des cordeaux et perdit ainsi tout le contrôle qu'elle aurait pu exercer sur le cheval, qui s'emportait toujours de plus en plus. Rendu Place Lavaltrie, le fougueux animal, au lieu de suivre le chemin, fit un écart et s'élança sur la plateforme du marché, élevée d'environ un pied et demi. Le choc de la voiture contre la plateforme fut des plus violents et fit tomber les deux occupants qui furent projetés chacun de leur côté. Une des roues frappa le jeune Guy au front, en lui faisant une profonde blessure, longue de quelques pouces, tandis que Mme Guibault recevait un coup violent dans le côté.

Malgré leur grande faiblesse, les deux blessés ont passé une nuit aussi excellente qu'on pouvait le désirer sous les circonstances, ce qui fait espérer un prompt rétablissement. Nous ne pouvons que nous réjouir avec M. Guibault de la bonne tournure que prennent maintenant les suites de cet accident, qui aurait pu etre des plus désastreux.

Courrier de St Jérome

REPARATIONS A L'EGLISE—CHEZ LES FRERES

(Correspondance spéciale)

St-Jérôme, 28. — Des ouvriers de la maison Blouin, Desforges et Latourelle, de Montréal, sont à faire d'importantes réparations à la façade de notre église. A cause d'une défectuosité dans les plans ou la construction, l'eau s'infiltrait jusqu'à l'intérieur et ruisselait sur le mur de la façade. C'est pour faire disparaître ce défaut que ces ouvriers sont à l'oeuvre.

Il est aussi question de renouveler complètement la toiture de l'église qui est en gravois, et de la mettre en tôle.

—Les Frères des Ecoles Chrétiennes qui ont charge du pensionnat du Sacré-Coeur, ici, sont revenus de leur retraite annuelle.

—M. Régis Guénette doit ouvrir sa manufacture de portes et châssis la semaine prochaine. M. R. Guénette se propose de manufacturer aussi une valise-bureau de toilette tout à fait ingénieuse due à l'invention de son fils Régis.

—M. l'abbé Desjardins, prêtre retiré, résidant chez son frère, M. Chs. Desjardins, est à restaurer complètement la résidence de ce dernier en y faisant une importante addition en pierre. Les travaux avancent rapidement.

—Le Révérend M. T. Ouimet est retourné à Chicago pour quelques mois.

—M. le baron de L'Epine a vendu son ménage par encan public samedi. Ses chevaux devaient aussi être vendus, mais ne l'ont pas été, faute d'acquéreurs.

M. le Baron n'a pas trouvé les enchères satisfaisantes.

M. le Baron partira ces jours-ci pour retourner en Belgique.

—La fanfare de St-Jérôme a reçu une invitation spéciale de prêter son concours pour le pique-nique politique du club Bernier, ici, le 7 août prochain. Mais il parait que notre fanfare a décliné l'invitation. e

A Notre-Dame de Bonsecours

Une jeune fille fatiguée de la vie

Papineauville, 29.—Le 26 de ce mois, le Dr Ant. Longpré, de Papineauville, coroner pour le comté Labelle, était appelé dans la paroisse de N.-D. de Bonsecours, pour tenir une enquête sur le corps d'une jeune fille, du nom de Mélanie Desjardins, qui avait absorbé du vert de Paris.

Le verdict a été: "suicide dans un moment d'aliénation mentale", avec recommandation à ceux qui se servent de ce poison, de tâcher d'éviter de tels accidents à l'avenir.

L'ECHAFAUDAGE S'ECROULE

Trois hommes font une chute de 24 pieds

GRIEVEMENT BLESSES

St-Eugène, 30 — Avila Dandurand, Napoléon Brazeau et Léonard Bertrand, couvreurs à l'emploi de M. Albert Brazeau, entrepreneur de St-Eugène, étaient occupés à couvrir la grange de M. Fred Waddell, de Hawkesbury, quand l'échafaudage a cédé sous leur poids. Les trois hommes ont été précipités sur le sol d'une hauteur de vingt-quatre pieds.

Tous les trois ont reçu de nombreuses contusions et des blessures internes.

M. Avila Dandurand a eu une hémorragie considérable.

Le docteur Bédard a donné aux blessés les soins que requérait leur état.

TROUBLES A CHAMBLY

PROCES INTERESSANT EN PERSPECTIVE

Chambly, 30.—Il se déroule actuellement devant les juges de Paix Courtemanche, Willett et Pepin, à Chambly, une cause qui soulève un intérêt considérable non-seulement dans cette localité, mais dans toutes les campagnes avoisinantes.

Il existe, à Chambly, depuis quelques années, un club de baseball qui se rencontre avec un club étranger presque tous les dimanches, attendu que les joueurs étant d'honnêtes ouvriers ne peuvent se livrer à cet amusement durant la semaine. Les parties ont toujours eu lieu jusqu'à présent sur le terrain public appelé la "Commune".

Or, depuis l'été dernier, quelques gens scrupuleux se sont mis en tête d'empêcher ces jeunes gens de se livrer à leur amusement favori. A cette fin, ils ont fait intervenir le gouvernement par un de ses policiers et dimanche dernier, ont fait arrêter neuf joueurs du club, tous jeunes gens appartenant aux meilleures familles, et ce en présence d'une grande partie de la population qui s'est toujours fait plaisir d'assister à ces joûtes paisibles et amicales.

C'est le procès de ces jeunes gens qui a commencé jeudi à Chambly, en présence d'une foule considérable, dont les sympathies semblaient être acquises aux accusés.

Le ministère public est représenté par Mtre Honoré Mercier, avocat de Montréal, et Mtre Joseph Lussier, représente les inculpés.

Après les procédures préliminaires et quelques escarmouches entre l'avocat Lussier et le magistrat Willett, dont on demandait la récusation vu qu'il a été lui-même l'instigateur de cette guerre aux joueurs de baseball, la cause a été remise à jeudi prochain.

TROUBLES A JONQUIERES

ENTRE COMPAGNIES

Jonquières, 29.—On redoute des troubles à Jonquières, par suite de difficultés survenues entre la maison Price et la compagnie de pulpe de Chicoutimi. Les deux compagnies prennent leur pouvoir hydraulique de la même rivière, et l'une d'elles a tout dernièrement fait construire une écluse qui gêne parait-il, l'approvisionnement d'eau de l'autre compagnie. On aurait menacé de faire sauter l'écluse. Sur plainte portée par la compagnie de pulpe de Chicoutimi, au bureau du procureur général, le bureau dépêchait hier matin, quatre hommes de la police provinciale à Jonquières.

Si vous ne dormez pas bien

Vous devriez savoir que cela veut dire danger. Le sommeil est un trésor qui procure le bien-être au corps. Sans lui il ne pourrait y avoir de vigueur corporelle ou mentale, il ne saurait y avoir de disposition à bien travailler et encore d'humeur enjouée.

L'insomnie vous annonce que quelque chose va affreusement mal. Elle vous annonce une mauvaise digestion et assimilation, qui seront bientôt suivies par la formation d'un sang aqueux et par une maladie sérieuse.

Rien ne rétablit aussi sûrement le sommeil que le Ferrozone. Ce n'est pas un narcotique, il forme tout un supplément du sang.

Si le sang est bon, toutes les parties du corps sont bien nourries. Le cerveau, le système nerveux, les muscles, tout se rétablit lorsque le sang est bon Tout va mal lorsqu'il est appauvri et insuffisant.

Prenez Ferrozone, vous serez étonné de l'amélioration rapide de votre force Vous devenez plus dispos au travail, vous dormez bien et vous mangez beaucoup, lorsque vous dormez et que vous mangez bien, vous êtes naturellement bien portant. m.j.s.

Ste Gertrude

(Correspondance spéciale)

Ste-Gertrude, 29. — Monseigneur L. Richard, supérieure du séminaire de Trois-Rivières, en visite chez son frère M. Nérée Richard, était aussi l'hôte du Rév. M. Forcier.

—La belle fête de Ste-Anne a été magnifiquement célébrée. Une messe annuelle a été chantée par le Révérend M. Forcier, curé de cette paroisse. L'autel de Ste-Anne était resplendissante de beauté, très bien décorée de fleurs par les Dames Religieuses. Trois morceaux de mandoline ont été très bien rendus par Mlle Alma Veilleux. Le chant exécuté par nos jeunes demoiselles ainsi que par les messieurs, mérite beaucoup de félicitations. Il y eut salut solennel suivi de la vénération de la relique.

Cette messe, qui était le fruit d'une collecte par des Dames, a été généreusement payée par les paroissiens. Puisse la bonne Ste-Anne veiller en retour et bénir ses chers enfants de Ste-Gertrude.

COURRIER DE ST-HYACINTHE

St-Hyacinthe, 30.—Il se forme actuellement un club à St-Hyacinthe, à l'effet d'étudier les questions industrielles et économiques qui seront traitées à la prochaine lutte électorale.

Les assemblées se tiendront dans la grande salle du "Courrier de Saint-Hyacinthe."

On y donnera des conférences auxquelles seront admis les citoyens désireux de se renseigner sur ces questions actuelles.

—M. Isaïe Saulet, ouvrier menuisier à l'emploi de MM. Casavant manufacturiers d'orgues, a été victime d'un douloureux accident.

M. Saulet préparait du bois à la machine, lorsqu'une pièce assez volumineuse fut lancée tout à coup sur lui, le frappant rudement sur le côté droit.

L'ouvrier tomba à la renverse, sous la violence du coup qu'il venait de recevoir.

On craignait que le blessé n'eut quelque fracture aux côtes: mais il n'y paraît pas.

Il est actuellement à l'hopital sous les soins du Dr P. Ostigny.

—Le Rév. M. Napoléon Desmarais vient d'être transféré temporairement à St-Denis de Richelieu, où il aidera aux travaux du ministère.

—Le concert donné jeudi soir, à la salle de l'hotel de ville, par MM. Paul Dufault, Joseph Saucier, Emilien Renaud, Madame J. Saucier et Melle Antoinette Côté a été un brillant succès.

Cette soirée est certainement l'une des plus attrayantes dans St-Hyacinthe ait eu connaissance. La foule avait rempli la salle spacieuse et les chanteurs étaient en voix.

—M. Renaud, par intervalle, a joué avec tout le talent qu'on lui connait de jolis airs.

Nous espérons avoir encore l'occasion de prendre part à un pareil régal artistique.

M. Dufault peut être fier de son succès. Nous lui en souhaitons autant dans les différents endroits qu'il va visiter au cours de sa tournée à travers la province.

Les artistes ont tour à tour été rappelés et chaleureusement applaudis.

Melle Côté, comme toujours a su conquérir l'admiration.

M. Saucier a lui aussi émerveillé l'assistance. C'est notre ami M. Léon Meyers qui s'était chargé de préparer cette soirée et il a bien réussi.

—Les RR. PP. Ugalni et Ladislas, de l'Ordre des frères mineurs de Montréal, sont actuellement en visite chez leurs anciens professeurs et amis de St-Hyacinthe.

Les deux visiteurs arrivent de St-Valérien, de Milton, où le P. Ladislas a été récemment dire sa première messe après son ordination.

—Un incident assez singulier vient d'arriver à la prison de cette ville.

Un jeune garçon, écroué il y a environ un mois pour avoir volé des effets au cercle Montcalm, jouissait d'un peu de liberté à la géole. On le faisait travailler et tout allait bien.

Mais un jour, le jeune délinquant trouva moyen de s'introduire la main dans un tiroir de bureau où Mme Benoit, épouse du géolier, déposait de l'argent et fit disparaître $1.00 qu'on retrouva sur sa personne. Il n'avait pu le dépenser, comme bien l'on pense.

L'accusé avoua sa faute. Il devra purger une nouvelle sentence quand il aura terminé son stage actuel.

—MM. Aimé Gendron, avocat, le Dr Emile Ostigny, et Dr J. Tellier, industriels, se sont embarqués dans la nuit de vendredi à samedi à bord du "Canada", de la ligne Dominion, pour l'Europe. Nos amis visiteront surtout la Suisse, l'Ecosse, l'Angleterre, l'Allemagne et la France.

Tous trois voyagent dans l'intérêt de l'industrie connue sous le nom de "Cie de Distillerie de St-Hyacinthe", à laquelle ils ont des intérêts considérables.

FEU M. ISIDORE PROULX

Plantagenet, 30. — Un grand deuil règne aujourd'hui dans notre paroisse par la mort de notre député et concitoyen, M. Isidore Proulx.

Le défunt contracta sa maladie mortelle au campement du club des Gais Compagnons dont il était le président.

M. Isidore Proulx naquit dans le bas Canada, à St-Hermas dans le Comté des Deux Montagnes, le 20 mars 1840. Il vint se fixer ici en 1881, et dix ans plus tard il était élu député du comté, en 1901, et réélu en 1892, 1896, 1900. Il fut aussi maire de Plantagenet pendant plusieurs années.

Il laisse pour déplorer sa perte, dix enfants, Joseph, du département des Chemins de fer à Ottawa, Edmond, avocat à L'Orignal, Philias, commis à Winnipeg, Mme S. Aubry de Verner, Mme P. J. Potts, Plantagenet, Mme Joseph Mayer, Montréal, Mme B. Paradis, Buckingham, Mme C. Mathieu, Sault Ste-Marie, Milles Berthe et Maria.

Sir Wilfrid Laurier a envoyé une dépêche à M. J. W. Desjardins, marchand, le priant d'être son interprète auprès de la famille et de présenter ses condoléances, et exprimer ses regrets de la perte d'un de ses meilleurs amis. L'hon. A. Evanturel est venu d'Alfred présenter ses condoléances à la famille éplorée. Des télégrammes de condoléances ont été envoyés par l'Hon. A. N. Belcourt, orateur de la Chambre, l'hon. sénateur Cloran, J. B. T. Caron avocat, Ottawa, Georges H. Pharand, de L'Orignal et de plusieurs autres. La famille voudra bien accepter nos plus sincères condoléances.

St Paul Ermite

On demande une station

St-Paul, l'Ermite, 27—Il est vraiment regrettable qu'un village important comme celui-ci ne possède pas une station convenable. La compagnie du chemin de fer du Grand Nord devrait y voir sans délai. La population est assez considérable et les gens qui voyagent sur cette ligne sont assez nombreux pour que l'on songe à améliorer la situation. Faire débarquer les gens dans un champ n'est pas du dernier goût. Dimanche soir, il y avait au moins une centaine de personnes qui attendaient le train venant de l'excursion de Shawinigan, Falls. On peut rester à la belle étoile quand le temps le permet, mais quand la température est mauvaise, c'est fort désagréable.

Nous espérons donc que la compagnie du Grand Nord fera construire sans plus tarder un abri pour les voyageurs de St Paul l'Ermite.

Cette amélioration s'impose.

LES PILULES MORO

Conservent la vigueur, font disparaitre la maladie et donnent la santé.

M. Hippolyte Fullum est guéri en deux mois par les Pilules Moro. Lisez son témoignage.

La condition de l'ouvrier! Voilà bien en effet une question qui mérite d'être étudiée soigneusement, et on ne devrait négliger aucun moyen pour trouver, le plus tôt possible une solution pratique à ce problème intéressant toutes les classes de la société.

En effet, qu'est-ce que l'ouvrier?

N'est-ce pas le facteur principal des grandes industries qui font vivre les masses, enrichissent les individus et développent la force, l'énergie et la richesse d'un pays?

N'est-ce pas lui, l'humble, l'ignoré, qui féconde par son labeur et centuple le pouvoir, le mérite ou le prix des produits naturels et des forces physiques?

Sans doute, son nom n'apparait pas dans ces entreprises colossales qui créent tant de fortunes. Mais qui fait la renommée de ces maitres puissants qui détiennent les marchés? Partout et toujours, c'est l'ouvrier. C'est lui qui peine dans l'ombre. C'est lui, c'est son travail incessant qui alimente la fortune de ces potentats de l'or et de l'argent. Songez-vous à ce que serait le monde sans lui?

Un seul moment de réflexion sur le rôle si important de l'ouvrier, nous permet de songer tout de suite combien il est opportun d'améliorer son sort. Tout de même, laissons à d'autres le soin d'étudier la condition sociale de l'ouvrier et pour le moment, occupons-nous directement de ce qui concerne la condition dans laquelle l'ouvrier doit travailler.

Pour bien faire, il faut être bien. Donc, tout d'abord l'ouvrier doit être en parfaite santé. Malheureusement, c'est le contraire qui existe chez la plupart des travailleurs. Mais ceci ne doit pas nous étonner, si l'on se rend compte des pénibles efforts que font chaque jour ces vaillants de la vie, pour mettre si généreusement à contribution leurs nerfs, la force de leurs muscles et le poids de leur corps. Huit, dix et même douze heures durant, par tous les temps, au chaud, au froid respirant l'âpre fumée ou des émanations qui infectent, dans l'air empoisonné d'une usine, ou sous la poussière étouffante d'une cour, le pauvre ouvrier dépense ainsi constamment le meilleur de lui-même.

Les Pilules Moro constituent évidemment le meilleur tonique et le plus sûr préservatif contre tous les assauts du mal et les désordres constitutionnels chez les hommes. Prises avec discrétion à certaines époques, au commencement de chaque saison, par exemple, les Pilules Moro agissent efficacement sur tout le système. Elles purifient le sang, assouplissent les muscles, éclaircissent le cerveau, régularisent les intestins et doublent la force des nerfs, etc.

M. HIPPOLYTE FULLUM,
CARAQUET, N. B.

Tout homme qui travaille, l'ouvrier plus particulièrement, fait une dépense énorme d'énergie et de force. Il lui faut quelque chose pour suppléer à cette perte constante de pouvoir physique. Rien ne vaut les Pilules Moro qui sont la substance même de la force, de la virilité et de la santé.

Seriez-vous déjà affectés de quelques maladies, même des plus chroniques, que vous ne trouverez rien de mieux à prendre que les Pilules Moro, c'est le remède par excellence, la véritable médecine des hommes.

Lisez plutôt le témoignage de M. Hippolyte Fullum:

"Comme beaucoup d'hommes, j'ai travaillé dur, dans les conditions défavorables à la santé, et c'est de là sûrement que m'est venue la maladie qui m'a fait souffrir pendant plus de trois ans. D'abord mes forces diminuèrent beaucoup, j'éprouvais toutes sortes de malaises, puis survinrent des douleurs aux reins si fortes que souvent, je perdais connaissance. Naturellement je ne pouvais presque pas travailler et j'avais peu de courage. J'ai souffert pendant longtemps, espérant que tout disparaitrait avec un peu de repos, mais voyant que mon état ne changeait pas, j'allai consulter les médecins de la Compagnie Médicale Moro. Ils m'ont prescrit les Pilules Moro, m'ont donné une foule de conseils, et m'ont si bien suivi qu'en deux mois j'étais tout à fait bien. Dès les premières semaines, je me suis aperçu que le remède me faisait beaucoup de bien, j'espérai alors tout de suite d'être guéri en peu de temps, et je n'ai pas été trompé. Avec la force et la santé, le courage est revenu et j'ai maintenant repris mon travail avec ardeur. Je tiens aujourd'hui à faire connaitre que ce sont les Pilules Moro qui m'ont guéri, afin de répandre davantage ce remède et de suggérer aux hommes qui souffrent la confiance que méritent ses effets curatifs. Ceux qui douteraient n'ont qu'à venir me voir, et je me charge de les persuader que les Pilules Moro doivent être prises par les hommes à l'exclusion de tous les autres remèdes. J'ajouterai qu'elles sont un remède sûr et qui coûte bien peu".—Hippolyte Fullum, Caraquet, N. B.

N'est-ce pas là encore une attestation évidente de la force et du pouvoir des Pilules Moro? Des centaines de lettres et certificats nous parviennent chaque jour; tous redisent les bienfaits incomparables des Pilules Moro préparées seulement pour les hommes, mais pour tous sans exception. Les Pilules Moro apportent la santé, puis la joie et le bonheur dans la famille. C'est la qu'est la richesse, la véritable fortune et tout le plaisir de vivre!

Les Médecins des Pilules Moro donnent, tout à fait gratuitement, des conseils à tous les hommes malades. Venez les voir sans crainte; ne perdez pas votre temps et votre argent à consulter des gens qui ne peuvent pas vous guérir, ou à prendre des remèdes qui ne vous font aucun bien. Leurs bureaux de consultations sont au No 1724 rue Sainte-Catherine, et sont ouverts tous les jours de la semaine, excepté le dimanche, de neuf heures du matin à sept heures et demie du soir.

Si vous demeurez trop loin de Montréal, donnez, par écrit, une description de votre maladie, et vous recevrez par la malle une lettre expliquant bien votre cas, et renfermant les informations nécessaires pour recouvrer la santé.

Les Pilules Moro se vendent chez tous les marchands de remèdes. Elles sont aussi envoyées par la malle, sur réception du prix, 50 cents la boite, ou six boites pour $2.50. Adressez vos lettres: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 1724 rue Sainte-Catherine, Montréal.

ORAGE A LAMBTON

Dommages considérables

Lambton, 28.—Un orage violent de tonnerre, de pluie et de grêle, s'est déchaîné mardi soir dans notre paroisse et ses alentours et a causé des dommages assez considérables. Une grange neuve de 40 pieds appartenant à M. H. Plante, était à peine lambrissée a été déplacée de sa base et reculée de deux pieds, passablement endommagée.

Une autre grange en construction appartenant à Arthur Julien, a aussi été renversée. Plusieurs autres bâtisses aussi en construction ont été plus ou moins avariées. Le tonnerre a tué une vache dans un champ, appartenant à M. O. Roy, orfèvre.

Presque toutes les boites du téléphone ont été brisées. Un employé de la compagnie les a réparées.

Une quinzaine de poteaux ont été brisés sur la ligne de St-Sébastien.

La grêle a causé aussi beaucoup de dégats dans les champs de grains et les jardins. La température est encore écrasante.

La récolte du foin est abondante et se fait assez rapidement.

AST-MARTIN

FUNERAILLES DE M. LE NOTAIRE DESROCHERS

(Correspondance Spéciale)

St-Martin, 27.—Samedi dernier, le 23 du courant, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, ont eu lieu les funérailles de M. le notaire Brien Durocher.

Le service funèbre fut chanté par le Rév. M. LeBlanc, curé, assisté du Rév. M. Casaubon, curé de Ste-Dorothée, comme diacre et du Rév. Père Clément, C.S.C., du Collège de St-Laurent, comme sous-diacre. Assistaient au choeur, le Rév. Père Vanier, C.S.C., et le Rév. M. Laurin, C.S.C., du Collège de St-Laurent, le Rév. M. Giguère, vicaire. Le deuil était conduit par les gendres du défunt: Albert Lecavalier et Albert Mercier, par son fils, Hidalla, par ses frères, Sifroid Brien et Gilbert Brien, par ses beaux-frères Eustache Fortier et Edmond Copping, par ses neveux, Aristide Brien, Louis Copping, Jos Brien, Aimé Brien, Ludger Brien, Edmond Tanguay, Stanislas Descaries et Jos Hurtubise. Les porteurs des coins du poêle étaient MM. Noë Gauthier, Alexandre Lavoie, Hormisdas Laurin, Léandre Bergeron, Jos Cantin et François Gohier. Les membres de la congrégation des tertiaires, à laquelle appartenait le défunt, assistaient tous aux funérailles. Remarqués dans l'assistance: les Révdes Soeurs Ste-Croix, Fabien Bigras, maire; Dr D. A. Pleuffe J. W. Larose, N.P., Dr N. A. Pleuffe, de Ste-Rose; Dr A. Gaboury, Dr Edouard Gaboury, P. A. Longpré, Régistrateur de Ste-Rose, James Robert, de Ste-Rose; J. A. Descaries, médecin vétérinaire; J. Cléroux, M. Desrochers, L. Cléroux, M. Mercier, L. Allard, Ant. Duquette, F. Sauriol, N. Pesant, de Ste-Dorothée; N. Laurin, Montréal; G. Viau, Nap. Sauriol, ex-maire; J. Desroches, Em. Bélanger, Ant. Pagé, V. Prudhomme, Aimé Pagé, A. Descarries, M. LeBlanc, M. Sauriol, S. Sauriol, W. Bourgeois, S. Véseau, A. LeBlanc, J. Patry, F. Chevrier, H. Cousineau, W. Laurin, E. Laurin, Z. Gratton, W. Dufresne, A. Filiatrault, Th. Jolicoeur, Jos Bergeron, G. Lecavalier, Alp. Taillefer, Aldéric Roussin, J.-Bte Hotte, J.-Bte Clermont, Max. Francoeur, A. Cousineau, Benjamin Roger, de Ste-Dorothée; J.-Bte Hébert, de Lachine, F. Bélanger, O. Labelle, C. Gratton, J. LeBlanc, J. A. Lachaîne, C. Taillefer, C. Leblanc, L. J. Jasmin, fils, A. U. Thibodeau, de Montréal et un grand nombre d'autres. Nous avons remarqué aussi une magnifique couronne donnée par Madame Veuve Jos Brien, de Montréal, bouquets spirituels par les membres de la famille.

Le choeur de chant a très bien rendu la messe des morts. L'orgue était tenu par M. Jos Hurtubise, organiste, de Notre-Dame de Grâce. Nous offrons nos condoléances à la famille éplorée.

Universalité

L'Amérique, l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Océanie connaissent la vertu remarquable du BAUME RHUMAL.

A BUCKINGHAM

(Correspondance spéciale)

Buckingham, 29.—La main d'œuvre est rare à Buckingham si on veut en croire les cultivateurs, dont l'un d'eux a dit à votre correspondant, hier qu'il était prêt à donner $30.00 par mois et nourri pour qui que ce soit.

La rareté des travailleurs est due, en grande partie, au grand nombre que requièrent les propriétaires de moulins pour faire fonctionner leurs industries.

—Par suite d'un accident survenu à la bouilloire du moulin Kelly, un bon nombre de travailleurs sont sans ouvrage, mais pour quelques jours seulement.

Ste Anne des Plaines

Sainte-Anne des Plaines, 29—Mardi dernier était la Fête de Sainte-Anne, par conséquent, fête patronale de notre paroisse.

Comme le faisait remarquer notre curé au prône de dimanche dernier, Il fallait fêter notre mère, car, disait-il, si pour la fête d'un semblable, l'on fait quelque fois de grands préparatifs, l'on prépare des compliments, à plus forte raison devons nous nous efforcer de fêter d'une manière grandiose notre patronne.

Le désir de notre bon pasteur fut réalisé, car il y avait foule à la messe et beaucoup de communions.

Le sermon de circonstance fut donné par le Rev. M. Zénon Thérien, enfant de la paroisse qui traita son sujet avec l'éloquence qu'on lui connait.

L'office divin fut célébré par le Rev. Joseph Gauthier, ordonné prêtre récemment, assisté de M. Conrad Chaumont comme diacre et M. Clovis Lacasse comme sous-diacre.

M. Clodimir Coursol, agissait comme maitre de cérémonies.

La fête se termina par un salut solennel suivi de la bénédiction du Très Saint-Sacrement et de la vénération des reliques de la Bonne Sainte-Anne.

—Nos bons cultivateurs se plaignent grandement de la sécheresse. Tout est brûlé. Le grain n'allonge plus, la récolte des patates est presque nulle, les pacages sont sans herbe et par conséquent, les vaches donnent peu de lait, Nos fabricants de beurre voient une grande diminution avec l'année dernière. Le grand cri poussé partout est: de la pluie! de la pluie!. Prions la Bonne Sainte-Anne, notre patronne et quand elle nous aura exaucés, sachons la remercier.

North Stukeley

North Stukely, 29.—Le 26 du courant avait lieu, à Lawrenceville, la vente du fromage. Il s'en est vendu 1,460 boites aux acheteurs suivants: Hodge 499 boites; Dalrymple, 100 boites; Grant, 441; Hodgson, 213; Ayer, 207. Le fromage coloré s'est vendu 7 3-8 et le blanc 7 1-8 à 7 1-4c.

Le temps que nous avons cette semaine nuit beaucoup à la récolte du foin. En revanche, le grain et tous les jardinages sont très beaux dans notre localité et les fruits sont en abondance.

Requin et sa famille dans la rade de Port Arthur.

—Surtout, mes enfants, ouvrez l'oeil et ne confondez pas une mine russe avec un marin japonais.

NOYADE A LABELLE

(Correspondance spéciale)

Labelle, 29—Un garçon du nom de Molette, âgé de 17 ans, s'est noyé hier en se baignant dans la rivière Rouge, au village de Labelle, avec 2 camarades, Albert Nantel et J. Juteau. Ce dernier a failli être aussi emporté par le courant, le jeune Mallette l'ayant empoigné aux jambes.

On a eu beaucoup de peine à repêcher le cadavre.

Le premier qui plongea fut M. Jos Belisle, mais n'ayant eu aucun succès MM. Toussaint Mandeville, Sal. Campeau et H. Marinier, plongèrent tour à tour sans plus de résultat.

A 6 heures p.m., Jos. Belisle plongea de nouveau et revint cette fois à la surface avec le cadavre.

Le juge de paix, M. W. Légaré, le Dr Gatien et le constable Giard firent transporter le corps, chez les parents du défunt.

Echos de la Malbaie

(Correspondance spéciale)

(Du correspondant de "La Patrie")

Malbaie, 29.—Quoique nous avions une température idéale, depuis quelque temps, nous l'échangerions volontiers contre quelques bonnes averses, qui auraient pour effet d'arroser la terre desséchée sous l'ardeur des rayons du soleil, et ranimeraient l'espoir au cœur des cultivateurs au sujet de la moisson qui sera certainement compromise si cette sécheresse se continue encore quelque temps.

—Notre magnifique place d'eau est, comme toujours, visitée par un grand nombre de touristes américains et canadiens qui fuient l'air malsain des villes, pour venir remplir leurs poumons des odeurs si saines et si vivifiantes du varech, tout en admirant les splendides paysages que leur offre ce pays unique: "Malbaie la belle" comme disait avec tant de raison, le regretté Arthur Buies.

—Les travaux de la lumière électrique sont poussés avec une grande activité. Les machines sont installées les fils sont posés, et dans quelques jours, les rues de notre village seront éclairées à la grande joie de notre population, qui soupire depuis longtemps après ce "fiat lux".

Dans une partie de jeu, un Gascon et un officier prirent querelle. Ils tirèrent l'épée; mais ils furent séparés. L'officier lui envoya dire qu'il ne s'en tenait pas là, qu'il prétendait se battre avec lui, et qu'il n'avait qu'à dire de quelle manière, et avec quelles armes. Allez lui dire, répondit le Gascon, que je laisse le tout à sa fantaisie; et pour les armes, que les miennes m'ont toujours servi à vaincre; que de côté-là, nous ne saurions nous battre à armes égales.

Le Savon Sunlight ne brûlera pas le duvet de vos lainages ni la surface des toiles.

SAVON SUNLIGHT

RÉDUIT LES DÉPENSES

Demandez la Barre Octogone.

SINGULIER ACCIDENT

Un train du chemin de fer de Montfort déraille

SES ROUES S'ENFONCENT DANS LA TERRE JUSQU'AUX ESSIEUX

1er août 1904.

Un singulier accident a eu lieu sur le chemin de fer de Montfort hier après midi. Un convoi entier a été, non pas précipité en dehors de la voie, mais presque enfoui dans la voie qui s'est écrasée sous son poids.

Ce convoi se composait d'une locomotive, de trois chars de bois et d'un char de voyageurs. Ces derniers étaient au nombre de vingt. Un serrefrein a été blessé légèrement à la main.

Ce convoi avait quitté Arundel un peu après-midi lorsque, arrivé au lac des Seize Iles, les rails cédant tout à coup sous son poids s'écartèrent. Le tender, et les quatre chars ne furent pas précipités hors de la voie mais celle-ci céda et les quatre chars restèrent où ils étaient, les roues enfonçant dans la terre jusqu'aux essieux.

Le bois des trois premiers chars a été projeté au loin car le convoi allait à une vitesse de vingt milles à l'heure. Il descendait une pente.

M. Guenette, surintendant du chemin de fer Montfort, était sur le train.

Tous les voyageurs furent obligés de marcher jusqu'à la gare des Seize Iles, soit un mille et demi. En chemin ils attrapèrent un violent orage.

A la gare des Seize Iles, un char plateforme sur lequel des sièges avaient été improvisés fut mis à leur disposition et les transporta jusqu'à Montfort. Depuis Montfort jusqu'à Montfort-Jonction le voyage se continua dans un char à fret.

Il faudra quelque temps pour réparer la voie puisque l'accident est dû au manque de résistance des dormants qui étaient trop pourris pour retenir les clous qui fixent les rails.

VOL DANS UN PRESBYTERE

Des coquins se partagent $175

(Corr. spéciale)

Québec, 1er.—Des voleurs se sont introduits vendredi dernier dans la nuit, dans le presbytère de la paroisse de Sainte-Foye, dirigé par le Rev. M. Scott, et ont escamoté une somme de $175.00 qui se trouvait dans le bureau du curé, partagée en trois sommes déposées dans un même nombre de boites de cigares, pour leur destination respective. Des traces des voleurs, pas l'ombre. Depuis quelque temps, on dirait qu'une nuée de voleurs de toutes sortes s'est abattue sur Québec et les environs. Les coquins opèrent partout avec une persistance telle et une impunité relative que des citoyens se demandent comment il peut se faire qu'à un moment donné, quelques-uns de ces délinquants ne tombent pas dans les trébuchets de la police. Le jour, le soir, les citoyens voient passer à leur nez des figures rébarbatives ou plus ou moins suspectes, qu'ils n'ont pas l'habitude de rencontrer dans une ville comme Québec, où tout le monde se connait, ou tout au moins les physionomies sont familières. Ces individus-là devraient être surveillés de près.

ASSAUT A SHERBROOKE

M. D. C. BELIVEAU VICTIME

(Correspondance spéciale)

Sherbrooke, 1 — L'un des pensionnaires de l'hôtel St-James, M. D. C. Béliveau, a été assailli en plein jour, vers quatre heures de l'après-midi, sur la rue du Dépôt. Il fit la rencontre d'un inconnu qui lui demanda de l'argent. Sur la réponse de M. Béliveau que son argent était à sa chambre, il reçut un coup de poing en pleine figure qui l'étendit sur le sol. Lorsqu'il se releva, l'inconnu se sauvait du côté de Lennoxville, après lui avoir enlevé ses clefs et un couteau.

Samedi matin, un vagabond que l'on soupçonne d'être l'auteur de cet assaut brutal a été arrêté et logé en prison. Il sera traduit devant le magistrat de district.

SOUS LES ROUES D'UN TRAIN

Un individu est écrasé et meurt instantanément

Québec, 1.—Samedi matin, le train du Pacifique venant de Montréal, et attendu en gare à 6.30 heures, est arrivé avec le cadavre d'un malheureux que la locomotive avait tué instantanément près de la station Belair. L'infortuné était assis au bord de la voie ferrée et paraissait sommeiller profondément. Le mécanicien a eu beau faire jouer le sifflet, la cloche, ainsi que les freins. Il était trop tard, et l'individu fut lancé de son sommeil temporaire dans le sommeil éternel. On n'a pas pu l'identifier. Il paraît âgé de 40 à 45 ans. Le corps a été transporté à la morgue. A l'enquête, ce matin le jury a rendu un verdict de "tué accidentellement."

L'IMMIGRATION SYRIENNE

A QUEBEC

(Correspondance spéciale)

Québec, 1er.—Samedi matin, le "Lake Simcœ" reprenait à son bord quarante-sept émigrants Syriens qu'il avait amenés il y a une dizaine de jours. Il en avait alors 370, sur ce nombre 102 furent trouvés attaqués du mal d'yeux appelé le trachoma, et envoyés à l'hôpital; 29 qui n'avaient pas le sou, mais qui n'avaient pas cette maladie, furent laissés à leurs propres ressources; 34, atteints du trachoma, n'eurent pas même la permission de quitter le navire; 26 d'entre eux cependant réussirent à s'échapper quand le "Lake Simcœ" arriva samedi matin sur les trois heures, 41 syriens furent mis à bord et cinq heures après le steamer prenait la route de l'Atlantique.

Tout cela va bien au point de vue médical, mais grâce aux règlements sanitaires, il se trouve qu'il y a des familles non seulement divisées, mais même pour ainsi faire écartelées. Ainsi deux jeunes sœurs l'une âgée de 13 ans et l'autre n'ayant que 9 ans se sont trouvées séparées.

ont été précipités dans la rue et le

Celle de 13 ans est à bord du "Lake Simcoe," et l'autre, qui ne souffre que légèrement du trachoma, a eu l'autorisation de rester au Canada. Dans ces cas-là, il se passe des scènes vraiment navrantes, et qu'on irait jusqu'à taxer d'unhumaines. "L'inspection médicales des immigrants, a dit un citoyen important, devrait plutôt se faire avant leur départ dans tous les ports européens. Et si, en Europe, on ne veut pas s'en occuper, eh bien! le gouvernement au lieu de poster des inspecteurs médicaux à Québec à Halifax, à St-Jean, à Montréal devrait plutôt les installer à Liverpool, à Glasgow, à Bristol, au Hâvre, etc. C'est là que la barrière devrait être placée, et non de ce côté-ci de l'Atlantique. Voilà, d'ailleurs, ce que fait le gouvernement américain, en envoyant une commission d'inspecteurs stationner à Québec durant l'été, et à Saint-Jean, N.B., et Halifax, N.E., durant l'hiver. Sur le nombre d'immigrants syriens, arabes ou druses arrivés samedi matin à Québec, à bord du "Lake Simcoe," huit ont été repris et renvoyés de suite à Montréal, où ils auront à répondre à l'accusation d'avoir été complices dans l'évasion de camarades de l'hôpital."

A ST-HYACINTHE

(Corr. spéciale.)

St-Hyacinthe, 1.—Les pommes nouvelles ont fait leur apparition sur notre marché. Déjà les commerçants d'Abbotsford ont apporté à St-Hyacinthe la récolte nouvelle. Elle se détaillent 45 cts le quart en moyenne.

—Les œufs valent 18 cents à la douzaine. L'augmentation est sensible. Il y a à craindre que le prix en soit élevé avant longtemps.

Les pommes de terre ont acquis un prix assez populaire: on les vendait 50 cts le minot, quelques-uns même les vendaient en dessous de ce montant.

—Une véritable nuée de chemineaux s'abat sur St-Hyacinthe depuis quelques jours. Samedi dans la journée, nos vigilants constables en ont arrêté une demi-douzaine. La plupart sont des jeunes gens.

La retraite des Rvdes Sœurs de Ste-Marthe est commencée, c'est le Rév. Père Allard, rédemptoriste qui en est le prédicateur.

—Une question litigieuse qui a pris naissance à Rougemont, a été réglée samedi en correctionnelle.

Un différend s'est élevé, il y a quelques jours entre MM. F. S. Loiseau et Latraverse, deux citoyens de la localité. Des mots on en est passé aux coups, et ce dernier aurait infligé à M. Loiseau une magistrale volée.

M. Loiseau a déposé en conséquence une plainte à la suite de laquelle son agresseur a été mis sous arrêt.

Celui-ci a dû payer une indemnité à M. Loiseau et débourser $11.00.

Cet incident devra marquer la fin de la querelle.

—M. le magistrat Sicotte a condamné sévèrement certains particuliers qui négligent de payer leur taxe d'eau.

—MM. Casavant, facteurs d'orgues, terminent en ce moment deux superbes instruments dont l'un est destiné à faire retentir les voûtes de la Basilique de Québec et l'autre à l'église de Saint-Jean, P. Q. Ces deux pièces sont pourvues d'un mécanisme électrique et de toutes les améliorations les plus modernes.

Il y a aussi sur le métier à cette maison trois claviers pour une église protestante importante de Toronto et un autre de pareille dimension en destination d'une église Méthodiste de Stratford, Ontario.

—La séance du conseil de ville de vendredi soir a été assez expéditive. Elle présentait en outre ceci de remarquable que tous les échevins y assistaient, incident assez rare depuis un certain temps.

Lors de la lecture des minutes du dernier conseil par M. Ostiguy, greffier, M. Gemme fit observer que son protêt contre la fermeture du marché n'apparaît pas au livre des délibérations.

Après correction de cette lacune, les minutes furent adoptées.

—Le rendement des pompes a atteint durant, la dernière semaine, le chiffre de 292 2-3 gallons par livre de charbon.

M. le greffier lit au conseil les soumissions de MM. C. G. Brodeur, S. Bourgeois et Cie, Lefebvre et Larivière, F. X. Bertrand et Cie, A. Blondin et Cie, pour founiture de tuyaux d'aqueduc.

Toutes seront examinées avec attention par le conseil en comité.

—MM. Blondin et Flibotte, propriétaires d'immeubles sur la rue Cascades côté nord, offrent de payer au conseil le tiers d'un trottoir de granolite, si ce dernier veut en construire un.

M. Chenette trouve acceptable la proposition. Mais comme il est difficile de trouver de la pierre actuellement, il faudra attendre. La lettre restera sur la table jusqu'à ce que le conseil ait réussi à contourner la présente difficulté.

Vos Cheveux Grisonnent-ils ?

Pourquoi ne pas leur rendre leur première couleur riche et noire ? C'est facile avec l'Ayer's Hair Vigor. Interrogez-vos amis. Ils savent probablement comment elle rétablit la couleur.

87-I

J. C. AYER CO., LOWELL, MASS.

COURRIER DE QUEBEC

Québec, 30.—Le capitaine Tinn, les officiers et l'équipage du steamer "Verax" sont partis hier pour l'Angleterre à bord du "Tunisian". Ils seront appelés à comparaître comme témoins lors du procès qui sera intenté pour dommages par les propriétaires du "Verax" lors de la collision de ce steamer avec l'"Athenia".

Le steamer "Rockcliff" échoué sur le sable à la Pointe-du-Chêne dans la Baie des Chaleurs, a été remis à flot.

—Le trafic du bois de pulpe continue toujours d'être très actif. Le remorqueur "Spary" doit être arrivé à l'heure qu'il est de Québec à Chambly, avec huit grandes barges chargées de bois de pulpe. Le vapeur "Robert Wallace" est en route depuis vingt-quatre heures, avec une cargaison de même nature provenant de Grande Vallée et en destination de quelques ports des grands lacs.

En cour de police ce matin, dans l'affaire des trois accusés de vol avec effraction dans la résidence de M. P. B. Casgrain, rue Collins, jugement a été prononcé: Mansfield a été acquitté de l'accusation de vol et condamné à six mois de prison pour vagabondage. McNally et Murphy ont été trouvés coupables de vol avec effraction et condamnés à trois ans de pénitencier.

Le 29 mai dernier, Mademoiselle F. W. Hartmann qui logeait à l'hotel St-Louis, s'aperçut qu'on lui avait dérobé sa montre, article de la valeur d'environ trente piastres. Elle porta plainte à l'hotel. L'administration fit faire activement des recherches. Elle a fini par découvrir que l'auteur du vol était un jeune garçon de l'hotel même, nommé Ernest Bernard. Le jeune délinquant était condamné hier matin à quatre mois de prison.

—Une femme, Madame Théophile Plante, demeurant rue de la Chapelle, s'est empoisonnée jeudi après-midi, avec du vert de Paris. Elle était seule à la maison. Entre 6 et 7 heures, son fils, en entrant, trouva sa mère dans un tel état qu'il fit aussitôt mander le médecin et le prêtre. Le Rev. M. Bilodeau, de la cure de St-Roch et le Dr Mathieu, se présentèrent. La malheureuse avoua qu'elle avait pris du vert de Paris. Malgré tous les soins, à 10 heures 30 dans la soirée, elle expirait. La défunte était âgée de 51 ans. A l'enquête du coroner hier matin, le jury a rendu un verdict d'empoisonnement dans un moment d'aliénation mentale. De plus le jury a fortement recommandé qu'à l'avenir la vente du vert de Paris ne se fasse que sur l'ordre et la prescription d'un médecin.

La question de l'habeas corpus dans l'affaire des Syriens détenus en prison par l'ordre de M. P. Doyle, agent d'immigration à Québec, pour s'être évadés de l'hôpital après avoir été trouvés souffrant du trachoma, a été plaidée hier matin en cour Supérieure devant l'hon. juge Langelier, Mtre Davidson, avocat de la défense, a demandé la mise en liberté des détenus, parce ont été arrêtés sans mandat, qu'il n'y a pas d'accusation contre eux et que le gouverneur de la prison n'a pas le droit de les garder, sur un simple ordre de l'agent d'immigration. La poursuite représentée par Mtre Ahern, avec Mtre Lachance comme conseil, a prétendu que, au contraire, que la loi d'immigration autorise parfaitement à en agir comme il le fait. Après leur escapade de l'hôpital où ils avaient été placés à cause de la maladie contagieuse dont ils souffrent. M. Doyle les a fait arrêter, et, pour plus de sûreté, mettre en prison, en attendant qu'ils puissent les rembarquer à bord du Lake Simcoe à bord duquel ils sont venus.

L'hon. juge Langelier a pris la cause en délibéré en disant que ce cas d'habeas corpus demandait sérieuse considération.

Québec, 1er.—

— Le règlement de la difficulté entre la compagnie canadienne d'électricité et la compagnie du tramway du comté de Lévis qui prenait bonne tournure, est encore enrayé. Samedi matin, à 11 heures, le contrat final d'arrangement devait être signé, et les chars devaient recommencer à circuler à midi. Il s'agissait de décider que l'ancien contrat serait annulé et remplacé par le nouveau, lorsque M. Holman s'est objecté à la chose en disant qu'en signant le nouveau contrat, il entendait faire une réserve pour que l'ancien subsistât afin de pouvoir poursuivre en dommages la compagnie canadienne d'électricité, et il ajouta textuellement ceci: Aussitôt que ce contrat-ci va être signé, je poursuis votre compagnie en dommages.

Puis il ajouta: Si vous voulez éviter cette poursuite, donnez-moi un reçu pour la moitié des six mille piastres que vous réclamez devant la Cour et payez tous les frais.

La compagnie Canadienne d'électricité a tout naturellement refusé par son président M. Rodolphe Audette, de se rendre à cette demande.

—Autre miracle à Sainte-Anne de Beaupré, depuis ma dernière correspondance. M. C. J. Frank, marchand de charbon et de bois de chauffage, de Preston, Ontario, était à Ste-Anne, ces jours derniers avec son enfant âgé de 4½ ans, qui souffrait d'une maladie à la hanche. Il ne pouvait se servir de la jambe correspondant à la hanche. Aujourd'hui, après sa visite au sanctuaire, il peut se servir assez facilement de la jambe en marchant.

—Parmi les pensionnaires et ce moment au Château se trouve un M. Wm. Ware, ingénieur civil, qui est ancien habitant de Québec où il a fréquenté le High School. M. Ware, qui a voyagé beaucoup de par le golfe, demeure aujourd'hui à Auckland, dans la Nouvelle-Zélande. Quand il laissa Québec il alla demeurer deux ans en Allemagne, deux autres années à Milford Haven, dans le nord du Pays de Galles, où il fut gérant de chantiers de marine considérables, puis finalement deux ans au Brésil. M. Ware a deux fils qui se sont établis dans la République Argentine, où il se trouvait il n'y a pas longtemps. Depuis dix-huit ans qu'il a quitté Québec, il a constaté que la vieille capitale a fait des progrès. De ses anciens camarades du "High School" il ne reste plus que l'hon. juge Bossé, MM. John C. Thomson, John Strang et Wm. Scott. M. Ware part demain mardi pour le Pont Rouge.

A Magog

Magog, 1er—Mardi avait lieu à Magog l'assemblée annuelle du cercle Dramatique et Littéraire. Après avoir entendu le rapport annuel on procéda à l'élection des officiers dont le résultat fut comme suit:

Président: A. M. Dupuis; vice-président, E. Laurendeau, directeur, S. Lanahan; sec.-arch., A. D. Dupuis sec.-financier, S. Lanahan; gérant, F. X. Gastonguay; placeur en chef, E. Aubertin; auditeur, J. D. Hamel.

M. JOSEPH LAJEUNESSE

Le père d'Albani est décédé

UN MUSICIEN DISTINGUE

Chambly, 1.—Samedi soir à 8 heures, M. Joseph Lajeunesse s'est éteint. M. Lajeunesse, le père d'Albani, alias Saint-Louis, décédé, à Chambly, à l'âge de 67 ans, était né à St-Martin, étant marié à Merilna Mignault, fille de Basile Mignault, alors chantre de Chambly. De ce mariage, naquirent 6 enfants, dont trois morts en bas âge et trois vivants: Emma, madame Albani, Joseph Adélard, curé de Ste-Monique, et Cornélia, qui a toujours demeuré avec sa sœur. Le défunt était un musicien distingué. Il a été organiste à Chambly. Tout en donnant des leçons de musique et étant réparateur d'instruments, il a été professeur de piano de harpe et de chant au couvent du Sacré-Cœur, au Sault-au-Récollet, durant 7 ans, alors que ses filles faisaient là leur éducation.

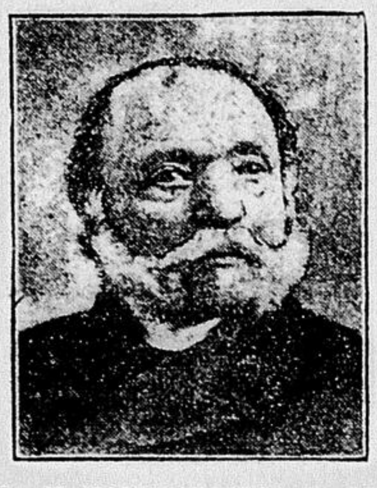

Feu M. JOSEPH ST-LOUIS dit LAJEUNESSE, père de Mme Albani

Il a vécu à Londres avec sa fille durant 15 ans et était revenu à Chambly depuis 20 ans. C'était un musicien dans l'âme; malgré son vieil âge il donnait encore des leçons jusqu'à ces dernières années. Ses trois enfants ont l'âme musicienne du père et de leur mère. Madame Albany est connue. Melle Cornélia est une pianiste distinguée. Elle a étudié l'harmonie durant 4 ans en Allemagne et a toujours vécu avec sa soeur, MadameAlbani, qui fait grand cas des appréciations et conseils de sa soeur Cornélia. Le curé de Ste-Monique est un violoniste d'un goût très sûr.

ACCIDENT A BEDFORD

UN CULTIVATEUR EST BLESSE

Bedford, 1. — M. Arthur Lent, de Bedford, a été victime d'un accident qui aurait pu avoir de très graves conséquences. M. Lent était sur un voyage de foin, lorsque ses chevaux furent effrayes et allèrent se jeter dans un fossé avec la charge. En tombant sur la prairie M. Lent fut précédé d'une fourche dont l'un des fourchons lui passa à travers l'aine. Malgré les vives douleurs que lui a causées cette blessure, M. Lent aurait pu être blessé à mort si tous les fourchons lui eussent transpercé l'abdomen.

Dans quelques jours il ne se ressentira plus de cet accident.

Courrier de Joliette

Joliette, 1er.—Lundi, le 8 août prochain, il y aura, à deux heures de l'après-midi, une assemblée des membres de l'association des médecins, à l'hôtel Joliette, tenue par M. Barthélemy Sylvestre. Entre autres questions, on s'occupera du choix d'un candidat au poste de gouverneur du collège des médecins et chirurgiens de la province, et de l'érection d'un hôpital, à Joliette.

— Nos amateurs de sport sont vraiment dans une très grande tristesse, et ils ont raison. En effet, plus de ces belles parties de baseball, le dimanche après-midi, et plus de ces grandes victoires dont l'honneur rejaillissait sur Joliette tout entier! Croyant que seul, l'ancien capitaine Saül Dubeau pouvait remettre le club dans la bonne position qu'il avait alors, plusieurs citoyens ont fait des démarches auprès des membres du conseil de ville, dans le but d'obtenir, pour M. Dubeau, la permission de pouvoir, le dimanche après-midi, laisser son poste de chef des pompiers. Il serait vraiment à désirer que le conseil agisse dans ce sens, et ceci pourrait se faire sans aucun préjudice ou danger, car, déjà plusieurs personnes compétentes sont allés s'offrir pour le remplacer pendant cette courte absence. Nous espérons donc que l'attente populaire ne sera pas trompée, et que, bientôt, la joie renaîtra parmi nos "sports."

— Madame veuve François Ratelle, de la paroisse St-Charles Borromée, est décédée ces jours derniers, à l'âge de 93 ans. Elle laisse six enfants, dont deux fils et quatre filles. Il est vraiment curieux de remarquer que, l'an dernier, son époux mourait à la même date et au même âge. Nos sympathies sincères à la famille.

— Nous avons le plaisir d'apprendre que c'est le Révérend Père Odilon Charbonneau, professeur de réthorique au collège Joliette, qui vient d'être nommé préfet des études à ce collège. Tous ceux qui sont déjà passés dans cette institution, reconnaissent en ce Révérend Père, une science éminente et voient en lui un homme qui remplira cette nouvelle charge avec tout le talent et l'énergie qu'il possède. C'est donc avec joie que les élèves le verront diriger les études.

Je fus guéri d'un goître douloureux par le LINIMENT MINARD.
BYARD McMULLIN.
Chatham, Ont.
Je fus guérie d'une inflammation par le LINIMENT MINARD.
Mme W. W. JOHNSON.
Walsh, Ont.
Je fus guéri d'une névralgie faciale par le LINIMENT MINARD.
J. H. BAILEY.
Parksdale, Ont.

DANS LES CANTONS DE L'EST

(Corr. spéciale.)

Sherbrooke, 27.—Notre compagnie d'exposition a fait commencer, depuis quelques jours, la distribution de sa liste de prix. Le montant offert aux concurrents est plus élevé que l'an passé. L'attrayant petit volume de notre compagnie d'exposition contient outre sa propre liste de prix, des prix spéciaux offerts; dans le département des chenaux par MM. S. L. Clough, H. M. Redpath, Standish, Smith et Lothrop. Dans le département des bestiaux, $100 par la Dominion Shorthorn Breeder Association; $50 par la Holstein Friesian Association of Canada; $25 par M. J. A. Cochrane, pour jeunes boeufs de boucherie; par la Société d'Agriculture du comté de Sherbrooke, la Cie Massey-Harris.

Dans le département de l'Industrie Laitière, $500 par la Banque des Cantons de l'Est pour le beurre et le fromage, ainsi que deux médailles d'argent et deux médailles de bronze; $50 par MM. Gilmour et Cie, de Montréal, pour beurre salé avec le sel Higgins et Ashton. Dans le Département d'Agriculture, une médaille d'argent offerte par M. G. R. Small, de Dunham. Dans le département des dames, M. W. S. Dresser offre encore des prix spéciaux et l'Union de la Bibliothèque, $15, pour concours de dessins par des enfants au-dessous de 10 ans. Dans le département des volailles, les prix spéciaux sont nombreux.

—Des voleurs sont entrés lundi, dans la nuit dans le magasin de hardes faites de M. J. O. Duncan. Ils ont fait leur entrée en brisant un carreau en arrière du magasin. Ils ont enlevé $20 à $30 dans le tiroir à argent et plusieurs habillements. Toutes les piles d'habillements ont été bouleversées. Les voleurs ont fait un choix judicieux des habillements qu'ils ont emportés.

Le coffre-fort fut ouvert, mais il ne contenait que des chèques d'aucune valeur pour les voleurs. La police est à leur recherche.

—Un jeune homme de Shinton, âgé de 22 ans, Clayton Philbrick, s'est noyé, lundi soir, dans l'étang du moulin à papier "Grove Mills Paper Co., à New-Windsor, N.H. Il a été inhumé à Danville.

Après en avoir obtenu la permission de l'hon. juge White, samedi dernier, M. le coroner Bachand fit exhumer le corps de Etienne Moussette, décédé à Barford, vers le 1er du mois. Des rumeurs circulaient que la mort de Moussette n'était pas naturelle. A l'enquête, tenue lundi, par le coroner Bachand, les jurés ne trouvèrent rien d'anormal dans la mort de Moussette, cependant, ils ont recommandé que les viscères du défunt fussent soumis à une analyse chimique.

—M. J. A. Dresser, géologiste de Montréal, explore depuis quelques jours, les montagnes de Stoke qui s'étendent jusqu'à Garthy et Weedon.

—L'exposition annuelle de la Société d'Agriculture du comté de Missisquoi aura lieu les 23 et 25 août prochain.

—Dimanche matin, un incendie s'est déclaré dans l'ancienne maison Ladd, à Fitch Bay, occupée par M. G. Gregory. Elle fut rasée en très peu de temps. Le feu fut découvert vers 3.30 hrs a.m., par des voisins. Très peu de ménage a été sauvé.

Une grange remplie de foin située à une faible distance, a été sauvée après beaucoup d'efforts par les citoyens du village.

Sherbrooke, 28.-

—Les cambrioleurs commencent à inspirer une certaine crainte aux citoyens de notre ville. Le pillage de magasins devient fréquent.

Les vols au magasin de M. J. O. Duncan, lundi soir, ont été suivis, mardi soir, par des opérations nocturnes dans le magasin de fruits d'un Arménien, M. Shasha.

On a pénétré dans son établissement par un châssis donnant sur la cour intérieure. Environ $5.00 ont été enlevés du tiroir caisse, plusieurs paquets de cigarettes, etc. La police n'a aucun indice pour mettre le grappin sur les cambrioleurs cependant on croit que ce ne sont pas des étrangers à notre ville.

—Melle Alphonsine Blais, de la rue Grove, est revenue d'une promenade de six semaines chez des parents demeurant à Holyoke, Northampton, Springfield et Boston.

—Un énorme chien a fait durant la nuit une visite désastreuse dans les poulaillers de M. James Sangster et Wm McSwiggan.

M. Sangster est un éleveur de volailles de race. Il a eu trente poulets étranglés et mutilés.

—L'association des vétérans du comté de Compton se réunissait, le 23 courant à Banf. L'association compte 150 adhésions. Une réunion aura lieu prochainement dans notre ville à laquelle seront présents des délégués des vétérans des comtés voisins.

T Foster, le noir, qui a été arrêté dimanche soir pour avoir menacé d'un rasoir, George Povey, propriétaire du wagon restaurant de la gare Union, a été traduit devant le magistrat de District, hier matin. On a rapporté contre Foster un acte d'accusation pour assaut simple. Plusieurs témoins ont été entendus. Le plus drôle de l'affaire, l'accusé jura qu'i, ne s'est pas servi de rasoir dans son altercation avec Povey.

Le juge a condamné Foster au maximum de la peine pour assaut simple: $10 d'amende et les frais ou deux mois de prison.

Cette affaire ne parait pas avoir été tirée au clair, on affirme que des témoins ont vu briller des lames de couteau et de rasoir dans cette échauffourée.

—Deux citoyens de Stanstead Plain: Joseph Coochie et E. J. Cormier, en revenant de travailler à la fenaison mardi soir, se mirent à l'abri sous un érable pour laisser passer un orage. L'arbre fut frappé par le tonnerre.

Les deux ouvriers reçurent des chocs électriques très violents. Coochie perdit connaissance et demeura très longtemps dans cet état. Il pourrait bien succomber des suites de cet accident, car sa condition semble très critique.

—Un ouvrier de la manufacture Gilmour, de Coaticook, Octave Jacques, s'est fait gravement mutilé les membres mardi matin, par la rencontre d'un char qui sert à transporter le bois au moulin. Jacques est très mal.

Sherbrooke, 29. — M. Napoléon Richard, employé à la "Modern Bedstead Co.", vient de faire patenter au Canada et aux Etats-Unis une nouvelle machine pour les usines de pulpe, connue sous le nom de "Pulp Screening Machine". La machine de M. Richard a les avantages suivants sur les anciennes: elle économise le temps, un seul ouvrier peut faire l'ouvrage de plusieurs; la perte de pulpe est réduite à son minimum; la machine peut être réparée tout en fonctionnant. Le mécanisme que M. Richard a appliqué à son invention est très ingénieux.

Quelques-unes de ces machines sont en opération dans les usines de pulpe de Bromptonville, East Angus et St-Georges, N.B. Leur fonctionnement donne la plus entière satisfaction. Les propriétaires de pulperies qui ont eu l'avantage d'apprécier les mérites de la machine de M. Richard l'adopteront au renouvellement de toutes leurs anciennes machines. C'est, sans contredit, la machine la plus perfectionnée du genre qui peut être employée dans les pulperies.

L'inventeur, M. Richard, est un ouvrier actif et très intelligent. C'est un des vieux employés de nos usines métallurgiques.

Il a été à l'emploi de l'usine Jenckes pendant huit ans; six ans et demi chez M. Smith, manufacturier de machines pour moulins à papier. Lorsque M. Smith cessa ses opérations en Canada, M. Richard entra à la Bedstead Co., dont il est l'un des plus habiles ouvriers.

Notre concitoyen a une invention qui lui rapportera sans aucun doute de beaux profits. Son application va s'imposer dans toutes les usines de pulpe pour l'économie du temps, l'économie de pulpe et la facilité des réparations.

—Les ouvriers de fermes sont très rares, malgré les prix élevés offerts. L'appât des villes a fait déserter la campagne à une foule de familles qui préfèrent le travail de la manufacture à celui des champs. Le cultivateur trouvera une main d'oeuvre abondante, lorsque les heures de service sur les fermes seront réduites à dix heures, comme dans les villes, et qu'il n'y aura pas de chômage pendant quelques mois de l'année.

Sherbrooke, 1er.—M. Pierre Hubert, a été réélu président de la Société St-Jean-Baptiste de Waterloo.

—Il n'y a que douze avocats à Sweetsburg.

—Une manufacture de cravates sera prochainement mise en opération à Waterloo.

—L'exposition du comté de Stanstead aura lieu à Ayer's Flat, les 24 et 25 courant.

—Dans le district de Bedford la fenaison est très avancée. Le foin donne un rendement double de l'an dernier.

—Melle Florence Farewell a été jetée à bas de son cheval, vendredi matin, en faisant une promenade sur la rue. Elle fut relevée privée de ses sens, mais ne s'infligea aucune blessure grave.

—Un employé de la scierie P. Tanguay, à St-Camille, G. Ménard, s'est fait si horriblement écorcher un bras, que l'amputation fut jugée nécessaire, et pratiquée par les docteurs Thibault et Pelletier.

La population du village du Lac Mégantic est de 2,051, d'après le nouveau rôle d'évaluation. La propriété imposable a augmenté de $6,000 au cours d'un an et la population que de 43 âmes.

—Jeudi soir dernier environ 150 cultivateurs des Cantons d'Ascot et Orford se réunissaient sur une invitation du Dr Pelletier, M.P.P., à la salle de l'Union St-Joseph pour entendre des conférences agricoles par MM. Grignon et Picard.

Le Dr Grignon parla sur les meilleures méthodes pour améliorer le sol, et M. Picard du choix des bonnes vaches laitières.

—Quelques-uns des directeurs de l'Association Agricole des Cantons de l'Est, MM. A. Ames, F. B. Wilson, C. A. French, W. R. Webster, L. H. Olivier, Dr P. Pelletier, J. A. Wiggett, C. F. Clough et W. Morris, furent les hôtes de M. G. A. LeBarron, à North Hatley.

M. LeBarron avait nolisé un yatch et fit faire à ses hôtes une promenade autour du lac Massawipi. Il les entretint ensuite à son hôtel d'été, le "Glen Villa."

—M. J. P. Royer, comptable, a fait deux ventes, vendredi, à son bureau, l'actif de feu F. H. Genest, marchand du Lac Mégantic et les immeubles de Charbonneau et fils, de Magog. Le fonds de marchandises de feu F. H. Genest a été acheté par MM. Gendron et Denault à 68 centins dans la piastre et les dettes des livres par M. F. C. Bowers à 23 1-4 centins. Les immeubles de Charbonneau et fils ont été adjugés aux inspecteurs pour le bénéfice des créanciers.

—Le conseil de Richmond en est venu à des arrangements définitifs avec des capitalistes de Boston pour la mise en opération d'une manufacture de formes à Richmond.

—Jeudi dernier au soir, il y avait nombreuse réunion à l'assemblée régulière de la Cour St-Michel de l'Ordre des Forestiers Indépendants, à l'occasion de la visite du frère Joseph E. Etienne, député suprême chef ranger. La réunion fut présidée par M. Paquet, chef Ranger de la Cour St-Michel. Plusieurs nouveaux membres furent initiés par le distingué visiteur, le frère Joseph C. Etienne. Après la cérémonie d'initiation des discours ont été prononcés par MM. F. H. Hébert, J. C. Paquette et Etienne. Les membres de la cour passèrent ensuite une heure agréable à causer pendant laquelle des rafraichissements furent servis.

—La bénédiction de la nouvelle église de St-Rémi de Tingwick, et d'un carillon de trois cloches, aura lieu le 10 aout prochain. Tout promet que cette fête sera des plus belles, car des grands préparatifs sont faits à cette occasion et M. le curé et les paroissiens ne négligent rien, pour donner à cette fête tout l'éclat possible. Plusieurs personnages importants y prendront part.

—Le Frère Fréderic, directeur du collège commercial des Maristes, à Waterloo, depuis le départ du Frère Herménégilde, est appelé ailleurs par ses supérieurs. Cet excellent religieux laissent des regrets à Waterloo. Il est remplacé par le Frère Antoine.

—MM. Paquette et Godbout ont commencé les travaux d'achèvement de l'intérieur de l'église de Ste-Anne de Stukely. Ils doivent être terminés au commencement de l'hiver. Le prix du contrat est de $12,000, dont la moitié sera payée par la Fabrique et l'autre moitié par une répartition de paroisse. Tout le monde est d'accord pour faire faire ces travaux.

—Il y a beaucoup de gens en villégiature à Magog de Montréal, Québec et des Etats-Unis. Il est de fait reconnu que ceux qui veulent prendre une petite vacance peuvent difficilement trouver un endroit plus charmant que Magog pour passer les chaleurs.

—Les Frères du Sacré-Cœur ont définitivement décidé de transporter leur collège commercial d'Arthabaskaville à Victoriaville.

Les citoyens de Victoriaville voient ce changement d'un très bon œil, tandis qu'à Arthabaskaville on va regretter le départ des Frères, établis dans ce village depuis 1872. Les commissaires d'écoles de la ville de Victoriaville se réunissaient le 25 courant au sujet de ce changement.

Après une longue discussion sur les avantages d'avoir un pensionnat à Victoriaville, tant en ce qui concerne l'instruction et l'éducation des jeunes, qu'en ce qui se rapporte à la municipalité scolaire pour l'avenir, les commissaires en sont venus à la conclusion de voter la somme de $10,000 comme compensation de ce que les Frères vont faire pour l'éducation dans Victoriaville.

—Melvin Brown, fils de M. W. W. Brown, de Knowlton, s'est tiré accidentellement une balle dans la cuisse en nettoyant un revolver. Le projectile n'a pas encore été localisé. Le jeune homme est très souffrant.

—Le Bureau de Santé rapporte que nous n'avons qu'un seul cas de maladie contagieuse actuellement dans notre ville. Un nommé Jasmin est à l'hôpital civique, atteint de diphtérie.

—MM. Charles Beaudette et Francis Laroche de Coaticook, ont le contrôle pour l'érection d'une chapelle catholique à Kingscroft. Les travaux ont été accordés pour la somme de $4,200.

—Mme L. Bernard, domicilié sur la rue Goodhue, est décédée vendredi, dans la nuit, après quelques heures de maladie. Elle revint de son travail, à l'usine Paton, en bonne santé, à six heures. Elle tomba malade vers dix heures, fit demander un prêtre pour arranger ses affaires de conscience. Elle expirait au bout de quelques heures.

Rhumes Fièvreux

Pour réduire la fièvre il faut prendre les Poudres Nervines Mathieu—qui sont un véritable spécifique pour ces cas,—et faire suivre ce remède par le Sirop Mathieu de Goudron et d'Huile de Foie de Morue, et dans une journée ou deux non seulement le rhume aura-t-il disparu mais votre santé générale sera meilleure.

18 POUDRES 25cts.

Exigez bien sur chaque boite le nom des propriétaires.

Cie J. L. MATHIEU
Sherbrooke, P.Q.

A ST-NARCISSE

IMPOSANTES FUNERAILLES DU DOCTEUR PAQUET

St-Narcisse, 26.—Lundi le 25, tel qu'annoncé par votre journal dans le numéro de samedi, ont eu lieu les funérailles de feu le Dr Ls. Hormidas Paquet, ancien coroner du district des Trois-Rivières.

Depuis longtemps, la paroisse de St-Narcisse, quoique non étrangère aux grandes cérémonies, n'avait été témoin de pompes funèbres aussi imposantes. Dès le matin du service, arrivaient de toutes parts les nombreux parents et amis du défunt; tous empressés de venir donner un dernier témoignage à celui que l'impitoyable mort venait de frapper.

A 9.15 heures se dirigèrent vers la demeure du défunt, tous les membres de la ligue du Sacré Cœur, dont feu le docteur Paquet était le digne président.

Suivait un nombreux clergé au nombre duquel nous avons remarqué M. le chanoine Marchand, curé de Champlain, M. Jos. Ferron, de Ste-Etienne, tous deux beaux-frères du défunt MM. le chanoine Bellemare qui fit la levée du corps, M. Proulx, St-Séverin, Caron, Ste-Geneviève, Carufel, St-Maurice, A. Moreaux, du séminaire des Trois-Rivières, Lessard, Champlain, Joyal, curé de St-Stanislas, M. Caron, Brunelle, Marchand, eccl., M. le curé Cloutier et son vicaire, M. Meunier, de St-Narcisse.

Le service fut chanté par M. Ferron, assisté de MM. Lessard et Brunelle, comme diacre et sous-diacre.

Le magnifique cantique de la circonstance, "Anges, veillez mon père dort" fut admirablement rendu par M. l'abbé Joachim Caron, vicaire à Ste-Geneviève.

Le Miserere et le Libera ont aussi été exécutés par d'habiles solistes comme sont MM. Massicotte et Foisy.

Dans la foule nombreuse qui accompagnait le défunt à sa dernière demeure, nous avons remarqué parmi les confrères du docteur: les docteurs Normand, Lambert, Leduc, Panneton, des Trois-Rivières; Vanasse St-Maurice, Trudel, St-Stanislas, Massicotte, St-Prosper, Lebsano, de Champlain, Baril Ste-Geneviève, Ferron, St-Paulin, Ferron, Ste-Flore, Ferron, Grand'Mère, Bellemare, Yamachiche, Dr Ferron, de Batiscan, Parmi les avocats, MM. Cooke et Tessier, Trois-Rivières. Notaires, Foisy de St-Paulin, Germain, St-Stanislas, M. Pierre Neault, député au provincial, Roy, Carignan de Grand'Mère, et bien d'autres étrangers dont les noms nous échappent et qui nous pardonneront de ne pas les mentionner.

De nombreux tributs floraux et bouquets spirituels furent déposés sur le cercueil.

Le défunt laisse, plongés dans un grande deuil, une femme et trois enfants: Eugène, étudiant au séminaire des Trois-Rivières, Alice et Julia.

Il semble à notre correspondant que le compte rendu de si imposantes funerailles prouvent éloquemment combien le défunt était estimé de ses co-paroissiens et des citoyens de tout le comté. Comme coroner, il sut remplir cette tâche difficile, avec toute la justice et la sévérité qu'exige un tel emploi. Comme médecin, il fut toujours rempli de zèle pour ses patients, les soins qu'il leurs donna toujours, les consolations qu'il prodiguait le firent aimer. Comme citoyen il occupa successivement dans la paroisse les places d'honneur. Il était toujours à la tête des bons mouvements, encourageant ses compagnons par sa présence et sa parole. Chrétien avant tout et surtout, il était un catholique croyant et sincère.

Nos condoléances à la famille.

EXPOSITIONS AGRICOLES

Dans les Cantons de l'Est

(Correspondance spéciale)

Magog, 1er — Les principales expositions dans les Cantons de l'Est auront lieu aux dates suivantes: Comté de Stanstead, à Ayer's Flat, 24 et 25 août; Association Agricole des Cantons de l'Est, à Sherbrooke, du 27 août au 3 septembre; comté de Brome, à Brome Corner, 6 et 7 septembre; comté de Drummond, à l'Avenir, 15 septembre; comté de Richmond, à Richemond, 17 septembre.

Le Mal de Dos est Completement Disparu

Etait tellement perclus qu'il pouvait à peine marcher—Les Pilules du Dr. Chase pour les reins et le foie opérèrent une guérison parfaite.

M. Télesphore Desmarais, Marbleton, Co. de Wolfe, Qué., écrit:

"J'étais tout épuisé par la maladie rénale de Bright et durant quatre ou cinq ans, mon dos était tellement perclus et me faisait si mal que je pouvais à peine marcher; je me traînais tout simplement. Bien que je fisse l'essai de plusieurs remèdes, ils ne semblaient pas me soulager, et comme mon père est mort de la maladie de Bright je me décourageai, croyant que j'étais un homme fini. Un voisin me recommanda les Pilules du Dr Chase, pour les reins et le foie et comme elles me firent du bien dès la première dose je continuai à en faire usage jusqu'à ce qu'elles m'eussent complètement guéri. Elles m'ont délivré de ces terribles douleurs dorsales et m'ont rendu bien portant et vigoureux."

Pilules du Dr Chase pour les Reins et le foie, une pilule par dose, 25 cents la boîte, chez tous les marchands, ou d'Edmanson Bates et Company, Toronto.

Pour vous protéger contre les imitations, le portrait et la signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur du livre de recettes, sont sur chaque boîte. (11)

A LA BAIE DU FEBVRE

Noces d'Or de M. et Mme Joseph Jutras

Nicolet, 1er.—M. et Mme Joseph Jutras, de La Baie, célèbrent aujourd'hui le cinquantième anniversaire de leur mariage.

Cet heureux événement a donné lieu à une double fête religieuse et civile, dont la paroisse conservera un bon souvenir.

Ce matin, à l'église, les jubilaires ont renouvelé leurs vœux de fidélité devant une foule de parents et d'amis.

M. JOSEPH JUTRAS

Mme JOSEPH JUTRAS.

M. l'abbé V. Lemire, leur arrière-neveu, a chanté une messe solennelle, assisté des abbés Bellemare et MacDonald comme et sous-diacre.

Le chœur de l'orgue, accompagné par Melle Marie Duguay, a rendu avec succès la messe Ste-Cécile. Les solistes furent MM. Adélard, Zéphir et Elie Jutras, enfants des jubilaires.

Ce soir, à sept heures, il y aura un grand banquet dans le bocage de M. Jutras, et auquel prendront part soixante convives. Une adresse enluminée sera lue par Melle Maria Jutras, petite-fille des vénérables vieillards.

Après le banquet, la fanfare du village, qui compte deux membres de la famille Jutras, donnera un joli concert en plein air.

M. Joseph Jutras et son épouse, née Louise St-Germain, appartiennent, par leur origine, à deux des familles les plus anciennes et les plus respectables de La Baie. Elles ont fourni une génération de cultivateurs aussi intelligents que pratiques.

De l'union de M. et Mme Jutras sont nés douze enfants, dont quatre vivent encore, savoir: MM. Adélard, Zéphyr, Elie, Eliana, mariée à M. O. Houle, cultivateur, de St-Germain de Grantham. La famille Jutras compte trente-et-un petits-fils et petites-filles.

Nous souhaitons aux distingués jubilaires longue vie et prospérité.

ST-ISIDORE DE LAPRAIRIE

Funérailles de Mme Napoléon Dubuc

(Correspondance spéciale)

Saint-Isidore de Laprairie, 2. — Ce matin ont eu lieu, au milieu d'un concours nombreux de parents et d'amis, les funérailles de feu Madame Napoléon Dubuc, née Flavie Dubuc, décédée à l'âge de 72 ans. Atteinte de cancer d'estomac, maladie qui ne pardonne pas, cette brave femme s'est éteinte après avoir enduré avec patience et résignation, en vraie chrétienne, les souffrances atroces que donne cette terrible maladie. A M. N. Dubuc, son époux et au reste de la famille, nous offrons nos plus sincères condoléances.

Le service funèbre fut chanté par le Rév. S. Maynard, curé de la paroisse.

Les porteurs étaient Messieurs Télesphore Brassard, Narcisse Dubuc, Phédime Grégoire, Joseph Dubuc, fils de Louis ; Narcisse Toupin, Joseph Poupart, marchand.

MM. Louis et Joseph Dubuc battaient la marche.

Parmi les personnes présentes aux funérailles, remarquions M. Napoléon Dubuc, M. et Mme Gilbert Toupin, St-Isidore ; M. et Mme Caville Toupin, St-Chrysostôme ; M. et Mme Vital Toupin avec leur deux filles, St-Pie, co. Bagot ; Madame Hart, de Montréal ; M. et Mme Pierre Buiteau, St-Urbain ; M. et Mme Elie Simon, Ste-Martine ; M. et Mme Narcisse Beaudin, St-Chrysostôme ; M. et Mme Dosithé Buiteau, St-Michel de Nap. ; M. et Mme Octave Charron, St-Constant ; Le docteur et Mme D. Chouinard, St-Isidore ; M. le maire et Mme H. Trudeau, St-Isidore ; M. et Mme Joseph Boyer, St-Isidore ; M. Candide Trudeau, St-Isidore ; M. Albéric et Melle Cédia Riendeau, M. et Mme Wilfrid Marcille, M. et Mme Ls. Forgue, Madame Surprenant, M. et Mme Donat Trudeau, M. et Mme Noé Trudeau, M. et Mme Césaire Gervais, M. et Mme Hermisdas Gervais, M. et Mme Joseph Grégoire, M. et Mme Siméon Patenaude, M. et Mme Chrysologue Myre, Jos. L. Lefrançois, M. et Mme Rémi Massé, M. et Mme Louis R. Trudeau, M. et Mme Télesphore Brassard, M. et Mme Anthyme Grégoire, M. et Mme Phédime Grégoire, M. et Mme Jos. Desgens, M. et Mme Ls. Barinet, M. et Mme Arthur Dubuc, M. et Mme Augustin Dubuc, M. et Mme H. Malo, Delle Malo, M. et Mme Jacques Poupart, M. et Mme Pierre Dubuc, M. et Mme Uldéric Brais, M. et Mme Johnny Laplante, M. et Mme Hormisdas Dubuc, Melles N. Longtin et O. Barre, M. et Mme Olympe Lanouette, M. et Mme Alexis Dubuc, Melles Germaine et Elise Beaudin, Dame Vve Elise Beaudin, Dame Vve N. Lemieux, St-Isidore; M. Smyer, de Montréal, M. et Mme Cléophas Basinet, M. Xavier Poupart et Mme Vve N. Colpron, M. et Mme J. A. Lanctôt, M. et Mme Dr N. Prévost, M. et Mme Cyprien Hébert, M. et Mme Lorenzo Longtin, M. et Mme Edmond Guérin, M. et Mme Jos. Poupart, M. et Mme Narcisse Demers, M. et Mme Olivier Demers, M. et Mme Sylvien, M. et Mme Henri Lemire, M. et Mme Théodore Gervais, M. et Mme Richard Dupuis, M. et Mme Cléophas Beaulieu, M. et Mme Antoine Dubuc, M. et Mme Isaïe Phélie, M. et Mme Antoine Dubuc, M. et Mme Théophile Dubuc, M. et Mme Stanislas Girard, St-Isidore; Madame Vinet, de St-Urbain ; M. et Mme Siméon Phébe, M. et Mme Julien Gervais, M. et L. Dubuc, M. et Mme Johnny Demers, M. Marc Dupuis, M. et Mme Chery Vannur, M. et Mme Théodule Demers, M. et Mme François Fife, M. et Mme Octave Hébert, M. et Mme Arthur Toupin avec leur fille Blanche, M. et Mme Narcisse Dubuc, St-Isidore ; M. et Mme Gilbert Toupin, M. et Mme Louis Poupart, M. et Mme Charles Beaudin, M. et Mme Alexis Payant, M. et Mme Flor. Faille, M. et Mme Joseph Vannier, St-Isidore et un grand nombre d'autres.

Les Révérendes Sœurs Catherine D'Eugène et Marie Pierre, nées Léonie et Angéline Tougas, depuis au-delà de 20 ans en mission aux Etats-Unis et à Vancouver sont avec leur mère Mme Vve Charles Tougas, de Montréal, en promenade pour une huitaine chez leurs oncles et cousins MM. Théodore Gervais, Arsène et Richard Dupuis. Hier elles étaient les hôtes du Révd. S. Maynard, curé de St-Isidore.

—Mlle Marie-Louise Dubuc, de Clifton, Co de Compton, est en promenade pour quelque temps chez ses oncles, MM. Edmond Guérin et Arthur Dubuc.

—Mlle Florina Lanctôt, fille de M. J. A. Lanctôt, en a profité aujourd'hui pour réunir ses amies, Mlles M. L. Dubuc, Célia Riendeau, Eva Gervais, Aziline Gervais, Georgiana Hébert, Lucienne Roy, Rose Hébert, A. Longtin, de St-Constant, et leur a offert un joli banquet. Elles s'en sont donné à cœur joie.

—M. et Mme Arthur Langevin, de Montréal, qui passent l'été à St-Isidore ont le plaisir de faire part à leurs nombreux amis de la naissance de leur quinzième enfant, qui a reçu au baptême les noms de Joseph Louis Philippe.

Parrain et marraine M. Gustave et Juliette Langevin, frère et sœur du nouveau né.

—Mme Edouard de Blois, avec ses petits enfants Germain, Hortense, Marie Antoinette Chouinard, sont partis pour une promenade de huit jours à Lacolle chez M. et Mme J. E. Pinsonneault, marchand de l'endroit.

PURE
LESSIVE
PULVÉRISÉE
DE GILLETT
LA MEILLEURE,
LA PLUS PURE,
LA PLUS FORTE.
E. W. GILLETT COMPANY LIMITED
London, Eng. TORONTO, ONT. Chicago, Ill.

CHEMIN DE FER

FATAL ACCIDENT

(Correspondance spéciale)

Sherbrooke, 2. — L'express rapide du Québec Central, connu sous le nom de New-York Flyer, est entré dans un train de marchandises à New Haven, Conn, de bonne heure, dimanche matin. L'ingénieur et le chauffeur ont été tués ; plusieurs pasagers ont été blessés. Le train est entré en gare de Sherbrooke cinq heures en retard, dimanche matin.

Ce retard a désappointé les excursionnistes qui avaient acheté leurs billets pour l'excursion du club St-François à Garthby, Weedon et Disraéli. La plupart sont demeurés en ville.

Une autre excursion sera probablement organisée.

ELLES N'ONT JAMAIS ECHOUE.—Une observation soigneuse des effets des Pilules Végétales de Parmelee a démontré qu'elles agissent immédiatement sur les organes malades du système, et qu'elles les stimulent en leur procurant une action saine. Il peut y avoir des cas où la maladie date depuis longtemps et ne cède pas facilement à la médecine, mais même dans ces cas-là ces Pilules sont reconnues comme ayant procuré du soulagement alors que tous les autres soi-disant remèdes avaient échoué. Ces assertions peuvent être corroborées par le grand nombre de ceux qui ont employé ces Pilules dont les médecins vantent les qualités.

LA FANFARE DE WEEDON

(Correspondance spéciale)

Weedon, 2 — La fanfare de Weedon a été réorganisée avec les officiers suivants : président, J. S. Croteau ; vice-président, T. J. Cloutier, secrétaire, J. A. St-Denis ; trésorier, H. Beaudry, professeur, J. A. Moreau. Le nombre des membres est de 25.

Ste Anne de Prescott

Ste-Anne, 2.—Le 26 dernier, a été célébré avec grande solennité, la fête de Ste-Anne. Bien que le temps fut désagréable, plus de mille personnes y prirent part.

La messe fut chanté par le Rév. E. Labrosse, sulpicien de Montréal.

Les sermons superbes d'éloquence furent prêchés par le Rév. M. Richard, directeur du collège Bourget.

Autour de l'autel on remarquait outre M. le curé, MM. Reid, curé de Rigaud, Towner, curé de St-Eugène, Dufault, curé de Ste-Justine, Primeau, curé de St-Rédempteur, Phaneuf, ecclésiastique.

La vénération de la relique a eu lieu dans l'après-midi, après la bénédiction et salut du Très Saint-Sacrement.

— Mercredi après-midi, M. Donat Campeau, de Glen Robertson, conduisait à l'autel Melle Aurore Hurtubise, institutrice.

La bénédiction nuptiale fut donnée par le Rév. M. J. Coderre. Melle M. A. Laframboise exécuta de jolis morceaux de musique appropriés pour la circonstance.

Immédiatement après la cérémonie, l'heureux couple, ainsi que plusieurs parents se rendirent chez le père de la mariée où un goûter délicieux fut servi.

Nos meilleurs souhaits aux époux.

— M. L. A. Dubois, de Montréal, est en visite chez le Rév. M. J. Coderre.

— Melle et M. Cholet, de Ste-Thérèse, sont depuis plusieurs jours en promenade chez leur oncle, M. Cholet, tailleur.

— Melles Bernadette et Marie-Jeanne Dupuis, d'Alexandria, sont en visite chez M. Hurtubise pour quelques jours.

Nouvelles du Canada

NOCES D'OR EN ACADIE

M. Urbain Johnson, député de Kent, et son épouse, née Nathalie LeBlanc

Dimanche, le 24 juillet, à St-Louis des Français, comté de Kent, a eu lieu la célébration du 50ème anniversaire du mariage de M. Urbain Johnson, député acadien du comté de Kent, à la législature du Nouveau-Brunsqick, avec dame Nathalie LeBlanc. Un grand nombre d'amis éloignés s'étaient rendus à St-Louis pour s'unir aux paroissiens de l'endroit et rendre leurs hommages aux vénérables jubilaires. L'honorable juge Landry, de Dorchester, ancien représentant de Kent à Ottawa, était au premier rang, et Richibouctou avait envoyé le shérif Léger, le Dr Thos. J. Bourque, M. Adolphe LeBlanc, le secrétaire du comté Ferd. J. Robidoux, et plusieurs autres.

A la grand'messe, célébrée par M. l'abbé Martin Richard, enfant de la paroisse, et vicaire à l'évêché de Chatham, M. le curé Pelletier, après l'instruction du jour fit une délicate allusion à la fête de ses deux dignes paroissiens, dont il a été le pasteur pendant plus de trente ans. Il a rappelé avec bonheur les nombreuses et précieuses qualités du vénérable couple et

M. URBAIN JOHNSON, M.P.P.

Mme JOHNSON, née Nathalie Le-Blanc.

tout leur esprit de foi, leur zèle pour la religion; il a rappelé aussi les sacrifices que M. Johnson s'était imposés pour le bien et l'avancement de ses compatriotes, et il a terminé en faisant les vœux les plus ardents pour leur bonheur pendant des années nombreuses encore.

Au sortir de l'église, la foule se rendit à la salle publique du village, où M. Johnson fut l'objet d'une démonstration des plus flatteuses.

On lui présenta une adresse dont nous détachons ce qui suit.

"Votre longue carrière, utilement et honorablement dépensée au service de la Patrie, vous a mérité la reconnaissance de vos compatriotes. Vous avez été l'un des nobles et hardis pionniers qui ont ouvert aux Acadiens de cette province le vaste champ de la vie publique et nous saluons en vous l'un des plus courageux et des plus fiers défenseurs de nos droits. Votre fidélité inébranlable et votre loyauté ferme à la cause nationale, la scrupuleuse honnêteté qui a été le cachet de tous vos actes publics, votre patriotisme à toute épreuve, ont rendu cher à la nation le nom que vous portez et que vous léguerez sans tache à la postérité".

La lecture de l'adresse fut accompagnée de la présentation d'une bourse en or par la petite nièce du jubilaire, puis le juge Landry a adressé la parole.

"C'est, dit-il, M. Johnson qui a tracé, en ce beau comté de Kent, le sillon par lequel notre peuple devait arriver à une juste part de représentation dans les conseils de la nation. Dès 1865, deux ans avant la confédération voyant que ses compatriotes de Kent, importants par le nombre et par le rôle qu'ils jouaient dans l'agriculture et l'industrie, étaient sans représentant, M. Johnson se jeta dans la lutte et réclama une juste part pour les siens. Il fallait du courage et beaucoup de courage pour oser entrer en lice contre les puissantes influences de l'époque, et ce courage, qui méritait un meilleur sort, ne fut pas tout d'abord couronné de succès. Mais la semence était jetée, l'éveil, le branle était donné, et deux ans après cette première lutte qui s'était terminée malheureusement, portait ses fruits et le comté envoyait à Ottawa à l'inauguration de la confédération, un député de langue française. Peu après revenant de nouveau à la charge, à l'élection partielle de 1869, M. Johnson remportait la victoire et allait siéger à Fredericton. Depuis ce temps-là, le comté a été équitablement représenté. Et c'est à M. Johnson, l'ami auprès duquel nous sommes heureux de nous serrer aujourd'hui, que nous devons l'initiative de ce progrès et cette justice égale pour tous. Gardons-lui en la plus vive reconnaissance, et admirons le profond désintéressement, l'abnégation et le dévouement inaltérable qui ont caractérisé sa longue carrière publique.

Le héros de la fête, le vénérable député acadien, remercia en termes émus ses concitoyens et amis de leurs témoignages d'estime. Il ajouta : "On célébrait dernièrement la fête de Champlain, le premier Européen qui eût débarqué sur les côtes du Nouveau-Brunswick; il est un autre anniversaire que nous ne devrions pas oublier, c'est celui de l'entrée au parlement de feu le regretté Amand Landry, le premier Acadien qui ait pénétré dans l'enceinte parlementaire et ouvert ainsi la voie à ceux qui plus tard, encouragés de cet exemple, pénétrèrent à leur tour dans l'enceinte législative. Il se souvient comme si c'était hier de la chaleureuse et amicale réception que lui fit le père honoré de notre honorable et honoré juge quand, dans l'hiver de 1869, au sortir du scrutin dans ce beau comté de Kent il allait prendre son siège au palais législatif de la capitale. Ce souvenir, l'un des plus agréables de sa vie, le suivra dans la tombe. Il est heureux de voir ici, en ce jour, le fils de cet homme remarquable par son intelligence et par sa droiture."

MM. les Drs Thos. J. Bourque et Fred. A. Richard, Moïse Bériault, Basile J. Johnson, Chiasson, Philippe Richard, Ferd. J. Robidoux, le propriétaire du "Moniteur," etc., furent successivement invités à dire quelques mots. M. le shérif Léger clôtura la démonstration en quelques mots heureux.

Dans l'après-midi, M. le juge Landry et les autres amis se rendaient chez M. Johnson pour renouveler à l'excellente femme de M. Johnson et les félicitations et les souhaits qu'ils avaient formulés au vaillant compagnon de sa vie. M. et Mme Johnson étaient entourés de leurs enfants et de leurs petits enfants, et la vénérable dame, malgré ses quatre vingt-deux ans, a fait aux visiteurs le plus gracieux accueil.

LA CAP BRETON COAL IRON & RAILWAY CO

Passe aux mains d'un syndicat anglais

Sydney, N.-E., 2.— Le transport des propriétés de la Cape Breton Coal, Iron & Railway Company, à Cochran's Lake à un syndicat anglais, à la tête duquel sont Tayhew et Leech, a été finalement conclu samedi et l'argent a été payé aux propriétaires originaires.

La nouvelle compagnie va maintenant commencer les travaux de développements de la propriété aussi rapidement que possible. Elle va commencer à construire un embranchement de chemin de fer se raccordant au chemin de fer Sydney-Louisbourg et aussi un embranchement jusqu'au quai d'expédition à Louisbourg. Elle fera de Louisbourg son port d'expédition et aura droit de passage sur le chemin de fer Sydney-Louisbourg.

M. Leech dit que le rendement de la houillère, lorsqu'elle sera en pleine exploitation, sera de deux millions de tonnes par an. Il dit que leurs dépôts de charbon sont très étendus.

La Compagnie s'attend à être prête à expédier du charbon à la fin de l'année prochaine.

ACCUSE DE CORRUPTION

Glace Baie, N.-E., 2.— La publication par un journal local, samedi après-midi, d'un article accusant le conseil de ville de corruption relativement aux contrats pour le pavage des rues, par une maison de Toronto, a causé une sensation et semble être la cause de commentaires interminables. Le journal prétend que la compagnie a acheté le conseil, comme elle l'a fait d'autres conseils au Canada pour obtenir des contrats pour un montant d'environ cent mille dollars.

Les membres du conseil et les directeurs de la compagnie repoussent cette accusation avec indignation.

LOCOMOTIVE EMBALLEE

Une nouvelle muraille enfoncée

Owen Sound, 27.— Un terrible accident est arrivé samedi après-midi, sur la division Owen-Sound, chemin de fer du Grand-Tronc. La locomotive No 490, n'ayant pu être arrêtée à temps, dépassa l'extrémité de la voie ferrée, et après avoir labouré le macadam sur un parcours de 300 pieds, elle alla s'enfoncer dans le côté ouest du dock touchant presque la goëlette "Ida Ilsen."

Le mécanicien, H. Brown, a essayé d'appliquer les freins, mais ceux-ci ne fonctionnaient pas ; c'est pourquoi le train se dirigea sur Owen-Sound à toute vapeur.

Le chauffeur W. Johnson, sauta du train à la dernière voie d'évitement, tandis que le mécanicien ne sauta qu'à l'extrémité des rails. C'est alors que la locomotive se précipita sur la chaussée et enfonça la muraille du dock. Il est étonnant que personne n'ait été tué ou blessé.

CONGRES DE L'EDUCATION

LES NOUVEAUX DIGNITAIRES

Winnipeg, 1er — La Dominion Educationists Association réunie en congrès, a terminé ses travaux hier. L'association se réunira de nouveau dans deux ans, à Toronto.

M. John Millar, député-ministre de l'Instruction publique en Ontario, a été élu président de l'association pour le prochain exercice. M. McIntyre, proviseur de l'école normale de Winnipeg, a été élu vice-président ; D. J. Goggin, de Toronto, secrétaire ; M. F. H. Schofield, proviseur du lycée de Winnipeg, trésorier.

Le docteur Harpers, de Québec, et M. Gordon, de Kingston, ont été nommés directeurs.

FEUX DE FORETS

Fernie, C.A., 27.—Un feu de forêt a éclaté samedi matin, dans les grands bois, du côté de la rivière Elk, opposé à Fernie, et poussé par un gros vent, il a été porté dans l'abatis voisin appartenant à l'Elk & Lumber Manufacturing Company.

Les pertes sont d'environ $20,000.

Un grand nombre d'hommes travaillent à présent à arrêter les progrès du feu vers le nord.

Frank, Alberta, 27.—Il y a eu un terrible feu de forêt à l'est d'ici. Le petit village minier de Bellevue, a été presque à moitié détruit et douze cottages sont en ruines.

MLLE BOWELL

Elle succombe aux suites d'une opération de l'appendicite

Belleville, Ont., 27.— On annonce la mort survenue à Vancouver, de Mlle Harriett M. Bowell, petite fille du sénateur MacKenzie Bowell et fille de M. John M. Bowell, percepteur des douanes à Vancouver.

La jeune fille a succombé aux suites de l'opération de l'appendicite. Mlle Bowell était âgée de 21 ans.

Traitement économique.

Guibollard se plaint de sa santé. Il a besoin de se soigner.

—Quel est votre médecin ? lui demande-t-on.

—Mon médecin ? Je n'en ai pas. J'ai trouvé moyen de m'en passer.

—Comment cela ?

—Ma voisine en a un ; j'écoute à la porte quand il vient chez elle, et la consultation ne me coûte rien.

LES JEUNES FILLES DOIVENT PRENDRE AVEC CONFIANCE LES PILULES ROUGES

La mère de Mlle Martin dit qu'elle doit uniquement la Guérison de sa Fille à ce Grand Remède pour les Femmes pales et Faibles.

Les jeunes filles s'étiolent souvent. Les belles couleurs des joues, le brillant des yeux, le rouge des lèvres, la vivacité de l'esprit et de l'intelligence, les abandonnent. Elles deviennent nonchalantes, irritables, elles maigrissent; elles sont pâles, abattues, elles souffrent de migraines; elles ont les yeux cernés et sont pour leurs mères anxieuses, une perpétuelle source de tourments. Pourquoi ce changement ? Qu'est-ce qui pourrait ramener ma jeune fille à la santé? Telles sont les questions qui se présentent à l'esprit tourmenté de la mère. Ce changement est occasionné par la pauvreté du sang, par l'anémie et, si un remède énergique n'est pas apporté, ce sera d'autres maladies, comme les pertes anormales, les irrégularités, les douleurs et autres troubles internes.

Il n'y a pas certainement lieu de se laisser aller au désespoir. Le cas est certainement grave, mais il n'est pas sans remède, car les Pilules Rouges guérissent annuellement des milliers et des milliers de jeunes filles. Les preuves de l'efficacité des Pilules Rouges sont innombrables. Nous ajoutons aujourd'hui un nouveau cas à ceux déjà cités.

"La santé de ma jeune fille, âgée de quinze ans, me donnait des inquiétudes —Depuis un an je la voyais faiblir, pâlir et elle maigrissait beaucoup. Elle avait souvent des maux de tête, des dérangements d'estomac et des douleurs dans les membres. Au lieu d'avoir l'entrain et la gaiété accoutumés, elle elle était morose et abattue. Sachant par moi-même que les Pilules Rouges pouvaient la fortifier, je lui en fis prendre quelques boîtes. Tout de suite elle changea, elle devint plus gaie, ses forces augmentèrent chaque jour, elle n'eut plus de douleurs et devint plus grasse et d'un teint aussi bon qu'elle avait été autrefois. Ce sont les Pilules Rouges seules qui l'ont guérie. Je suis rassurée maintenant sur sa santé, car j'ai sous la main les Pilules Rouges qui éloigneront le danger quand quelques désordres se présenteront" — Madame Jos. S. Martin, Sainte Anne, de Madawaska, N.B.

Toutes les mères se rendent compte par cet exemple que les Pilules Rouges sont indispensables pour leurs jeunes filles et que celles-ci devraient les prendre aux moindres symptômes de faiblesse. C'est le remède le meilleur pour enrichir le sang, fortifier les nerfs et maintenir l'ordre dans tout le système, non seulement chez la jeune fille mais encore chez la femme mariée et chez celle arrivée à l'époque du retour de l'âge. Elles sont donc recommandées avec raison contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, les maux d'estomac, le beau mal, les irrégularités, etc.

Les Pilules Rouges se vendent chez tous les marchands de remèdes. Elles sont aussi envoyées par la malle dans toutes les parties du Canada et des Etats Unis, sur réception du prix, 50c la boîte ou six boîtes pour $2.50.

Nos Médecins Spécialistes donnent tous les jours, excepté le dimanche, à toutes les femmes cherchant la santé des consultations gratuites, à nos salons, 274 rue St-Denis, Montréal.

Nos Médecins, qui depuis des années, ne traitent que les femmes, ont atteint la perfection et les guérisons extraordinaires obtenues par eux ne devraient surprendre personne.

Toute correspondance doit être adressée: CIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue Saint-Denis, Montréal. 134-1

PARLEMENT FEDERAL

Ottawa, 1er.—D'après le rapport du juge Britton sur l'enquête Treadgold, le gouvernement ne doit plus accorder de concessions du genre, mais doit lui-même faire les dépenses nécessaires pour fournir l'eau voulue aux mineurs pour le lavage du minerai. C'est à cette condition que le Yukon continuera à jouir de la prospérité actuelle pendant de longues années.

La Chambre a longuement discuté le bill de la milice, et en a adopté la deuxième lecture, de fait ce projet de loi a occupé les députés presque toute la journée.

La clause principale de la discussion a été celle obligeant le gouverneur-en-conseil à n'appeler, en dehors la milice canadienne que pour la défense du pays, et non pour prêter main forte à l'Angleterre sans l'autorisation du Parlement.

L'honorable Emerson a donné avis d'une résolution renouvelant certains

SUBSIDES DE CHEMINS DE FER

la part du gouvernement étant de $3,200 par mille pour travaux ne dépassant pas $15,000 par mille et pour travaux dépassant 50 pour cent de cette somme, un bonus supplémentaire sera donné ne dépassant pas $6,400. Les compagnies qui bénéficieront des subsides sont:

Bracebridbe et Trading Lake Ry. Co., 15 milles; Bruce Mines et Algoma, 20 milles; Nepigon Ry., 45 milles.

Pour une ligne partant de la voie principale du Pacifique à St-Philippe d'Argenteuil, à un point près de Grenville, et de là au nord, sur une distance n'excédant pas trois milles; Chateauguay et Grand Nord, depuis Hochelaga à Montréal, à un point sur le Grand Nord, près de la ville de Joliette, passant par l'Assomption et n'excédant pas 42 milles; do Grand Nord passant par les cantons Preston et Hartwell, Qué., et partant de Arundel, au lieu du subside accordé au Montfort et Gatineau, n'excédant pas 30 milles; au Chateauguay et Grand Nord, à un point près de Charlemagne et allant vers le chemin de fer Montfort et Gatineau près du Plateau Morin, 22 milles; au "Ottawa River Ry. Co.," d'un point près de St-Agathe des Monts, allant vers le canton d'Howard, comté d'Argenteuil, et passant par les lacs St-Joseph et Ste-Marie, 15 milles; "Ottawa River Ry. Co.," pour une voie depuis la paroisse St André d'Argenteuil jusqu'à St-Laurent, 38 milles. Cette voie passera dans le comté Jacques-Cartier, et traversera Ste-Placide, St-Eustache, St Martin; au Chateauguay et Grand Nord, une somme n'excédant pas $51,000, balance non payée du subside accordé en 1900.

CONCESSION TREADGOLD

Sir Wilfrid Laurier, comme je vous l'ai annoncé, a déposé le rapport du juge Britton, de son enquête sur les concessions Treadgold du Yukon.

Ce rapport couvre 123 pages et les témoignages écrits représentent 2,442 pages; correspondance la plus volumineuse déposée en chambre depuis bien longtemps. La commission composée du juge Britton et du Dr Bell, B. A., devait étudier et s'enquérir des privilèges accordés au Treadgold et s'assurer si le trésor public n'était pas privé de gros revenus, de même que si les intérêts des mineurs n'avaient pas à souffrir de la compagnie qui, dit-on, possédait un monopole. Le rapport de l'enquête devait être envoyé au secrétaire d'Etat.

Le juge Britton dit dans son rapport que les témoignages entendus ont plutôt été d'un caractète superficiel.

Le principal témoin a été M. Samuel Rotschild, président de la "Detroit Yukon Mining Co", possédant personnellement, un capital considérable dans cette compagnie et de plus, propriétaire de la concession Williams.

M. Rothschild dit qu'il a souffert des privilèges accordés aux Treadgold vu qu'il ne pouvait avoir de l'eau au Rock Creek.

D'après les témoignages entendus, le juge Britton dit qu'il ne voit aucunement que le syndicat Treadgold ait pu causer le moindre tort aux intérêts miniers du Yukon. Toutefois, il est préférable que le gouvernement

N'ACCORDE PLUS

de concession du genre, mais le sentiment populaire demande que le gouvernement entreprenne lui-même les travaux nécessaires pour distribuer l'eau aux mineurs.

Il serait certainement dans l'intérêt public, dit le juge, que le gouvernement fournisse l'eau dans les districts de Bear, Klondyke, Bonanza et Hamker Creek.

Si toutefois le gouvernement accorde de nouvelles concessions pour établir un système de distribution d'eau, il faudra de toute nécessité que le temps en soit limité de même que le district où la compagnie pourra faire des opérations.

Le juge Britton dit que dans un centre minier comme le Yukon, les machineries nécessaires à l'exploitation d'une entreprise du genre sont très dispendieuses et la saison des opérations ne peut durer que 120 jours par année.

Mais, néanmoins, pendant ce court espace de temps, avec un bon système de distribution d'eau, il est possible de faire le lavage de 450,000,000 de verges de gravois, contenant de l'or, seulement dans le district de Bonanza et Hanker.

Si les mineurs peuvent se procurer de l'eau à bon marché, la prospérité du Yukon est assurée pour plusieurs années.

Depuis l'ouverture du Yukon, quarante permissions ont été accordées pour extraire l'or au moyen d'appareils hydrauliques. Sur ce nombre, 13 ont été annulées et sur les 27 autres le gouvernement a reçu des plaintes sur 8.

Le juge Britton en terminant, insiste de nouveau pour que le gouvernement prenne à sa charge

LA DISTRIBUTION DE L'EAU

aux mineurs.

En réponse à M. Monk, le ministre de l'Agriculture dit que M. D. Labelle, a pendant quelque temps, en 1899, fait des expériences sur la culture du tabac à St-Jacques de l'Achigan, comté de Montcalm, mais, M. Labelle ayant accepté une position dans le département du revenu de l'Intérieur, les

EXPERIENCES

n'ont pas été continuées.

Sir Richard Cartwright a fait passer en troisième lecture son bill concernant l'inspection du grain et le bill amendant l'acte général d'inspection. Ce dernier s'applique surtout à l'inspection de la ficelle d'engerbage.

ATTAQUE DE M. MACLEAN

Lorsque la discussion est reprise sur le bill de la milice, M. MacLean se prononce contre la clause empêchant le gouvernement d'envoyer les soldats canadiens à l'étranger. Il dit qu'en bon sujet britannique personne ne pourra s'objecter à prêter main forte à l'Angleterre quand elle en aura besoin.

S'il faut demander une permission, spéciale au Parlement, cela exigera au moins quinze jours.

L'honorable Fitzpatrick dit que le Canada connait parfaitement son devoir envers l'Angleterre et c'est pour cette raison que la responsabilité en est laissée au Parlement.

Le Dr Sproule remarque qu'il est déplorable que le Canada passe des lois se séparant si complètement de l'Angleterre, ailleurs tous les sujets britanniques en quel qu'endroit qu'ils se trouvent, sont toujours prêts à défendre le drapeau anglais.

Sir Frederick Borden déclare que la constitution anglaise ne pourvoit pas à l'envoi de la marine d'Angleterre en Canada, sans une permission spéciale du Parlement. D'ailleurs, dit-il, le Canada n'a pas besoin d'affirmer sa loyauté envers la mère-patrie, en l'affichant dans des statuts.

Le colonel Hughes propose un amendement donnant au gouvernement l'autorisation d'envoyer la milice à l'étranger, mais le retire après quelques remarques des orateurs suivants.

M. Bourassa proteste fortement contre l'amendement Hughes et cite la loi de 1855 par laquelle le gouverneur-général n'avait pas l'autorité d'envoyer la milice en dehors du Canada, même pour défendre ce pays. Il ne croit pas que le gouvernement puisse modifier son bill de manière à donner satisfaction au colonel Hughes.

Ce dernier déclare que la clause en question a été préparée par le ministre de la milice avec l'aide du député de Labelle.

M. Bourassa nie absolument cette accusation et dit qu'il a vu le bill tel qu'amendé et l'original, en Chambre seulement. Il en a jamais parlé au ministre de la milice.

Le bill est ensuite adopté en deuxième lecture et la milice ne pourra sortir du Canada en service actif sur l'ordre du gouverneur général, sans que dans les quinze jours cette décision ait été sanctionnée par le Parlement.

La Chambre s'ajourne à 12.10.

EFFRONTES BANDITS

QUATRE VOLEURS PILLENT LES VOYAGEURS DE DEUX WAGONS-LITS, FONT ARRETER LE TRAIN ET SE SAUVENT DANS L'OBSCURITE.

RECIT D'UNE VICTIME

Chicago, 2.—Quatre bandits, tous bien armés, et deux d'entre eux masqués, ont arrêté l'express de Chicago à St-Louis, de l'Illinois Central, dans la banlieue de Chicago, près de Matheson.

Ils s'emparèrent de l'argent et des objets de valeur appartenant aux trente passagers des deux wagons-lits, puis se sauvèrent dans l'obscurité. Ils commencèrent par le premier wagon-lit et en refoulèrent les occupants, en robes de nuit, dans le wagon suivant. Ceux des voyageurs qui n'obéissaient pas assez vite furent frappés sur la tête avec une hachette et l'un d'eux a été grièvement blessé. On ne connaît pas leurs noms.

Les passagers furent placés en ligne dans le second wagon et tandis que deux des bandits montaient la garde le revolver au poing, les deux autres firent empiler tous les vêtements, puis celui qui paraissait le chef fouilla toutes les poches. Il fit aussi des recherches sur les voyageurs.

Quand la récolte fut faite et enfermée dans un sac à farine, les voleurs tirèrent sur la corde d'alarme et, quand le train eut assez retardé son élan, ils sautèrent dans le champ, laissant leurs victimes sous clef.

Tout fut fait avec si peu de bruit que le mécanicien, une fois son train arrêté, n'apprit le vol que quand il alla dans les wagons-lits. On n'a pas essayé à voler dans les wagons de malle et d'express.

Les bandits se sont emparés de plus de $1,000 en argent et en objets de valeur.

M. E. H. Grace, surintendant des télégraphes de l'Illinois Central, l'un des volés, laissa le train à Kankakee, et télégraphia aux détectives de la compagnie à Chicago.

Voici ce que raconte M. Grace.

"Les voleurs doivent être montés à bord à Harvey, car nous n'étions qu'à quelques milles de là quand ils entrèrent dans le second wagon-lit et qu'ils ordonnèrent en jurant, au serre-frein et au "porter" de s'enfermer dans le fumoir. Ils firent lever tous les hommes qui étaient dans le wagon. Quelques-uns croyant à une force ne se hâtèrent pas d'obéir, alors l'un des voleurs tira un coup de revolver dans un lit. Un autre passager, jeune homme de 18 ans, n'était qu'à moitié réveillé et le voleur qui le fit sortir de son lit lui assassèna un coup de hachette.

"Tous les hommes furent conduits dans le fumoir où deux des voleurs les fouillèrent tandis que les deux autres montaient la garde. Ils me prirent $100 et à un autre $300. Ils fouillèrent aussi les femmes qui étaient réveillées mais ne s'occupèrent pas de celles qui dormaient encore dans les compartiments fermés.

"Les cinq ou six passagers de l'autre tre wagon-lit furent traités de la même façon."

Spokane, Wash., 28.—Geo. F. Hammond, l'un des bandits qui ont fait sauter à la dynamite un convoi du Northern Pacific, près de Bearmouth, dans la nuit du 17 juin, a fait une confession complète. 6

Hammond sera envoyé au Montana pour son procès. Il dit que, sur le convoi, lui et ses complices se sont emparés de $3,500 en argent et de 400 petits diamants. Il a eu pour sa part $1,000 et toutes les pierre précieuses.

Le misérable a conduit les officiers de police aux endroits où il avait caché le fruit de son crime.

CONSOMPTION
CAPSULES CRESOBENE
On ne se soigne plus avec les mêmes remèdes aujourd'hui, les théories du Pasteur ont bouleversé les méthodes de traitement.... Ainsi dans les maladies des voies respiratoires (TOUX, RHUMES, LARYNGITES, ASTHME, BRONCHITES, TUBERCULOSE), on emploie avec le plus grand succès le merveilleux anti-microbes les CAPSULES CRESOBENE qui renferment des produits balsamiques et antiseptiques d'une incomparable volatilité dont l'efficacité tient du prodige. Dépôt, ARTHUR DECARY, pharmacien, 1688 Ste-Catherine, Montreal, et toutes les pharmacies, 50c le flacon. M. Decary envoie gratuitement sur demande un livret "Comment lutter contre les maladies des poumons."

DURANT LA SAISON D'ETE

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE ET NE PAS FAIRE SI VOUS VOULEZ ETRE EN SANTE, RICHE ET SAGE

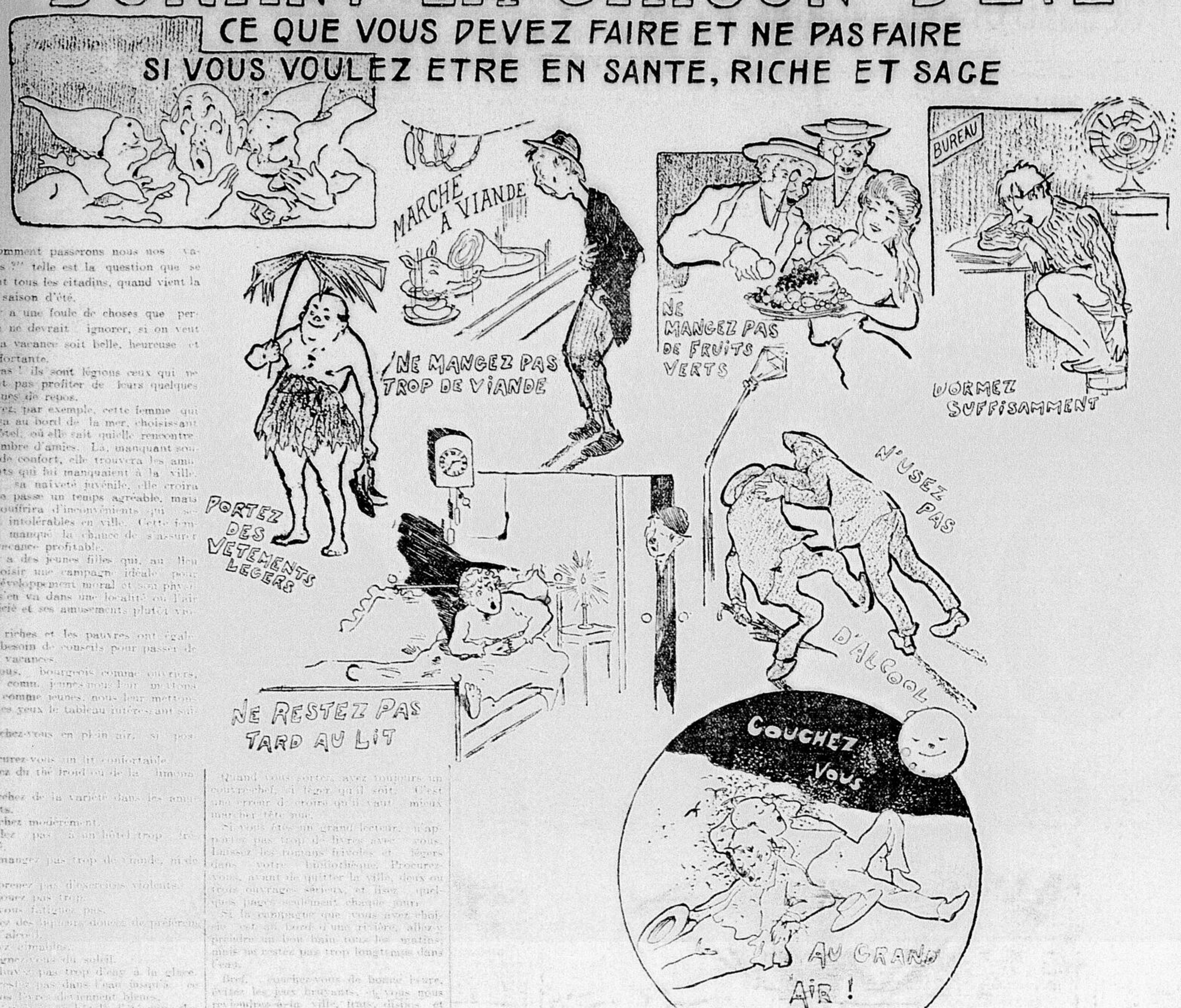
MARCHE A VIANDE
NE MANGEZ PAS TROP DE VIANDE
NE MANGEZ PAS DE FRUITS VERTS
BUREAU
DORMEZ SUFFISAMMENT
PORTEZ DES VETEMENTS LEGERS
N'USEZ PAS D'ALCOOL
NE RESTEZ PAS TARD AU LIT
COUCHEZ VOUS AU GRAND AIR !

"Comment passerons nous nos vacances ?" telle est la question que se posent tous les citadins, quand vient la belle saison d'été.

Il y a une foule de choses que personne ne devrait ignorer, si on veut que la vacance soit belle, heureuse et réconfortante.

Hélas ! ils sont légions ceux qui ne savent pas profiter de leurs quelques semaines de repos.

Voyez, par exemple, cette femme qui s'en va au bord de la mer, choisissant un hôtel, où elle sait qu'elle rencontrera nombre d'amies. Là, manquant souvent de confort, elle trouvera les amusements qui lui manquaient à la ville. Dans sa naïveté juvénile, elle croira qu'elle passe un temps agréable, mais elle souffrira d'inconvénients qui seraient intolérables en ville. Cette femme a manqué la chance de s'assurer une vacance profitable.

Il y a des jeunes filles qui, au lieu de choisir une campagne idéale pour son développement moral et son physique, s'en va dans une localité où l'air est vicié et ses amusements plutôt violents.

Les riches et les pauvres ont également besoin de conseils pour passer de belles vacances.

A tous, bourgeois comme ouvriers, vieux comm. jeunes nous leur mettons vieux comme jeunes, nous leur mettons sous les yeux le tableau intéressant suivant :

Couchez-vous en plein air, si possible.

Procurez-vous un lit confortable.

Buvez du thé froid ou de la limonade.

Cherchez de la variété dans les amusements.

Marchez modérément.

N'allez pas à un hôtel trop fréquenté.

Ne mangez pas trop de viande, ni de fruits.

Ne prenez pas d'exercices violents.

Ne jouez pas trop.

Ne vous fatiguez pas.

Buvez des liqueurs douces de préférence à l'alcool.

Soyez aimables.

Eloignez-vous du soleil.

Ne buvez pas trop d'eau à la glace.

Ne restez pas dans l'eau jusqu'à ce que vos lèvres deviennent blêmes.

N'allez pas aux hôtels d'été pour des avantages sociaux.

Durant la vacance, il faut se garder de vivre en ermite. Nous avons besoin de compagnons, d'amis, comme en tout autre temps de l'année.

Pensez moins à vos toilettes qu'à vous reposer le corps et l'esprit.

Lorsque vous êtes à table, ayez toujours présents à l'esprit ce proverbe : "Le gourmand creuse sa tombe avec ses dents."

Après chaque repas, allez faire une longue promenade dans la campagne.

Il faut aussi jouer, mais modérément.

Quand vous sortez, ayez toujours un couvre-chef, si léger qu'il soit. C'est une erreur de croire qu'il vaut mieux marcher tête nue.

Si vous êtes un grand lecteur, n'apportez pas trop de livres avec vous. Laissez les romans frivoles et légers dans votre bibliothèque. Procurez-vous, avant de quitter la ville, deux ou trois ouvrages sérieux, et lisez quelques pages seulement chaque jour.

Si la campagne que vous avez choisie est au bord d'une rivière, allez-y prendre un bon bain tous les matins, mais ne restez pas trop longtemps dans l'eau.

Bref, couchez-vous de bonne heure, évitez les jeux bruyants, et vous nous reviendrez à la ville, frais, dispos et rajeunis.

Maintenant pour celui qui passe l'été en ville nous avons plusieurs suggestions utiles à faire.

Le soir, après sa journée de travail, le citadin devrait se payer le luxe d'un petit voyage dans la banlieue.

Le tramway électrique, moyennant quelques sous, peut vous sortir de la ville et vous y ramener à ces heures raisonnables.

Cette courte excursion pour procurera l'avantage de respirer l'air pur, de raviver vos poumons et de vous délasser l'esprit.

Au lieu de vous asseoir dans votre cabinet de travail ou sur la galerie de votre maison, pourquoi n'allez-vous pas marcher dans les parcs publics?

Prendre de l'exercice, c'est de prolonger sa vie, faciliter la digestion et s'assurer un sommeil tranquille pour la nuit.

Il est incontestable que des milliers de citoyens s'ôtent peu à peu la vie en se couchant à des heures indues.

Ils ruinent inutilement leur santé, et ils se préparent une vieillesse ennuyeuse et pénible, parce que des infirmités de toutes sortes, surgissent tôt ou tard.

Le moyen le plus sûr de conserver sa santé c'est de pratiquer la sobriété, de respirer l'air à pleins poumons.

Durant les grandes chaleurs il faut s'abstenir de manger trop de viande. Le poisson est recommandé par nombre de médecins, et nous croyons qu'ils ont parfaitement raison.

Lorsque vous désirez faire une promenade, soyez toujours accompagné d'un ami. Gardez-vous de discourir sur des sujets qui fatiguent l'esprit, mais plutôt de choses qui amusent et font rire.

En terminant, voici les conseils que nous donnons à ceux qui ont le bonheur de passer quelques mois à la campagne:

Le matin, levez-vous à six heures, prenez un bain, puis faites une marche dans les champs.

De neuf heures à midi, faites un peu de lecture pour vous désennuyer et vous instruire.

Durant l'après-midi, allez voir les amis des environs, et proposez-leur de jouer quelques parties de crosse ou de croquet.

Un médecin éminent de New-York, à qui une patiente demandait le moyen de jouir d'une vacance, lui fit cette réponse :

"Le secret réel d'une vacance est d'enlever le harnais et, comme un cheval libre de courir à travers les champs. Cela fait beaucoup de bien au cheval et pourquoi n'en serait-il pas de même pour l'homme ?"

"Que faites-vous à la campagne ?" demandait un sénateur américain au président Roosevelt.

"Ce que je fais ? Ecoutez-moi, c'est bien simple, fit le président. Je mange peu, je dors suffisamment, je vais à la chasse, et surtout je respire beaucoup d'air."

LE DEPART DE LORD DUNDONALD

Défilé triomphal dans les rues de Montréal. -- Les réceptions. -- Adresses présentées par les Sociétés Caledonian et St-André et les Vétérans.

Les derniers adieux. A la gare Viger.

29 juillet 1904.

On n'a peut-être jamais vu, à Montréal, une foule aussi nombreuse que celle qui s'est réunie hier soir pour faire ses adieux à Lord Dundonald. Sur le square Dominion, dans la rotonde de l'hotel Windsor, dans la salle Windsor, à la gare Viger, c'était des têtes et des têtes, rapprochées à ne pouvoir reconnaître les gens. Le temps était beau dans l'après-midi, mais quand le soir vint, on pouvait voir qu'il ne se passerait pas sans pluie. Cela n'empêcha pas les enthousiastes, et ils étaient nombreux d'attendre et de se faire mouiller jusqu'aux os plutôt que de ne rien voir.

A LA SOCIETE ST-ANDRE

A 4.30 heures, il y avait réception aux salles de la Société Saint-André, rue Aqueduc, angle de l'avenue Overdale. Une réception écossaise, car le lion rouge sur champ d'or dominait ainsi que les draperies aux couleurs du clan auquel appartient lord Dundonald, une orchestre sur la terrasse alternait avec le gémissement des cornemeuses.

Lord Dundonald arriva avec ses deux aides-de-camp, les capitaines Bell et Newton, et fut reçu par MM. W. M. Ramsay et F. S. McLennan, vice-présidents de la société, et Robertson, secrétaire; M. Péterson, le président, n'avait pu venir.

Dans le grand salon, M. McLennan lut à Lord Dundonald une adresse au nom de la société.

Comme compatriotes, dit-il, nous nous rappelons avec orgueil que vos ancêtres et vous même, avez toujours joué un grand rôle dans l'histoire de l'Ecosse, c'est avec le plus grand intérêt que nous vous avons toujours suivi dans votre glorieuse carrière, c'est avec plaisir que nous avons appris que vous étiez nommé commandant de la milice canadienne.

L'adresse rappelle le rôle qu'a joué lord Dundonald en temps de guerre et regrette qu'il quitte le Canada si tôt. Elle exprime l'espoir que le général continuera sa carrière glorieuse et lui souhaite de voir le succès couronner ses efforts partout où il ira.

Lord Dundonald, dans sa réponse, rappelle que la société Saint-André a été l'une des premières à lui souhaiter la bienvenue à son arrivée au Canada, et il la remercie des bons souhaits qu'elle lui fait à la veille de son départ pour l'Angleterre.

LORD DUNDONALD

Il sait que ses compatriotes au moins savent qu'il n'a fait au Canada que vouloir le bien de la patrie commune. Il parle du bien que font les sociétés dans le genre de la Saint-André, laquelle a aidé de si efficace façon aux Ecossais dans le besoin. Il indique à la société une œuvre charitable qu'elle pourrait faire : donner des cornemeuses aux régiments écossais de la campagne qui n'en ont pas. Il remercie la société de son accueil et des adieux qu'elle lui fait.

La Société Saint-André nomma alors Lord Dundonald un de ses membres d'honneur.

Il y eut ensuite des rafraichissements servis dans les jardins de la société, tandis que l'orchestre jouait sur la terrasse, ses airs écossais.

A L'HOTEL WINDSOR

Les vétérans commencèrent à se réunir vers huit heures, mais déjà la foule était telle que ce fut avec difficultés qu'ils parvinrent à entrer et à former leurs rangs dans la rotonde. La foule augmentait d'instant en instant, et quand lord Dundonald arriva, vers 8.30 heures, elle éclata en hourrahs et en applaudissements. Des bras saisirent le lord et le portèrent sur le bureau des commis où il se tint debout, pendant que M. W. J. Jones, président de l'association des Vétérans, lisait l'adresse.

L'association est heureuse de nommer, à son départ, Lord Dundonald, membre d'honneur des Vétérans.

C'est avec orgueil qu'elle rend hommage à un officier anglais sous les ordres duquel plusieurs de ses membres ont eu l'honneur de se battre et qui a donné tant de gloire et de prestige au drapeau de la Grande-Bretagne. Elle continuera à suivre de loin sa carrière et elle espère que le roi le récompensera en lui accordant les plus hauts grades qu'il peut donner. Si l'Empire a encore une guerre ses fils du Canada ne manqueront pas à l'appel et seront heureux de combattre sous un tel général.

L'association regrette que les efforts du major-général n'aient pas plus réussi, mais elle espère qu'ils serviront à quelque chose. Elle exprime ses regrets de le voir partir et lui demande que son souvenir l'accompagne jusque par delà les mers.

Lord Dundonald remercie les Vétérans des souhaits qu'ils lui expriment et les félicite de leurs bons sentiments. Pour comprendre ce que c'est qu'un camarade, un frère d'armes, il faut avoir vécu ensemble, s'être battu ensemble." Je suis encore, dit-il, officier canadien. C'est vous et vos pères qui ont fait l'Empire ce qu'il est, ce sera à vous et à vos fils à le défendre. Gardez avec l'armée anglaise les liens que vous avez toujours eus, ne permettez jamais qu'on les brise.

LA SOCIETE CALEDONIENNE

A la réception de la Société Calédonienne, dans la salle Windsor, une garde d'honneur fournie par les Cadets de Westmount, sous le commandement du capitaine Greaves, se tenant devant l'estrade sur laquelle prirent place Lord Dundonald, M. Peter Lyall, président de la société, le colonel Stevenson, les aides de camp et les officiers de la société.

M. Lyall lut à Lord Dundonald

UNE ADRESSE

superbement enluminée que nous reproduisons.

"Il y a bientôt deux ans, les membres de la Société Calédonienne avaient l'honneur de vous souhaiter la bienvenue au Canada et de saluer en vous le représentant d'une illustre famille écossaise. Nous éprouvions un vif plaisir de posséder parmi nous l'héritier d'un nom qui a joué un rôle si éminent dans l'histoire de notre pays. A cette occasion, nous nous exprimions l'espoir que votre séjour au Canada serait heureux et profitable à notre milice canadienne.

"Vous avez donné à notre milice canadienne autant d'éclat qu'il était possible de le faire avec les ressources et le temps mis à votre disposition.

"Le zèle et l'habileté que vous avez déployés dans cette grande entreprise, aussi bien que le jugement et le tact dont vous avez fait preuve à l'égard d'hommes qui n'étaient pas soldats de profession, mais dont vous avez su apprécier les talents, vous ont acquis l'estime de ceux sous vos ordres, à un degré jamais surpassé par par vos prédécesseurs.

"Vous vous êtes d'une manière toute spéciale, rendu cher à vos frères écossais par l'aide et l'encouragement bienveillant que vous leur avez donné en conservant toujours vivace le souvenir, les usages et les traditions de cette terre que nous aimons tous si bien. Au moment de votre départ, nous vous souhaitons un bon voyage, et nous serons toujours orgueilleux d'apprendre par la suite, comme nous en avons le ferme espoir, que vous avez, au service de notre Roi et Empire, ajouté au lustre et au renom déjà répandu sur le nom de Dundonald par vous-mêmes et vos illustres ancêtres."

Dans sa réponse, lord Dundonald rappelle qu'à son arrivée au Canada la première main qu'il a serrée était une main écossaise: celle du président de la Société Calédonienne. Il exprime ses regrets de ce qu'il part en laissant après lui des amis qu'il n'oubliera pas. Il laisse le Canada par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, mais il n'oubliera pas le pays qui l'a si bien accueilli et lui souhaite la plus grande prospérité.

Le colonel Stevenson prend aussi la parole. Il dit au général que son qu'on aura oublié le nom de ceux qui lui ont fait donner sa démission."

Mme McLennan et M. Elsworth Duquette ont chanté des chants écossais et le second en réponse à un rappel a donné un morceau en français. M. Fraser a dansé la danse des sabres, la danse nationale des Ecossais.

Tout le monde a ensuite été libre d'aller serrer la main à lord Dundonald : l'heure du départ était arrivée et des cœurs se sont sentis émus en disant adieu à un ami que le plus grand nombre ne devait jamais revoir.

LA PROCESSION

Malgré la pluie battante, des milliers de citoyens ont pris part à la procession.

Lorsque Lord Dundonald parut à la porte du Windsor la foule lui fit une véritable ovation.

L'ex-commandant fut escorté jusqu'à sa voiture par les officiers des sociétés Caledonian et St-André.

Les Cadets de Westmount et la foule chantèrent alors "He's a jolly good fellow" "John Brown's Body", avec de piquantes allusions à l'hon. M. Fisher.

Dans la première voiture prirent place, lord Dundonald, M. Peter Lyall, président de la "Caledonian Society" et M. W. McNab, 1er vice-président.

Douze soldats en khaki, tous des héros de l'Afrique-Sud, marchaient en tête de la procession.

Les voitures s'arrêtèrent devant le St-Lawrence Hall, et lord Dundonald adressa quelques mots à la foule, puis demanda trois hourrahs pour le Roi. Les cadets, les vétérans et la foule criaient et chantaient à tue-tête.

A LA GARE VIGER

Dès neuf heures une foule enthousiaste attendait l'arrivée de lord Dundonald à la gare Viger.

Les abords et la rotonde était bondée de spectateurs.

L'entrée de la grande porte de l'hôtel était gardée par plusieurs constables, sous les ordres du lieutenant Poulin.

Un peu après onze heures, les cornemuses annoncèrent l'arrivée de Lord Dundonald et de ses admirateurs.

L'ex-général fut porté en triomphe jusqu'à son char spécial, aux applaudissements et aux chants de la foule, nom vivra encore longtemps après dont l'enthousiasme tenait du délire.

Quand le convoi s'est ébranlé, un immense hourrah a salué le départ de lord Dundonald.

Lord Dundonald s'embarquera aujourd'hui à Québec, à bord du "Tunisian."

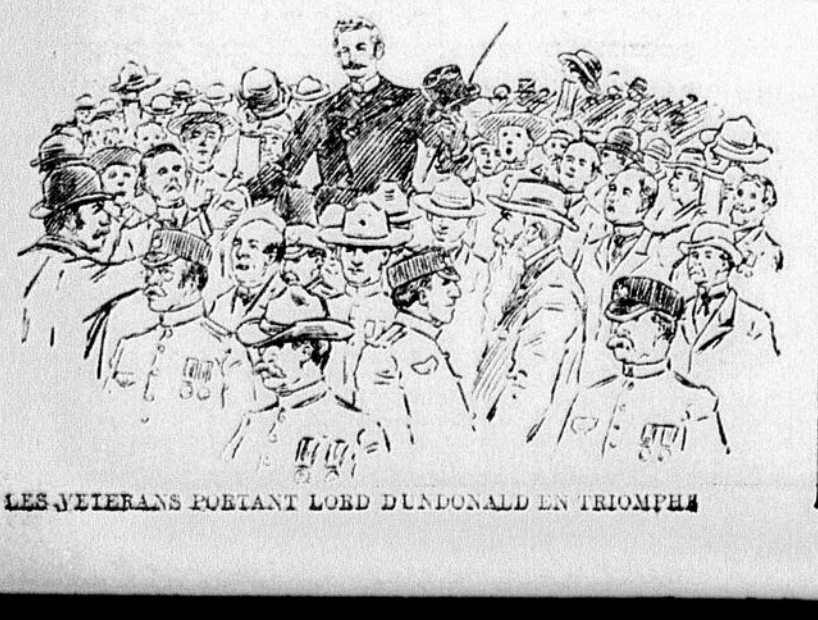

LES VETERANS PORTANT LORD DUNDONALD EN TRIOMPHE

LORD DUNDONALD A QUEBEC

(Correspondance spéciale)

Québec, 30—C'est le lieutenant colonel Turner qui a présidé le diner offert au général Dundonald hier, au Frontenac.

En arrière de la table d'honneur, une table ronde, sur un grand écusson formé de drapeaux, surmonté par les armes royales, on lisait en grandes lettres de carton glacé l'inscription suivante : "Keep both hands on the Union Jack !" Monsieur Hayter Reed, administrateur du Chateau Frontenac, avait fourni dans la décoration, un souvenir historique qui lui est personnel, mais qui vraiment était l'ornement le plus intéressant à tous égards.

C'était un pavillon anglais encadré comme une gravure ; au bas du cadre, on lisait cette exergue : Ce pavillon fut donné par George III au chef Sioux Jangmanie ou "Pierre-qui-roule", en 1804, avec une médaille, durant la révolution américaine, et donné par son descendant Wahndata ou "La Plume Teinte", le 24 juillet 1888 à Hayter Reed, commissaire des sauvages de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest."

Au moment des toasts, le lieut-col. Turner a proposé celui de Lord Dundonald qui a été accueilli avec enthousiasme.

Lord Dundonald a dit en substance ceci : "M. le président et Messieurs : Cette démonstration pour laquelle je vous remercie cordialement me porte à croire que vous-mêmes vous penserez que j'ai fait mon devoir pour la milice canadienne. La défense d'un pays n'est pas affaire de partis politiques. Au moment du recrutement des troupes, on ne demande à personne quelle est sa foi politique ou religieuse. Je pars avec regret. Mais j'ai une satisfaction d'un autre côté, c'est d'avoir pu constater que si l'on osait toucher à ce drapeau-là (le drapeau anglais), toute la milice canadienne serait là debout pour le défendre.

Lord Dundonald, invité par l'hon. M. Pelletier à parler en français, a rappelé les relations des Ecossais et des Français dans l'histoire. Il a dit que les Français et les Ecossais se ressemblent sous beaucoup de rapports, et, que leurs caractères s'assimilent si bien que l'on retrouve au Canada mainte famille écossaise qui porte un nom français et mainte famille française qui s'appelle d'un nom écossais. Il compte que ces deux nationalités qui se sont autrefois combattues, s'uniront toujours au Canada pour la défense du drapeau britannique.

Le général après quelques moments de conversation avec les convives, est reparti pour prendre le steamer.

Le vapeur le "Pilot" l'a pris avec grand nombre de citoyens au quai du Roi, et avec un corps de musique à bord pour le conduire au Tunisian.

Le "Pilot" est descendu jusqu'à la Pointe St-Joseph et est revenu à Québec. A bord du Tunisian les signaux d'usage, à bord du Pilot quelques coups de canon.

UTILE INVENTION

Pour empêcher les accidents de chemin de fer

Les plus horribles accidents de chemins de fer de ces dernières années n'ont, la plupart du temps, pas eu d'autres causes que des erreurs de signaux.

M. L. Peterson, agent du Grand Tronc à Saint-Hilaire, vient de prendre des brevets pour un appareil destiné à empêcher les erreurs de signaux de se produire, soit par inadvertance, ou par distraction de l'opérateur, soit par fonctionnement défectueux des machines.

Comme l'indique notre dessin, cet appareil consiste en un casier où se placent les block notes sur lesquels l'opérateur enregistre les ordres aux chefs de train.

Ce casier est placé sous le levier de commandement du sémaphore. Il est impossible de prendre un block sans faire mouvoir le levier. Cette manœuvre du levier donne le signal "danger" au sémaphore. En sorte que le train ne peut se mettre en marche sans que l'ordre ait été transmis au conducteur.

Quelqu'un voudrait-il qu'une catastrophe se produise et abaisserait-il le levier avant que le block note ait été remis en place : l'opérateur en serait immédiatement averti par une sonnette électrique. Que le sémaphore ne fonctionne pas, en raison du mauvais état d'une des pièces du mécanisme, la sonnette électrique trépide jusqu'à la remise en bon état de fonctionnement de la pièce.

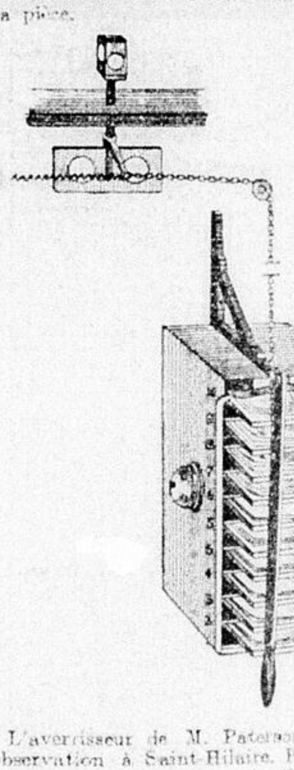

L'avertisseur de M. Paterson est en observation à Saint-Hilaire. Plusieurs directeurs sont venus en étudier sur place le fonctionnement ; ils ont unanimement exprimé leur admiration à l'inventeur.

Il est fort probable que l'avertisseur Peterson sera adopté non seulement par le Grand Tronc, mais aussi par le Pacifique Canadien.

Marseille, 28.— Un Américain portant un passeport au nom de Charles Kuhn a été arrêté ici sous l'accusation d'avoir dévalisé, en mai dernier, M. Georges Newbatt, à l'Auditorium Hôtel, à Chicago. Le prisonnier avait $12,000 en sa possession.

Colonne d'Echanges du Fermier
Prix reduits speciaux pour les Annonces de Betail du Fermier

Demandé ou A Vendre ......
Emplois Vacants ou Demandes...
Fermes à Vendre...
Etc., Etc.,
Un demi cent le mot, chaque insertion, strictement payable d'avance

AGENTS DEMANDES

HOMMES.—On demande des hommes recommandables, $60 par mois et les dépenses $2.50 par jour, à des hommes recommandables dans toutes les localités, pour introduire marchandises, fixer des pancartes sur les arbres, les clôtures, le long des routes et dans tous endroits en vue. Emploi permanent à des hommes compétents et honnêtes. Expérience pas requise ; écrivez immédiatement pour détails. The Empire Medicine Co., London, Ont. 45

HOMMES DEMANDES. Nous voulons un homme capable dans chaque district comme agent local ou voyageur, $840 par année et les dépenses, $2.50 par jour, pour afficher des pancartes et distribuer des annonces dans toutes places en vue, afin de faire connaître une nouvelle découverte. Pas d'expérience nécessaire. Pour détails, écrire à SALUS MEDICINAL CO. London, Ont.

REPRESENTANTS demandés partout $15 et $25 par semaine. Salaire et commission payé chaque samedi. Superbes échantillons gratis. Le plus grand assortiment au Canada, succès assuré. CIE DERY & FILS, pépiniéristes, Montréal. 17

VENDEURS.—On demande des vendeurs pour l'"Auto-Spray", le meilleur arroseur à air comprimé et à main qui soit fabriqué. Se vend superbement. Conditions libérales. Ecrivez pour détails et machine échantillon. — Cavers Bros., Galt, Ont. 21

A VENDRE

A VENDRE.—Fermes en Virginie, près des écoles, des églises, des tramways électriques et des villes. Hockaday et Casselman, Richmond, Va. 26-12

EARRED ROCKS SEULEMENT.—Oeufs de poules de première race, $1.50 pour 15 œufs de la meilleure race pondeuse, $1.25 pour 15, éclosion garantie. A. E. Donaghy, Colborne, Ont. 26-12

TERRE.—A vendre, bonne terre bien construite, très commode. Pour détails s'adresser à Allen Hammond, Christieville, Qué. 30-1

TROUPEAU PURITAIN DE "CHESTER WHITES".—Le plus beau en Amérique. Ecrivez ce qu'il vous faut à Will W. Fisher, R. 2, Watervliet, Mich. 26-12

DIVERS

PASSAGE GRATUIT et retour pour Liverpool, Londres, Glasgow, Bristol, Manchester ou Anvers. S'adresser à l'Atlantic Employment Office, 123 rue McGill, Montréal. 24-3

100 BELLES PIECES DE SOIE De très grande dimension, en couleurs charmantes, pour ouvrages de fantaisie, seulement 25c, frais de poste payés, 3 lots pour 25 cents. Argent remboursé, si la soie n'est pas telle que représentée. Adressez EX CELLO CO., 472 Main Street, East Orange, N.J. 35-4

SANTE ! SANTE !

Tous recherchent avidement ce précieux trésor, mais bien peu le trouvent, parce qu'ils ne dirigent pas leurs recherches là où elle se trouve cachée. Ne vous laissez pas plus longtemps dans la souffrance quand vous pouvez être heureux en prenant les fameux remèdes sauvages de J. E. P. Racicot, qui guérissent infailliblement toutes les maladies, pour la raison qu'ils ne sont composés que d'herbes et de racines. Ces remèdes opèrent de véritables miracles. Tous les jours, des centaines de certificats viennent attester de leur pouvoir curatif. Les maladies qui sont guéries par ces précieux composés végétaux sont innombrables. Il suffit de mentionner les maladies du foie, des rognons, des poumons, la dyspepsie sous toutes ses formes, les maladies de matrice, le hémorhoïdes, les névralgies de toutes sortes, les affections de la vessie, les hémorrhagies, la toux, le rhume, les bronchites et tant d'autres. Si vous ne pouvez vous rendre à Québec, vous recevrez ces précieux remèdes par la malle en écrivant à

J. E. P. RACICOT,
No 15 rue St-Joseph
30-12

ETABLIE EN 1902
La Société de Crédit Hebdomadaire
(Limitée)
Incorporée par le Gouvernement du Canada,
OTTAWA, 23 Octobre 1903.
Siege Social : Chambre 16, 107 rue St-Jacques
Carre Place d'Armes, Montreal.

LES AVENTURES DE TIMOTHEE

LA PECHE MIRACULEUSE

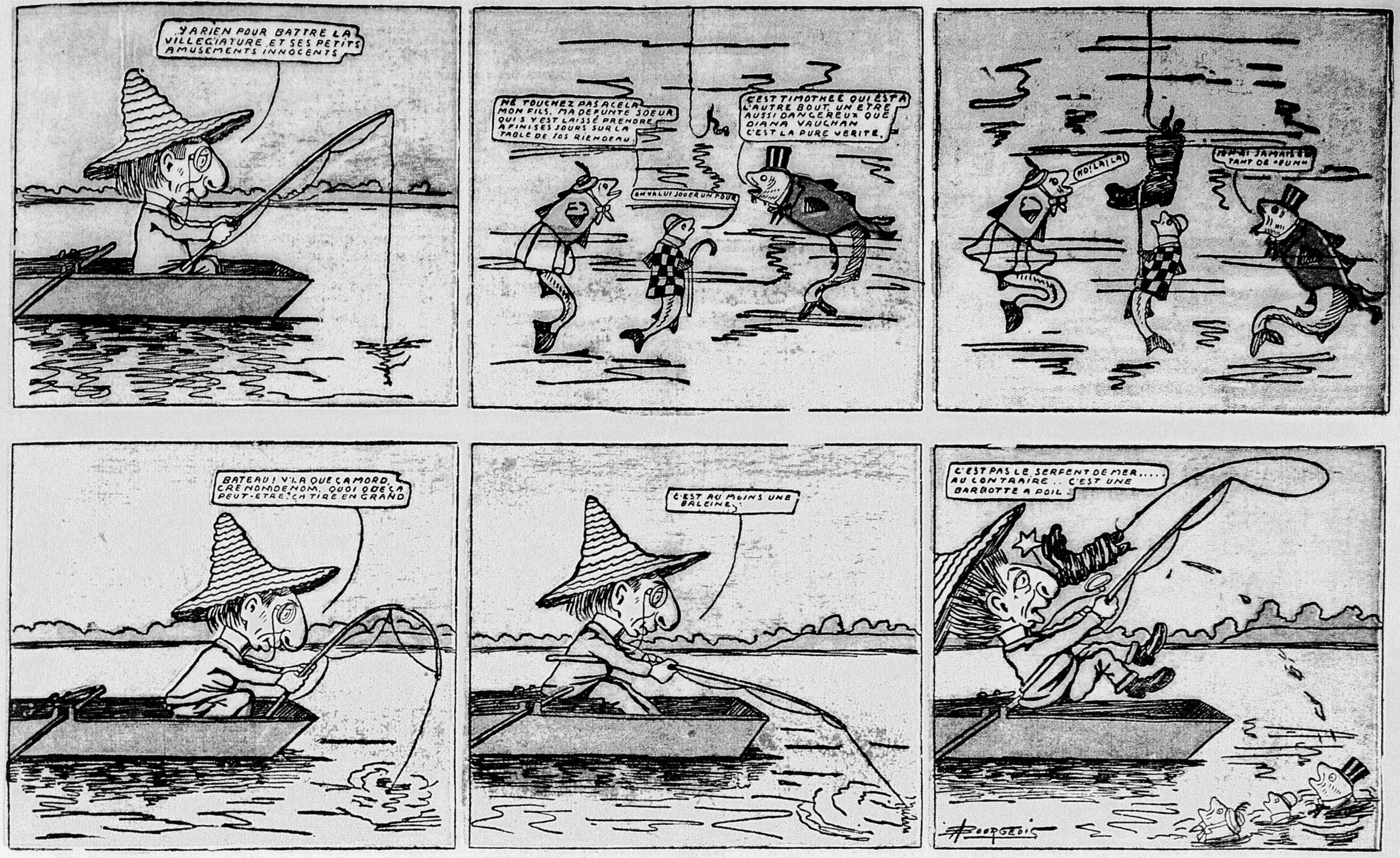
Y A RIEN POUR BATTRE LA VILLEGIATURE ET SES PETITS AMUSEMENTS INNOCENTS
NE TOUCHEZ PAS A CELA MON FILS, MA DEFUNTE SOEUR QUI S'Y EST LAISSÉ PRENDRE A FINI SES JOURS SUR LA TABLE DE JOS RIENDEAU
ON VA LUI JOUER UN TOUR
C'EST TIMOTHEE QUI EST A L'AUTRE BOUT UN ETRE AUSSI DANGEREUX QUE DIANA VAUGHAN C'EST LA PURE VERITE.
HO! LA! LA!
J'EN AI JAMAIS EU TANT DE «FUN»
BATEAU! V'LA QUE ÇA MORD. CRENONDENOM, QUOI QUE ÇA PEUT-ETRE? ÇA TIRE EN GRAND
C'EST AU MOINS UNE BALEINE.
C'EST PAS LE SERPENT DE MER..... AU CONTRAIRE.. C'EST UNE BARBOTTE A POIL.
BOURGEOIS

LA FAMILLE CITROUILLARD A MONTREAL

CHEZ LE PHOTOGRAPHE

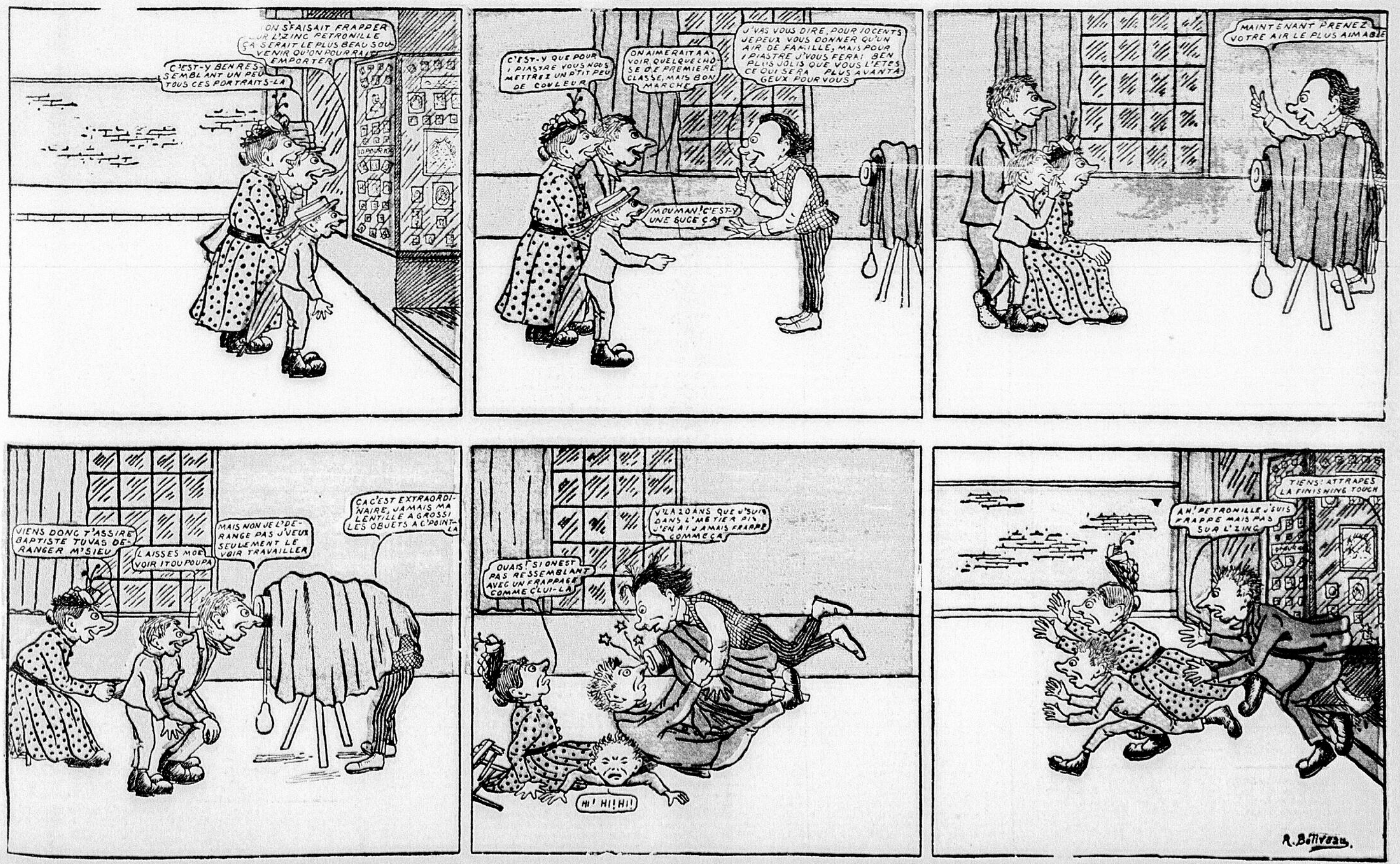
C'EST-Y BEN RESSEMBLANT UN PEU TOUS CES PORTRAITS-LA
SI ON S'FAISAIT FRAPPER SUR L'ZINC PETRONILLE ÇA SERAIT LE PLUS BEAU SOUVENIR QU'ON POURRAIT EMPORTER
10 POUR 1$
C'EST-Y QUE POUR 1 PIASTRE VOUS NOUS METTREZ UN P'TIT PEU DE COULEUR
ON AIMERAIT A AVOIR QUELQUE CHOSE DE PREMIERE CLASSE, MAIS BON MARCHE
J'VAS VOUS DIRE, POUR 10 CENTS JE PEUX VOUS DONNER QU'UN AIR DE FAMILLE, MAIS POUR 1 PIASTRE J'VOUS FERAI BEN PLUS JOLIS QUE VOUS L'ETES CE QUI SERA PLUS AVANTAGEUX POUR VOUS
MOUMAN! C'EST-Y UNE BUCE ÇA
MAINTENANT PRENEZ VOTRE AIR LE PLUS AIMABLE
VIENS DONC T'ASSIRE BAPTISTE TU VAS DERANGER M'SIEU
LAISSES MOE VOIR ITOU POUPA
MAIS NON JE L'DERANGE PAS J'VEUX SEULEMENT LE VOIR TRAVAILLER
ÇA C'EST EXTRAORDINAIRE, JAMAIS MA LENTILLE A GROSSI LES OBJETS A C'POINT-LA
V'LA 20 ANS QUE J'SUIS DANS L'METIER PIS J'EN AI JAMAIS FRAPPE COMME ÇA
OUAIS! SI ON EST PAS RESSEMBLANT AVEC UN FRAPPAGE COMME C'LUI-LA
HI! HI! HI!
TIENS! ATTRAPES LA FINISHING TOUCH
AH! PETRONILLE J'SUIS FRAPPE MAIS PAS SUR L'ZINC
R. Bellveau

LA GUERRE

Russo-Japonaise

PROTESTATION DES ETATS-UNIS

Washington, 28.—Le secrétaire d'Etat a reçu une protestation formelle contre l'action de la marine russe en saisissant des marchandises américaines, et, comme résultat de son étude préliminaire de la loi et des précédents à ce sujet, il se prépare à agir promptement et énergiquement.

La protestation a rapport à la saisie d'une cargaison américaine à bord du steamer "Arabia" de la ligne Hambourgeoise-Américaine, parti de Portland, Orégon, à destination de Hong-Kong, Chine.

Le sénateur des Etats-Unis, J. H. Mitchell, de l'Orégon et avocat de Portland, a télégraphié au secrétariat d'Etat une déclaration sur les conditions auxquelles l'"Arabia" transportait cette cargaison. M. Mitchell déclare qu'il représente la Portland Milling Co., qui a expédié à bord de l'"Arabia", à destination de Hong-Kong, 99,000 sacs de farine valant $100,000. Il dit que cette farine n'était pas contrebande de guerre, car elle n'était pas destinée au Japon, faisant partie du commerce normal de la compagnie et n'était pas un ordre de guerre.

M. Mitchell demande au secrétaire d'Etat de prendre les mesures nécessaires pour obtenir une indemnité en faveur des propriétaires de cette farine et aussi pour protéger le commerce neutre légitime contre une telle intervention.

Les fonctionnaires du secrétariat ont refusé positivement de faire connaître l'attitude qu'ils entendaient prendre. Ils ont seulement déclaré qu'ils n'agiraient pas inconsidérément que toute la question de l'intervention dans le commerce américain par les belligérants durant la guerre actuelle serait discutée et que toute protestation qui pourra être envoyée, ferait partie d'une politique uniforme et conséquente qui sera suivie par le secrétariat.

Jusqu'à présent, le secrétariat n'a que peu d'informations sur les circonstances qui ont accompagné la saisie de l'"Arabia" et de la cargaison.

Comme ce navire battait pavillon allemand, on présume que Berlin recevra bientôt les premiers rapports officiels.

NOUVELLES DE PORT ARTHUR ET DES FLOTTES

Tché-Fou, 28.—Un Français arrivé ici de Port-Arthur, dit que les navires japonais actuellement devant la forteresse sont en fort mauvais état en raison du service prolongé et de l'impossibilité de faire les réparations nécessaires. Dans leur grosse artillerie, beaucoup de canons seraient hors de service. Les réparations aux navires de l'escadre russe sont terminées et les officiers russes attendent l'arrivée de l'escadre de Vladivostok à Port-Arthur.

LA PRISE DE NIOU-TCHOUANG.—SON IMPORTANCE

Paris, 28.—Dans les milieux officiels on n'ajoute pas complètement foi à la nouvelle contenue dans la dépêche de Tien-Tsin, disant que le drapeau français a été arboré sur tous les édifices russes de Niou-Tchouang. On pense qu'il y a confusion entre le drapeau français et le pavillon de commerce de la Russie, car le drapeau français ne peut être hissé que sur le consulat, les missions et les banques qui sont sous la protection de la France, y compris, peut-être, la banque russo-chinoise dans laquelle la France a des intérêts considérables.

On considère ici l'occupation de Niou-Tchouang par les Japonais, comme un coup sérieux porté à la Russie, car l'armée chinoise du général Ma sera maintenant en communication avec l'armée japonaise. Or, il est probable que les soldats chinois, si on leur promet une bonne paye et si on leur donne l'autorisation de piller, se montreront tout disposés à se joindre aux Japonais. La Russie n'aura d'autre ressource que de faire des représentations à Pékin, et on lui répondra sans doute que l'armée chinoise a reçu l'ordre d'observer la plus stricte neutralité et que les Chinois combattant avec les Japonais sont des bandits et non des soldats.

LA PORTE ET LES DARDANELLES

Londres, 28.—Une dépêche de Sébastopol au "Daily Chronicle" dit que la Porte a notifié la Russie que tout nouveaux changemets aux vaisseaux de la flotte volontaire russe de la mer Noire, qui ont passé les Dardanelles sous une fausse déclaration, fermera les détroits à tous les navires de cette flotte à l'entrée comme à la sortie.

L'AFFAIRE DU "KNIGHT COMMANDER" — SATISFACTION COMPLETE.

Londres, 28.—Lord Lansdowne, secrétaire des affaires étrangère, a reçu l'assurance du gouvernement russe que toute satisfaction sera donnée à l'Angleterre dans l'affaire du "Knight Commander".

La tension des relations Russo-Anglaise est disparue et une rupture maintenant n'est guère probable. Le comte Benekendorff ambassadeur de Russie à Londres a informé le secrétaire des affaires étrangères d'Angleterre que la Russie ferait toute réparation si elle était dans son tort. Toutefois avant de prendre une décision la Russie demande à avoir le rapport du commandant de la flotte de Vladivostock. Lord Lansdowne a promis d'attendre un laps de temps raisonnable.

UNE SURPRISE NOCTURNE

Tokio, 27 — Le général Oku a chassé l'ennemi de sa ligne de défense de Tatchekiao, par une furieuse attaque nocturne avec cinq divisions et cent canons.

Dimanche la marche en avant du général a été interrompue par la rencontre de l'ennemi en force supérieure. C'est alors qu'il décida de faire une surprise nocturne. Les Japonais ont refoulé les Russes au sud. Les Japonais ont eu 800 morts ou blessés.

5,000 JAPONAIS TUES

Liao-Yang, 28.—retardée dans l'envoi).—De nouveaux détails des batailles qui ont eu lieu à Ta-Tché-Kiao, le 23 et le 24 juillet indiquent que les Japonais ont perdu au moins 5,000 hommes tués et les Russes à peine 700. Le front de bataille des Russes était très étendu.

A LA BAIONNETTE

Les Russes ont fait plusieurs charges très brillantes à la baïonnette.

L'artillerie russe dirigée avec grande précision a causé de fortes pertes aux ennemis. Les Russes n'ont retardé que lorsqu'il fut bien établi que l'ennemi avait sept divisions engagées. Les Russes sont fortement retranchés à Hai-Cheng. L'on s'attend à ce que les Japonais essaient d'attaquer le flanc gauche de l'armée russe du Sud.

LE PRINZ-HEINRICH — INDEMNITE ACCORDEE

Berlin, 29 — Le ministère des affaires étrangères informe la Presse Associée que la Russie a consenti à indemniser pleinement les expéditeurs allemands et leurs consignataires de toutes les pertes subies à la suite de la saisie des bateaux allemands et du retard des malles du "Prinz-Heinrich". Une enquête, qui se fait actuellement décidera quelles réclamations devront être présentées. La Russie consent aussi à remettre le contenu des deux sacs de malle saisis.

PORT ARTHUR PAS CAPTURE

IL N'Y A AUCUNE RAISON D'AJOUTER FOI AU RAPPORT NON CONFIMRE VENANT DE SHANGAI ET ANNONCANT LA PRISE DE PORT ARTHUR.

CHE-FOO

Tché-Fou, 30.—Une jonque ayant à bord 30 réfugiés venus de Port-Arthur et qui sont tous des étrangers de la meilleure classe, est arrivée ici ce soir. Elle a quitté Port-Arthur jeudi.

Ces réfugiés rapportent que de très vifs engagements par terre et par mer, à l'est et au nord-est de Port-Arthur, se sont livrés mardi, mercredi et jeudi de cette semaine. Ils croient qu'un assaut général a été commencé jeudi. Ils disent que ce bombardement a été le plus terrible qui ait eu lieu depuis le commencement du siège et que les forts russes n'ont que fort peu riposté au feu des Japonais.

Ces étrangers confirment les rapports antérieurs de la mauvaise condition de la flotte japonaise.

Le feld-maréchal marquis Oyama, accompagné de son état-major, a quitté Port-Dalny mardi. Il dirige en personne les opérations des Japonais.

L'approvisionnement de viande fraiche à Port-Arthur est épuisée et la viande salée est réservée aux troupes seules. Les non-combattants ne vivent que de farine d'avoine et de riz.

LE DROIT DE LA RUSSIE

Saint-Petersbourg, 30—En ce qui concerne le cas du steamer anglais "Knight-Commander", le correspondant de la Presse Associée apprend de source autorisée, que la Russie insiste sur son droit de couler un vaisseau neutre transportant de la contrebande de guerre, dans les circonstances indiquées par les règles navales gouvernant le traitement des prises.

Elle admet en même temps que s'il ne peut être établi, devant la cour de prise, que le vaisseau est une prise légale, elle est comptable en tous les dommages.

PROTESTATION FORMELLE

Londres, 30—La Russie a présenté une protestation formelle au ministère des affaires étrangères contre les expéditions de marchandises de contrebande au Japon.

La Presse associée apprend que, depuis le commencement de la guerre, la Russie a surveillé avec soin la fabrication des marchandises destinées à l'usage du Japon et aussitôt qu'il était établi que ces marchandises étaient à la veille d'être expédiées à une destination hostile, les faits ont été officiellement communiqués au gouvernement britannique, afin qu'il prenne ces mesures pour faire cesser cet état de choses.

On affirme de plus qu'en maints cas, le gouvernement n'a rien fait et on dit que lorsque la guerre sera finie, la Russie entend présenter au gouvernement britannique, un compte de dommagès qui récompensera les indemnités réclamées pour la saisie des vaisseaux anglais.

La Presse Associée apprend aussi qu'elle n'a pas l'intention de hâter le règlement de la question du droit des vaisseaux de la flotte volontaire de passer les Dardanelles, car si les négociations à ce sujet étaient entreprises à présent, comme le désire la Grande-Bretagne, la Russie pourrait se voir forcée par les circonstances actuelles, de faire des concessions qu'elle regretterait plus tard.

RAPPORT DE SKRYDLOFF

Saint-Petersbourg, 30—L'empereur a reçu aujourd'hui, du vice-amiral Skrydloff, un bref rapport annonçant l'arrivée à Vladivostock du steamer allemand "Arabia" capturé par le croiseur russe "Gromoboï" le 22 juillet, le rapport dit:

"La présence à bord de l'Arabia, d'une cargaison déclarée par le gouvernement impérial constituer contrebande, a forcé l'amiral Jesen à envoyer ce vaisseau à Vladivostock, comme étant le port le plus près, afin que l'affaire soit étudiée par une cour de prise".

CROISEUR ET CANONNIERE JAPONAIS COULE

Tché-Fou, 30.—Des réfugiés qui sont arrivés ici de Port-Arthur, rapportent que les Japonais ont perdu un croiseur et une canonnière jeudi soir. Ces navires ont heurté des mines.

MOUVEMENTS DE KOUROPATKINE

Tokio, 30.—D'après les derniers rapports Kouropatkine a placé deux divisions de la première armée à l'Est de Liao-Yang le long de la route de Liao-Cheng à Hanapaling, tandis que ses quartiers généraux sont à Amping avec les réserves. Les deux divisions couvrent aussi son flanc gauche à Ansahantien où l'on croit que Kouropatkine va s'installer.

PAS DE QUARTIER POUR LES JAPONAIS

Moscou, 30—La "Gazette de Moscou" conjure les commandants russes de ne pas faire de quartier aux Japonais. "Notre grand général Souvaroff, dit le journal, lorsqu'il combattait contre la France civilisée avait donné comme mot d'ordre : pas de quartier." Ce qui était indiqué non par la barbarie ou la vivacité, mais par la nécessité, est aussi bien plus nécessaire avec une nation à moitié sauvage et barbare. Dans notre guerre avec le Japon, nous sommes dans la situation d'un homme attaqué par une Vipère. Il faut l'écraser sans [illegible] inquiéter si l'Angleterre [illegible] et toute [illegible] objecte ou non. A quoi bon remplir la Russie avec des millions de prisonniers japonais atteints de maladies infectueuses. C'est peut-être humain, mais c'est tout à fait maladroit. "Pas de quartier pas de prisonniers", telle doit être notre devise.

VIVE CANONNADE

Niou-Tchouang, 30.—On a entendu une vive canonnade, jusqu'à 2 heures de l'après-midi, en dehors de Niou-Tchouang.

ETAT COMPARE DES FLOTTES RUSSES ET JAPONAISES

New-York, 1er — Une revue anglaise, "Engineering" analyse l'effet produit par plusieurs mois de guerre sur les navires de guerres russes et japonais. Voici le résumé succinct de cette étude :

"Le choc d'un projectile de gros calibre a, en général, une tendance à déranger l'aplomb des machines, l'effet est beaucoup moindre sur les chaudières, qui ne souffrent guère à moins d'être atteintes directement par un projectile. En effet, les machines d'un navire peuvent être endommagées en partie, mais il est peu probable que le feu de l'ennemi puisse sous ce rapport, le paralyser complètement.

"Les navires d'un faible tonnage, surtout les torpilleurs, s'usent vite et perdent rapidement de leur vitesse. Les grands navires, se détériorent beaucoup moins vite. Mais les navires, quels qu'ils soient, ne peuvent conserver une allure à toute vitesse. Seul le "Bayan", paraît-il, réussit à le faire pendant neuf heures. La conclusion à en tirer est que l'économie de combustible a plus d'importance encore au point de vue stratégique.

"Prenant les divers navires séparément, l'auteur de l'article remarque que les croiseurs russes "Bayan", "Gromoboi", "Russia" et "Askold" sont encore capables de vitesse raisonnable. Le "Novik", ayant été plusieurs fois endommagés, doit pouvoir à grand'peine obtenir une allure de 20 noeuds à présent. Le "Cesarevitch", bien qu'ayant eu son gouvernail torpillé, est maintenant capable de marcher à sa vitesse ordinaire.

"Le "Retvizan", au contraire, ayant eu ses machines mises hors d'aplomb, par l'explosion d'une torpille, n'est plus qu'un mauvais marcheur, tandis que les avaries occasionnées aux générateurs du "Pobieda" et du "Pallada" par des torpilles, ont pu rapidement être réparés, laissant les deux navires en bon état de marche.

"Dans la flotte japonaise, la croisière constante depuis le commencement de la guerre a eu pour effet de réduire la vitesse de toutes les unités d'une façon très appréciable, et de ce fait les contre-torpilleurs japonais qui, au début, laissaient bien loin derrière les contre-torpilleurs russes, ne valent pas mieux qu'eux à présent, tandis que parmi les grosses unités, l'"Asama", par exemple, ne peut plus donner que 18 noeuds à peine."

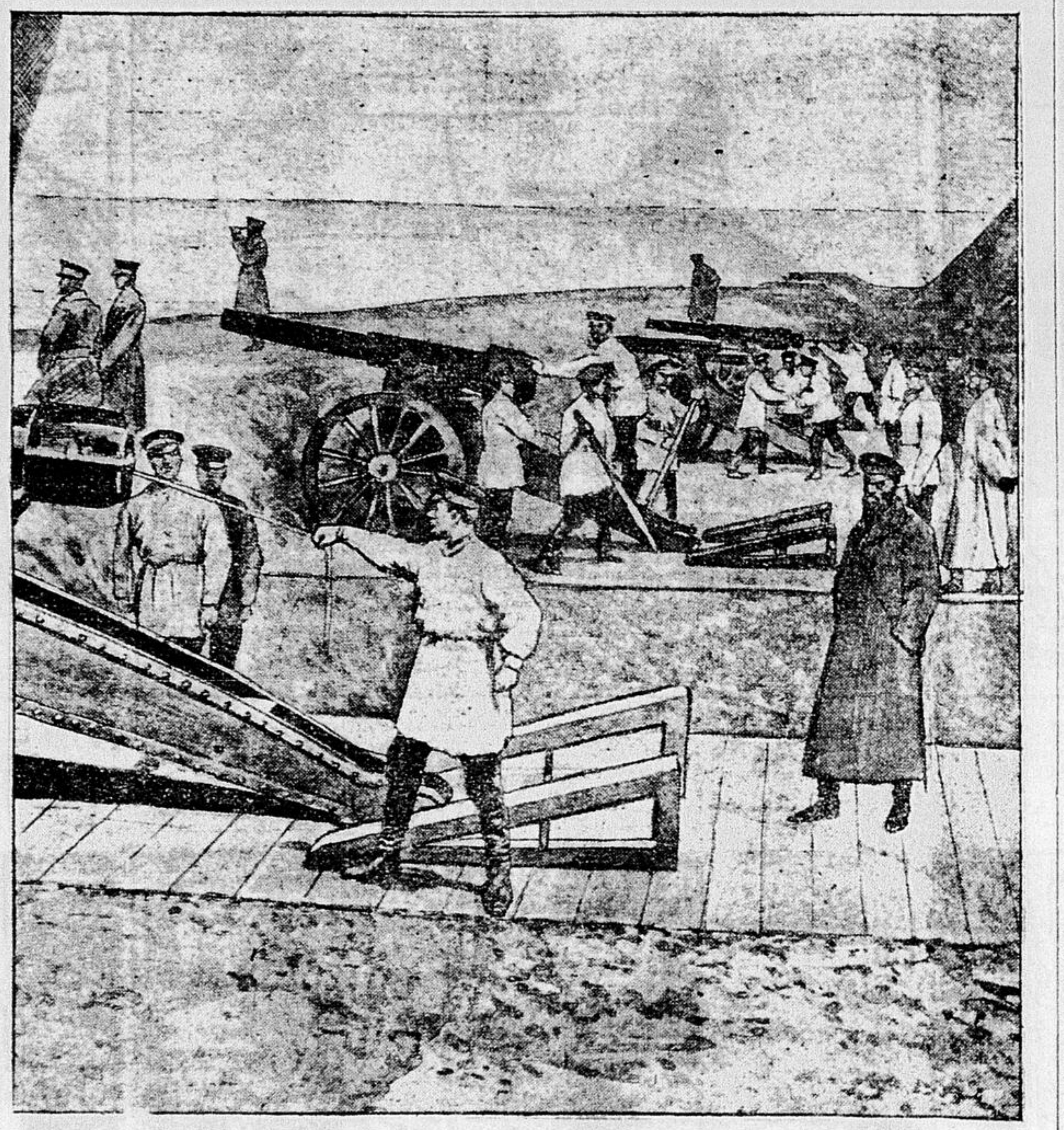

SOLDATS RUSSES SUR LES FORTS DE PORT ARTHUR, REPONDANT A UNE ATTAQUE DES TROUPES JAPONAISES

A KHARBINE

Chefoo, 1.—Un marchand américain, qui est arrivé de Kharbine d'où il est parti il y a une semaine, dit qu'il arrive 22,000 hommes de troupes, par semaine en cette place.

Il y a six moulins à farine à Kharbine et ils sont bien approvisionnés de blé. Les Chinois apportent beaucoup de grains et aident les Russes qui les paient bien. Un entrepreneur chinois a reçu un ordre pour la fourniture de 200,000,000 de livres de grain.

Les nombreux blessés, qui sont à Kharbine, sont traités avec attention et délicatesse. Les prisonniers japonais sont envoyés à Tomsk. Ces prisonniers louent les Russes pour la tritement qu'ils en reçoivent.

Le chemin de fer est dans une condition splendide.

Beaucoup de gros canons ont été montés à Liao-Yang lundi dernier. Les larges et profondes tranchées sont protégées par des barrages de fil barbelé.

POSITION DECISIVE

St-Pétersbourg, 1.—Bien que l'attention ait été détournée de la guerre d'Orient, la semaine dernière, d'abord par la crainte de complications internationales, puis par l'assassinat du ministre de l'Intérieur, M. de Plehve, la situation au théâtre de la guerre est considérée comme critique.

Le mouvement enveloppant des trois armées des généraux Kouroki, Nodzou et Okou, autour de la position du général Kouropatkine, semble être complet et la longueur de la ligne des Japonais semble être la seule entrave à une action d'ensemble.

On reconnait ici que le général russe va être forcé de se battre ou de se replier avec toute son armée vers le nord. Il est pressé de près à Hai-Tcheng. A cette place, la colonne du nord du général Kouroki rend un séjour là extrêmement dangereux, parce qu'engager, tout en gardant la position, une bataille contre les Japonais, dont la marche en avant est notoirement lente et prudente, ce serait peut-être permettre au général Kouroki de passer et de couper ses communications par chemin de fer avec Liao-Yang.

BATAILLE OU RETRAITE

Bien qu'on ne sache rien de défini, il existe des indices non-officiels qu'une bataille ou une retraite est imminente. Ainsi, le refus d'accepter d'autres dépêches de la presse à Hai-Tcheng est démontré par le fait que l'un des correspondants de la Presse Associée a été obligé de se rendre à cheval à Moukden pour envoyer un rapport de la bataille de Ta-Tché-Kiao. Ce fait peut signifier qu'on se prépare à retraiter ou que le télégraphe est surchargé à la suite de la concentration à Hai-Tcheng ou à Liao-Yang.

On s'attend d'ici peu de jours à savoir quelle attitude le général Kouropatkine entend prendre.

On ne doute pas ici qu'il y ait pu y avoir de sérieux engagements dans les positions extérieures de Port-Arthur, probablement accompagnés d'un bombardement du côté de la mer, mais on ne croit pas que les Japonais soient prêts à faire l'assaut de la forteresse. Le contre-amiral Witsoeft, commandant des forces navales à Port-Arthur, prendra la mer si la situation de la forteresse devient désespérée.

EN PRESENCE

Kuchiatzu, Mandchourie, 1.—Deux puissantes armées sont en présence. Toutes deux occupent de fortes positions sur un terrain propre à la bataille. Il y a de grandes plaines entourées de montagnes. Les Russes occupent les passes de Kuchiatzu et Kuanchia. Ils font des démonstrations offensives contre la passe de Pian, occupée par les Japonais. Ils semblent vouloir provoquer à la bataille les Japonais qui sont prêts. Deux détachements de Cosaques ont été chassés de deux positions, au cours d'une reconnaissance.

Le commandant russe a fait ses préparatifs pour soigner 4,000 à 5,000 blessés.

ON SE BAT A L'EST LE LIAO-YANG

Liao Yang, samedi, 30.—(retardée dans l'envoi)—Les officiers japonais qui ont été faits prisonniers et une centaine de blessés russes viennent d'arriver ici de l'Est ou l'on rapporte que les Russes ont essayé de couper la colonne japonaise marchant sur Moukden.

Les Russes ont fait peu de prisonniers. Des trains de blessés arrivent du sud et l'on rapporte de continuelles escarmouches à l'Est et au sud d'Hai-Cheng. L'on attend d'importantes nouvelles de l'Est de Liao-Yang.

POLITIQUE RUSSE — CABINET RESPONSABLE

Les journaux discutent une suggestion de M. Souvorin, l'éditeur du "Novoe Vremya," au sujet de l'établissement d'un cabinet responsable. Les commentaires populaires vont leur train. Le Prince Weschersky a commencé cette campagne, et il déclare qu'un cabinet responsable est nécessaire.

M. Souvorin revient à la charge dans un article signé indiquant le mauvais du système actuel et disant que la rivalité existant entre les ministres cause le plus grand désarroi dans le service public. Les journaux demandent des réformes.

LES ESCADRES RUSSES

St-Pétersbourg, 1er—On attend la rentrée de la flotte du port de Vladivostock, aujourd'hui ou demain.

On croit que la flotte de la Baltique, est sur le point d'exécuter un mouvement important. Rien de précis, rien d'officiel, ne confirme cette opinion. Cependant les officiers ont fait leurs adieux à leurs amis et à leurs familles, et se tiennent prêts à partir. L'empereur ne procèdera pas à l'inspection de la flotte en raison du meurtre du ministre de Plehve.

* * *

PORT ARTHUR

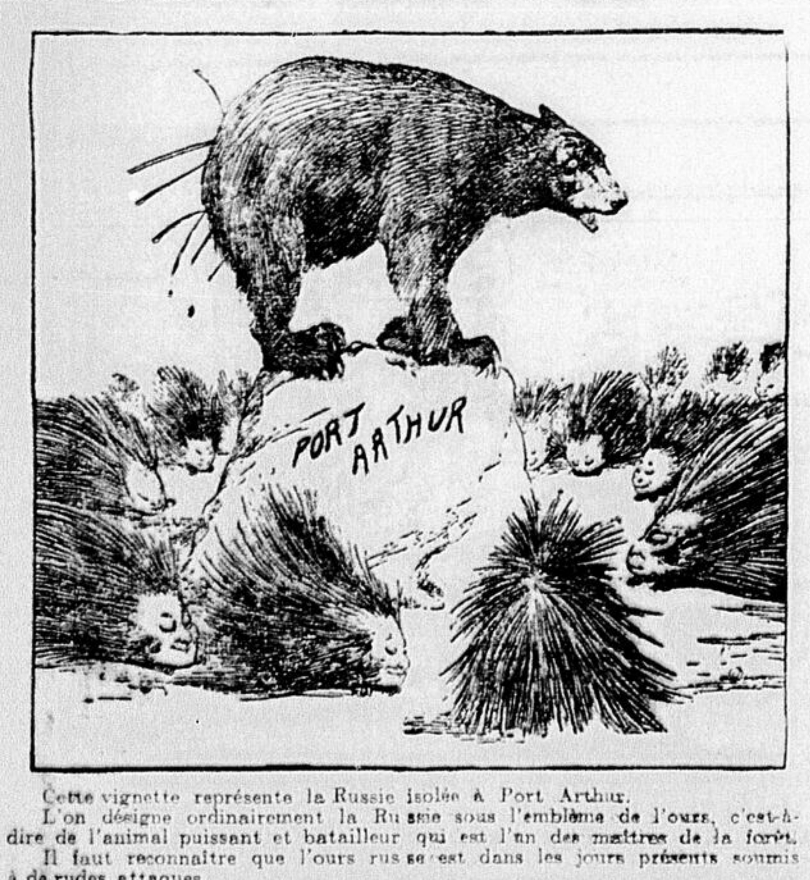

Cette vignette représente la Russie isolée à Port Arthur.

L'on désigne ordinairement la Russie sous l'emblème de l'ours, c'est-à-dire de l'animal puissant et batailleur qui est l'un des maîtres de la forêt.

Il faut reconnaître que l'ours russe est dans les jours présents soumis à de rudes attaques.

"Si je pouvais voler", dit-il, des hauteurs où il est perché.

Les Japonais ont du reste joliment du mal à s'approcher du vaillant animal.

LE GENERAL COMTE KELLER

Mort au champ d'honneur

MOUKDEN, 1er — L'ON RAPPORTE QUE LE LIEUTENANT-GENERAL COMTE KELLER VIENT D'ETRE TUE A L'EST LE LIA-YANG. LE COMTE KELLER ETAIT L'UN DES MEILLEURS ET DES PLUS BRAVES OFFICIERS DE L'ARMEE DU CZAR.

CONFIRMATION

LONDRES, 1er — UNE DEPECHE D'UNE AGENCE DE NOUVELLES DE ST-PETERSBOURG CONFIRME LE RAPPORT DE LA MORT DU GENERAL KELLER. CE VAILLANT OFFICIER A ETE TUE PAR UN ECLAT DE BOULET JAPONAIS EN S'OPPOSANT A LA MARCHE EN AVANT DE L'ENNEMI LE LONG DU CHEMIN DE FER, PRES D'HAI-CHENG.

LA MORT DE KELLER A ST-PETERSBOURG — DETAILS

Saint-Pétersbourg, 1er.—La nouvelle de la mort du lieutenant général, comte Keller, est confirmée. Il a été tué le 29 juillet en repoussant l'attaque préliminaire du général Kouroki sur la passe de Yanzé, à 30 milles à l'est de Liao-Yang. Il se tenait près d'une batterie sous un feu terrible quand un obus éclata près de lui et il tomba mortellement blessé. Il mourut vingt minutes après avec la satisfaction de savoir que l'attaque avait été repoussée. C'est le premier officier de haut grade de l'armée qui est tué depuis le commencement de la guerre.

Le général Zassulitch lui succèdera peut-être au commandement du premier corps d'armée de la Sibérie.

C'est une perte qui sera vivement sentie dans les cercles de la cour. Il était l'un des favoris du tzar. Sa sœur, la comtesse Kleinmichel, est très connue dans la société de St-Pétersbourg.

Le lieutenant-général Keller était au début de la guerre, commandant de la deuxième division de l'armée de la Sibérie. Il était âgé de 45 ans et avait demandé à être relevé de ses fonctions de gouverneur d'Ekaterinoslav, pour prendre du service.

LE LIEUT.-GENERAL KELLER, successeur du général Sassulitch, ancien gouverneur militaire de Ekaterinoslav, dans le sud de la Russie.

Il prit part aux trois campagnes de la guerre avec les Turques. En 1887, il commandait le régiment des carabiniers de l'empereur et fut ensuite directeur du corps des popes. Il possédait un jugement sûr et était fort tacticien. Malgré sa sévérité il était très aimé des troupes. La seule décoration qu'il portait était la croix de l'ordre militaire de St-George. Il fut dernièrement battu par les Japonais, le 4 et le 17 juillet, dans la passe de Motien.

* * *

RAPPORT DE KOUROPATKINE — BATAILLES ET REVERS RUSSES.

St-Pétersbourg, 1er — L'empereur a reçu aujourd'hui la dépêche suivante, datée du 31 juillet :

Trois armées japonaises ont attaqué notre front de bataille sur le sud.

Notre avant-garde a fait une défense remarquable jusqu'à ce que les forces de l'ennemi se fussent considérablement augmentées. Alors nos troupes ont retraité dans la direction d'Hai-Cheng. Notre flanc droit porté au défilé de Kanhna, a infligé de lourdes pertes aux Japonais.

L'armée de Takushan et celle du général Okou se sont efforcées aujourd'hui de couper nos communication entre Niou-Tchouang et Hai-Cheng.

Leurs opérations s'étendaient sur une ligne allant de Yanshukan à Liao-Hautsé et ont fini par tourner notre flanc droit.

L'ennemi nous a attaqué aussi entre Liao-Yang et Saimatoza. Les Japonais débarquent un grand nombre de troupes au large de Yinkow à l'abri de plusieurs vaisseaux de guerre.

BATAILLE DECISIVE

St-Pétersbourg, 1.—Une terrible bataille fait rage en ce moment et elle décidera peut-être du sort de la campagne. Le général Kouroki, ayant terminé son mouvement tournant des positions russes, a ordonné une attaque générale contre Hai-Cheng et Liao-Yang.

La bataille continue toujours avec acharnement. Les derniers rapports ne contiennent rien disant que Kouropatkin a été défait. Les dépêches officielles du général à l'empereur indiquent que le combat a commencé pour la possession d'une importante position à Limoucheng qui est situé à la jonction des routes de Feng-Yang et de Shuyen. Les deux armées japonaises viennent par les deux routes de l'est tandis qu'une troisième armée sous les ordres du général Okou vient de l'Est le long du chemin de fer pour essayer de couper les forces russes d'Hai-Cheng. Si ce mouvement réussit l'armée russe sera en très mauvaise position. Une portion de l'armée du général Kouroki s'est avancée en même temps contre les positions du général Keller à Khavnen à l'est de Liao-Yang essayant de tourner la droite de l'armée russe. Partout les Japonais ont employé l'artillerie avec le plus grand succès.

LA SITUATION DE KOUROPATKINE SERA DESESPEREE S'IL EST DEFAIT DANS CETTE BATAILLE.

On attend avec la plus grande anxiété les nouvelles du théâtre de la guerre. On voit avec crainte à l'état major général que les Japonais d'après le rapport de Kouropatkine ont débarqué de nouvelles troupes à Niou-Tchouang.

LES RUSSES GARDENT LEURS POSITIONS

St-Pétersbourg, 1 — Dans une dépêche de Kouropatkine datée d'aujourd'hui le général en chef dit : Toutes nos positions de

SAMOUCHENG ETAIENT CONSERVEES

lorsque le feu a cessé le 31, à 6 h. 45 du soir. Mais je n'ai pas encore reçu les rapports de notre extrême droite.

DERNIERE HEURE. — Les Russes ont gardé leurs positions.

Douleurs rhumatismales guéries

Un remède pour atteindre le rhumatisme doit être très puissant, très pénétrant, autrement on ne peut obtenir de soulagement. Des milliers et des milliers de personnes ont témoigné de la merveilleuse puissance de la Nerviline pour subjuguer la douleur. Il n'y a là rien d'étonnant, car composée des meilleurs ingrédients connus de la science médicale pour subjuguer la douleur, et ayant cinq fois la force des autres médecines, elle pénètre plus profondément, à une action plus efficace sur la douleur que n'importe quel autre remède jusqu'ici découvert. Dès que vous avez fait usage de la Nerviline, vous savez que vous avez découvert le meilleur remède au monde contre les douleurs rhumatismales. La Nerviline est bonne à prendre, bonne pour frictionner, elle est sûre et efficace. Elle vaut son pesant d'or, pour toutes les familles de l'univers.

Um s.

UNE NOTE ANGLAISE TRES GRAVE

LONDRES, 27. — LE GOUVERNEMENT ANGLAIS DONNE DES INSTRUCTIONS A SIR CHARLES HARDINGS, AMBASSADEUR ANGLAIS A ST-PETERSBOURG, DE PROTESTER ENERGIQUEMENT AUJOURD'HUI CONTRE LA DESTRUCTION DU STEAMER ANGLAIS "KNIGHT COMMANDER" PAR LA FLOTTE DE VLADIVOSTOCK. JUSQU'A LA PRESENTATION DE CETTE NOTE AU GOUVERNEMENT RUSSE, LE PLUS GRAND SECRET SERA GARDE CONCERNANT SON CONTENU. L'ON SAIT TOUTEFOIS QUE LE PREMIER MINISTRE BALFOUR ET SES COLLEGUES ONT DECIDE DE DEMANDER QUE LA PLUS COMPLETE REPARATION SOIT FAITE PAR LA RUSSIE OU QUE DES MESURES SERONT PRISES POUR APPUYER LES DEMANDES DIPLOMATIQUES.

LA NOTE ANGLAISE QUE SIR CHARLES HARDINGS SOUMETTRA NE FIXERA PAS L'INDEMNITE A PAYER AUX PROPRIETAIRES ET AUX CHARGEURS DU VAISSEAU ANGLAIS, MAIS CONSACRERA LE PRINCIPE DE CETTE INDEMNITE ET D'APOLOGIE. UNE REPARATION AU DRAPEAU BRITANNIQUE PEUT AUSSI ETRE CONCEDEE ET LA PROTECTION DES VAISSEAUX MARCHANDS NEUTRES ETRE ASSUREE POUR L'AVENIR.

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT ANGLAIS EST LE RESULTAT DE LA CONSIDERATION DONNEE AUX RAPPORTS DE SIR CLAUDE MCDONALD, AMBASSADEUR ANGLAIS A TOKIO, ET DE L'EXAMEN DES LOIS INTERNATIONALES PAR DES EXPERTS LEGAUX.

D'APRES LA DEPECHE DE SIR CLAUDE MCDONALD, LE "KNIGHT COMMANDER" N'AVAIT PAS DE CONTREBANDE DE GUERRE POUR LE JAPON. LE GOUVERNEMENT ANGLAIS EST UNI SUR CE POINT QUE LA FLOTTE DE VLADIVOSTOCK N'EST PAS JUSTIFIABLE D'AVOIR COULE CE NAVIRE.

LA RUSSIE

IL N'Y A PAS EU DE REPRESENTATIONS FAITES PAR LE COMTE BENEKENDORFF, AMBASSADEUR DE RUSSIE A LONDRES, AU SECRETAIRE LANSDOWNE, AU SUJET DE CETTE AFFAIRE. LE COMTE N'AYANT RIEN RECU DE ST-PETERSBOURG A CE SUJET. D'AILLEURS, IL SEMBLE DIFFICILE AU GOUVERNEMENT RUSSE DE DONNER UNE REPONSE SATISFAISANTE AVANT D'AVOIR LE RAPPORT EXACT DU COMMANDANT DE L'ESCADRE DE VLADIVOSTOCK. DANS L'OPINION RUSSE, IL Y AVAIT DE LA CONTREBANDE DE GUERRE A BORD DU VAISSEAU COULE.

AUX COMMUNES ANGLAISES

LONDRES, 27 — LE PREMIER MINISTRE BALFOUR A DECLARE CET APRES-MIDI A LA CHAMBE DES COMMUNES QUE LE GOUVERNEMENT ANGLAIS REGARDAIT L'ACTION D'AVOIR COULE LE 'KNIGHT COMMANDER' COMME UNE RUPTURE PAR LA RUSSIE DES LOIS INTERNATIONLES.

AU SUJET DE CETTE AFFAIRE, M. BALFOUR A DECLARE QU'IL REGRETTAIT QUE SES INFORMATIONS CONFIRMENT L'INCIDENT DU "KNIGHT COMMANDER" ET IL A AJOUTE : "IL N'EST PAS QUESTION DE PERTES DE VIE, J'AI A TRAITER ICI UNE QUESTION DE RUPTURE DES LOIS INTERNATIONALES".

New-York, 28.— Une collision entre un tramway et une voiture de maraicher qui revenait du Wallabout Market s'est produite à Brooklyn, au coin de Flushing avenue et de Humbolt street. Le fermier qui conduisait sa voiture a été mortellement blessé ; les trois personnes qui l'accompagnaient plus ou moins grièvement, et un voyageur qui se trouvait sur le plateforme du tramway a reçu de sérieuses contusions.

INTERNATIONAL Business College

Place d'Armes Montréal

Cours Commercial, Sténographie, Clavigraphie et Télégraphie.

Les cours recommenceront le lundi 15 août.

Prospectus sur demande. Tel. Main, 309.

CAZA & LORD, Directeurs.

131-jno Pat—Oct.

NOUVELLES DE PARTOUT

LA GREVE DE FALL RIVER

Les grévistes ont la plus grande confiance dans l'issue de la lutte.--Ils ont la sympathie publique pour eux et recevront beaucoup d'aide.

Fall River, 2 — Les grévistes ont appris avec plaisir la bonne nouvelle que MM. Golden et Hibbert, deux de leurs dirigeants avaient réussi à gagner les sympathies de la Fédération Américaine du Travail en faveur des ouvriers de cette ville, qui luttent pour des salaires raisonnables. MM. Golden et Hibbert se sont rendus à Washington où ils ont eu une entrevue avec le président Gompers, de la Fédération, et autres oficiers.

Ils en ont reçu l'assurance que cette organisation leur fournirait des secours. Cette bonne aubaine règle pratiquement la question de la grève. Avec l'appui de la Fédération, les ouvriers pourront rester oisifs et attendre que l'augmentation des prix de l'indienne force les manufacturiers à rouvrir les portes de leurs fabriques en payant des salaires raisonnables.

Tout se résume dans la condition du marché.

C'est l'opinion générale que si le marché devenait meilleur, les fabricants qui ont de bons contrats rouvriraient les portes de leurs fabriques aussitôt, en dépit de leur entente.

Il y a dans cette ville des fabriques qui faisaient de l'argent avant la grève. Elles ont dû fermer leurs portes à cause de l'entente qui existe entre les manufacturiers,mais les actionnaires qui voient ainsi leurs dividendes disparaitre sont rien moins que satisfaits et font des efforts pour persuader les gérants à rouvrir boutique.

Ils se demandent avec raison pourquoi un établissement qui fait de l'argent est-il forcé de fermer ses portes parce qu'un autre n'en fait pas.

Ce serait être comme dans les autres industries, chacun pour soi, et les meilleurs survivront.

Les unions ouvrières de toutes sortes, les membres du clergé, les citoyens en général, ont offert tout l'appui possible aux grévistes.

Les percepteurs nommés par les unions ouvrières ont fait leur première tournée en ville et ont été bien reçus.

Ils rapportent que les marchands qui peuvent le faire se montrent généreux en donnant aux grévistes tout le crédit possible.

Ceux qui ne le peuvent vont fermer boutique aussitôt que leur stock sera épuisé. Ils attendront des événements.

Les grévistes qui peuvent le faire ont manifesté aux unions leur intention de ne pas demander de secours.

Ils laisseront cet argent à ceux qui en ont besoin.

Il n'y a eu aucun trouble et les chefs ouvriers disent qu'il n'y en aura pas à moins que les manufacturiers ne provoquent les ouvriers.

Ces derniers ont contre leurs patrons et leurs contremaitres de nombreux griefs.

On avait l'habitude de les exploiter de toute façon, même sur la glace qu'on achetait pour leur permettre d'avoir de l'eau fraiche.

Les contre-maîtres sont la cause directe d'une grande partie des mauvais sentiments que les ouvriers entretiennent envers leurs patrons.

Un système de petits vols et de misérables spéculations est en honneur dans plusieurs fabriques.

Les ouvriers manifestent la même détermination qu'au commencement de la grève et rien ne fait pressentir des défections dans leur rangs depuis que les secours viennent de tous côtés et que les systèmes des dirigeants ouvriers pour prendre soin des pauvres est si bien organisé.

Ces dirigeants se sont montrés à la hauteur de la situation et méritent de chaleureuses félicitations pour la manière habile dont ils ont dirigé la grève.

Des centaines de Canadiens et de Portugais continuent à laisser la ville pour aller passer ailleurs le temps de la grève.

Tant mieux pour les unions ouvrières et la municipalité qui auront moins de bouches à nourrir.

Si tous les ouvriers de Fall River surtout les Canadiens, faisaient partie des unions, ces dernières seraient en mesure de prendre soin de tous les ouvriers sans avoir recours à la charité du dehors.

Il faut espérer que cette grève sera une leçon pour les notres et qu'ils s'empresseront d'entrer dans les unions ouvrières aussitôt qu'ils le pourront.

Le curé McCahill, de SS. Pierre et Paul a donné $160 aux grévistes.

Contrairement à l'attente d'un grand nombre, aucune de nos manufactures n'a ouvert ses portes, ce matin, excepté celles qui étaient en activité la semaine dernière, où les salaires n'ont pas été réduits.

On avait fait circuler le bruit que la Seaconnet, la Mechanics et les Arkwright and Davis mills ouvriraient leurs portes lundi matin, mais ce bruit n'était évidemment pas fondé.

Les percepteurs des unions font leur tournée par la ville, et plusieurs sont partis ce matin pour les autres centres manufacturiers, afin de recueillir des secours.

La confiance la plus absolue règne dans les rangs des grévistes.

Du côté des manufacturiers la situation est aussi la même. Le marché aux cotonnades est tellement bas que les fabricants ne sont pas fâchés d'avoir été forcés de fermer boutique, car ils perdaient de l'argent, pour la plupart, aux prix actuels.

Ceux qui fabriquent de l'indienne surtout, se trouveraient dans une mauvaise impasse.

Si le marché peut reprendre un peu de vigueur les ouvriers auront certainement gain de cause.

Dans tous les cas, la grève menace de durer au moins une couple de mois.

Les détaillants, les épiciers surtout, sont dans la désolation.

Plusieurs sont dans la nécessité de fermer boutique.

Les épiciers sont forcés de nourrir des centaines de familles et d'attendre la reprise des travaux pour être payés, et leurs fournisseurs ne veulent pas leur faire de crédit.

On attend patiemment, de part et d'autre, les événements qui ne peuvent manquer de se produire d'ici à quelque temps.

◆◆◆

LE COMTE KOUTAISSOFF

Il succèderait a M. Von Plehve

St-Pétersbourg, 2 — L'empereur a reçu aujourd'hui en audience le général comte Koutaissoff, gouverneur militaire d'Irkutsk, Sibérie. D'après des rumeurs courantes le comte Koutaissoff succéderait à M. Von Plehve comme ministre de l'intérieur.

Le comte Koutaissoff est de la Transcaucasie. Il a environ 45 ans. Il est sénateur et gouverneur d'Irkutsk. Dans cette place il a montré de sérieuses qualités d'administration. Il est inflexible et plutôt dur dans l'exrcice de ses fonctions.

L'Angleterre et ses relations étrangères

Londres, 2. — Dans un discours qu'il a fait samedi devant la British Medical Association, à Leamington, où il y avait plusieurs délégués étrangers, le secrétaire des colonies Lyttleton a dit:

"Ce n'est pas une exagération oratoire de dire qu'en ce qui concerne nos relations étrangères, nous vivons à l'heure qu'il est dans un temps de grande anxiété.

"Le premier devoir du pays, des ministres et de la Couronne est évidemment d'affirmer avec fermeté les droits des citoyens de ce pays et de protéger autant qu'il est possible la vie, la propriété et la liberté des citoyens. Le deuxième, à peine moins important, il est bien de se rappeler deux choses, la première, que dans les relations avec une puissance étrangère on doit supposer qu'elle désire agir d'une façon pacifique et amicale envers nous; la deuxième qu'on en doit se servir, dans les remontrances qu'on peut avoir à faire, d'expressions qui pourraient engager dans la cause d'agression non autorisé ces actes. Vous pouvez imaginer combien, dans la tâche de faire observer ces principes, l'exemple du Roi a été le plus grand encouragement et le plus puissant stimulant pour le gouvernement de ce pays".

UNE PILULE MAGIQUE.— La dyspepsie est un ennemie contre laquelle les hommes luttent constamment mais qu'ils ne peuvent exterminer. Soumise et en apparence vaincue en un endroit, elle fait son apparition dans une autre direction. Chez un grand nombre l'appareil digestif est aussi délicat que le mécanisme d'une montre ou un instrument scientifique sur lesquels un souffle d'air produit une variation. Chez ces personnes, les désordres de l'estomac proviennent des causes les plus triviales et causent beaucoup de souffrances. A celles-là, les Pilules Végétales de Parmelee sont recommandées comme douces et sûres.

SANG-FROID ET COURAGE

Mme James MacKenna empêche un désastre sur le chemin de fer Hudson River

UN ARBRE DANGEREUX

Poughkeepsie, 2 août. — Au cours de l'orage qui s'est déchainé sur cette ville et les environs, un arbre est tombé sur la ligne de l'Hudson River Railroad quelques instants avant le passage d'un express. N'écoutant que son courage, malgré les éclairs et une pluie torrentielle, Mme James MacKenna, dont la ferme est dans le voisinage de cet endroit, n'a pas hésité à sortir de chez elle et à courir sur la ligne au-devant de l'express. Aussitôt qu'elle l'a aperçu, elle a agité un mouchoir rouge qu'elle tenait à la main, et le mécanicien, après avoir arrêté sa machine, en a sauté et lui a demandé ce qui était arrivé.

"Un arbre est tombé à deux cents mètres d'ici et vous ne pouvez pas le voir à cause de la courbe qui se trouve à cet endroit," répondit Mme MacKenna, qui ajouta: "J'espère que vous ne serez pas fâché contre moi pour avoir fait arrêter le train."

A ce moment-là est descendu de son wagon l'un des secrétaires du surintendant de l'Hudson River Railroad, qui, mis au courant de ce qui était arrivé, a répondu à cette femme courageuse:

"Non, madame. Vous avez bien agi et vous vous êtes certainement conduite comme une femme courageuse, car il est probable que sans vous une catastrophe serait arrivée et bien des existences humaines auraient été perdues."

Quant au mécanicien, qui était très ému, il s'est écrié, en tendant la main à Mme Mackenna: "Je vous remercie, madame" et après lui avoir saisi la main, il a ajouté: "Permettez-moi, quoique ma main soit un peu noire de graisse et de charbon, de serrer la vôtre. Je suis certain que la courbe m'aurait empêché de voir l'arbre, et croyez que je vous dois beaucoup plus que je ne puis l'exprimer."

Quelques instants après, Mme MacKenna est rentrée chez elle, et les employés du train ayant pu enlever l'arbre, le train a continué sa route.

GUERISSENT LES CAS LES PLUS EXTREMES

LA PIERRE NE PEUT RESISTER AUX PILULES DE DODD POUR LES REINS.

M. S. A. Cassidy, d'Ottawa, permanemment guéri après des années de souffrances par le grand remède canadien pour les reins.

Ottawa, Ont, 29 juillet. (Spécial). — Bien que tout le Canada sache que les Pilules de Dodd pour les reins sont le remède par excellence contre toutes les maladies rénales, quelques-uns seront peut-être surpris d'apprendre qu'elles guérissent les cas extrêmes tels que la pierre. Cependant, c'est ce qui s'est produit ici à Ottawa. M. S. A. Cassidy, l'homme guéri, est le propriétaire bien connu de l'Hôtel bijou, rue Metcalf, et au cours d'une interview il dit:

"Mes amis savent tous que j'ai été martyr de la pierre durant des années. Ils savent aussi qu'après avoir consulté les meilleurs médecins de la ville et essayé tous les remèdes dont j'entendais parler, je ne pus devenir mieux.

"Il y a quelque temps un ami me dit que les Pilules de Dodd pour les reins me guériraient. En dernier ressort, j'en fis l'essai et elles me guérirent.

"Je ne saurais imaginer de souffrances plus graves que celles qu'on endure lorsqu'on a la pierre, et j'éprouve la plus grande reconnaissance à l'endroit des Pilules de Dodd pour les Reins.

Si la maladie est des reins ou causée par les reins,les Pilules de Dodd pour les reins la guériront. 133-1 heb

UNE COLONIE DE FRUGIVORES

Dans le New-Jersey

On mande de Butler (New - Jersey) qu'il existe dans les environs de cette ville une colonie de frugivores qui fait de nombreux adeptes et dont les membres quoique ne mangeant que des fruits, paraissent se porter tout aussi bien que si ce n'est mieux que ceux qui ne peuvent faire un repas sans avoir un ou plusieurs plats de viande sur leur table.

Interrogé par un journaliste, le chef de cette colonie lui a répondu que pour bien se porter, il fallait:

1. Quand on a faim, en dehors des repas, se rendre dans son jardin et manger une pomme ou une tomate.
2. Ne manger aucune nourriture qui doit être cuite.
3. Se vêtir le plus légèrement possible.
4. Se baigner toutes les heures.
5. Se rouler dans le sable le plus souvent possible.
6. Vivre aussi près que possible de la nature.

Le menu de la colonie était, aujourd'hui, le suivant:

Déjeuner: Des concombres et des cerises.

Diner: Des prunes, un morceau de pain et des pommes.

Souper! Des tomates, des mûres et des prunes.

La colonie habite au milieu d'un bois dans des maisonnettes entourées de vergers, et à proximité desquelles passe un ruisseau. Il faut qu'un événement extraordinaire vienne à se produire pour que l'un des membres se décide à aller à Butler et généralement c'est le chef de la colonie, un beau vieillard à barbe blanche, qui se charge de ce que les autres membres considèrent comme une corvée.

Le mois dernier, le vieillard est allé à Butler vêtu d'une longue robe blanche, qui ressemblait plutôt à une chemise de nuit. Il était chaussé de sandales comme un moine et son apparition fit sensation. Sur la plainte de plusieurs personnes il fut arrêté, mais remis en liberté, après avoir promis lorsqu'il se rendrait ici de mettre des vêtements un peu plus convenables.

ILS VOIENT LA MORT DE PRES

LES BRONCHOS S'EMBALLENT — UN CHANCELER BLESSE

(Dépêche spéciale)

Winnipeg, 2.—Le chancelier Burwash, le Dr John Burwash de Victoria, agrégés de l'Université de Toronto, leurs épouse et mademoiselle Burwash ont échappé d'une façon miraculeuse à la mort au cours d'une promenade en voiture. L'accident a eu lieu dans une cote près du "ranch" de M. Burns.

Les "bronchos" qui étaient attelés à la voiture de M. Burwash prirent l'épouvante et se précipitèrent vers un précipice. Les dames et le docteur sautèrent et se sauvèrent. Le chancelier roula sous les pieds des chevaux et fut assez gravement blessé. Le Dr s'est disloqué l'épaule en tombant.

POUR LA PRESIDENDE

ROOSEVELT ACCEPTE OFFICIELLEMENT LA NOMINATION

Oyster Bay, 27 — Le président Roosevelt a été officiellement informé, ce matin, de sa mise en nomination pour la présidence, par la convention nationale républicaine.

Suivant le désir exprimé par le président, la cérémonie a été aussi simple que possible.

M. Joseph Cannon, orateur de la Chambre des représentants, a communiqué au président la note officielle de la décision de la convention, puis il a prononcé un discours élogieux au nom du comité représentant chaque état des Etats-Unis.

Le président, dans sa réponse, a dit qu'il acceptait la nomination.

UN NAUFRAGE EN MER

New-Bedford, 2.—A bord du bateau portugais "Peninsular" arrivé de Lisbonne, étaient le capitaine Enos et trois officiers de la baleinière "President", naufragée sur les côtes occidentales de l'Afrique, le 8 mai dernier. D'après le second officier Barney, le "President" frappa vers minuit dans le voisinage de Port Alexandrie. Une chaloupe fut mise en pièce et une autre put attérir. Il restait dix hommes sur la baleinière et ils construisirent un radeau qui flotta pendant six heures avant qu'on put venir au secours. Ils marchèrent jusqu'à Port Alexandrie et y arrivèrent au bout de trois jours de souffrances indicibles. Un homme fut tué par la morsure d'une anguille venimeuse. La femme du capitaine était avec eux.

LA DUCHESSE DE MARLBOROUGH

Londres, 2.—La Duchesse Consuelo de Marlborough est tombée de cheval hier soir au cours d'une promenade dans le parc Blenhenn. Les blessures de la duchesse sont assez graves, elle a surtout été très émotionnée.

L'amazone a été ramenée au palais dans une automobile. Il est probable que la blessée devra garder la chambre pendant une semaine.

TOUJOURS LES COLLISIONS

Un train s'engagage sur une voie qui n'était pas libre et il est tamponné par un train de fret

MORTS ET BLESSES

Rochester, N.Y., 1er—Un terrible accident de chemin de fer s'est produit hier, à 7 heures 50 du matin sur la ligne de Rochester, Charlotte et Manitou. L'accident s'est produit à dix milles de Manitou Beach.

Treize personnes ont été grièvement blessées. On craint que 34 aient été tuées.

Le train allant de Manitou à Rochester, ne transportant que quelques voyageurs s'engagea par une erreur d'aiguillage sur la voie No. 1.

Après avoir fait un trajet d'un quart de mille environ, il fut tamponné par un train venant en sens inverse, comprenant trois wagons de fret lourd.

Les deux trains se sont rencontréas dans une courbe, alors que chacun d'eux allait à toute vitesse.

Les blessés furent transportés au Infant's Summer Hospital, de Charlotte où on leur prodigua les soins que nécessitent leur état.

FRANCE ET MAROC

L'INFLUENCE FRANCAISE S'ETEND DE PLUS EN PLUS SUR L'EMPIRE MAROCAIN. — LE SERVICE DE LA POLICE SERA CONFIE A UN OFFICIER ALGERIEN MUSULMAN. — NEGOCIATIONS FRANCO-ESPAGNOLES.

Paris, 2 — L'influence française s'étend graduellement et continuellement au Maroc et on s'en montre très satisfait dans les milieux officiels.

M. Regnault, qui avait été désigné pour réorganiser les douanes du Maroc, est revenu à Paris après avoir accompli sa mission. Il a visité les principaux ports, et il a établi dans chacun d'eux un agent français qui exercera un contrôle effectif, tout en laissant l'administration entre les mains des autorités indigènes.

L'organisation de la police marocaine avance moins rapidement. Les autorités marocaines ne manifestent guère d'enthousiasme; mais on croit que la sécurité des étrangers est plus grande qu'avant l'affaire Perdicaris. Les équipages des navires de guerre français "Kléber" et "Galilée", stationnés à Tanger, sont prêts à porter secours en cas de besoin. On choisira un officier musulman indigène de l'Algérie pour organiser le service de la police, et on pense que ce choix inspirera confiance aux populations marocaines.

ACCORD FRANCO-ESPAGNOL

New-York, 2 — Il se confirme que des négociations se poursuivent actuellement à Saint - Sébastien pour hâter la conclusion d'un accord franco-espagnol au sujet du Maroc. Le marquis del Muni, ambassadeur d'Espagne à Paris, a été appelé spécialement auprès du roi, et il a conféré ensuite longuement avec le ministre des affaires étrangères et M. Maura. Des instructions précises lui ont été données, paraît-il, en ce qui concerne la question marocaine et, de plus, il s'agirait de résoudre à bref délai, la question du chemin de fer des Pyrénées. Le marquis del Muni rentrera immédiatement à Paris où il prendra contact avec M. Delcassé, pour poursuivre les négociations officielles. Celles-ci, du reste, ont pris une tournure des plus satisfaisantes et il ne fait plus aucun doute que l'entente entre Paris et Madrid se fera très facilement en ce qui concerne le Maroc.

L'Espagne a compris qu'il n'y avait pas à contrecarrer la France dans son action marocaine et que la France seule était en mesure d'exercer une influence sérieuse et durable dans les régions du Nord-Ouest africain; elle a compris aussi que, étant données les intentions pacifiques du gouvernement de Paris, cette influence s'exercerait sans léser en rien les droits et les intérêts que d'autres puissances pourraient avoir dans cette région. Il est très heureux que le cabinet de Madrid ne se soit pas laissé entraîner par la poussée nationaliste qui visait à la seule action de l'Espagne au Maroc, car il est évident que jamais l'Espagne, nation dont la puissance a été fortement réduite en ces dernières années, n'aurait pu faire face à la situation et agir avec l'énergie nécessaire pour maintenir l'ordre et la tranquillité dans l'empire d'Abdul Aziz.

UNE ACTION ENTRGIQUE EST NECESSAIRE

A propos du Maroc, il devient de plus en plus urgent de remédier à la situation qui existe là-bas. Depuis que le sultan a dû céder aux exigences du bandit Raisouli, toutes les tribus suivent son exemple et rançonnent sans vergogne le pays. A Tanger, on est extrêmement inquiet parce que le représentant du sultan a été prévenu que des gens de la tribu des Beni M'Souar se proposaient d'enlever quelques Européens habitant les faubourgs extérieurs de la ville.

LE LINIMENT MINARD GUERIT LES RHUMES, ETC.

BRAVE CHIEN!

Il est victime de son courage

Laurel (Delaware), 2.— Un chien berger, après avoir sauvé son jeune maitre qui était tombé à l'eau, s'est porté au secours d'un autre petit garçon et est mort victime de son courage.

Cinq petits garçons faisaient une promenade sur la rivière lorsque leur embarcation a chaviré. Ce chien qui appartenait à l'un d'eux et qui de la rive suivait leurs mouvements, s'est aussitôt précipité dans la rivière et s'est dirigé vers son maitre qui se noyait. Saisissant le petit garçon par le haut de sa veste, il lui a maintenu la tête hors de l'eau et l'a ensuite ramené sur la rive. Puis, après lui avoir léché le visage, le chien, tout en poussant des aboiements plaintifs s'est de nouveau jeté à l'eau et a saisi un autre des petits garçons. Malheureusement, ses forces s'épuisaient et il était près de la rive lorsqu'il a coulé à pic et s'est noyé entrainant l'enfant avec lui. Au même moment, plusieurs personnes qui avaient entendu les aboiements, arrivaient sur les lieux, mais trop tard pour se porter au secours du petit garçon et du chien. Elles ont pu cependant sauver deux des petits garçons qui étaient restés cramponnés à la quille de l'embarcation. Le cinquième a péri.

Un peu plus tard, les corps des deux enfants et celui du chien ont été retirés de l'eau. Le chien, mort victime de son courage, tenait encore dans sa gueule les vêtements de celui qu'il avait voulu sauver.

New-York, 2—Une femme de 45 ans, du nom de Ella S. Betts, a été broyée par un ascenseur dans le magasin d'Abraham et Strauss, rue Fulton, à Brooklyn. La tête a été presqu'arrachée du corps. La mort a été instantanée.

Un jeune nègre qui manœuvrait l'ascenseur a été arrêté comme responsable de l'accident.

LE DESASTRE DU 'SLOCUM'

Sept personnes sont mises en accusation

$24,000 DE CAUTIONNEMENT

New-York, 30. — Le capitaine Van Schaick, l'inspecteur fédéral des bateaux à vapeur Fleming, et l'ancien inspecteur Lundberg ont été mis en accusation par le grand jury, pour leur responsabilité dans le désastre du "general Slocum", le 25 juin dernier.

Quand l'acte d'accusation a été apporté au juge Thomas de la cour de Circuit des Etats-Unis, l'avocat de la défense a offert de mettre les accusés à la justice pour éviter les frais d'arrestation. Cette offre a été acceptée.

L'attorney de district Burett a dit hier que le président Barnaby, le secrétaire Atkinson et la trésorier Dexter, de la compagnie de navigation Knickerbocker, et le capitaine John Pease, commandant de la flotte de la compagnie, étaient aussi parmi les accusés, M. Burett dit qu'il insistera pour que les cautionnements de chacun d'eux soient fixés à $25,000.

M. VON PLEHVE

Funérailles imposantes

LA VEUVE—LE SUCCESSEUR

St-Pétersbourg, 1.—Hier ont eu lieu les funérailles du ministre Von Plehve. Cette cérémonie a revêtu l'aspect d'un deuil national. Partout dans le grand empire ont résonné les glas et des prières se sont élevées pour l'âme du défunt.

A onze heures une grand'messe a été chantée dans la chapelle attenante au ministère de l'Intérieur. Au pied d'une véritable montagne de fleurs sur laquelle reposait le cercueil se tenaient le Czar de toutes les Russies, la Czarine, la Veuve et les enfants du ministre.

A droite du cercueil étaient disposées les décorations du défunt, à gauche se trouvaient le Métropolitain de St-Pétessbourg, et les dignitaires ecclésiastiques dans leur tenue d'apparat.

On remarquait le corps diplomatique au grand complet, les ministres, les officiers supérieurs de la Marine et de l'armée et tous les hauts fonctionnaires de l'Etat.

LA VEUVE

Madame Veuve Von Plehve a perdu connaissance et l'Empereur était très affecté et il a suivi le corps pendant une certaine distance. Sa Majesté est retournée ensuite à Peterhoff.

Le cercueil porté par les ministres a été déposé dans un grand corbillard blanc attelé de six superbes chevaux noirs de l'Ukhraine. Chaque cheval était tenu en main par un valet de pied en noirs vêtements de deuil.

Le cortège s'est dirigé lentement vers le monastère de Novedivichy où a eu lieu l'inhumation.

Quatre voitures de fleurs suivaient le cortège qui a passé à l'endroit même où eut lieu l'assassinat.

Une foule compacte maintenue par les troupes et la police se pressait tout le long du lugubre cortège.

L'ASSASSIN DU MINISTRE

a été conduit de l'hopital à la prison de Wyisosgsky. La police refuse de donner son autre nom, sous prétexte que cela pourrait entraver les fins de la justice.

a été conduit de l'hopital à la prisoa puis quelque temps qu'un complot avait été ourdi par une bande d'anarchistes à Paris et à Vienne.

LE SUCCESSEUR DE M. VON PLEHVE, LE COMTE IGNATIEFF

Londres, 1er. — Une dépêche spéciale de St-Petersbourg à l'Agence Russe, annonce que le comte Ignatieff succèdera à feu M. de Plehve, comme ministre de l'intérieur.

Nicholas Paulovitch Ignatieff est né à St-Petersbourg, en 1832. Il est entré dans les Gardes à l'âge de 17 ans. Quelques années plus tard, il fut désigné comme attaché militaire de l'ambassade russe à Londres. En 1858 il fut envoyé en mission spéciale à Khiva et à Bokhara. Il fut nommé ambassadeur, à Pékin en 1860 et ambassadeur à Constantinople en 1864. Ministre de l'Intérieur sous Alexandre III, il fut démis de cette position en 1882, tout en restant membre du conseil de l'empire. Il a été quelque peu considéré comme un des chefs du panslavisme en Russie.

LE MINISTERE FRANCAIS

LES ELECTIONS DES CONSEILS GENERAUX SONT FAVORABLES AU MINISTERE COMBES — LE PROJET DE LOI ROUVIER

Paris, 2.—En dépit des calculs de la presse anti-ministérielle sur les élections aux conseils généraux qui ont eu lieu dimanche la victoire est restée aux partisans du ministère actuel. Ce résultat confirme, ce qui a déjà été expliqué, que la France se préoccupe peu aujourd'hui des questions politiques d'ordre purement théorique et ne sacrifiera certainement pas ses intérêts économiques et personnels à ceux de l'Eglise. Le ministère rencontrera son plus grand écueil dans le projet de réformes économiques que M. Rouvier présentera aux Chambres à la rentrée.

Londres, 1.—Une dépêche au Central News de St-Pétersbourg, dit que l'assassin de Von Plehve est mort sans avoir fait aucun aveu.

LE POUVOIR PHENOMENAL DU PROFESSEUR ACCOMPLIT DES GUERISONS MIRACULEUSES

LES AVEUGLES VOIENT--LES BOITEUX MARCHENT

Et les invalides sans espoir sont ramenés à la santé par le médecin alors qu'ils étaient condamnés a mourir.

PAS DE MALADIE QU'IL NE PUISSE GUERIR

Arrête les douleurs, soulage les blessures, enraye les cancers et les tumeurs, redresse les os diformes et opère des merveilles qui renversent la science médicale moderne et qui ne peuvent être expliquées.

DECLARATION ETONNANTE D'UNE FEMME

Elle dit qu'elle fut ramenée à la vie par la puissance mystérieuse de cet homme.

OFFRE REMARQUABLE DE SERVICE GRATUIT

Aux malades et aux affligés. Il les guérit chez eux aussi facilement que s'ils venaient personnellement. Les médecins invités à lui envoyer des cas réputés incurables.

Rochester, N.-Y., 30 juillet — Les guérisons presque miraculeuses d'invalides sans espoir, guérisons opérées par le Prof Thomas F. Adkin, de cette ville, ont été si phénoménales qu'elles provoquent beaucoup d'étonnement, d'admiration et de curiosité.

Maintes fois il a pris des cas réputés incurables par la profession médicale et rétabli les patients à la santé et à la vie d'une manière extraordinaire.

Il y a beaucoup de mystère autour de la méthode d'accomplir ces merveilles, et il est reconnu qu'il n'emploie pas de drogues drastiques et de remèdes dont se servent les médecins. Il prétend avoir découvert qu'une certaine loi de la nature possède des propriétés particulières, jusqu'ici insoupçonnées, et que par l'application de cette loi, il n'y a pas de maladie qu'il ne puisse guérir. Et il a été établi qu'avec le mystérieux pouvoir que lui donne cette découverte, il a rendu la vue aux aveugles et fait marcher les boiteux. Il a ravivé l'étincelle de la vie dans des corps rendus au seuil de la tombe, et rendu la santé à des hommes et des femmes condamnés par les médecins et les spécialistes. Il semble avoir un contrôle absolu sur la vie humaine et les maladies qui l'attaquent. Malgré ce fait qu'il pourrait considérer la chose comme une occasion très favorable, il ne demande pas d'argent à ceux qu'il a guéris disant: "Carnegie préfère donner des bibliothèques; je préfère donner la vie et la santé. Je ne suis pas millionnaire, mais je suis bien en mesure d'offrir mes services gratuits aux malades et aux affligés. Ma découverte est à moi en propre, j'en fais ce que je veux, et je pourrais charger un millier de piastres à tous les patients si je le voulais. Mais je ne le veux pas. Et je ne connais pas de loi qui puisse me forcer à accepter de l'argent pour avoir rétabli un homme à la santé. Peu m'importe le genre de la maladie. Je suis également prêt à guérir la consomption, le cancer, la paralysie, la maladie de Bright ou n'importe laquelle des maladies soi-disant incurables, comme je le suis pour guérir le rhumatisme, la maladie stomacale, le catarrhe, les désordres du sang ou tout autre maladie dont la chair est héritière. Je suis aussi prêt que disposé à donner mes services gratuits à un pauvre homme comme à un riche. Lorsqu'il s'agit de vie ou de mort, de maladie ou de santé, le montant d'argent qu'un homme possède ne me fait aucune différence.

Prince ou pauvre, je traite tout le monde de la même manière. Pour moi comme pour la loi, tous sont égaux. Je ne vois et n'admets pas de différence entre le patient en autant que je suis concerné. Si je préfère secourir gratuitement tous ceux qui sont malades, il n'y a rien qui puisse m'en empêcher. Et je puis vous dire ici que j'ai l'intention de continuer à guérir tous ceux qui souffrent de n'importe quelle maladie. Ce que les autres hommes font, ce qu'ils ne font pas, ou ce qu'ils chargent m'est indifférent. Je crois de mon devoir de mettre mes plans à exécution et à ma manière, quel que soit le prix. Je ne puis croire que des hommes, des femmes et des petits enfants continuent à souffrir et meurent lorsque j'ai le pouvoir de les sauver et de leur rendre aussi facilement et aussi rapidement la santé et la vie. Et il n'existe pas de maladie que je ne puisse guérir.

"Vous croyez que c'est une grande déclaration? Eh, bien! soit: mais pas plus grande que la vérité. Je connais la merveilleuse puissance que je possède parce que je l'ai éprouvée dans des milliers de cas. Vous savez que la consomption est supposée incurable. Eh bien! il n'y a pas longtemps j'avais une demoiselle comme patiente, Mlle H. L. Kelly, de Seal Cove, Maine. Les médecins lui dirent qu'elle souffrait de consomption et ne pouvait vivre, que son cas était incurable. Et pour eux, il l'était. La pauvre fille était découragée, croyant que ses jours étaient comptés. Mais je la guéris en dépit de tout ce que les médecins avaient dit; je rendis ses poumons sains et forts, et je fis engraisser son corps maigre.

Le traitement médical ordinaire guérit rarement le cancer, si toutefois il le guérit. Les médecins peuvent le couper bien des fois, mais il revient toujours et apporte la mort avec lui. Mais je le guéris, sans avoir recours au bistouri, je ne coupe pas la chair et ne gratte pas les os. Mon traitement est facile, doux et sans douleur, mais la maladie disparaît. L'une de mes patientes, Mme M. W. Nolen, de Covington, Ga., voyait sa vie rongée par le cancer. Elle ne voyait rien qu'une mort affreuse devant elle lorsque je pris son cas; mais je la guéris entièrement et permanemment.

La paralysie est une autre maladie réputée incurable.

M. R. A. Wollen, de Finey, Mo., était paralysé depuis quatre ans et rien de ce que les médecins lui donnaient ne pouvait le soulager.

Cela ne me découragea pas, je pris le cas en présence de leur verdict et aujourd'hui l'homme marche comme vous et moi. Il en fut ainsi de Mme L. A. Phillips, de Trawick, Tex. Elle avait gardé le lit depuis cinq ans, dans douze hôpitaux et sous les soins de différents médecins dont aucun ne put la guérir de la complication de maladies dont elle souffrait y compris la maladie rénale, le catarrhe de la vessie, la gravelle, la faiblesse féminine, les ulcères, l'indigestion chronique et une extrême nervosité. La médecine que les médecins lui donnèrent ne lui firent aucun bien, mais mon traitement la rétablit. Je la guéris et elle dit que "je l'ai sauvée de la mort."

Ce ne sont que quelques cas pris au hasard parmi les centaines que j'ai guéris, et je les mentionne simplement pour vous montrer que c'est une erreur de dire que toute maladie est incurable. Elles peuvent avoir été incurables avant que j'aie fait ma découverte, mais elles ne le sont plus."

Mais comment opérez-vous ces guérisons merveilleuses? Quel pouvoir possédez-vous? demanda le reporter.

"Cela serait trop long de vous le dire, mais voici une copie d'un livre que j'ai écrit, décrivant ma découverte et ma méthode de traitement. Je ne le vends pas. Je l'ai fait imprimer pour être distribué parmi mes amis et patients et parmi ceux qui s'intéressent à cette étude d'une science nouvelle. Je suis heureux de le leur donner sur demande. Si la lecture du livre ne vous satisfait pas et si vous voulez en savoir plus long sur la manière dont je guéris n'importe quelle maladie, dites à quelqu'un qui est malade de m'écrire, de me dire le nom de sa maladie et ses principaux symptômes, son âge, son sexe, en adressant sa lettre ainsi: Prof. Thomas F. Adkin, Boîte 417d, Rochester, N.-Y., et je prouverai ma puissance à accomplir tout ce que je dis, et j'en donnerai la preuve sans charger un sou pour mes services."

"Dois-je comprendre que n'importe qui peut accepter cette offre?"

"Pour toute personne qui est malade d'une cause quelconque, qui constate que les médecins ne comprennent pas le cas ou qui ne peut pas payer de comptes de médecins ou de pharmaciens."

"Mais pour ceux qui sont à distance—pouvez-vous les guérir aussi?"

"Aussi facilement et aussi sûrement que ceux qui viennent à mon bureau. Qu'ils soient à un ou à des milliers de milles, c'est la même chose. Une lettre à mon adresse fait autant de bien qu'une visite personnelle."

"Et l'on n'a pas besoin d'envoyer d'argent?"

"Pas un seul sou. Qu'on m'écrive simplement en me demandant d'être guéri."

"Mais cela semble étrange."

"Etrange ou non. Je sais ce que je dis comme on pourra le constater en m'écrivant."

DEPECHES ETRANGERES

Christiana, 2— Une dépêche reçu ici, rapporte qu'on a trouvé au nord du Spitzberg une lettre de l'explorateur Andrew en date de 1898.

—o—

Westboro, Mass., 2— Une collision a eu lieu entre deux tramways électriques, sur le chemin de Boston à Worcester, cet après-midi.

Quatorze personnes ont été blessées et une tuée. Une autre doit mourir de ses blessures.

—o—

Constantinople, 2 — Les dépêches officielles rapportent qu'une bande de révolutionnaires arméniens a surpris une troupe de soldats près de Mush. A l'arrivée des renforts, les Arméniens se sauvèrent en mettant le feu à trois villages.

Une autre bande, au nombre de soixante attaqua le village de Mossum,mais fut repoussée par la garnison. La bande tenta alors de traverser la frontière, mais en fut empêchée par les garde-frontières. Quatre seulement purent s'échapper.

—o—

New-York, 2 — Pendant une violente tempête électrique ici, cet après-midi, la foudre a brisé le mât de pavillon de l'édifice Fédéral. Le chemin de fer élevé de la troisième avenue a été frappé près de la cinquante - deuxième rue, des flammes ont jailli du troisième rail, et ont dit que deux chevaux ont été tués par le même coup de tonnerre.

—o—

New-York, 2—On annonce de Cleveland, (Ohio) qu'une collision d'arrière entre deux tramways s'est produite près de Nottingham. Vingt-trois personnes ont été blessées dont une seule très gravement.

—o—

Port au Prince, 2 — Dans une réception publique aujourd'hui, le Président Nord a accusé la population étrangère de majorer le taux des échanges dans le but de faire de l'opposition au gouvernement. Il ajouta quelques paroles de menaces qui ont alarmé la colonie étrangère.

Le coût de l'échange est de 60 pour cent.

—o—

Chicago, 2—Une explosion de gaz s'est produite à Chicago, au No. 338 State street. La façade de cet immeuble qui est connu sous le nom de Russell Park Hotel a été complètement détruite et des blocs de pierre et des briques sont tombés dans la rue, blessant gravement plusieurs personnes.

—o—

Washington, 2— Senor Obaldia, le ministre de Panama, accompagné du secrétaire de la légation, M. Arosamena, s'est rendu au département d'Etat aujourd'hui et a présenté une protestation formelle contre l'interprétation donnée au traité du canal par les membres de la commission du canal de l'isthme. Des difficultés se sont produites au sujet de l'emplacement des bureaux de poste sur le territoire sous les ordres de la commission, mais le différend le plus sérieux entre le peuple de Panama et la commission est l'emplacement choisi par cette dernière pour un nouveau port de douanes près de la ville de Panama.

CATALOGUES

C'est surtout dans ce genre de travail que nous excellons, les plus grandes maisons d'affaires nous confient toujours l'impression de leur catalogue.

La Cie de Publication "La Patrie.'
Limitée.
77, 79 et 81 rue St-Jacques, Montréal.

DIARRHEE CHEZ LES ENFANTS

Le Sirop du Dr Coderre pour les Enfants Guérit la Diarrhée, la Dyssenterie et la Colique chez les enfants, calme et soulage la dentition douloureuse. Prix 25c la bouteille, ou par la poste sur réception du prix.

The Wingate Chemical Co., Ltd., 2123 rue Notre-Dame, Montreal.

Les Pastilles du Dr Coderre contre les Vers détruisent les vers chez les enfants. Prix 25c. 131-jno

NOTES AGRICOLES

Stations d'engraissement des volailles. — L'industrie du sucre de betterave dans l'ouest. — La pintade. — Le bétail à l'exposition de St-Louis.

Avant de devenir membre du Parlement, M. Horace Haszard, député de Queen-Ouest, était un employé du gouvernemnt. Il est très compétent dans l'engraissement des volailles et, durant trois années, il a dirigé la station d'engraissement de Charlottetown.

En 1900 cette station a couté au pays $576 et elle a rapporté $147. En 1901 les dépenses se sont élevées à ..604, mais les recettes sont descendues à $124. En 1902 M. Haszard n'a dépensé que $153, aussi n'a-t-il eu aucune recette.

Il n'est que juste de dire que l'insuccès dans l'engraissement des volailles ne s'est pas attaché à M. Haszard seulement.

Les dépenses totales pour toutes les stations de l'Ile du Prince-Edouard, pendant quatre ans, se sont montées à $3,086, et les recettes ont été de $1,440.

○○○

On va faire un nouvel essai de l'industrie du sucre de betterave dans l'Ouest, et construire une fabrique à Calgary. Il y a déjà une grande fabrique à Raywood, dans le sud de l'Alberta. Sa capacité est de 350 tonnes de betteraves par jour. Bien qu'elle ne date que de l'année dernière son avenir semble plein de promesses. D'après l'analyse, le jus des betteraves cultivées dans cette partie du pays accuse jusqu'à vingt pour cent de sucre. Il est probable que cette culture, à Calgary, qui est située plus au nord, ne soit pas aussi favorable.

Dans le Manitoba le pourcentage du sucre est plus faible, probablement à cause de la qualité du sol.

○○○

L'élevage de la pintade est certainement à encourager et s'il n'est pas plus répandu, c'est à cause des soins particuliers que ces volatiles exigent. Leur chair et leurs œufs sont très estimés. Ils ne sont adultes que vers l'âge de 12 à 15 mois et ce n'est qu'alors qu'on peut commencer à les nourrir plus abondamment pour les mettre en état de chair. Car il ne faut songer à les engraisser étant données leur humeur vagabonde et l'impossibilité de les tenir enfermées. Il est préférable de faire couver les œufs par une poule ou une dinde, car le mâle vient agacer la femelle et lui casse ses œufs.

L'incubation dure de 27 à 30 jours. D'ailleurs, en ne pas laissant la pintade couver elle-même, on a l'avantage d'une seconde ponte d'une quinzaine d'œufs, la première en ayant déjà donné de 30 à 40.

Il faut surtout éviter aux jeunes le froid et l'humidité car ils sont très frileux. La nourriture doit être plus excitante que celle des poulets. Les œufs de fourmis conviendraient très bien dans les premières semaines, sinon on leur donne des œufs durs hâchées avec des herbes excitantes, persil [illegible] puis on y ajoute du chènevis et du millet écrasés. La poudre de viande est aussi à recommander.

C'est surtout au moment de la crise du rouge qu'il faut redoubler de soins. On les soustrait aux intempéries et l'on reprend l'alimentation excitante et toujours de bonne qualité.

On ajoute même à leur pâtée une poudre spéciale qui facilite l'évolution de cette crise. Elle se produit entre le deuxième et le troisième mois, mais ensuite ces oiseaux deviennent rustiques ou résistants et ne réclament plus aucun soin particulier.

Ils abandonnent leur mère vers l'âge de quatre mois et sont mis au régime commun.

○○○

Les éleveurs d'animaux canadiens, depuis qu'il a été question de tenir une exposition universelle à St-Louis, ont décidé de faire de cette foire internationale la plus belle exposition d'animaux du 20e siècle. Le ministre de l'Agriculture a parfaitement compris l'importance qu'il y avait pour le pays de voir le bétail canadien représenté de la manière la plus judicieuse, tant pour les chevaux que pour les bêtes à cornes, les moutons et autres animaux de la ferme. Aussi pour promouvoir les vastes et progressifs intérêts de l'élevage au Canada, a-t-il décidé de donner un encouragement effectif aux exposants canadiens. L'exposition colombienne de Chicago en 1893, a beaucoup contribué à faire connaître l'excellence du bétail canadien par les spécimens qui y étaient exposés. De ce chef, en suivant les instructions, on espère que l'exposition de cette année ajoutera encore à la réputation de nos éleveurs. La commission canadienne à l'exposition de St-Louis, a fait connaître au colonel Chs. F. Mills, chef du département du bétail, ce que l'on avait l'intention de faire pour les exposants canadiens à cette exposition. Le commissaire général a déclaré : "Que le gouvernement canadien donnera à tout exposant de chevaux, bêtes à cornes, porcs, moutons et volailles remportant des prix, une somme égale à celle donnée par l'exposition en prix à chaque exposant". Pour toute information, les exposants canadiens sont priés de s'adresser à l'hon. Wm. Hutchison, Pavillon du gouvernement canadien, Exposition Universelle de St-Louis, Mo.

LA VACHERIE

L'IMPORTANCE DE LA TRAITE BIEN FAITE — LE TRAYEUR DOIT AVOIR LES MAINS PROPRES.

Pour obtenir des succès dans l'industrie laitière il est indispensable que les vaches soient traites par des personnes compétentes. Généralement dans les fermes du Canada, on attache beaucoup trop peu d'importance à cette opération qui, souvent, est confiée à des enfants, dont l'unique souci est de se débarrasser de leur besogne le plus promptement possible. Entre leurs mains les vaches sont ordinairement maltraitées. Quant à la traite à fond elle est totalement négligée.

Le professeur C. L. Beach, de la station expérimentale du Connecticut, rapporte qu'un beau jour se présenta à lui un jeune homme à la recherche d'une position. "Savez-vous traire les vaches? lui demanda-t-il. Le jeune homme lui répondit qu'il avait l'habitude de traire quand il était sur la ferme de son père. Il fut engagé.

Au bout d'une semaine, la production du lait de six vaches qui lui avaient été confiées accusait une diminution de 12 pour cent. Le jour suivant les vaches furent traites une seconde fois après avoir passé par ses mains, et l'on obtint encore 22 livres 35 de lait contenan 2 liv. 36 de gras.

Une autre fois six vaches traites par un individu donnèrent, en sept jours, soixante-dix livres de lait de moins que d'habitude.

Ces exemples ne sont-ils pas des preuves irrécusables de la nécessité de la traite bien faite ?

○○○

La traite doit aussi être faite avec la plus grande propreté, car le trayeur dont les mains sont sales peut transmettre certaines maladies, comme par exemple, la mammite contagieuse.

Cette affection ne doit pas être confondue avec d'autre mammites sporadiques qui sévissent sur plusieurs vaches en même temps et sont dues à des causes banales dont la principale est le refroidissement. La première, au contraire, est occasionnée par un microbe particulier, étudié par Nocard en 1884 et se traduit par des noyaux d'induration de grosseur variable, depuis le volume d'un pois à celui d'une noix, dans l'épaisseur du parenchyme mammaire. La mamelle est dite nouée.

L'évolution est lente et le lait diminue graduellement de quantité et de qualité et se coagule très rapidement. Enfin, il devient aqueux, revêt une couleur bleuâtre et renferme de nombreux streptocoques qui sont les agents de la maladie.

Comme traitement curatif, on fait des injections tièdes dans les mamelles, après chaque traite, avec une solution boriquée concentrée. On peut obtenir la guérison dans les cas peu avancés. On conseille aussi les injections d'une solution de fluorure de sodium depuis 1 pour 1000 à 200, suivant l'ancienneté de l'affection. Il faut opérer proprement.

LE BLE

La récolte mondiale — Elle sera plus faible cette année qu'en 1903.

La récolte mondiale du blé semble devoir être cette année au dessous de la moyenne des besoins de l'humanité.

Selon les meilleures autorités, les Etats-Unis, le Canada, la Russie et la région du Danube ne pourront donner à l'Europe que 25,000,000 de quarts—(200,000,000 de boisseaux) de blé.

L'année dernière, ces pays lui ont donné 36,000,000 de quarts. Et comme l'Europe a besoin d'importer 58,000,000 de quarts, on peut se demander comment elle pourra se satisfaire.

Burbohm, plus pessimiste encore, estime que les Etats-Unis et le Canada ne pourront exporter en Europe plus de 10,000,000 de quarts de blé et il y ajoute que rarement, les perspectives ont été aussi favorables à l'augmentation du prix de cette céréale.

Les rapports de l'étranger au département de l'agriculture des Etats-Unis concordent avec les autres. Ces rapports se lisent comme suit:

Russie.—Seigle d'hiver, moyenne, blé d'hiver, au dessous de la moyenne; blé du printemps, bonnes conditions; orge et avoine, moyenne.

Allemagne—Les récoltes ont pun peu souffert depuis la mi-mai.

Autriche.—La sécheresse et la chaleur ont fort éprouvé et font beaucoup de dommages aux récoltes.

Hongrie—Diminution probable dans les récoltes, comparativement à l'année dernière: blé, 36,966,000 boisseaux ; seigle, 4,820,000 boisseaux; orge, 25 pour cent et avoine 29 pour cent.

Roumanie—La sécheresse prolongée a fait beaucoup de dommages aux récoltes.

Bulgarie, les récoltes ont un peu souffert de la sécheresse.

Turquie—Les récoltes ont beaucoup souffert de la sécheresse.

Italie—Les pluies ont fait grand bien à toutes les récoltes.

Espagne—Dans la majeure partie des régions, la sécheresse a causé des dommages sérieux, ainsi que la pluie et la grêle.

France—La récolte du blé semble devoir être plus considérable que l'an dernier, bien que la grêle et les tempêtes aient causé de l'anxiété.

LE CIDRE

SA FABRICATION

Les pommes que l'on emploie pour faire le cidre peuvent toutes rentrer dans les trois catégories suivantes :

1e Les pommes acides ou sûres, très abondantes en jus, mais fournissant un cidre très léger, sans force, peu agréable, clair tout d'abord, mais très sujet à noircir ;

2e Les pommes sucrées ou douces, qui rendent peu de jus et font un cidre clair et agréable tant qu'il est sucré, mais sujet à l'amertume.

3e Les pommes amères et âcres, qui rendent un jus très doux, coloré, et font un cidre généreux qui peut se conserver pendant plusieurs années.

Les cidres supérieurs sont faits avec un mélange de pommes des deux dernières catégories.

Sans entrer dans tous les détails de la fabrication du cidre, qui, du reste, subit des variations dans chaque pays, nous pouvons dire que cette fabrication est très simple. On choisit des pommes mûres, très saines, ni véreuses, ni pourries ; on les réduit en pulpe avec une menle ou un moulin à roues dentées, et on en exprime le jus à l'aide de fortes presses. Par cette première pression, on a ce qu'on appelle le "gros cidre". On délaye le marc dans de l'eau, on le soumet à une seconde pression et on obtient le "petit cidre". Ces jus ainsi obtenus sont versés dans de gros tonneaux et abandonnés à eux-mêmes dans des celliers dont la température ne devrait pas varier entre 51 et 59 degrés. Là, ils subissent la fermentation alcoolique, qui dure deux ou trois mois.

Après quoi on les soutire et on peut procéder à l'embouteillage.

Il n'y a plus qu'à boire l'excellent cidre, fabriqué à la façon normande, la meilleure !

L'EMPLOI DU SEL

Les cendres de toutes les plantes terrestres contenant de la soude dans des proportions plus ou moins élevées, dit M. J. Tulland, dans le "Progrès Agricole d'Amiens" certains savants ont pensé qu'il serait avantageux d'en apporter au sol sous forme de chlorure de sodium: c'est sans doute pour cette raison que l'épandage du sel marin est depuis si longtemps en honneur chez les Anglais qui lui attribuent la propriété de renforcer la paille, c'est-à-dire de diminuer la verse, ce qui ne peut être que la conséquence d'une alimentation plus normale.

Il est probable, en effet, que le chlorure de sodium agit indirectement ; mais ce qui est bien certain, c'est que ce sel n'est pas retenu par la terre, et qu'en raison de sa grande solubilité, il est bien vite entraîné dans les couches profondes. De plus, employé en excès, il augmente la compacité de la couche superficielle du sol dont il soude les particules lors de l'évaporation de l'eau ; il nuit aux graines en germination en raison de sa causticité ; enfin, il a été parfaitement démontré qu'il appauvrit la betterave en sucre et la pomme de terre en fécule.

Les terres contiennent naturellement d'ailleurs, à de rares exceptions près, la quantité de soude nécessaire à la végétation. Aussi, à notre avis, l'épandage du sel marin n'est avantageux que sur les terres situées à une haute altitude et très loin de la mer ; mais cette opération ne sera pas nécessaire, si l'on donne directement aux animaux un peu de chlorure de sodium.

Quant à cette dernière application du sel marin, nous allons montrer, au contraire, qu'elle est du plus haut intérêt au point de vue agricole.

Le sel, par sa saveur piquante, excite la sécrétion des glandes salivaires, il augmente l'appétit des animaux et rend plus active leur digestion ; c'est un condiment et de plus un aliment nécessaire, car le sang en contient une dose assez élevée.

Quand les animaux sont nourris avec des fourages secs, on leur donne le sel dissous dans l'eau servant à leur boisson. Si, au contraire, la ration est composée de fourrages aqueux (racines, pulpes), on le donne mélangé aux aliments.

En 1849, le ministère de l'agriculture a publié des instructions faisant connaître les doses de sel à employer par jour dans l'alimentation de chaque espèce d'animaux ; 3 à 4 onces pour le boeuf à l'engraissement, suivant son poids ; 2 onces pour le boeuf de travail, la vache laitière ; ½ once pour le cheval, le mulet et l'âne ; 1 à 2 onces pour le porc à l'engraissement.

Chez les Anglais et les Allemands, on préconise des quantités de sel beaucoup plus élevées ; le double au moins des précédentes. Ses expériences ont démontré que l'absorption prolongée de doses trop élevées de sel peut amener différentes maladies et même entraîner la mort.

Un bon moyen de donner aux animaux la dose de sel qu'il leur faut, est de les laisser libres d'absorber les quantités dont ils ont besoin ; pour cela, il suffit de mettre à leur disposition, dans un coin de leur mangeoire, des blocs de sel qu'ils lèchent à volonté.

Quelques autres prétendent qu'il est bon d'en répandre sur les pâturages humides et marécageux ; le sel agirait alors comme antiseptique et détruirait les effets délétères des miasmes.

Par des années humides, lorsque les fourrages sont récoltés et mis en meules dans de mauvaises conditions, on emploie le sel avec beaucoup d'avantages : on le répartit alors à la main, à la dose de 10 à 20 livres par 2,000 livres de foin, lorsqu'on élève les meules. On peut saler le foin bottelé ; dans ce cas, on sème le sel sur chaque rangée de bottes. Quand le foin n'est pas bottelé, on en fait des couches d'un demi-pied de hauteur, et entre chacune on répand, à la main, la quantité de sel convenable. Le sel a ainsi pour but d'absorber l'eau, d'empêcher la fermentation du foin et de donner au fourrage un goût agréable pour le bétail.

LA FERME

LE MOUTON LEICESTER

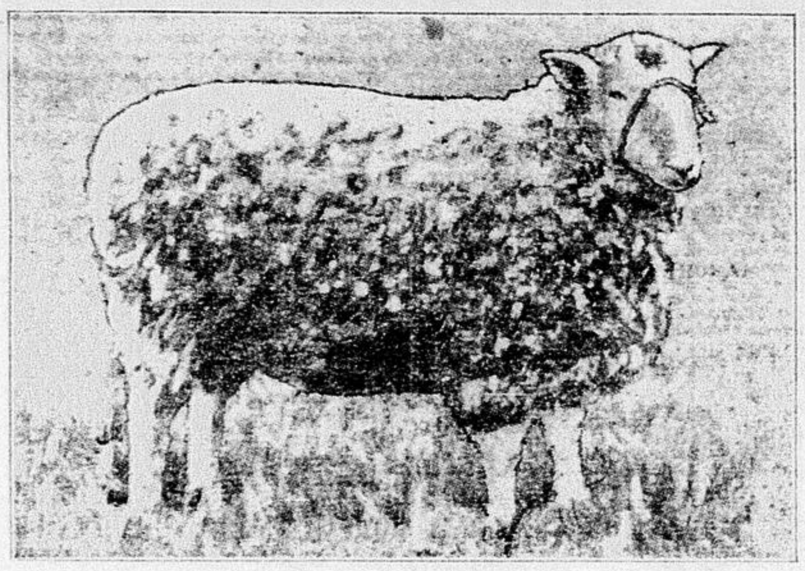

BELIER LEICESTER gagnant du premier prix à l'Exposition royale d'agriculture d'Angleterre.

Le pays d'origine de cette race de moutons est le Leicestershire, Angleterre. M. Robert Bakesell qui, le premier, l'a amélioré (1726-1795), a surtout cherché à diminuer la dimention de l'ossature à augmenter le poids et la précocité de cette race.

La tête du Leicester est nue et d'un blanc pur; son corps est presque carré, sa laine est remarquablement fine.

Le "Border Leicester", produit d'un croisement avec le Cheviotte, est généralement plus vigoureux que le type anglais et sa charpente osseuse est plus forte.

LES POMMES DE TERRE

Procédés de conservation

Nous ne voulons décrire ici que les procédés très pratiques à la portée de tous les cultivateurs. Avant tout, on ne peut avoir une bonne conservation qu'avec une maturité parfaite et un triage méticuleux: toute pomme de terre avariée ou non mûre doit être impitoyablement rejetée.

La récolte rentrée, et le local choisi pour sa conservation, on doit éloigner toutes les causes susceptibles de l'altérer : il faut donc :

1o Eviter toute chaleur et toute humidité qui favoriseraient la germination et par suite diminueraient avec la richesse en fécule, la valeur commerciale de la Pomme de terre :

2o Garantir de la lumière, qui fait verdir les tubercules, et y développe un principe très dangereux, la solanine, source de presque tous les accidents occasionnés par l'emploi exclusif des Pommes de terre dans l'alimentation du bétail.

De ces remarques, on déduit aisément la nécessité de ne point emmagasiner les tubercules immédiatement après la récolte pour prévenir l'échauffement.

Examinons successivement les divers procédés en usage.

Dans les campagnes, en France, on se contente de les placer dans un coin du grenier ou d'une grange, de les entourer, pendant l'hiver, de menue paille ou de feuilles bien sèches, en ménageant au centre du tas un ou plusieurs fagots dressés servant à la ventilation. On découvre et on remue, dès que les gelées ne sont plus à craindre.

Dans quelques localités de l'Ouest, on met la récolte au centre des meules de paille, mais le tas s'échauffe vite, l'air ne circulant plus, et les germes se développent prématurément.

Il vaut mieux mettre les Pommes de terre en tas dans une cave, à l'abri des grandes variations de la température: un cellier convient aussi bien : le sol doit être très sec, en terre battue ou de préférence carrelé, et on y dispose une couche de paille, de sable ou de cendres.

Les ouvertures y sont suffisantes pour empêcher l'accès de la lumière ou l'influence des gelées, et permettre une aération convenable.

Ce système présente cet avantage de pouvoir mieux surveiller les progrès des altérations, et d'opérer des triages faciles.

Mais on ne trouve pas toujours une cave réunissant d'aussi bonnes conditions de conservation, et on lui préfère, la plupart du temps, le silo, façonné sur place, ou mieux, près des habitations ou des chemins de service. Le silo ne doit être ni trop profond, ni trop large, 2 à 2 1-1 verges au plus de largeur à la base, sur 1 à 1 1-2 verge de hauteur, dont 10 à 12 pouces dans la terre.

On empile les pommes de terre sur une couche de feuilles, de façon à donner au tas une section triangulaire ou trapézoïde; on recouvre les flancs d'une légère couche de paille, puis d'une couche de terre, d'abord peu épaisse, qu'on augmente peu à peu jusqu'aux grands froids, de manière à lui donner 12 à 16 pouces d'épaisseur.

A la partie supérieure et sur les côtés, on a soin de ménager des cheminées d'appel, fagots ou tuyaux, et on termine le tout en entourant le silo d'un petit fossé; le déblai sert à la confection des talus.

Pendant l'hiver, bien boucher les crevasses qui peuvent se produire, et la période des gelées terminées, enlever une partie de la couverture.

On fait également des silos en maçonnerie, mais le prix de revient en est trop élevé.

Quand on cultive diverses pommes de terre pour les marchés, variétés qui sont toujours vendues facilement et à des prix rémunérateurs, on a intérêt à bien séparer les races les unes des autres, en les déposant dans les cases ou compartiments établis dans le conservatoire légumier, sorte de cellier spécial, ou dans un certain nombre de grands paniers en osier qu'on place les uns au-dessus des autres pour qu'ils occupent le moins d'espace possible.

Ces paniers ont l'avantage de bien aérer les tubercules, de retarder le développement des yeux, et de s'assurer du moment où la restruction des jeunes pousses doit être faite.

Outre l'emploi des silos, on a conseillé de stratifier les pommes de terre avec de la chaux, de la tourbe, des cendres ou toute autre matière mauvaise conductrice de la chaleur.

On maintient ainsi une température constante, mais il est à craindre que l'absence d'air ne vienne hâter la pourriture. On ne peut, d'ailleurs, appliquer ce procédé qu'à de petites quantités.

Autour de Paris, quelques jardiniers passent leurs pommes de terre au four, en ne les y laissant, bien entendu, que quelques minutes; cette opération fait évaporer une partie de l'eau de la végétation et ride la surface; mais au bout de quelques jours, cet aspect disparaît à la cave et les pommes de terre reprennent leur apparence première.

Mais c'est surtout dans la conservation des tubercules de semence qu'il faudra, dit "Le Petit Jardin Illustré," multiplier les bons soins hygiéniques, naturellement, il faut rejeter de tous les procédés décrits, ceux qui n'ont pas pour but la conservation des germes.

Les pommes de terre verdies peuvent parfaitement être admises au choix, pourvu que le départ des germes ne soit pas anticipé. On a souvent proposé de ne pas arracher à la récolte les tubercules destinés à être plantés; mais il faut trop compter avec la pourriture.

En général, dans la culture potagère, on conserve les variétés précoces et de moyenne saison dans des casiers à claire-voie, peu profonds, pouvant s'étager les uns sur les autres.

Les pommes de terre placées sur un seul lit s'aèrent facilement et peuvent germer en liberté.

○○○

(1) On empêche la germination des pommes de terre destinées à la consommation par le procédé Schribaux qui consiste à tremper pendant 10 à 12 heures les tubercules dans l'eau additionnée à 2 pour cent d'acide sulfurique.

LES CONSERVES

TOMATES — CONCOMBRES ET CORNICHONS — RHUBARBE — LEGUMES DIVERS.

La préparation des conserves de tomates est plus délicate à pratiquer, parce que ce légume, formé d'une pulpe, est plus exposé à s'altérer.

Les tomates peuvent se conserver entières ou plus souvent à l'état de jus, pour la préparation des sauces.

Dans le premier cas, on les cueille un peu avant la maturité complète, avec un bout de tige, qu'on recouvre de cire à cacheter. On les choisit bien fraîches, saines, non meurtries, on les essuie et on les place avec soin, par lits dans des bocaux, puis on verse sur le tout une saumure composée de huit parties d'eau, une de sel et une de vinaigre, on recouvre le tout d'une couche de bonne huile d'olive, d'un demi-pouce, on bouche, on recouvre avec un papier fort ou un parchemin bien ficelé et on conserve en lieu frais et sec. Ainsi préparées, les tomates se conservent pendant toute l'année et gardent tout leur arome.

On conserve aussi les tomates en branches, après les avoir récoltées au moment où elles commencent à rougir; on les laisse attachées aux tiges dont on bouche à la cire les extrémités coupées, puis on les place sur des claies recouvertes de paille, en évitant qu'elles se touchent ; on les visite de temps en temps pour enlever celles qui sont mûres ou menacent de se gâter.

Ce procédé permet d'avoir des tomates fraîches jusqu'en janvier.

Lorsqu'on en a vue la préparation des conserves à l'état de jus, on choisit des tomates bien mûres, quand elles ne coûtent pas cher, on les essuie, puis on les rompt en plusieurs morceaux et on les écrase grossièrement pour les mettre dans un chaudron, sur un feu doux, et les faire cuire pendant 20 à 25 minutes, jusqu'à ce qu'elles soient suffisamment à point pour qu'on puisse les écraser facilement. Il faut remuer de temps à autre pour éviter l'adhérence au fond du chaudron.

La pulpe obtenue est passée dans un tamis de crin pour éliminer les pépins, les parties très fibreuses et les débris de peau. Le jus obtenu est versé dans des bouteilles à large col ou dans des bocaux traités par le procédé Appert. L'ébullition doit durer une demi-heure et après refroidissement de l'eau, les récipients sont cachetés ou goudronnés et conservés debout dans un lieu sec.

Concombres et cornichons—On prend des concombres un peu plus verts que ceux que l'on sert sur la table, on les pèle et on les coupe en tranches minces, comme pour faire de la salade, puis on place ces tranches dans un pot, couche par couche, avec un peu de sel, en ayant soin que l'eau de végétation recouvre constamment la conserve.

Au bout de quelques semaines, on peut puiser à la conserve, mais afin que les concombres ne soient pas trop salés, il faut les laver avant de les assaisonner.

Pour faire des conserves de cornichons confits, on prend de petits cornichons que l'on brosse et dont on coupe la queue, puis on les met dans un vase de terre avec du sel.

Au bout de vingt-quatre heures, il faut les enlever, les faire égoutter, les placer dans un vase et verser dessus du vinaigre bouillant en quantité suffisante pour qu'ils y baignent. On couvre, on laisse infuser jusqu'au lendemain, puis on retire le vinaigre pour le faire bouillir dans un chaudron non étamé. Y jeter les cornichons, les retirer ensuite du chaudron avant que l'ébullition commence et laisser refroidir.

Les cornichons sont rangés ensuite dans des bocaux. On y ajoute de l'estragon, du poivre en grain, de l'ail, de petits oignons et du piment, on fait le plein avec du vinaigre et on bouche. Huit jours après, on peut commencer à puiser à la conserve.

Rhubarbe.—La rhubarbe est utilisée à la manière des épinards, quand la partie verte des feuilles est bien tendre, on en fait ensuite des tartes qui remplacent avantageusement celles des groseilles vertes.

Il faut donc conserver les pétioles ou queues des feuilles pendant l'hiver. A cet effet, on coupe les pétioles par morceaux de 2 pouces de longueur, on y ajoute quelques gouttes de jus de citron et un peu de sucre, puis, on fait bouillir dans un peu d'eau. Le lendemain, on met le jus dans une casserole avec un peu d'écorce de citron et on le fait bouillir jusqu'à ce qu'il soit devenu épais. On y jette les tranches de rhubarbe, on fait de nouveau bouillir pendant douze ou quinze minutes et on met la conserve dans des bouteilles de verre.

Légumes divers.—Les petites carottes, les haricots flageolets, les fèves, peuvent se conserver de la même manière que les pois, les haricots verts, les asperges et les tomates, c'est à dire par le procédé Appert, dit au bain-marie. Seulement, on remarquera que la cuisson doit être plus ou moins longue, selon la nature des légumes.

Ainsi les fèves, après avoir été débarrassées de leur enveloppe corticale, seront soumises à une cuisson d'une heure au moins, les carottes, de quarante-cinq à cinquante-cinq minutes, et toujours la stérilisation des bouteilles, bocaux ou boîtes métalliques devra être faite.

Les jeunes gousses de fèves, blanchies à l'eau bouillante, égouttées et essuyées, puis découpées très menu, peuvent être conservées dans des pots. A cet effet, on en forme des lits que l'on presse bien et que l'on sale un peu.

Une fois le pot à peu près plein, on verse du beurre fondu ou de la graisse pour recouvrir la conserve.—"Le Progrès Agricole" d'Amien.

Les éleveurs judicieux emploient la pâture à bestiaux "CLYDESDALE" pour leurs chevaux bêtes à cornes, moutons et porcs.

Lisez ce que dit M. L. G. Harris, propriétaire de la célèbre LYNDHURST STOCK FARM, de Canning, N.E.

CLYDESDALE STOCK FOOD COMPANY, TORONTO, ONT.

Messieurs,—En réponse à votre demande d'informations concernant les résultats obtenus de l'emploi de votre Pâture à Bestiaux à la préparation d'un nombre de bestiaux "Shorthorn", de pure race, en vente et pour le rond à exhibition, je suis heureux de dire que les résultats obtenus furent merveilleux et surpassèrent de beaucoup nos attentes, non seulement dans le surplus de pesanteur obtenue, ce qui démontre qu'elle est un bon producteur de viande, mais le bétail commença de suite à se revêtir d'une peau et d'un poil luisants et soyeux. Les vaches avec veaux donnèrent une bien plus grande quantité de lait, et en conséquence leurs veaux eurent un développement rapide et étaient de très belle apparence. Ce bétail, venant directement de pauvres pâtures, ne devait faire que de bien lents progrès à une nourriture ordinaire, mais les progrès que fit ce troupeau durant les 40 jours de soins, nous démontrèrent bien clairement la supériorité de cette pâture sur aucune autre que nous avons essayée antérieurement, et nous n'hésitons pas à la recommander hautement aux engraisseurs et aux éleveurs. Votre dévoué,

L. G. HARRIS,
LYNDHURST STOCK FARMS, CANNING, NOUVELLE-ECOSSE.

Pesanteurs gagnées dans une semaine aux "Toronto Junction Stock Yards", du 7 au 14 décembre :

Bashful Girl—34850	Déc. 7,	1330	Déc. 14,	1400.	Gain	70 lbs.
Merry Maid—32490	Déc. 7,	1410	Déc. 14,	1460.	Gain	50 lbs.
Nonpareil Violet—31140	Déc. 7,	1530.	Déc. 14,	1570.	Gain	40 lbs.
Laura Forest—35966	Déc. 7,	1350.	Déc. 14,	1370.	Gain	20 lbs.
Golden Fancy—39821	Déc. 7,	1180.	Déc. 14,	1220.	Gain	40 lbs.
Maud of Balsam—35967	Déc. 7,	1100.	Déc. 14,	1130.	Gain	30 lbs.
Scottish Knight	Déc. 7,	1770.	Déc. 14,	1850.	Gain	80 lbs.

Nous fabriquons aussi une ligne complète de préparations vétérinaires et la Nourriture Hercules pour volailles. Tout est vendu avec une garantie absolue de satisfaction.

Seuls agents pour la Province de Québec. **HUDON, HEBERT & CIE., Montréal, P. Q.**

CLYDESDALE STOCK FOOD CO., TORONTO, Can.

Les Glandes Epaisses, Enflées

Peuvent être enlevées par

ABSORBINE

Marque de commerce enregistrée

ou toute bosse ou enflure causée par une contusion ou une inflammation. $2.00 la bouteille livrée.

Fabriqué par W. F. YOUNG, P. D. F., Springfield, Mass.

LYMAN SONS & CO., Montréal, Agents Canadiens

Sel Sec et Propre

Il n'y a pas d'impuretés dans le sel Windsor, pas de points noirs. Il est sec, blanc, floconneux, c'est du sel pur. C'est le sel qui est le plus généralement employé par les fabricants de beurre les plus prospères.

Sel Windsor

Les épiciers de première classe le vendent. jno

L'ECREMEUSE NATIONALE

a prouvé être tout à fait moderne et de construction de style et de fini supérieurs. Une nécessité pour chaque fermier. Le crémage parfait et la qualité supérieure de crème et de beurre qu'elle donne.

Vendue pour ses mérites. Un essai donné gratis

On demande des agents pour introduire la Nationale dans tous les cantons et paroisses. S'adresser à

The T. C. Rogers Co.
Guelph, Ont.

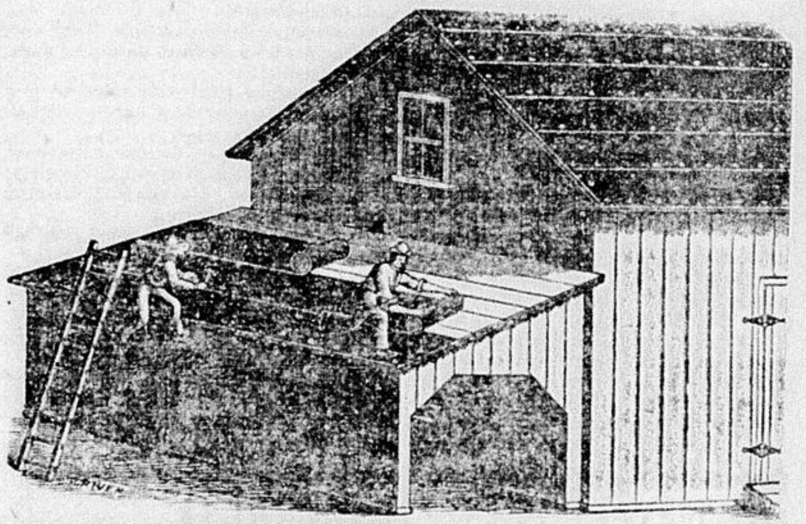

EMPLOYEZ LE MICA A TOITURE

Pour toits plats ou en pente. Il est à l'épreuve de l'eau et du feu et est vendu meilleur marché que les autres matériaux à toiture.

DEMANDEZ UN ECHANTILLON.

HAMILTON MICA ROOFING CO.,
60 rue Catherine, Nord, Hamilton, Canada
27 jno

Les ECREMEUSES U.S. Améliorées

ONT UNE BOITE BASSE
ET FONT PLUS D'ARGENT
EPARGNENT PLUS D'ARGENT
PLUS PROFITABLES A ACHETER

Vermont Farm Machine,
Bellows Falls, Vt.

La Cie de Laiterie St-Laurent, 10 Place d'Youville, Montréal, Que., agents vendeurs pour dimensions de fabriques, possèdent aussi un stock complet de parties supplémentaires pour écrémeuses U.S. de dimensions de fabriques et de laiterie.

PROCUREZ-VOUS LA QUALITE
M.-H.
ET
VOUS SEREZ SATISFAIT
LA
MASSEY-HARRIS
MOISSONNEUSE—LIEUSE

Elle est la Lieuse la plus légère de fonctionnement qui soit construite. Elle a plus de Coussinets à Rouleaux et à Billes que n'importe quelle autre. Elle a un grain léger ou pesant, long ou court, droit ou enmêlé, et a raison de son élévateur flottant il est impossible de la bloquer dans le grain le plus pesant et le plus emmêlé. Procurez-vous une Lieuse qui peut couper aucune récolte.

LA FARINE NUTRITIVE DE LIVINGSTON

Les principes nutritifs de cette farine sont spécialement adaptés à la production du lait. Pour les jeunes animaux on ne saurait trouver de meilleur aliment. Pour les vaches laitières ses résultats dans la qualité du lait sont remarquables, tandis que la qualité en est matériellement augmentée.

NOURRITURE LIVINGSTON POUR LES BREBIS ET LES AGNEAUX

C'est une nourriture parfaitement equilibrée. Demandes d'informations sollicitées

The Dominion Linseed Oil Co. Ltd.,
31 Rue McGill,
Montréal jno

L'état des Récoltes au Canada et à l'étranger

BULLETIN OFFICIEL

Le gouvernement de Québec vient de publier un bulletin sur l'état des récoltes. Nous y trouvons les renseignements suivants :

"Les conditions atmosphériques de la saison et l'ensemble des récoltes."—La campagne agricole de 1904 a eu des débuts favorables. Le sol égoutté et réchauffé de bonne heure permit promptement d'exécuter les derniers travaux de préparation et d'entreprendre les semis.

Mais à la fin de mai, commença une longue période de pluies qui retarda de trois semaines les ensemencements non encore effectués et fit craindre la pourriture pour les récoltes déjà en terre.

Heureusement, dans la deuxième quinzaine de juin le temps redevint beau, chaud et sec ; ce qui permit de rattraper les semaines perdues. La persistance et l'intensité de la chaleur furent telles même, que l'on aurait redouté l'effet de la sécheresse si des orages bienfaisants n'étaient survenus presque partout à point, pour rendre au sol l'humidité dont il avait besoin et imprimer à la végétation une vigueur nouvelle.

On peut dire dès aujourd'hui que la présente saison sera beaucoup au-dessus de la moyenne pour les céréales, les foins et les pâturages ; et l'on est fondé à espérer qu'elle sera très satisfaisante aussi pour les plantes racines, les patates, le blé d'Inde, le tabac et les fourrages verts. Les fruits seuls promettent moins ; on compte seulement sur un rendement "assez bon."

"Un mot sur chaque récolte en particulier. Céréales".—Elles ont à peu près partout un très bel aspect et celles qui avaient souffert un moment d'un excès d'humidité sont dans de bonnes conditions aujourd'hui. Çà et là, l'avoine est encore un peu en retard.

Prairies.—Très beau rendement, sauf dans quelques rares endroits, où à cause de la sécheresse, le foin est resté court ; il y a eu aussi quelque perte de gros foin, foin de marais sur les terres basses, le long du fleuve, par suite de l'élévation inaccoutumée des eaux.

La fenaison s'est faite généralement très bien partout.

La récolte du trèfle qui, l'année dernière, était cotée 60 est estimée à 89 en 1904.

Pâturages.—Très beaux partout. Ils ont fourni une herbe succulente et en grande quantité.

Patates.—On avait redouté à un moment donné la pourriture ; il résulte des renseignements adressés au Département des divers régions de la province que ces craintes seront peu ou pas réalisées. Tout indique que l'on peut compter sur un excellent rendement. Depuis la réception des susdits renseignements, il nous revient que les patates souffrent de la sécheresse dans les environs de Québec.

Blé-d'Inde.—N'a pas encore rattrapé le retard que sa culture avait subi. Néanmoins d'après la moyenne des avis parvenus, la récolte est escomptée à 71 tandis que celle de 1903 n'était évaluée qu'à 61, à la même date.

Plantes racines.—On s'est plaint des vers dans quelques quartiers. L'ensemble des opinions aujourd'hui fait espérer une bonne récolte. Même observation que pour les patates, au sujet de la banlieue de Québec.

Tabac.—La récolte promet d'être généralement satisfaisante et bien supérieure à celle de l'an dernier.

Fourrages verts.—Ils végètent bien et, suivant toutes prévisions, ils fourniront des ressources précieuses en août et septembre pour l'alimentation du bétail. Les cultivateurs qui ont semé de ces fourrages n'auront qu'à s'en féliciter.

Vergers.—Après les longues sécheresses de l'été et de l'automne de l'année dernière, nombre d'arbres de 10 à 15 ans, pommiers, pruniers, etc., qui avaient fourni une abondante récolte n'ont pas trouvé dans le sol l'humidité qu'il leur aurait fallu pour former la sève susceptible de réparer leur force, et ils n'ont pu résister aux froids rigoureux de janvier et de février. Ces froids ont tué aussi beaucoup de jeunes arbres plantés en 1903.

La récolte des pommes ne semble pas devoir surpasser celle de l'an dernier. Celle des prunes, des poires et des cerises s'annonce seulement comme médiocre.

Petits fruits.—Promettent assez bien; toutefois, dans maints endroits, les fraisiers qui avaient grandement souffert de l'hiver ont vu la parfaite maturation de leurs fruits entravée par la sécheresse.

NOTES CONCERNANT L'ETAT DES RECOLTES DANS LES AUTRES PROVINCES DU DOMINION.

Dans la Nouvelle-Ecosse, on redoute la rareté du foin et des patates si la pluie ne vient pas activer la végétation. A l'exception des prunes, la récolte des fruits sera abondante.

Au Manitoba et dans le Nord-Ouest, la récolte de blé promet d'être plus belle que jamais; on s'attend qu'elle atteindra près de 80,000,000 de minots dans l'Ouest Canadien.

Dans l'Ontario, après les pluies abondantes qui ont apporté au sol l'humidité nécessaire, on éprouve un besoin urgent de chaleur pour développer les récoltes qui sont en retard.

NOTES CONCERNANT L'ETAT DES RECOLTES A L'ETRANGER. ETATS-UNIS

Les rapports du département de l'Agriculture de Washington indiquent que la surface consacrée cette année à la culture des céréales a été de 91,930,000 acres, soit une augmentation d'environ 2,150,000 acres ou 2.4 pour cent. Les conditions de la récolte au 1er juillet étaient évalués à 86 comparées à 79 représentant celle de 1903.

Les patates occupent une superficie dépassant 3 pour cent celle de l'année dernière. L'état des récolte est coté 94; il était estimé seulement 88, au 1er juillet 1903.

On a cultivé 231,000 acres de moins en tabac, soit une diminution de 22 pour cent.

L'état actuel des récolte est représenté par 85 comme celle de l'an dernier.

Dans le New-Hampshire, le blé et l'avoine sont dans de bonnes conditions; le blé d'inde et les patates ont dans maints endroits souffert de la sécheresse et beaucoup de foin est resté court.

Les cultivateurs du Maine, sont généralement satisfaits tout en constatant un retard d'une quinzaine dans la végétation.

Dans le Vermont, les patates ont belle apparence; les prairies ne rendent pas ce qu'elles promettaient, on se plaint de la sécheresse dans une partie de l'Etat.

On espère une bonne récolte de fruits

FRANCE

Malgré les nombreux désastres locaux produits par des ouragans de pluie, de vent et de grêle qui ont dévasté certaines régions on peut espérer un rendement moyen pour le blé. L'avoine a souffert de la sécheresse. Les plantes sarclées ne soulèvent pour le moment aucune plainte sérieuse quant à la végétation. Les nouvelles concernant le vignoble sont très satisfaisantes.

RUSSIE

Les rapports venant de la Russie sont mauvais. Les fourrages ont manqué dans beaucoup d'endroits et la crainte d'une disette de blé se fait de plus en plus sentir.

UN ETRANGE PHENOMENE

Un nuage phosphorescent aimante un navire

Philadelphie, 1.—Le navire anglais "Mohican", en approchant de la jetée Delaware, a vu un phénomène étrange. Un nuage phosphorant l'a enveloppé et a tout aimanté à bord.

Le capitaine Urquhart dit que le bateau et l'équipage semblaient enveloppés de flammes. L'aiguille de la boussole était affolée, les matelots ne pouvaient remuer les chaînes.

Le nuage était tellement épais que le bateau a dû stopper. Les matelots étaient effrayés et priaient à genoux. Le phénomène ne dura que quelques minutes.

CHEMIN DE FER DE
QUEBEC ET DU LAC St JEAN

AUX COLONS

Terres à blé, bon Climat, bon Bois, Excellente Eau.

DANS LA VALLEE DU LAC ST-JEAN, LE GRENIER DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Le gouvernement provincial offre en vente audelà de 2,000,000 d'acres des plus belles terres à blé qui se puissent trouver dans la province de Québec, à VINGT CENTINS L'ACRE, à une distance de dix heures seulement de Québec, (190 milles), par la voie ferrée, dans le territoire du lac St-Jean.

Transport gratuit des nouveaux colons, de leurs familles et d'une quantité limitée de leurs effets de ménage, entre Québec et le Lac St-Jean.

Pour un magnifique guide illustré du Colon et autres renseignement, adressez-vous à

RENE DUPONT, Agent de Colonisation.
Bureau principal, à Québec.

J. G. SCOTT, Gérant Général.
ALEX. HARDY, Agent Gén. du F. et P.

DAN PATCH 1.56¼

Est nourri tous les jours à l'International Stock Food

Si elle est bonne pour Dan, elle est bonne pour vos animaux.

LE CHEVAL TROTTEUR LE PLUS RAPIDE DU MONDE

INTERNATIONAL STOCK FOOD

L'International Stock Food est une préparation végétale purement médicinale, composée de racines, d'herbes, d'écorces, de graines, etc., et on la donne aux animaux en petites quantités avec leur ration régulière de grains dans le but d'aider à leur digestion et d'assurer l'assimilation parfaite. Elle vous permettra d'engraisser votre bétail en 20 à 30 jours moins de temps que vous le nourriez sans elle. NOUS GARANTISSONS ABSOLUMENT que l'International Stock Food vous épargnera de l'argent sur la manière ordinaire d'alimentation et conservera votre bétail dans la meilleure condition possible.

Une magnifique lithographie en couleur de Dan Patch GRATIS.

Cette image a 28 pouces de largeur et 20 pouces de longueur, elle est lithographiée en six brillantes couleurs, on y voit au fond la ferme modèle de la International Stock Food Co., et elle est certainement digne de figurer dans n'importe quelle maison. Nous vous l'enverrons par la poste absolument gratis, frais de poste payés, si vous écrivez immédiatement et si vous répondez aux questions suivantes :

1o.—OU AVEZ-VOUS VU CETTE ANNONCE ?
2o.—COMBIEN DE TETES DE BETAIL AVEZ-VOUS ?

Adressez immédiatement :

INTERNATIONAL STOCK FOOD CO., TORONTO, CAN.

Les plus grandes fabriques de nourritures à bestiaux dans l'univers.

Capital payé, $2,000,000.00

19-mo—t l d s

Les MARCHES AGRICOLES

A Montréal, à Québec, à Ottawa et à travers la province

LES DERNIERS PRIX

COMMERCE

REVUE DE LA SEMAINE

La morte-saison se fait sentir dans le commerce de gros en général, il y a toutefois encore une bonne activité dans la ligne de l'épicerie.

Peu de touristes cette année ; la campagne présidentielle et la crise commerciale retiennent les excursionnistes américains chez eux, aussi les plaintes sont-elles générales dans les hôtels qui reçoivent d'habitude un grand nombre de voyageurs à cette saison. D'autre part, les nombreux accidents survenus dans ces dernières semaines tant sur les voies ferrées que sur les rivières ont dû influer également sur les voyages et excursions.

PRODUITS DE LA FERME

OEUFS.— Par suite de la diminution des arrivages le ton du marché est un peu plus ferme et les prix ont haussé de 1-2c à 1c la douzaine. La demande est toujours limitée et les affaires sont tranquilles aux prix suivants: 15 1-2c à 16c pour les œufs frais, 18c à 19c pour les œufs choisis, et 11 1-2c à 12c pour les seconds.

POMMES DE TERRE.— Le marché est plus soutenu. On paie en campagne $2.25 le baril et $1.00 la poche.

FEVES.— Il n'y a pas de changement sur le marché qui est tranquille.

Par petits lots nous cotons les primes de choix à de $1.35 à $1.40 le boisseau et les primes ordinaires à $1.30. Par gros lots les vendeurs accordent une diminution de 5c par boisseau.

SUCRE ET SIROP.— Le marché pour les produits de l'érable reste ferme, mais absolument inactif.

Nous cotons le sirop de 5 1-4 à 5 1-2c la livre et le sucre de 8c à 10c.

Les pois sont cotés à 70 1-2c à flot ; l'orge No. 2, à 49 1-2c, le seigle à 62c.

LES MARCHES DE GRAINS

Le congé que les différents marchés de Londres se sont accordés hier a eu pour effet de réduire à sa plus simple expression la demande étrangère sur le marché de grains canadien. En conséquence les affaires en général ont été très tranquilles car ordinairement le marché purement local n'offre rien de bien intéressant pour le public qui lit cette colonne. Le commerce sur le marché d'avoine est très satisfaisant et les prix ont une tendance à la hausse. Nous cotons aujourd'hui l'avoine blanche par lots de char à de 38 1-4c à 38 1-2cc pour la no. 2, et à de 37 1-4c à 37 1-2c pour la no. 3 en magasin. Le sarrazin vaut 59 1-4c; les pois 71c; le seigle no. 2 de 62c à 62 1-2c; l'orge no. 2 49 1-2c; l'orge no. 3 extra 48 1-2c et l'orge no 3 ordinaire 47 1-2c à flot.

La force persistante et la hausse continue que les prix du blé démontrent depuis quelques jours ont eu pour résultat de raffermir considérablement les prix des farines sur le marché local. La demande locale et de campagne a été bonne hier, et les affaires dans les qualités de farine de blé du printemps ont été très actives. Les vendeurs des qualités de blé d'Ontario se plaignent que les affaires diminuent pour la bonne raison que les acheteurs semblent amplement pourvus. Nous cotons: patentes d'hiver $4.80 à $4.90; straight rollers en baril, $4.60 à $4.70; straight rollers en poches, $2.20 à $2.25.

Dans les grains moulus le ton du marché est plus ferme mais les prix n'ont encore subi aucun changement. La demande s'améliore d'une façon très encourageante. Nous cotons comme suit : Son du Manitoba en poches, $15.50 à $16.00 la tonne ; gru, $17.50 à $18.00 ; son d'Ontario, $15.80 ; gru, $16.50 ; moulée, $24.00 à $28.00 la tonne.

Il n'y a pas de changement dans les avoines roulées qui sont fermes à de $2.15 à $2.20 la poche.

Le tableau suivant donne les quantités de grains disponibles en magasin à Montréal aux époques suivantes:

	30 juillet 1904	28 juillet 1904	1 août 1903
BLE :	237,193	176,525	569,333
MAIS :	13,409	14,214	11,052
POIS :	34,514	41,145	41,433
AVOINE :	218,978	258,590	193,435
ORGE :	25,471	52,937	39,455
SARRASIN :	6,793	6,793	5,625
FARINE :	22,326	22,474	16,607
SON :	267	316	461

VISIBLE SUPPLY

	30 juillet 1904	23 juillet 1904	1 août 1903
BLE :	13,093,000	12,175,000	13,414,000
MAIS :	4,847,000	5,776,008	6,992,000
AVOINE :	2,682,000	3,008,000	6,483,000

BEURRE ET FROMAGE

BEURRE.— Le ton du marché est ferme, mais les affaires sont un peu moins actives. Sur les quais, hier midi, environ 500 paquets de beurre de Québec ont changé de mains à un prix moyen de 18 1-4c la livre.

FROMAGE.— Le congé sur les marchés anglais a paralysé les affaires sur le marché local, hier, et les exportateurs n'ont pas voulu prendre l'initiative d'un mouvement quelconque indépendamment des avis anglais. Sur les quais environ 5,000 boîtes de fromage de Québec se sont vendues pour 7 3-8c la livre en moyenne.

Voici quelles ont été les exportations de beurre et de fromage par Montréal et Portland pour la semaine finissant le 31 juillet 1904.

FROMAGE.

	Local	Ailleurs	Total
Pour Liverpool—			
Lake Erie	700	1,800	2,500
Tunisian	10,941	863	11,804
Canada	11,616	695	12,311
Pour Glasgow—			
Sardinian	2,597	678	3,275
Kastglin	1,763	403	2,166
Pour London—			
Iona	13,937	2,783	16,720
Pour Bristol—			
Montcalm	7,045	2,703	9,748
Total	47,849	9,925	57,824
Sem. corresp. 1903	81,528	18,289	99,817
Sem. corresp. 1902	99,815	29,401	129,216
Depuis le 1er mai	606,253	138,289	741,542
Période corresp. 1903	849,784	200,942	1,050,726
Période corresp. 1902	741,226	168,168	909,594

BEURRE.

Pour Liverpool—			
Lake Erie	213	371	584
Tunisian	3,519	309	3,828
Canada	2,550	695	3,245
Pour Glasgow—			
Kastalia	1,275	......	1,275
Pour London—			
Iona	5,524	165	5,689
Pour Bristol—			
Montcalm	5,591	150	5,941
Total	18,872	1,690	20,562
Dem. corr. 1903	7,986	138	8,124
Sem. corr. 1902	26,177	1,550	27,727
Depuis le 1 mai	131,808	15,383	147,191
Période corr. 1903	84,375	13,520	97,895
Pér. corr. 1903	81,375	13,520	97,895

Exportations de fromage par Portland

Pour Liverpool—	
Ottoman	937
Total	937
Depuis le 1 mai 1904	18,563
Période corr. 1903	30,257

PRODUITS DE LA FERME

OEUFS—Le ton du marché est très ferme par suite de la diminution des arrivages et de la hausse des prix en campagne.

La demande par petits lots est bonne. Nous cotons les œufs frais de 15 1-2c à 16c la douzaine, les œufs garantis de 18c à 19c et les seconds de 11 1-2c à 12c la douzaine.

Fèves—Il n'y a pas d'amélioration dans la demande et les prix n'offrent aucun changement. Par petits lots, les primes de choix valent de $1.25 à $1.40 et les primes ordinaires $1.30 le boisseau. Par lots de char on accorde une diminution de 5c par boisseau.

POMMES DE TERRE—Le marché est plus soutenu. On paie en campagne $2.25 le baril et $1.00 la poche.

SUCRE ET SIROP— Le marché pour les produits de l'érable, reste ferme mais absolument inactif.

Nous cotons le sirop de 5 1-4 à 5 1-2 la livre et le sucre de 8c à 10c.

Les pois sont cotés à 70 1-2c à flot; l'orge No 2 à 49 1-2c; le seigle à 62c.

LE FOIN

Le commerce de foin en balles sur le marché local est assez actif et le ton des cotes est très ferm. Nous cotons: foin No 1, $9.50 à $10.00; foin no 2 extra, $9.00 à $9.50; foin No 2, ordinaire $8.00 à $9.00, mêlé de trèfle, $7.50 à $8 la tonne par lots de char.

MARCHE AUX BESTIAUX

Il y avait environ 500 bêtes à cornes, 12 vaches à lait, 200 veaux et 400 moutons et agneaux en vente aux abattoirs de l'Est aujourd'hui.

Il y a eu bonne demande, et les prix des viandes ordinaires ont été mieux tenus.

On a payé le bœuf de choix, la livre sur pieds, de 4 5-8c à 4 3-4c; le bon bœuf de 3 3-4 à 4 1-2c le commun de 2 1-2c à 3 1-2c.

Les veaux ont été vendus de $2.50 à $8.00 la pièce.

Les moutons se sont vendus de 3 à 3 1-2c la livre et les agneaux de $2.50 à $4.25 la pièce.

On a payé les porcs gras de 5 1-2 à 5 3-4c la livre.

POISSONS

Les chiens de mer ou requins sont encore sur les bancs morutiers et continuent leur massacre. Ils compromettront la récolte de cette saison si des moyens ne sont pas pris immédiatement pour arrêter leur marche destructive. On a suggéré l'idée d'offrir une prime pour leur destruction. Le plus sage moyen ne serait-il pas mieux pour les pêcheurs de s'organiser en groupe et de travailler ensemble pendant une certaine période de temps exclusivement à l'intention du malencontreux poisson. Le commerce en général est tranquille, surtout le commerce local. Les places de villégiature sont maintenant encombrées, la ville est pour ainsi dire déserte, et les affaires se ressentent de ce déplacement. Les poissons des lacs sont assez abondants — à part le Doré. Les poissons salés et en saumure sont sans mouvement, à part de quelques petites commandes, pour les besoins du moment, tout est tranquille. Les prix pour les poissons frais sont: addock 4c, morue par tranches 5c, flétan 14c, saumon de Gaspé 18c, saumon C. A. 15c ; truites des lacs 8c; truites mouchetées 20c ; doré 8c; poisson blanc 7 1-2c; brochet 6c, maquereau 8c, éturgeon 8c, anguilles 7c, grenouilles 35c.

MARCHE BONSECOURS

Aubergines		2.00
Betteraves nouvelles, la doz. de paquets		0.75
Carottes nouvelles, la doz. de paquets	0.20	0.25
Céleri, la doz.		0.40
Choux nouveaux, la doz.	0.50	0.75
Champignons, la lb	0.75	0.80
Choux-fleurs, la doz	0.75	1.50
Concombres, la doz	0.20	0.35
Cresson, la doz. de paquets	0.50	0.75
Fèves vertes et jaunes, le sac	0.40	0.50
Navets nouveaux, la doz		0.25
Oignons d'Egypte, le sac		2.00
Patates nouvelles, le qt.	2.00	2.25
Piment, le casseau	0.50	1.00
Pois vert, le sac	0.50	0.75
Radis, la doz.	0.15	0.25
Radort, la lb		0.10
Rhubarbe, la doz. de paquets		0.20
Salade pommée du pays, doz		0.40
Tomates du Mississipi, la crate		0.75
Tomates Jersey, la boite		1.00

PLACE JACQUES-CARTIER

Les cultivateurs ont vendu, ce matin, à la place Jacques-Cartier : fèves vertes, 20 cts le panier ; fèves jaunes, 50 cts le demi-minot ; gadelles le sceau, 40 cts à 50 cts ; choux de Siam, 10 cts à 12 cts la douzaine ; navets blancs de 10 cts à 12 cts la douzaine ; céleri de 25 cts à 30 cts le paquet ; choux, de 25 cts à 30 cts la douzaine ; tomates, 85 cts à $1.00 la boite ; patates, 90 cts à $1.00 la poche ; carottes, 10 cts à 12 cts le paquet ; oignons, 7 cents à 9 cts le paquet ; pommes, 25 cts à 50 cts le panier ; poules, 70 cts à 85 cts la pièce ; avoine, 80 cts le minot ; poule 70 cts à 75 cts la pièce ; poulets, 50 cts le couple, porc frais la livre, 9 cents et 10 cents.

Les cultivateurs prétendent que la récolte des légumes et des céréales sera au-dessous de la moyenne.

Il n'y aura pas beaucoup de pommes. Beaucoup de pommiers ont mortellement souffert de la température depuis l'automne dernier. Les pommiers Ben Davis et Mann ont souffert surtout du froid.

Un cultivateur de Ste-Dorothée, M. Théo Barbe, nous déclarait ce matin, que la récolte de tomates ne sera pas abondante et que les fabricants de conserves pourraient bien les trouver très rares.

MARCHE DE ST HYACINTHE

GRAINS.—Avoine, par minot, 50 cts ; orge, 80 cts ; blé, $1.30 ; pois, $1.40 ; sarrasin, 80 cts.

VIANDES.—Lard, par 100 livres, 8 cts ; lard frais, par livre, 9 cts ; lard salé, 9 cts à 10 cts ; bœuf, par livre, 5 cts, quartier de devant, 3 cts, quartier de derrière, 8 cts à 9 cts ; agneau, le quartier, $1.00, la livre, 10 cts à 11 cts.

LEGUMES ET FRUITS.—Patates, le minot, 50 cts ; oignons, $2.00 (rares) ; fèves, $2.25 ; pommes, 45 cts le quart, (nouvelles) ; salade, la douzaine, 2 cts à 3 cts ; persil, le paquet, 5 cts ; oignons, le paquet, 10 cts à 15 cts ; ail, la douzaine, 4 cts à 5 cts ; fèves, la pinte, 9 cts ; betteraves, au paquet, 5 cts ; carottes, au paquet, 5 cts ; concombres, la pièce, 2 cts ; navets, au paquet, 5 cts le minot, 35 cts.

VOLAILLES.—Dinde, la pièce, $2.50, la livre, 18 cts ; poule, couple, $1.20 ; poulets, couple, 45 cts ; oies, pièce, $1.00 à la livre, 10 cts ; Canard, pas.

LAITERIE ET DIVERS.—Beurre de ferme, la livre, 21 cts ; œufs, par douzaine, 18 cts ; sirop, le gallon, 70 cts ; sucre, la livre, 9 cts à 10 cts ; fromage, la livre, 13 cts ; miel, en gâteaux, la livre, 14 cts ; Miel coulé, 13 cts ; saindoux, 13 cts ; laine, 25 cts ; peaux de mouton, 50 cts à 60 cts ; peaux de veaux, 6 cts à 7 cts la livre.

FARINE ET MOULEE.—Moulée de maïs, $1.30 ; graine de lin, 75 cts ; (rare) ; son de blé, $1.10 ; gru, $1.20.

FOIN.—Foin pressé, à la tonne, de $9.00 à $10.00 ; foin non pressé, de $7, à $9.00.

CHEVAUX.—De $100 à $175.

BOIS DE CORDE.—$3.00 à $5.00.

VACHES A LAIT.—Pas.

ANIMAUX DE BOUCHERIE.—De $15, à $22.00.

MARCHE DE SOREL

GRAINS.—Avoine par minot 45c ; Orge, 85c. Blé, $1.20. Pois, $1.40 ; Sarrasin, 65c. Blé-d'inde 65c.

VIANDES lard par 100 livres ce. ; Lard frais, par livre 10 et 11 cents ; Lard salé 10 et 11 cents. Bœuf, par livre 8 à 9c le bon, par 100 lbs $8.50 à $9.50, quartier de devant 7 et 8c ; quartier de derrière 8 à 9c. Agneau le quartier, 75c la livre 8 et 9c.

LEGUMES ET FRUITS.—Patates, le minot (nouvelles) 75c à 80c le seau 35 cts la terrine, 10c. Oignons 3 cts la livre. Fèves 10c la pinte. Pommes de $4. à $5.50 le baril. Salade 1c le pied. Persil le paquet, 1c. Oignons le paquet, 1c. Ail la doz, 10c. Fèves, la pinte, 10c. Betteraves pièce 1 cent. Carottes, au paquet 1c. Concombres, la pièce 2 à 3c. Navets, le minot 30c; nouveaux 2 et 3 pour 1c.

VOLAILLES.—Dinde, Poule, couple, de $1. à $1.50. poulets couple 35 à 40 cts, jeunes.

LAITERIE ET DIVERS.— Beurre de ferme, la livre 20c. œufs par doz. 20c Sirop le gallon 80 à $1.00 Sucre la livre, 9 et 10c. fromage la livre 13 cts miel en gâteaux, la livre 11c. Miel coulé, 10c. Saindoux, 13c la livre. Laine, 65c. Peaux 6 1-2c. Peaux de mouton, 50 à 60c et plus. Peaux de veau 60c à 70c.

FARINE ET MOULEE — Moulée de maïs. $1.20 Graine de lin, 70c. Son, de blé $1.00 à $1.10. Gru $1.20.

FOIN—Foin pressé à la tonne, de $7 à $8. Foin non pressé, de $6.50 à $7.50.

ANIMAUX DE BOUCHERIE — $6. à $6.50.

PEAUX—Moyenne de $6.50.

MARCHE DE VALLEYFIELD

Avoine, par minot 40 cts ; orge, par minot, 55 cts ; pois, $1.10 ; sarrasin, 50 cts.

LEGUMES ET FRUITS.—Patates le minot, 60 à 65, 40 cts la poche ; salade, la douzaine, 6 cts ; fèves, la pinte, 10 cts.

VOLAILLES.—Dinde, la pièce, 80c ; poule, couple, 80 cts ; poulets, couple, 30 cts à 40 cts.

LAITERIE ET DIVERS.—Beurre de ferme, la livre, 16 cts à 18 cts ; œufs, par douzaine, 17 cts.

FOIN.—Foin pressé, à la tonne, de $8.00 à $9.00 ; foin non pressé, de $5, à $6.00.

MARCHE DE ST JEROME

à Juillet, 13.

GRAINS.—Avoine, par poche, 90c.

VIANDES.—Lard, par 100 livres, $7.50 ; lard frais, par livre, 11c ; lard salé, 11c ; boeuf, par 100 livres, $6 à $6.50 ; steak, 12c.

LEGUMES ET FRUITS.—Patates, 40c le panier ; oignons, 25c par doz de paquets ; fèves, 7c le pot ; salade, la doz 15c choux, 25 à 30c la doz ; betteraves, au paquet, 25c ; carottes, 25c la doz ; concombres, 25c à 30c la doz ; navets, au paquet, 25c ; framboises, 12c, bluets, 12c la terrinée.

VOLAILLES — Poule, par couple, 75 cts ; poulets, couple, 40c.

LAITERIE ET DIVERS — Beurre de ferme, la livre, 14 et 15c ; oeufs, la doz, 18c ; sirop, le gallon, 70c ; sucre, la livre, 7c ; miel, en gâteaux, la livre 12c ; saindoux, 14c.

FOIN — Foin non pressé, $5 à $6.

MARCHE DE ST-JEAN

Avoine par poche	85 à 0.90
Pois le minot &	1.10 à 1.25
Orge le minot	0.45 à 0,50
Sarrasin, le minot	0.50 à 0.52
Fèves, le minot	1.80 à 2.00
Blé d'Inde, le minot	90 à 1.00
Fleur de famille	2.10 à 2.30
Oeufs par douzaine	12 à 16
Beurre en tinette	18 à 20
Beurre frais par livre	20 à 25
Graisse par livre	12 à 15
Sirop d'érable	1.00 à 1.10
Sucre d'érable la lb	9 à 10
Patates par poche	40 à 50
Lard frais, par 100 lbs	7.50 à 8.00
Bœuf	4.50 à 5.00
Poules, le couple	70 à 90
Poulets le couple	50 à 70
Dindes, le couple	1.00 à 2.00
Oies, le couple	1.20 à 1.50
Foin par 100 bottes	7.00 à 8.50
Paille par 100 bottes	2.00 à 3.00
Moulée par 100 livres	1.20 à 1.30
Gru, par 100 livres	1.00 à 1.13

MARCHE DE RIPON

Avoine, le minot	45c.
Vieilles patates	75c.

MARCHE DE FRASERVILLE

GRAINS

Avoine, par 40 lbs	60c.
Foin, par 1,500 lbs	$6.00
Paille par 100 bottes	2.00
Pommes de terre	0.35
Patates nouvelles le minot	$1.00

VIANDES

Lard, par 100 lbs	6 à 7c.
Bœuf	7 à 8c.
Bœuf, par quartier	8 à 9c.
Jambon	14 à 15c.
Bacon	15 à 16c.
Saindoux	15c.
Boudin	10c.

BEURRE ET OEUFS

Beurre de beurrerie	18 à 20c.
Fromage	12 à 15c.
Oeufs, frais la douz	15 à 18c.

DIVERS

Sucre d'érable, la lb	10c.
Sirop d'érable, le gallon	$1.00

MARCHE DE SHERBROOKE

GRAINS.— Avoine, par minot, 40c; orge, 65c; blé, $1.25; pois, $1.20; sarrasin, 70c; blé-d'Inde, 70c.

VIANDES.—Lard, par 100 livre, 6c à 6 1-2c; lard frais, par livre, 10c; lard, salé, 12c; bœuf, par cent livres, 5c à 8c; quartier de devant, 5c à 8c; quartier de derrière, 8c à 12c; agneau, la livre, 12c.

LEGUMES ET FRUITS.— —Patates, 60c; fèves, le minot, $2.00; pommes, $4.00; salade, la doz., 20c; persil, le paquet, 5c; oignons, le paquet, 5c; ail, la doz., 10c; fèves, la pinte, 10c; betteraves, au paquet, 5c; carottes, au paquet, 5c; concombres, la pièce, 4c; navets, le minot, 5c.

VOLAILLES.— Dinde, à la livre, 18c; poule, à la livre, 12c; poulets, à la livre, 12c; oies, à la livre, 10c; canard, à la livre, 10c.

LAITERIE ET DIVERS.— Beurre de ferme, la livre, 16c à 18c; œufs, par doz., 20c à 22c; sirop, le gallon, 75c; sucre, la livre, 8c; fromage, la livre, 14c; miel, en gâteaux, la livre, 15c; miel coulé, 20c; saindoux, 13c; laine, 40c; peaux de mouton, 40c; peaux de veaux, 75c.

FARINE ET MOULEE.—Moulée de maïs, $1.25; son de blé, $1.00; gru, $1.15.

FOIN.— Foin pressé, à la tonne, $13 à $14; foin non pressé, $12.

CHEVAUX.—Chers.

BOIS DE CORDE.— $3.00 à $4.60.

VACHES A LAIT.— Chers.

ANIMAUX DE BOUCHERIE.—Chers.

MARCHE DE TROIS-RIVIERES

GRAINS.—Avoine, par minot, 42 ; Orge, 1.20 ; Pois, 1.20 ; Sarrasin, 50 à 60 ; Blé-d'Inde, 75.

VIANDES:—Lard, par 100 livres, 8 ; Lard frais, par livre, 10 ; Lard salé, 10 Bœuf, par livre, 10 par cent livres, 8 ; quartier de devant, 8; quartier de derrière, 10 à 16 ; Agneau, le quartier 8 la livre, 10.

LEGUMES ET FRUITS.—Patates, le minot, 30 (nouvelles, 50) ; Oignons, 1.25 ; Fèves, 1.50 ; Pommes, 1.50 Oignons, le paquet 5; Concombres, la pièce, 02c, Navets, au paquet, 5 le minot 20c.

VOLAILLES.—Dinde, la pièce, 2.25 à la livre, 16 - 18 ; Poule, couple 1.25 ; Poulets, couple, 1.25.

LAITERIE ET DIVERS.—Beurre de ferme, la livre, 16 à 18 ; Oeufs, par doz 16 à 17 ; Sirop, le gallon, 1.00 Sucre la livre, 10c ; Fromage, la livre 10; Miel, en gâteaux, la livre 20 ; Miel coulé, 20, Saindoux, 12 ; Laine, 30 ; Peaux 6 ; Peaux de mouton, 75c pièce ; Peaux de veaux, 10.

FARINE ET MOULEE.—Moulé de maïs, 1.60 ; Graine de lin, 1.50 ; Son de blé, 1.00 Gru, 1.20.

FOIN— Foin pressé, à la tonne, de 8 à 9 ; Foin non pressé, de 6 à 7.

CHEVAUX.—100 à 200.

BOIS DE CORDE— $3.50 à $4.00.

MARCHE DE QUEBEC

GRAINS. — Avoine, par minot, 39c à 41c; orge, par minot, 70c; blé commun, par minot, $1.25; pois, par minot, $1.05 à $1.10; sarrazin par minot, 78c à 75c; blé-d'inde, par minot, 65c; farine et moulée, poche, $1.35 ; graine de lin, sac, $2.40; son de blé, sac 80c à 85c; gru, $1.20 à $1.35.

VIANDES — Lard, par 100 lbs, 85c; lard frais, par lb, 10c; lard salé, par lb, 11c; bœuf, par lb, 10c; bœuf, par 100 lbs 7 1-2c; quartier de devant, 7c à 8c; bœuf, quartier de derrière, 8 1-2c; agneau, quartier de derrière, $1.00 ; agneau, quartier de devant, 75c; agneau, par lb., 12c; veau, par lb 10c.

CHEVAUX ET BESTIAUX. — Chevaux, de $150 à $200 ; vaches à lait, $35; animaux de porcherie, $50 à $60 ; peaux, $8 à $9 ; bois de chauffage, corde, $3.50.

FOIN. — Foin pressé, tonne, $10.50 à $11; foin non pressé, 100 bottes, $11 à $12.

VOLAILLES — Dinde, la pièce, $2 ; dinde, la lb., 18c; poules, couple, 90c à $1.25; poulets, couple, 50c; oies, pièce, 70c ; oies, la lb., 10c, canards, le couple, $1.

LAITERIE. — Beurre de ferme, la lb., 15c à 16c; œufs, la douz., 16 à 18c; sirop, gallon, 75c à $1; sucre par lb., 7c à 8c; fromage, par lb., 8c à 10c; miel coulé, lb., 10c à 12c; saindoux pur seau, $1.60 à $1.65; saindoux composé, seau, $1.45 à $1.55.

LEGUMES ET FRUITS. — Patates, à la poche, 40c à 60c; patates nouvelles, minot, 70c; oignons, la botte, 15c; fèves, la poche, 75c; pommes, le panier 90c; oignons, au paquet, 15c; ail, doz. paquets, 25c; carottes, au paquet, 20c, concombres, douz. 30c; navets, au paquet, 30c.

MARCHE DE BUCKINGHAM

MARCHE DE BUCKINGHAM

Foin No 1, la tonne $7.00; Foin No 2, la tonne, $6.00. Bœuf, le cent livres $5.00 à $6.00. Lard le cent livres, $6.50 à $7.00. Beurre, la livre, 15c. œufs, la doz. 16 à 17c. Mouton 6c à 7 cts. Agneau, 7c à 8c. Patates nouvelles, le sac $1.25. Avoine, minot, 38c. Poulet, la lb. 10c. Betteraves, 2 paquets 5c. Pois, minot, 90c. Melons, chaque, 25c. Fèves, le plat, 10c. Radis, 2 paquets, 5c. Carottes, 2 paquets 5c. Celery, le paquet 20c. Choux chaque, 10c. Concombre, chaque 5c. Framboises, boite, 90 à $1.00 Peaux, No 1, le cent livres $5.00.

Jours spéciaux du marché; mardi, jeudi et samedi.

MARCHE DE BEAUHARNOIS

Fromage, 7 1-4c à 7 3-8c la livre.
Beurre, 17c à 17 1-4c la livre.

M. le clerc du marché me donne la liste des prix du dernier marché:

Foin (nouveau) $5.00 le 100.
Paille, $4.00 la tonne.
Patates (nouvelles) $1.25 la poche.
Patates (vieilles), 45c la poche.
Oeufs, 14c à 16c la doz.
Beurre (de cultivateur) 17c à 17 1-2c la livre.
Concombres, 50c la doz.
Oignons, 35c la doz de paquets.
Carottes, 20c la doz de paquets.
Laitue, 2c à 3c le pied.
Avoine, 1c la livre.
Radis, 15c à 25c la doz de paquets.
Framboises, $1.00.
Bluets, 80c.
Miel, 10c la livre.
Sirop d'érable, $1.00 le gallon.
Porc frais, 9c à 10c la livre.
Lard, sur pied, 5c à 5 1-4c la livre.
Bœuf, sur pied, 3 1-2c à 4c.
Veau, 7c à 8c la livre.
Mouton, 10c à 12c la livre.

HALLE DE FARNHAM

—Le prix des denrées sur le marché est à la hausse. Nous cotons les œufs à 17c, le beurre à 18c, les patates 80c, l'avoine 50c, les pois verts $1.25. Les fruits, comme les framboises, les bluets, les groseilles, les gadelles, les cerises et les pommes sont en quantité et on peut s'en procurer à bas prix. Le foin vert se vend $8.00 la tonne.

Le Remède de Holloway contre les cors détruit complètement toutes sortes de cors et de verrues. Qui les endurerait alors, lorsqu'un remède aussi bon marché et aussi efficace est à sa portée ?

LE MARCHE DOMESTIQUE

Montréal, 2 août 1904.

Les marchés de notre ville, le marché Bonsecours surtout, était encombré ce matin de produits de tous genres, volailles, légumes, fruits, etc., etc. Tout cela est apporté de la campagne, des paroisses environnant la métropole commerciale.

C'est ici que les cultivateurs viennent le mardi et le vendredi, chercher la compensation de leur travail.

Il se fait bien du beurre et du fromage en certaine quantité, mais les cultivateurs des environs de Montréal comptent surtout sur notre marché. Et ils ont raison.

Doublez le volume de ce marché, vous doublerez le volume des choses nécessaires à la consommation, vous doublerez aussi les revenus tirés du sol. Vous doublerez le confort, l'aisance, la fortune.

Nos fermiers et nos cultivateurs ont à lutter contre des désavantages qui ne devraient pas exister. Ils ont à débourser des taux de péage qui diminuent beaucoup leurs profits. Ce système de barrière qui gêne la circulation et qui prend aux cultivateurs une partie considérable de leurs bénéfices, devrait être aboli. Puis les taux de fret sont trop élevés. Un cultivateur apporte à la ville une charge de paille qu'il vend $4.00. Il lui en coûte 80c. de fret et disons 10 à 15 d'autres dépenses.

Les moyens de transport ne consistent pas exclusivement dans l'organisation d'un puissant système de chemins de fer qui va d'un bout du pays à l'autre. Le Grand Tronc Pacifique ne donnera rien de rien aux milliers de cultivateurs qui liront ces lignes. Tandis que si les barrières de péage étaient abolies, s'ils avaient à payer des taux moins élevés sur les bateaux à vapeur, ils en retireraient des avantages immédiats.

Donc, cultivons le marché local, rendons-le facile d'accès.

BEURRE ET FROMAGE

Les derniers prix

COMMERCE Cultivateur

ST-ISIDORE DE LAPRAIRIE

Les prix des dernières ventes de beurre ont été de 16c, 16 1-2c 17, 17 1-4 17 1-2c, ce qui déduction faite du prix de la fabrication a rapporté de 58c à 58c du cent livres de lait. A la dernière paye faite par notre fabricant de beurre, M. J. Poupart, dimanche dernier la lait a rapporté 0.58.

Il y a ici du lait en abondance, les parcs étant de toute beauté.

ST-HERMAS

Le prix de la vente de fromage, le 30 juin a été de 7 1-2c. Lundi dernier, le prix était de 7 1-4c. Le beurre 17 1-2 cents.

A LA PATRIE

Le fromage a été vendu dernièrement 17 1-2c.

ST-PAUL L'ERMITE

M. tOdilon Archambault, a obtenu 17 cents pour sa dernière vente et 17 1-2 cents pour l'avant-dernière.

Il a payé à ses patrons, 65 cents par 100 libres de lait pour l'avant-dernière vente, et il se propose de payer 64 cents pour la dernière.

LANORAIE

Le fromage a été vendu dernièrement 7 et 7 1-8 cents et le beurre 17 1-2 cents et 17 3-4 cents.

STE-THERESE

Les prix de la dernière vente de beurre de la fabrique du village de Ste-Thérèse, sont de 17 1-2 centins.

A ST-LEON

Le prix de la dernière vente de beurre a été 17 1-4 cents.

M. L'ABBE J. C. JETTE

Vicaire à Varennes

(Corr. spéciale.)

Varennes, 2.—Nous avons eu le plaisir d'apprendre que notre nouveau vicaire est M. J. C. Jetté, qui jouit déjà dit-on, d'une grande réputation.

Nous sommes heureux de lui souhaiter la bienvenue.

CARTES de VISITE ou d'AFFAIRES

Travail tout à fait soigné et d'un genre très artistique. Echelle de prix des plus raisonnables. Consultez nous avant de donner votre commande.

La Cie de Publication "La Patrie," Limitée.
77, 79 et 81 rue St-Jacques, Montréal

Feuilleton du "Cultivateur"

La Conquete d'Odile

13 (Suite)

Donc, rien à redouter de Fontix vivant.

Pas plus qu'il n'avait à redouter de Valfroy, mort !...

— Monsieur, dit-il paisiblement à Huberthal, puisque mademoiselle Odile et moi nous sommes d'accord sur notre mariage... vous plairait-il que nous arrêtions ensemble l'époque où la cérémonie aura lieu ? Vous savez que je suis de famille catholique... Nous nous marierons donc à l'église catholique... Et je m'empresse de vous dire que si j'avais appartenu à la relegion protestante, cela n'eût point fait obstacle à cette union, car, pour devenir le mari de mademoiselle Odile, je n'aurais pas hésité à embrasser sa religion.

— Rien ne presse.

— Excusez-moi; je suis, au contraire, fort pressé d'être heureux.

— Vous savez que je m'oppose à ce mariage ?

Le comte eut un geste indifférent.

— Mademoiselle Odile est majeure. Elle me paraît décidée, de même que moi, à passer outre à votre volonté...

— Etes-vous bien certain de son amour ?

— Consentirait-elle à devenir ma femme si, ne m'aimant pas aujourd'hui, elle n'avait pas la certitude qu'elle m'aimera un jour ?

Huberthal restait froid et calme.

Il ne voulait pas laisser deviner qu'il savait de quelle odieuse menace Otto pesait sur le cœur d'Odile.

Il devait paraître résigné.

Mais non point toutefois sans protestations encore, car une résignation pareille venue si complète et si brusquement, n'eût pas manqué de paraître singulière au comte et eût éveillé ses soupçons.

—Laissons passer l'hiver monsieur, et remettons si vous le voulez bien cette cérémonie au printemps.

Otto sur ses gardes, parut surpris de ce calme.

—Puis-je espérer, monsieut, que d'ici là je pourrai triompher de vos dernières hésitations ?

Le lui laisser croire était au-dessus des forces d'Huberthal.

Il dit nettement.

—Jamais !... Le jour où ma fille deviendra votre femme, elle ne sera plus pour moi qu'une étrangère...... moins... elle me sera odieuse...

Après un moment de silence et sans transition :

—Ainsi monsieur, vous ne vous rappelez pas avoir connu le capitaine Valfroy avant le jour où vous lui fûtes présenté, lors de mon mariage ?

—Encore cette question ? fit Otto, avec une sorte d'impatience.

—C'est qu'il y a quelque contradiction entre ce qui m'a été dit et ce que vous affirmez de votre côté...

—Et que vous a-t-on dit s'il vous plaît.

—Que vous et Valfroy, vous vous étiez rencontrés...

—Cela est faux...

—Que vous vous reconnaissiez parfaitement.

—Je vous répète...

Huberthal étendit la main, et l'interrompant.

—Ou plutôt je me trompe... Vous connaissiez peu M. Valfroy, mais M. Valfroy vous connaissait fort bien......

L'allusion était directe.

Otto pâlit.

Huberthal mal armé pour cette attaque par les confidences incomplètes de Fontix, allait un peu au hasard, mais il s'aperçut quand même de l'effet qu'il venait de produire.

Jean de Fontix ne s'était donc pas trompé.

Au hasard, toujours, Huberthal continua son attaque.

—Vous faisiez allusion dernièrement à la mort mystérieuse du capitaine Valfroy... Vous avez dû, vous M. de Thannberg, ressentir du soulagement en apprenant cette mort.

—Pourquoi, s'il vous plaît ? M. Valfroy m'était indifférent, et je reserve mes regrets pour ceux de mes amis, hélas, en si grand nombre, qui ne sont pas revenus de France.

—Vous fréquentiez Bade, autrefois ?

— Comme tout le monde.

—Et sans doute, la maison de jeux ?

Thannberg se troublait de plus en plus, au fur et à mesure que les questions devenaient de plus en plus précises.

Mieux armé, Huberthal l'eût vaincu.

Otto répondit pourtant :

—Je suis si peu joueur que depuis trois ans, je n'ai pas tenu une carte.

Il ne mentait pas, c'était Odile qui avait fait cette conversion.

—De sorte que vous ne vous souvenez pas d'avoir rencontré M. de Valfroy dans cette ville, l'année qui précéda la guerre.

—En aucune façon !...

—Pouvez-vous m'expliquer dès lors, comment il se fait que M. Valfroy, en vous voyant tout à coup à Maison-Lourde ait tenu sur vous le propos suivant à M. de Fontix : "Je suis sûr que si je lui ordonne dans une heure, dans un quart d'heure, sous un prétexte qu'il trouvera, le comte Otto de Thannberg aura quitté Maison-Lourde et n'y remettra jamais plus les pieds...

Huberthal avait brulé ses vaisseaux.

C'était tout ce que Fontix lui avait dit.

M. de Thannberg sembla le deviner, car il répondait en souriant :

—Est-ce tout, monsieur ?

—Oui.

—Je regrette que M. Valfroy ne vous ait point révélé de quelle façon il pouvait exercer sur moi une si étrange puissance....

—Il tenait sans doute quelque secret de votre vie qui n'était point en votre honneur....

Toujours souriant :

—Permettez-moi, monsieur, de vous faire remarquer que cette supposition est absolument gratuite et vous en trouverez la preuve dans ce fait : le pouvoir que M. Valfroy se vantait d'exercer sur moi n'était pas grand, puisqu'il n'a pas exécuté sa menace... Je n'ai reçu de lui et je n'aurais toléré aucun ordre... Et je n'ai eu à chercher aucun prétexte pour quitter précipitamment Maison-Lourde, puisque je n'en suis point parti...

—Vous vous êtes battu, ce même soir ?

—Avec M. de Fontix, non avec M. Valfroy...

—Pour quel motif ?...

—Odile ...

Evidemment cet homme cachait une partie de la vérité.

Mais Valfroy était mort.

Et la vérité ne serait jamais connue.

Cet entretien, ces vagues soupçons du vieillard ne modifièrent en rien l'attitude du comte. Toutes ces choses lui paraissaient indifférentes. Il allait droit à son but, brisant tout sur son chemin. Il avait si bien préparé sa voie qu'il ne pouvait plus rencontrer d'obstacles.

Huberthal voulait lutter jusqu'au bout. Il aracherait Odile à cet homme.

Puis, au fur et à mesure qu'il se rappelait les confidences de la jeune fille, il se confirmait dans ses premiers doutes.

Sans cesse la même pensée revenait :

—Otto devait assister au rendez-vous de Blanche et de Valfroy....

Il eût été impossible de le deviner. Ce qui parlait en lui, ce n'était donc pas le raisonnement, mais plutôt une espèce d'instinct.

Toutefois, avec les détails qu'il tenait d'Odile, ne serait-il pas possible de tendre un piège à Otto, de l'obliger à se contredire et de l'amener peut-être à reconnaître qu'en effet, en cette nuit du 24 octobre, il s'était trouvé au rendez-vous du Moulin-Vieux ? Ce soir-là, Odile, évanouie, avait été transportée près du ruisseau, soignée par des mains inconnues... Quelqu'un avait eu pitié d'elle.... Ce ne pouvait donc être un malfaiteur vulgaire... Un malfaiteur ne se fût point occupé de cette jeune fille... n'eût pas eu, pour elle, ces soins délicats ...Mais où Huberthal ne comprenait plus, c'était lorsqu'il se demandait comment Otto — si c'était lui — avait pu deviner que le rendez-vous donné à Blanche l'avait été par Valfroy ? Comment ? Etait-ce le hasard qui l'avait servi en cette occasion ? Il se perdait vraiment dans toutes ces conjectures, en arivant à se dire : "C'est Otto !" et parfois aussi ses réflexions continuant et bouleversées par d'autres, en arrivant à se dire : "Ce ne peut être Otto !"

Mais ne voulant pas du sacrifice d'Odile, puisqu'il était innocent du meurtre—alors qu'il n'en eût pas voulu, même s'il avait été coupable,—le vieillard était décidé à tout, même au scandale.

Avant de livrer contre Otto son dernier combat, il eut avec Blanche un long entretien pénible.

Blanche vivait, depuis la mort de Valfroy, dans une retraite presque absolue, ne sortant que rarement, et toujours avec Huberthal lorsque celui-ci l'en priait.

Douce et triste, son âme était pour jamais en deuil.

En aucun temps, même quand il avait traversé sa crise de jalousie, Huberthal ne lui avait fait aucune allusion à Valfroy.

Ces deux cœurs vivaient très éloignés l'un de l'autre.

Blanche ne devinait donc même pas que son mari connaissait l'amour, voyait les regrets, comprenait la cause de la tristesse de sa femme ! Du reste, en elle, pas un remords puisqu'elle n'avait pas été coupable. Son affection et son respect ne s'étaient jamais démentis. Certes, elle avait vu un grand changement chez le vieillard. Cela datait de la mort de Valfroy ; mais, comme cela coincidait aussi avec la guerre, avec nos désastres, elle avait mis ce changement sur le compte de tant de catastrophes tombant sur la patrie et qui avaient broyé l'âme ardente de ce Français.

Elle ne s'était pas plainte. Elle trouvait, au contraire, un âpre bonheur à s'isoler, à n'avoir pas à répondre à trop de témoignages de tendresse.

Elle était restée, depuis deux ans, si au dehors de la vie de famille que, lorsque son mari la pria de lui donner un entretien, elle eut tout de suite l'appréhension d'une situation tendue, qui ne pouvait se dénouer que par un malheur.

Pour elle-même, elle ne craignait rien.

Elle était prête aux dévouements les plus extrêmes.

Pour Huberthal, elle craignait tout.

Le vieillard entra chez elle infiniment troublé.

C'est qu'il allait renouveler la secrète blessure qui saignait toujours, en faisant appel à tous les souvenirs de sa détresse d'autrefois. Puis ce secret, il l'avait gardé pour lui seul. Et il allait, à présent, confier à sa femme tout ce qu'il avait souffert, les jalousies terribles qui avaient failli faire de lui un meurtrier !

—Mon enfant, j'ai des choses graves à vous dire, et j'ai ensuite un conseil à vous demander... Nous sommes arrivés tous les deux à une heure de notre vie où nous allons être obligés de prendre une détermination suprême... de laquelle peut dépendre notre bonheur, notre considération...

Il ajouta, après un léger silence :

—Je ne dis pas : de laquelle peut dépendre notre bonheur, car depuis deux ans, pour vous comme pour moi, ce mot n'existe plus...

—Depuis deux ans ? dit-elle, tout de suite inquiète.

—Depuis notre mariage pour vous...

—Mon ami !...

—Et pour moi, qui ne savais pas, pour moi depuis le 24 octobre 1870.

—La mort de M. Valfroy...

—Oui. Ce fut ce jour-là, en effet, que fut tué le capitaine Valfroy...

—Quel rapport ? Pourquoi cette date !

—C'est que, ce soir-là, seulement, alors qu'auparavant je m'en doutais à peine, j'eus la certitude que vous ne pouviez m'aimer, puisque, depuis longtemps, vous aimiez Valfroy...

Elle se leva, brusquement, toute blanche, interdite.

Elle ne put que balbutier :

—Monsieur ! Oh ! monsieur !!

Il dit avec douceur :

—Est-ce donc que je me suis trompé ?

Elle se laissa retomber sur son fauteuil et se cacha la tête dans les mains.

Ce fut son aveu.

Il soupira.

—Pourquoi ne m'avez-vous pas fait cet aveu jadis, quand j'eus la folie de me croire toujours assez jeune pour demander votre main ! ! Que de larmes votre franchise nous eût épargnees à tous ! Et que de nuits sans sommeil !

Elle glissa à genoux :

—Je vous demande pardon !

—Je n'ai rien à vous pardonner. J'ai foi en vous !...

Et se rappelant la parole pleine de désespoir, par trois fois revenue sur les lèvres de Valfroy, au Moulin-Vieux, lorsqu'il tenait Blanche dans ses bras :

—Pourquoi suis-je venu briser votre vie à tous les deux !

Il l'obligea de se relever, de se rasseoir.

Il attendit qu'elle fût remise et en état de l'écouter.

—Blanche, vous ne me demandez pas comment il se fait que je sois si bien renseigné et surtout comment je le suis, depuis longtemps...

—Que m'importe, hélas !

—Blanche, je n'ignore plus rien depuis cette fatale soirée d'octobre...

Brusquement les yeux de la jeune femme venaient de se sécher.

Elle regarda Huberthal, tout d'abord avec effroi, puis avec une sorte d'horreur, et, debout, effarée :

—Vous étiez là !... Vous avez vu ? Vous avez entendu ?

—Oui.

—Alors, alors... c'est vous ! C'est vous qui l'avez tué, n'est-ce pas ? Oui, c'est vous ! Et voilà le mystère de cette mort expliqué !!...

Ah ! Dieu, ah ! Dieu !

Elle porta les mains à sa gorge. Elle râlait... Elle étouffait.

Et les yeux retournés, les membres raidis, elle se convulsa...

Il fut longtemps à la faire revenir à elle.

—Calmez-vous, Blanche, et écoutez-moi, je vous prie, jusqu'à la fin.

—Un mot, avant tout... Un mot, avant de vous écouter plus longtemps ...Le meurtrier de Valfroy, de Valfroy qui n'eut rien à se reprocher, comme je n'eus rien à me reprocher moi-même, est-ce vous ?

—Non !

Il dit cela avec le même calme, doucement, sans émotion apparente.

Et elle le crut.

Elle le crut, car elle savait qu'il n'eût point menti et que s'il avait été le meurtrier, il n'eût pas hésité à dire :

—C'est moi qui ai voulu faire justice et qui ai tué cet homme !

Alors, elle l'écouta de nouveau, encore secouée pourtant par des frissons nerveux, qui lui faisaient claquer les dents, comme si elle avait été sous la morsure d'un froid rigoureux...

—J'ai tout entendu au Moulin-Vieux, J'étais là, caché auprès de vous... et pas une une des paroles qui furent échangées entre vous ne m'échappa..... Après votre départ, je m'élançai sur cet homme... pour le tuer...

—Ah !

—Et l'arme tomba de mes mains..... Pourquoi l'aurais-je tué ? Parce qu'il avait volé mon bonheur ?... Hélas ! ce n'était pas vrai. C'était moi qui avais volé le sien !... Et je lui demandai pardon d'avoir brisé votre vie à tous les deux... Et ce fut tout...

—Ce fut tout ?

—Oui. Je partis... je le laissai seul... Et cependant, presque aussitôt, ce fut là qu'on le tua... Qui ? je l'ignore... je cherche... je chercherai tant que je vivrai, parce que je ne veux pas que l'on m'accuse... moi... et parce que c'est sur moi que retombent les soupçons...

—Sur vous ?

—Oui... Odile était là, elle aussi... Elle m'avait vu passer, elle m'avait suivi... Elle me vit menacer Valfroy. L'horreur la fit évanouir... et en revenant à elle, en se trouvant devant le cadavre de l'officier, comment eût-elle pu croire que j'étais innocent ? Mais ce n'est pas tout... Un homme connait notre secret, Blanche... le secret de votre amour... Un homme existe qui est prêt à soulever un grand scandale en dévoilant cet amour et en affirmant de plus, presque avec des preuves, que le meurtrier de celui que vous aimiez ne peut être que moi...

—Cet homme ?

Le comte de Thannberg. Quel rôle a-t-il joué dans ce drame ? Je ne le sais pas encore. J'essaie de le savoir. Quoi qu'il en soit, le hasard l'a bien servi, car, ayant deviné votre rendez-vous et mon intervention,—ayant deviné aussi qu'Odile me croyait coupable,—il a menacé Odile du scandale qui nous atteindrait, vous et moi, et c'est par de pareilles menaces qu'il a pesé sur la volonté de mon enfant et qu'il l'oblige au mariage...

—C'est l'œuvre d'un misérable...

—C'est une œuvre infâme. Nous l'empêcherons...

—Est-ce en notre pouvoir ?

—Je le crois, et voici pourquoi, Blanche, je suis venu vous demander conseil. Ce mariage est impossible, n'est-ce pas ?

—Certes, et, malgré tout, je n'y ai jamais cru, pour ma part.

—Il se fût accompli, pourtant, si Odile ne m'avait pas fait ces confidences. Et il s'accomplirait encore, si, vous et moi, nous n'étions là pour nous y opposer...

—Comment ?

—M. de Thannberg domine la volonté d'Odile par la menace du scandale dont nous serions victimes, vous et moi... Blanche, il faut que vous et moi nous acceptions ce scandale... et nous arracherons ainsi cette enfant à cet homme... L'arme qu'il tient prête nous frappe, mais Odile est sauvée...

Eperdue elle murmura :

—Expliquez-vous mieux, monsieur, car je n'ose comprendre...

—Vous serez perdue, Blanche, car M. de Thannberg saura dire que vous étiez aimée de Valfroy et que vous aimiez Valfroy...

—Mon Dieu !...

—Il saura dire que votre dernier rendez-vous fut donné au Moulin-Vieux, le soir même où Valfroy y trouva la mort...

—Ce serait infâme,

—M. de Thannberg, pour arriver à son but, qui est Odile, est décidé à ne pas reculer devant une infâmie... Ceci donc vous regarde... Il vous déshonore, car nul au monde ne croira que votre amour à tous deux ne fut point coupable... En outre, M. de Thannberg saura dire que votre dernier rendez-vous fut surpris par moi... ... Il le peut prouver, hélas ! Et, lorsqu'il aura prouvé que j'assistais à ce rendez-vous, comment pourrai-je jamais me disculper de l'accusation qui en découle tout naturellement : celle d'avoir tué Valfroy !... Vous me croyez, vous, et Odile me croit, mais pour me réhabiliter aux yeux du monde qui ne me croira jamais, une chose seule est possible : livrer le meurtrier... Le trouverai-je jamais ?

—Quel conseil puis-je vous donner, monsieur ?

—Ne le devinez-vous pas, maintenant ?...

—Je n'ose encore, monsieur, fit-elle, anxieuse.

—Il nous faut délivrer Odile... Son bonheur en dépend... Pour délivrer Odile, je n'ai qu'un mot à dire à M. de Thannberg. Ce mot le voici : "Usez comme bon vous semblera du secret que vous avez surpris... Odile ne vous appartient plus !" Dès lors, cet homme se vengera et nous serons perdus. Je suis résigné au déshonneur qui m'attend... Mon parti est pris... Toutefois, je suis venu vous demander, à vous, Blanche : "Voulez-vous me suivre dans mon sacrifice ? Voulez-vous, comme moi, vous résigner à la honte?" Voilà pourquoi je vous demande conseil, Blanche... Voulez-vous de ce déshonneur public ?... Ou préférez-vous qu'Odile se dévoue pour nous sauver ?

Si nous étions coupables tous les deux, j'hésiterais peut-être...

Elle saisit nerveusement les mains d'Huberthal.

—Mais je suis innocente comme vous êtes innocent vous-même... Qu'importe donc que cette honte rejaillisse sur nous... Notre vie, hélas ! est finie, monsieur, vous l'avez dit... Un peu plus de douleur ne la rendra pas plus lourde...

Emu, le vieillard murmura :

—Réfléchissez, Blanche, afin de vous éviter des regrets.

—Réfléchir et hésiter serait une faute...

—Vous voulez donc ?

—Je veux que vous sauviez Odile...Je ne veux pas, pour moi, du sacrifice sublime, impossible, de cette pauvre et chère enfant...

—Blanche, il sera donc fait selon votre volonté...

Il fit quelques pas vers le seuil.

Puis tout à coup il revint, lentement, vers sa femme.

Il lui tendit les mains, l'attira et lui mit un baiser au front.

C'était, depuis la sinistre soirée du 24 octobre, depuis la mort de Valfroy, la première caresse qu'elle recevait.

Si cruelle qu'elle fût cette résolution parut quand même un soulagement à Huberthal.

Il n'en dit rien à Odile.

Il ne voulait pas lui confier que c'était au prix de son honneur à lui, qu'il sauvait l'enfant.

Quand elle l'apprendrait, il serait trop tard pour s'y opposer.

Mais avec Otto une explication était nécessaire.

Elle ne se fit pas attendre. Huberthal écrivit le même jour au comte de Thanberg en le priant de venir à Maison-Lourde.

Cette prière était si étrange de la part du vieillard, que le comte devina tout de suite que des choses graves avaient dû se passer. Mais son caractère était de foncer droit au danger sans s'occuper de ce qui pouvait advenir.

Il accourut au reçu de la lettre.

Sans autre préambule, Huberthal lui dit nettement :

—Monsieur de Thanngerg, la situation trouble ou nous vivons, depuis longtemps, grâce à vous, vient enfin de s'éclaircir... Odile a parlé...

Le vieillard s'arrêta, s'attendant à une exclamation.

Otto était si loin de penser à ce que la jeune fille pouvait avoir révélé qu'il ne soupçonna rien.

Il dit, tranquillement :

—Odile a parlé ? Et qu'a-t-elle pu vous dire ?

—Comment, par quelles épouvantes, par quelles odieuses menaces, vous avez fait d'elle une esclave...

Cette fois, Otto pâlit.

—Et voici ce que nous avons résolu, monsieur... Puisque le hasard vous a rendu maître de notre secret, vous êtes libre d'user de ce secret ainsi que bon vous semblera... Vous pouvez publier partout ce qui est notre honte, l'histoire que vous ne connaissez pas toute, des amours de Blanche et de Valfroy. Le monde n'ajouterait pas foi à la protestation de leur honnêteté et je ne protesterai donc pas... Blanche sera donc déshonorée et j'aurai ma part de ce déshonneur... Vous pouvez également publier partout que je suis le meurtrier de Valfroy... Vous en donnerez presque des preuves... Bien que cela soit faux et que je sois innocent de la mort de cet officier, je ne protesterai pas non plus, car je n'ignore pas que tout est contre moi et m'accuse... Je dirai : Non ! simplement et je n'essaierai même pas de me défendre... Exécutez donc vos menaces, monsieur, nous sommes préparés à tous les malheurs et nous courbons d'avance la tête sous l'infamie que vous nous réservez... Du moins Odile est sauve ! Et c'est ce qui importe... Le reste n'est rien...

Interdit, Otto gardait le silence.

Il voyait, d'un coup, à la fois, s'écrouler toutes ses espérances.

Il balbutia, enfin :

—J'espère que vous n'avez pas dit votre dernier mot !...

—Le dernier !...

—Vous croyez sans doute que, de mon côté, j'hésiterai lorsqu'il s'agira de jeter votre nom et celui de votre femme au scandale public ?

—Non. Je sais que vous êtes prêt à cette infamie...

Otto eut un soubresaut. Puis, froidement :

—Cela est vrai... C'est une infamie... Et vous n'avez pas tort de penser que je suis prêt à la commettre...

—Vous voyez bien... Faites donc, et à la grâce de Dieu !

—Je ne veux pas profiter de l'irritation où vous êtes... Quand elle sera calmée, vous penserez sans doute autrement...

—Voici deux jours que je réfléchis. Je ne changerai plus d'avis maintenant.

—Vous demanderez conseil à madame Huberthal.

—C'est fait...

—Et elle ne proteste pas ?

—Je vous ai dit : "Il faut qu'Odile soit sauve ! Le reste n'est rien !"

—Soit, donc, !... Cependant, j'attendrai huit jours... Si, dans huit jours, vous n'avez pas changé d'avis, je parlerai...

—C'est huit jours que vous perdez...

—Adieu...

—Adieu, monsieur. Oubliez, je vous prie, le chemin de Maison-Lourde.

Le géant blond, les yeurs durs, s'incline légèrement.

Mais il traversa la cour et le jardin avec une démarche qui n'avait pas sa raideur habituelle... Elle était incertaine, presque chancelante...

L'homme était foudroyé...

Ce ne fut que quelques heures après qu'il se redressa, dans une révolte contre le coup imprévu qui l'atteignait.

—J'irai donc jusqu'au bout ! murmura-t-il...

Et il attendit les huit jours, terme qu'il avait fixé.

XI

UN CRI SEDITIEUX DE LAMPEREUR

Il n'y avait pas bien longtemps qu'un matin la prison de Posen, dans la Pologne allemande, s'était ouverte pour laisser passer un homme d'une trentaine d'années à peine, maigre, mais fortement bâti et d'apparence robuste. La prison s'était ouverte non pour se refermer sur un prisonnier nouveau, mais, au contraire, pour rendre un prisonnier à la liberté, après deux ans de détention.

Et le prisonnier n'était autre que le caporal Lampereur.

Pendant la guerre, il avait voulu s'enfuir, pour tâcher de regagner la France et d'y reprendre du service.

Il se croyait sauvé.

Et deux ans de prison avait puni sa tentative.

Dans la prison il avait bien essayé de s'évader encore, mais moins heureux que son lieutenant, ses tentatives avaient échoué.

Et il avait été obligé d'achever sa peine jusqu'au dernier jour.

Donc, la prison venait de s'ouvrir.

Et le caporal, dans la rue étroite, où en haut, se rejoignant des deux côtés les toits avancés des maisons de bois, le caporal resta la bouche ouverte, humant l'air, épanoui avec un large soupir de soulagement.

Puis, il ferma les yeux comme s'il avait été ébloui, non par le soleil, mais par la lumière de la liberté.

Lors de sa première tentative d'évasion, il avait pu se procurer des vêtements civils et c'était ainsi qu'il avait été repris.

Ce fut ainsi également qu'on le renvoya.

Son travail de prisonnier lui avait été payé.

Il sentait sonner dans ses poches ces thalers qui, additionnés, formaient la somme ronde de cent francs, fruit de la besogne de deux ans.

C'était avec cela qu'il devait rentrer en France.

S'il avait voulu avoir recours au chemin de fer de Posen en France, ses minces ressources n'eussent pas suffi.

—Quelle destination lui avait-on demandé lors de sa libération.

Le bon caporal avait hésité à répondre.

Il s'était gratté le front avec vigueur, s'était posé sur le pied droit d'abord, puis sur le gauche ensuite.

C'est qu'il avait deux partis à prendre.

S'en retournerait-il d'abord dans son village du Nord.

Ou bien irait-il à son régiment où son congé lui serait donné.

Que s'était-il passé en France, depuis deux ans, et qu'était-il arrivé à ceux qu'il aimait ? Au fils David qui n'était pas de Varnéville, au bon et solide Mailloche, au petit lieutenant de Fontix.

Deux ans auparavant il avait écrit à Fontix pour lui dire : "Ne soyez pas triste, je vous aiderai à retrouver celui qui a tué le capitaine Valfroy."

Certes, il n'avait pas été aussi catégorique, mais le lieutenant avait dû comprendre quand même à demi-mot.

Donc, Fontix devait attendre, dans la plus vive anxiété, le retour du caporal.

Devait-il faire attendre son officier. N'était-ce pas son devoir de se rendre à Maison-Lourde, avant tout ?

Il résolut d'écrire à son lieutenant,—une seconde fois. Où se trouvait le 94e régiment ?

Il l'ignorait, mais il adressait sa lettre au hasard, et la poste française, avec un jour ou deux de retard, saurait vite trouver la garnison et faire parvenir la lettre.

"Mon lieutenant, c'est pour vous dire que je viens d'écoper ce deux ans de rabiot dans une forteresse de Posen. Enfin je suis libre. Pour faire suite à ce que je vous ai insinué il y a deux ans dans une première lettre qui, j'espère, vous est parvenue, je souhaite de vous voir, et, comme je ne sais pas où garnisonne le 94e, je m'en vais aller droit à Maison-Lourde où j'aurai de vos nouvelles.

En même temps et pour mettre sa conscience en repos, il écrivait à sa fiancée :

"Ma grosse Fifine, je ne suis pas mort et je vais tout de même reparaître bientôt au pays. Mais, avant, faut que je fasse une course dans les environs de Metz.

"Après quoi, tu me verras revenir, bien content ; nous nous marierons, nous travaillerons ferme et nous ne nous quitterons plus..."

Après quoi, il partit.

Il traversa en chemin de fer toute l'Allemagne. Ordre lui avait été donné de ne pas s'arrêter en Allemagne.

Or la Lorraine et l'Alsace, hélas ! n'étaient plus en France.

Mais, si le caporal Lampereur était pressé d'accomplir ce qu'il considérait comme son devoir, c'est-à-dire de passer par Maison-Lourde, il était non moins pressé de faire ce qu'il considérait comme son plaisir, c'est-à-dire de revoir sa grosse Fifine.

Et il ne voulait pas perdre une minute.

Il considéra comme inutile le trajet qui l'obligeait à traverser la Lorraine, puisqu'il devait revenir sur ses pas.

Et comme il était entêté, il sauta du train pendant la nuit, avant d'arriver à Metz, et prit à travers la campagne.

Il ne savait trop, du reste, où il se trouvait.

Peu lui importait. Il était habitué à toutes les aventures.

Au jour, il se renseignerait.

Après avoir marché pendant une heure au hasard, il arriva dans un village, sur les bords d'une jolie rivière coulant, rapide, au pied de coteaux assez élevés.

—Ce ne peut-être que la Moselle murmura-t-il.

Il ne se trompait pas. Le village s'appelait Malroy.

Il avisa une auberge dans la grande rue, et se sentant fatigué et ayant très faim, il frappa.

Bien qu'on fût au milieu de la nuit, on finit par ouvrir une fenêtre.

—Qui êtes-vous ? que voulez-vous ?

Ces paroles étaient dites d'une voix un peu dure, mais elles étaient en bon français, avec l'accent lorrain.

—Ça n'est pas des Alboches, réfléchit Lampereur.

Et, franchement, il expliqua son cas. Soldat prisonnier, condamné à deux ans de détention, enfin libéré.

Et peut-être parce qu'il craignait qu'on ne le reçut pas, malgré cela, il se hâta d'ajouter :

—Je ne demande pas l'aumône. J'ai de quoi payer mon gîte...

L'homme, de sa fenêtre, répliqua :

—Je vais vous ouvrir la porte. Je ne vous demande point d'argent.

Un quart d'heure après, lesté d'un énorme morceau de pain et d'un quartier de fromage, Lampereur ronflait.

Il s'était promis de se réveiller à l'aube et de repartir aussitôt.

Mais depuis si longtemps il n'avait pas couché dans un vrai lit, avec des draps blancs et propres, une couverture de laine et un edredon, qu'il faisait grand jour quand il ouvrit les yeux.

—Diable ! diable ! murmura-t-il.

Et il se hâta de s'habiller.

En bas, il regarda l'heure. Onze heures sonnaient.

L'auberge était vide et Lampereur se sentait une faim d'ogre.

—Un morceau ! rien qu'un morceau ! après quoi je filerai.

Et il se fit servir une omelette. Sobre, il but de l'eau. Par malheur, l'aubergiste s'en aperçut. Et sans rien dire, il alla chercher une bouteille de vin blanc, un peu poudreuse, qu'il posa sur la table.

Or, depuis plus de deux ans, Lampereur n'avait pas bu de vin ! !

—Vous ne refuserez pas de trinquer dit l'aubergiste.

—Oh ! non, ce n'est pas de refus.

Mais de verre en verre, ce fut Lampereur qui avala le contenu de la bouteille à peu près dans son entier. Et nous devons dire que malgré sa sobriété, il y prit un sensible plaisir.

Il ne se rendit pas compte de l'imprudence qu'il commettait.

Il sentit monter en lui tout à coup une douce béatitude. Quand la bouteille fut vide, il se renversa sur le dossier de sa chaise, ferma les yeux à demi, sourit vaguement et vit tout en rose.

Sûrement la vie était une bonne chose, surtout quand on la voyait à travers l'or ensoleillé d'une bouteille de bon vin de Moselle. Surtout, quand, comme Lampereur, on n'avait rien à se reprocher... il avait fait son devoir pendant la guerre, en hardi soldat qu'il était... Il venait de reconquérir sa liberté... Il reverrait dans quelques jours, son gros garçon qui l'attendait au pays... et Fifine, une travailleuse comme il n'y en avait pas deux dans le Nord. Et avant de les revoir, il aurait sans doute eu l'occasion de rendre service à son petit lieutenant de Fontix, auquel le reliaient tant de souvenirs...

Enfin, il avait encore de l'argent, et tant qu'on n'a pas le gousset vide la vie est bonne. Donc, le brave Lampereur avait toutes sortes de raisons pour être heureux.

Et il l'était.

Il le fut jusqu'au moment où deux gendarmes allemands, casque en tête entrèrent dans l'auberge.

Ils étaient en tournée et venaient là pour déjeuner.

Ils prirent place à une table voisine de celle où se tenait le caporal.

Celui-ci les regarda de travers.

Il nageait en plein bonheur, et voici qu'il retombait brutalement dans la réalité en découvrant que le bonheur parfait n'est pas de ce monde.

Les deux gendarmes ventrus, la figure large, l'air paisible, semblaient bons garçons, et du reste, n'avaient pour le moment, que des intentions pacifiques car ils commandèrent des saucisses et de la choucroute dont un parfum violent, du fond de la cuisine arrivait jusqu'à eux et surexcitait leur appétit.

Au bout d'un instant, ils étaient servis...

Et ce fumet vint caresser désagréablement le nez du caporal.

Car Lampereur n'aimait pas la choucroute.

Puis, la vue de ces casques en terre française, de ces gens, qui, si paisiblement avaient pris leurs habitudes dans le pays de France, cette vue l'irritait.

Lampereur manqua de mesure et commit une imprudence.

Il ne s'en fût point rendu coupable si le petit vin de la Moselle, en sa bouteille poudreuse, n'avait travaillé son cerveau désacoutumé.

—Ça sent bien mauvais, ce que vous mangez là ! dit-il aux gendarmes.

Ceux-ci, éperdus de surprise, ne répondirent pas, bien qu'ils eussent compris.

Comment se trouvait-il un homme sous le ciel qui pût trouver que le parfum de la choucroute n'égalait pas, en finesse, les plus précieuses senteurs de l'Orient !... Et de quelle pâte cet homme était-il pétri ?

Ils laissèrent tomber sur Lampereur un regard de compassion.

Ils engloutissaient silencieusement.

Ce que voyant, Lampereur, nerveux, se boucha le nez.

Lampereur avait tort, assurément. Et puisque l'odeur de la choucroute l'incommodait, il n'avait qu'à s'en aller, sans se livrer, comme il le faisait, à une manifestation intempestive.

Le plus jeune des gendarmes était en train de porter à sa bouche un énorme morceau de saucisse fumée, appétissante, le long de laquelle s'effilochaient les brindilles blondes du choux fermenté et découpé menu.

Au geste insolent du caporal, il reposa lentement sa fourchette dans son assiette.

—Mon brave, dit-il, je vous répondrai ce qu'on dit souvent chez vous... si vous n'aimez pas la choucroute, libre à vous de ne pas la manger, mais ce n'est pas la peine d'en dégoûter les autres...

Le plus vieux, la bouche pleine, ajouta :

—Chez vous, on dit aussi que c'est la soupe qui fait le soldat... En Allemagne, c'est la choucroute... Et il faut croire que la choucroute vaut mieux, ou que votre soupe n'est pas bonne, car les Français sont de bien mauvais soldats...

La réplique était dure. Elle était lourde comme l'esprit germanique lui-même. Et elle dépassait le but.

A la plaisanterie de goût douteux, mais inoffensive, qu'avait faite le caporal, ils répondaient par un outrage gratuit.

L'épiderme de Lampereur était trop sensible.

Puis, il y avait aussi le petit vin de la Moselle, qui bouillonnait en son cerveau.

Aussi, la riposte ne se fit-elle pas attendre.

Elle tomba, retentissante, sous la forme d'une maitresse gifle, sur le visage épanoui du gendarme qui venait de parler...à

L'homme en vit trente-six chandelles et resta un moment ébloui, bouche béante, ouvrant des yeux énormes.

Il semblait se demander s'il ne se trompait pas et si c'était bien lui qui avait reçu pareille accolade...

Mais Lampereur était prêt à le recevoir.

Un croc-en-jambes adroit étendit le gendarme sur le sol, lourdement.

En même temps, le caporal fuyait.

En un clin-d'œil il était au bout de la rue du village, gagnant la pleine campagne, vers la Moselle.

Et il entendait cliqueter les sabres des gendarmes derrière lui.

Les soldats, empêchés par leurs armes et par leur uniforme, ne couraient pas bien vite et le caporal avait pris aisément de l'avance, filant comme une flèche sur la grand'route déserte.

Malheureusement, à quelque centaines de pas, en avant, se profilèrent tout à coup deux douaniers qui s'en venaient paisiblement déjeuner à Malroy.

Il était pris entre deux feux.

Il n'hésita pas à se jeter dans les champs, vers la Moselle.

Aucun bois à l'horizon.

LE SECRET DE LA
PERFECTION du BUSTE et de la TAILLE
ENVOYE GRATUITEMENT
Le Système Corsine Français de Mme Thora pour développer le Buste est un traitement domestique simple, garanti augmenter le Buste de six pouces. Il ... aussi les parties creuses du cou et de la poitrine. Il est employé depuis plus de 20 ans par les principales actrices et les dames de la société. Livre contenant les renseignements complets ENVOYE GRATUITEMENT. Il est très bien illustré de dames ... avant et après avoir employé le Système Corsine. Toute lettre absolument confidentielle.
MADAME THORA TOILET COMPANY,
Toronto, Canada

Il n'avait pas d'autre refuge que de se jeter à la nage. Il n'y avait pas de pont... Sur l'autre rive il serait en sûreté, car il était probable que les gendarmes ne se hasarderaient point à le suivre.

Les douaniers, en voyant les gendarmes poursuivre un fuyard, avaient avec eux et d'instinct concerté leurs efforts.

Arrivé sur le bord de la rivière, Lampereur n'hésita pas.

Il piqua une tête dans l'eau les bras en avant et les mains jointes, avec l'élégance et la maestria d'un nageur de profession.

Et craignant un coup de revolver, il plongea.

Gendarmes et douaniers arrivèrent juste pour le voir reparaître, aspirer une provision d'air et disparaître encore.

Il faisait très froid, un bain n'était pas agréable : ils restèrent en spectateurs, sur la rive.

Ils étaient du reste, assez pesants.

Ils ne tardèrent pas à reprendre l'avantage.

Le pauvre Lampereur avait trop bien dîné, et c'est une grosse imprudence que de se baigner après son repas, et surtout après avoir dégusté une bouteille, à peu près entière, d'un vin pétillant et fort !

Il sentit tout à coup qu'il étouffait.

Il se vit perdu.

Remonté à la surface, il fit de vains efforts pour s'y tenir.

Comme à travers un nuage de sang, il aperçut les gendarmes et les douaniers qui le regardaient.

Or, ceux-ci venaient de comprendre sa détresse.

Le gendarme qui avait reçu la gifle murmura :

—Il va boire un coup...

Et celui qui n'avait rien reçu dit :

—Il faut le laisser se tirer de là...

Paisiblement, ayant allumé leurs pipes ils ne quittèrent pas de l'œil l'homme qui se noyait. Et ils s'assirent sur la berge.

Or, Lampereur râlait...

Tantôt il disparaissait... et l'on pouvait croire que tout était fini.

Tantôt on revoyait sa tête effarée...

Sur la rive, les autres ne bougeaient pas.

Il ne se passait là qu'une chose toute simple, et même amusante.

C'était un Français de moins !

Alors, le caporal ne voulut pas mourir sans un dernier cri de protestation, un cri de défi, un cri de vengeance.

Et sa voix rauque, étouffée, rugit :

—Vive la France ! A bas la Prusse ! !

Puis il battit l'eau deux ou trois fois encore...

Gendarmes et douaniers s'étaient levés brusquement.

Ils ne pouvaient pas laisser pousser en leur présence un cri pareil, un cri aussi séditieux.

Et tuniques bas, casques au loin, pantalons et bottes rejetées en un clin d'œil, les gendarmes s'élancent.

C'est un délinquant qu'il s'agit d'arrêter.

Ce n'est pas un noyé qu'il s'agit de sauver.

En quelques brassées vigoureuses ils l'atteignent, le saisissent par les bras, la ramènent au bord.

Une demi-heure après, le bon Lampereur revenait à lui, entre quatre murs noirs et nus, éclairés par une petite fenêtre garnie de fortes grilles derrière laquelle on apercevait des arbres fruitiers.

Il était au violon !

Quand il s'en rendit compte, c'est-à-dire lorsqu'il eut repris la pleine possession de ses facultés, la première qui lui vint fut celle-ci :

—Je veux essayer de m'en aller.

Et quand il se fut mis debout, son premier geste fut pour la solidité des barreaux de la petite fenêtre.

Malgré toute sa vigueur, il ne put les ébranler.

La nuit était venue sur ces entrefaites.

Evidemment les gendarmes attendaient qu'il fût mieux pour le conduire à Metz, en prison. Il n'en sortirait, de cette dernière, que pour être mis en jugement. Et le caporal était sûr de son affaire. Il ne s'en tirerait pas sans quelques mois de détention.

Il était furieux contre lui-même.

Et d'autant plus furieux qu'il se reconnaissait tous les torts.

Il entendit qu'on remuait une clef dans la serrure.

Il se hâta de se recoucher sur le lit de camp.

Un gendarme entra, vint à lui, une lumière à la main :

—Eh bien, ça va mieux ?...

—Pas trop, dit Lampereur, qui voulait gagner du temps et n'avait qu'une crainte, celle d'être expédié à Metz.

—Avez-vous faim ?

—Oui, il me semble que je mangerais bien...

Par le fait— il n'osait l'avouer— il se sentait un appétit féroce.

—Je vais vous faire apporter un morceau de quelque chose...

Une heure se passa, puis deux heures... puis trois heures...

Lampereur tournait dans sa cage en serrant sa ceinture.

—Ils vont me laisser mourir de faim !

Non. Ce n'était pas l'intention des gendarmes.

Vers huit heures, la porte s'ouvrit.

Le plus jeune entra, avec un panier qu'il déposa sur les planches du lit. Et il laissa une lanterne au caporal pour qu'il y vit plus clair.

Il avait un sourire goguenard dont Lampereur ne pouvait deviner le motif, mais quand l'homme fût sorti, pouffant de rire, le caporal enleva la serviette qui recouvrait le dîner du panier.

Et alors, seulement, il comprit.

Le panier contenait une plantureuse choucroute ! !

—Et, par-dessus le marché, ils se moquent de moi ! murmura le prisonnier.

Ce fut rageusement qu'il avala son repas exécré. Il faut dire pour la honte de notre ami qu'il n'en resta pas une bouchée. Tout y passa. Elles y passèrent, les saucisses fumées et les

SON MARI ETAIT UN IVROGNE

Une dame qui guérit son mari de l'ivrognerie raconte comment elle acquit le bonheur chez elle.

UNE LETTRE PATHETIQUE

"Je me proposais, depuis longtemps, de faire essayer la Tasteless Samaria Prescription à mon mari pour l'empêcher de boire, mais je craignais qu'il ne s'en aperçut, et cette pensée m'énervait. J'hésitai pendant près d'une semaine, mais, un jour, qu'il arriva à la maison ivre, après avoir presque tout dépensé son salaire, je résolus de m'efforcer de sauver notre maison de la ruine qui venait à grands pas. J'envoyai chercher la Tasteless Samaria Prescription, et le lendemain matin, j'en mis dans son café et je surveillai les résultats. Au dîner et au souper, j'en mis davantage. Voyant qu'il ne s'en doutait nullement, je continuai à lui en donner régulièrement. J'avais découvert quelque chose qui me réjouissait grandement, et un avenir agréable et souriant s'ouvrait devant moi — une demeure paisible et heureuse, une part des bonnes choses de la vie, un mari attentif et aimant, du confort, et tout ce qui est cher au coeur d'une femme ; car mon mari m'avait dit que le whiskey était une chose dégoûtante, qu'il ne voulait plus prendre. C'était bien vrai, car il cessa de boire avant d'avoir tout pris, mais craignant qu'il ne recommençât, je continuai à lui donner le remède et j'en envoyai chercher de nouveau. Il n'a jamais bu depuis et je vous écris cette lettre afin de vous remercier cordialement. Je crois sincèrement que ce remède peut guérir les cas les plus graves."

ECHANTILLON GRATUIT et circulaire contenant détails, témoignages, et prix, envoyés dans une enveloppe cachetée. Correspondance religieusement confidentielle. Incluez un timbre pour la réponse. Adressez : THE SAMARIA REMEDY Co., 25 Jordan St., Toronto, Can. jno

tranches de jambon fumé aussi et ils furent prestement engloutis, les choux succulents, blonds, fins.

Quand on le desservit, Lampereur paraissait consterné d'avoir obéi à une telle tentation et d'avoir eu cette faiblesse.

Le gendarme, goguenard, demanda :

—C'était bon?

Lampereur grogna une réponse qui n'en était pas une, où il y avait de tout, un oui, un non, un remerciement, un juron...

Il ne voulait pas se compromettre.

Il dormit tranquille.

Le matin, vers huit heures, le même gendarme rentra, toujours souriant, avec le même air moqueur et avec, aussi, le même panier.

Il le d[illegible]ion auprès du prisonnier.

—Avez-vous faim?

—Dame, vous savez, la nuit, ça creuse toujours un peu...

L'autre sortit.

Et Lampereur resta en tête avec son déjeuner.

Déjà une vague odeur venant du panier, lui avait donné le pressentiment de ce que pouvait être son menu, ce matin là.

Il enleva la serviette.

Un fumet s'envola d'un superbe plat d'une ration qui aurait pu rassasier deux hommes...

Mais, hélas! c'était encore un plat de choucroute!

Il le dévora quand même.

On ne boude pas contre son ventre.

Seulement comme le caporal sentait la plaisanterie et ne pouvait y répondre, il en éprouvait de l'humiliation.

Un peu avant midi, le même gendarme vint reprendre le panier et en mit un autre à la place.

La même question fut adressée:

—C'était bon, monsieur?

—Pas mauvais, pas mauvais!...

—On s'y fait, à la longue, voyez-vous!

Et il s'en alla.

Lampereur découvrit le panier.

C'était une troisième choucroute de plus en plus appétissante.

—Mais ils me mettent à l'engrais! murmura le prisonnier, furieux.

Cette fois, il voulut protester et la laissa intacte. Mais, à ce jeu, il ne pouvait être le plus fort. Quand le gendarme s'aperçut que le caporal n'avait pas touché à sa ration, il la lui laissa en disant:

—Vous la mangerez ce soir... froide, c'est encore meilleur!

Et comme le soir, l'estomac de Lampereur criait famine, la ration entière y passa jusqu'au dernier brin de choux.

—C'était bon? demanda le geôlier moqueur, pour la troisième fois.

—Excellent! !

Lampereur ne voulait plus combattre.

Il s'avouait vaincu!...

Et c'était sans doute ce qu'attendaient les gendarmes.

Le soir même on lui ouvrait la porte du violon. On le conduisait devant le commissaire de police qui lui administrait une semonce.

Après quoi, on le jetait au chemin de fer, dans un train en partance pour la frontière.

Mais cette fois il ne fut pas seul.

Les deux gendarmes l'accompagnèrent jusqu'à Amanvillers, où ils le laissèrent.

—Une autre fois, fit le plus jeune, ne dites plus de mal de la choucroute.

Lampereur était décidé à ne pas s'éloigner de la frontière.

Il coucha dans un village voisin et le matin, avant le jour, et à pied, cette fois, il prenait, après s'être fait renseigner, le chemin de Maison-Lourde.

Il y arriva vers dix heures sans encombres.

Il traversa lentement les bois, qui grimpaient le flanc du coteau et qui lui rappelaient tant ce souvenirs.

A l'entrée de la carrière abandonnée, il s'arrêta.

C'était là dans ces galeries souterraines, qu'il avait fait tant de pélérinages avec Mailloche et le fils David.

En bas, il y avait le vieux moulin auprès duquel une nuit, où tous les trois, ils étaient gris, le caporal dégrisé le premier avait eu cette singulière vision qu'il n'avait pas oubliée, d'un officier prussien traversant le bief et grimpant dans le moulin par la roue mousseuse qui craquait sous son poids.

Et c'était dans un carrefour de ce même bois, que les trois compagnons, en cette nuit, s'étaient heurtés au comte de Thannberg, s'étaient battus avec lui, et l'avaient désarmé ce son sabre.

Que de souvenirs...

Tout à coup on lui frappa sur l'épaule et une voix en colère, aigue et pénétrante comme une pointe de couteau, criait comme si le caporal avait été sourd:

—Eh! mon brave, que'est-ce que vous faites-là?

C'était la vieille Mathieu.

—Je ne fais rien dit Lampereur avec calme, je me souviens seulement.

—De quoi?

—D'un tas de bonnes choses, qu'avec les camarades, nous avons trouvés là-dessous, pendant les mois de blocus... Ah! il y en avait! il y en avait! ...... De quoi nourrir une garnison! Des bouteilles, de la liqueur, du vin vieux, et des poules, des lapins, des canards des pigeons, des jambons et des andouilles, oh! des andouilles surtout! Les belles andouilles! ...

Furieuse, Mathieu éclata:

—Alors, c'est vous qui veniez me voler mes vivres.

—Oui, fit Lampereur, mélancoliquement...... Dans ce temps là on pouvait encore espérer qu'on se battrait et que le pays ne deviendrait pas allemand.

Toute la colère de Mathieu tomba.

—Oui, vous avez bien fait de me prendre mes provisions, dit-elle... mes pauvres enfants, vous avez tant souffert...

Puis, remarquant la mise presque en guénilles de Lampereur!

—Mais qui êtes-vous? Et d'où venez-vous?

—Je reviens du fond de l'Allemagne où j'étais retenu prisonnier, et si, vous me voyez à Maison-Lourde, c'est parce que je crois que je puis y être utile à quelque chose... Dites-moi seulement un mot... Mon lieutenant, M. Jean de Fontix, est-il toujours vivant?

—Il est vivant.

—Et le meurtrier de mon capitaine M. Valfroy. A-t-on fini par le découvrir.

—Pas encore.

—C'est tout ce que je voulais savoir, maintenant conduisez-moi à la cuisine et faites-moi servir quelque chose.

Mathieu conduisit tout d'abord Lampereur à la cuisine.

Après quoi elle alla prévenir Philippe Huberthal de l'arrivée du soldat et de ses paroles singulières.

Huberthal descendit aussitôt.

Et comme le caporal se dérangeait de son repas :

—Non, non, restez assis... Nous causerons pendant que vous déjeunerez... Ce soir, nous dînerons ensemble... Mon brave garçon, vous avez fait à la vieille Mathieu certaines allusions à Jean de Fontix et au meurtre du capitaine Valfroy, qui sembleraient prouver que vous pourriez, sur ce meurtre, nous donner des renseignements utiles.

—Je le crois, en effet. Et même je le crois si bien qu'ayant à choisir entre revoir ma bonne amie, au pays, ou accourir à Maison-Lourde pour y raconter ce que je sais, je n'ai pas hésité... Je suis venu chez vous ... Fifine ne sera peut-être pas contente, mais je lui expliquerai la chose...

—Si vous nous aidez à pénétrer un pareil mystère, dit Huberthal ému, vous nous aurez sauvés d'un grand malheur.

Il n'en dit pas davantage et ne voulut pas répondre au regard interrogateur du caporal.

—Que nous apprendrez-vous ?

—Monsieur, dit Lampereur, qui ne perdait pas une bouchée, j'ai écrit à mon lieutenant de se trouver à Maison-Lourde aussitôt qu'il lui serait possible d'obtenir un congé. Comme j'ai laissé transparaître dans ma lettre les raisons pour lesquelles je lui faisais une pareille demande, comme il s'agit de son ami Valfroy, et de cette malheureuse accusation contre laquelle il eut tant de peine à se défendre autrefois, je suis certain que mon lieutenant fera diligence et nous arrivera un de ces matins...

—Vous ignorez ce que M. de Fontix est sous le coup de la justice allemande et qu'en venant ici il court les plus grands dangers ?

—Oui, je l'ignorais, mais mon lieutenant n'a pas froid aux yeux. Il a déjà dû trouver des moyens pour venir vous voir, n'est-ce pas ?

—En effet.

—Eh bien ! il en trouvera d'autres pour venir encore. Ce qui fait, monsieur, que pour vous dire tout ce que j'ai dans mon sac, je désire beaucoup que mon lieutenant soit là... S'il ne vient pas, nous aviserons à nous deux.

—Comme il vous plaira, mon garçon. Dès lors, attendons !

Le comte de Thannberg avait dit à Huberthal :

—Je vous donne huit jours pour réfléchir.

Depuis trois jours déjà s'étaient écoulés.

Or, Huberthal n'avait aucun doute, le comte exécuterait sa menace. Il était cruel et vindicatif. Il irait jusqu'au bout de sa vengeance et accomplirait son infamie. Le vieillard était résigné. Blanche, elle, attendait la catastrophe en courbant la tête. Odile pleurait et tremblait.

Dans tous ces espoirs, l'arrivé ce Lampereur mettait soudain une espérance.

La lettre du caporal était parvenue à Jean de Fontix à Verdun.

Jean n'avait pas encore repris son service au 94me.

On se rappelle qu'il avait demandé un congé assez long, pendant lequel il voulait accomplir deux missions, celle de retrouver les débris du drapeau de 1870, celle de rechercher, si possible, le meurtrier de Valfroy. Il avait compté, pour cette dernière sur le caporal Lampereur dont une première lettre jadis, avait fait naitre en lui certains espoirs. Depuis, plus de nouvelles.

Après avoir reconquis dans la carrière de Maison-Lourde, les trois glorieuses couleurs, Jean avait regagné Verdun.

Naturellement, David et Mailloche ne l'avait pas quitté!

Il déposa le drapeau entre les mains du colonel.

Celui-ci le contempla longtemps dans une émotion profonde.

Puis il dit:

—C'est bien lieutenant, c'est très bien.

Et les deux officiers s'embrassèrent.

Deux jours après sur un ordre du colonel, les officiers du 94e de ligne étaient réunis dans la cour du vieil hôtel de ville.

Nul ne savait le motif de cet ordre.

On attendait le colonel.

Il arriva.

En quelques mots émus il expliqua:

—Messieurs, j'ai une grande nouvelle à vous annoncer. une grande joie à vous causer... Vous avez cru perdu pendant la guerre, le drapeau du 94e Regardez!

En même temps une compagnie du régiment entrait, formant escorte au drapeau effiloché, noirci, en guénille dont la moitié de la hampe manquait mais où restait l'aigle encore, où les trois couleurs flamboyait où les batailles d'autrefois se lisaient toujours comme un encouragement à ne pas désespérer du présent, et un exemple pour les batailles de l'avenir.

Il y eut un frémissement parmi les officiers.

Tous pâlirent, tirèrent leur sabre et saluèrent.

En même temps le colonel commandait.

—Au drapeau!

Les tambours battirent, Les clairons sonnèrent. Et ce bruit guerrier emplissait l'étroite cour de la vieille maison de ville, celle qui avait vu tant de drames, déjà et des plus douloureux.

—Messieurs, disait le colonel, il est juste de remercier publiquement celui d'entre vous à qui nous devons de retrouver notre drapeau... J'ai nommé le lieutenant Jean de Fontix... C'est lui qui empêcha que notre aigle ne fût versée commt cinquante-deux autres à l'arsenal de Metz pour être ensuite livrée à l'ennemi honteusement, comme on livre une marchandise que l'on achète.

Fontix, un peu en avant du drapeau, écoutait, les yeux baissés, le cœur en tumulte. Qu'allaient-ils faire, tous ces officiers qui, depuis la fin du blocus, s'étaient tenus à l'écart, refusant de frayer avec lui, ne lui adressant la parole que lorsque les besoins du service le commandaient?

Allaient-ils se souvenir encore de l'accusation infâme autrefois portée contre le jeune homme?

Le colonel lui-même attendait anxieux.

Il partageait l'angoisse de Fontix.

Mais l'attente ne fut pas longue et si l'épreuve allait être cruelle, la réparation l'effaça et fut complète.

Lentement, les officiers, camarades ou supérieurs, s'avançaient vers Fontix.

Et ils tinrent à lui serrer les mains.

Et il n'y en eut pas un qui ne lui dit, très bas, les yeux humides:

—Pardon!

Jean était dans un jour de bonheur.

Le matin même, il avait reçu la lettre de Lampereur, dans laquelle celui-ci lui donnait rendez-vous à Maison-Lourde.

Lampereur, dont il n'avait plus de nouvelles depuis si longtemps.

Lampereur qui, jadis, avait fait éclore en lui l'espérance de deviner le mystère du meurtre de Valfroy.

Lampereur qu'il croyait mort!!

Il voulait partir tout de suite, afin de profiter de ses derniers jours de congé, mais le colonel le retint jusqu'au lendemain.

Au cercle militaire, il y avait fête, le soir, en l'honneur du petit lieutenant.

A tous, il faisait lire, joyeux, la lettre du caporal.

—Qui sait si, grâce à ce brave garçon, je n'apprendrai pas la vérité!

Il ne partit que le lendemain matin.

Arrivé vers midi à la station frontière de Batilly, il ne voulut pas aller plus loin. Il s'y arrêta et attendit le soir pour passer en Allemagne. Il se rendrait, la nuit, à Maison-Lourde, Lourde, afin de dépister la police allemande.

A Maison-Lourde, vers une heure du matin, il jetait quelques poignées de gravier dans les fenêtres de la chambrette que Mathieu occupait, à l'angle du rez-de-chaussée.

La fenêtre s'ouvrait aussitôt, la tête furieuse de Mathieu apparaissait.

Et sa voix grondait :

—Eh bien quoi? Eh bien, qu'est-ce que l'on veut?

Fontix se montra et, souriant :

Ne réveillez personne, ma bonne vieille, et donnez-moi un lit!...

Elle le reconnut, à sa voix, car la nuit était très obscure.

Elle se hâta de se lever, fit entrer Fontix, alluma du feu.

—Faut-il que je prévienne M. Huberthal? Et mademoiselle?

—Mais non, à quoi bon. Demain matin, ce sera bien assez tôt.

—Il faut vous dire que vous tombez comme mars en carême... J'ai entendu dire hier que tout le monde vous attendait! Et avec quelle impatience! Dieu le sait! Mais pourquoi vous attend-on? Qu'est-ce que l'on manigance encore? Ça, je n'en sais rien. Tout ce que je peux vous dire, pour vous rendre de bonne humeur, c'est que l'officier prussien n'est pas revenu ici depuis quelques jours, et qu'il n'envoie plus de fleurs... Je crois avoir deviné que ses affaires ne marchent plus aussi bien... mais on ne me prend pas pour confidente, vous comprenez? Il faut que je devine... Je ne suis pas fâchée de ne plus le voir ... ce Prussien de malheur. Odile mariée à cet homme, mais, mon pauvre enfant, j'aurais mieux aimé la voir morte!

—Est-ce qu'il n'y a pas aussi à Maison-Lourde, un de mes anciens soldats?

—Le caporal Lampereur? Si fait, Il vous attend comme le Messie... un brave homme, bien qu'il m'ait volé mes provisions pendant la guerre...

—J'en ai mangé, moi aussi, de vos provisions, Mathieu... et, à ma décharge, je ne savais pas qu'elles venaient de vous!

La bonne vieille sourit.

Depuis longtemps sa rancune était dissipée.

Elle avait fini d'allumer le feu. Elle alla préparer un lit Une demi-heure après Cean de Fontix, sous le même toit que la douce Odile, dormait paisiblement.

Il s'évrilla de bonne heure.

Il avait hâte de voir le caporal Lampereur et djentendre ses explications.

Déjà Lampereur, lui aussi, était éveillé.

Mathieu l'avait prévenu de l'arrivée de Fontix pendant la nuit et il attendait le lever de son lieutenant en se promenant le long des pelouses desséchées par l'hiver où tous les arbres délicats étaient encore enveloppés de leurs gaines de paille.

Huberthal et Odile furent bien vite prévenus.

Anxieux de ce qu'ils allaient apprendre, ils s'habillèrent à la hâte.

Blanche, seule, resta chez elle, tenue à l'écart d'un commun accord... car il s'agissait de Valfroy, surtout... c'était de Valfroy qu'on allait parler... Et elle ne devait pas entendre !

Lorsque eJan de Fontix voulut sortir, on frappa à sa porte

C'était Huberthal. Le vieillard l'entraina au salon.

—Venez, mon enfant, venez vite ! Avec quelle impatience nous vous attendons !

Odile vint présenter son front à son fiancé.

Elle était toujours très pâle. Elle avait tant souffert, dans ces atroces tortures morales ! Il lui fallait du temps, et beaucoup de bonheur, pour retrouver la fraîcheur de son visage. Mais, malgré cela, les yeux n'avaient plus ce trouble de bête blessée à mort, cet affolement des anciens jours... Ils étaient redevenus limpides, et maintenant rien ne ternissait plus leur bleu céleste.

Fontix tendit les mains à Lampereur.

Humblement, le caporal se tenait à l'écart.

Et pourtant, n'était-ce pas cet humble qui allait être l'artisan du bonheur de ceux qui se trouvaient là ?

EATON'S A PROPOS DE COMMANDES PAR LA POSTE TORONTO

Vêtements de Dames à Prix Remarquablement Bas

Costumes de Rue $7.75 Imperméables en Cravenette $5.00 Jupes de Rue $2.95, $3.98

En achetant judicieusement—directement des moulins—et en ayant recours aux méthodes de fabrication les plus perfectionnées, nous pouvons offrir ces marchandises à ces prix remarquablement bas. En réduisant le coût de la production, nous ne perdons pas de vue la qualité, car pour nous, la qualité est la première considération. Nous n'employons pas le matériel bon marché et inférieur que l'on rencontre si souvent dans les vêtements prêts à mettre, nous n'employons que les meilleures étoffes de cette classe que l'on puisse se procurer et nous refusons absolument tout matériel que nous ne pourrions recommander. La perfection de l'ajustement, la supériorité du fini et la main-d'oeuvre élaborée qui caractérisent les numéros suivants sont la caractéristique de nos vêtements. En achetant de nous vous épargnez tous les profits des agents.

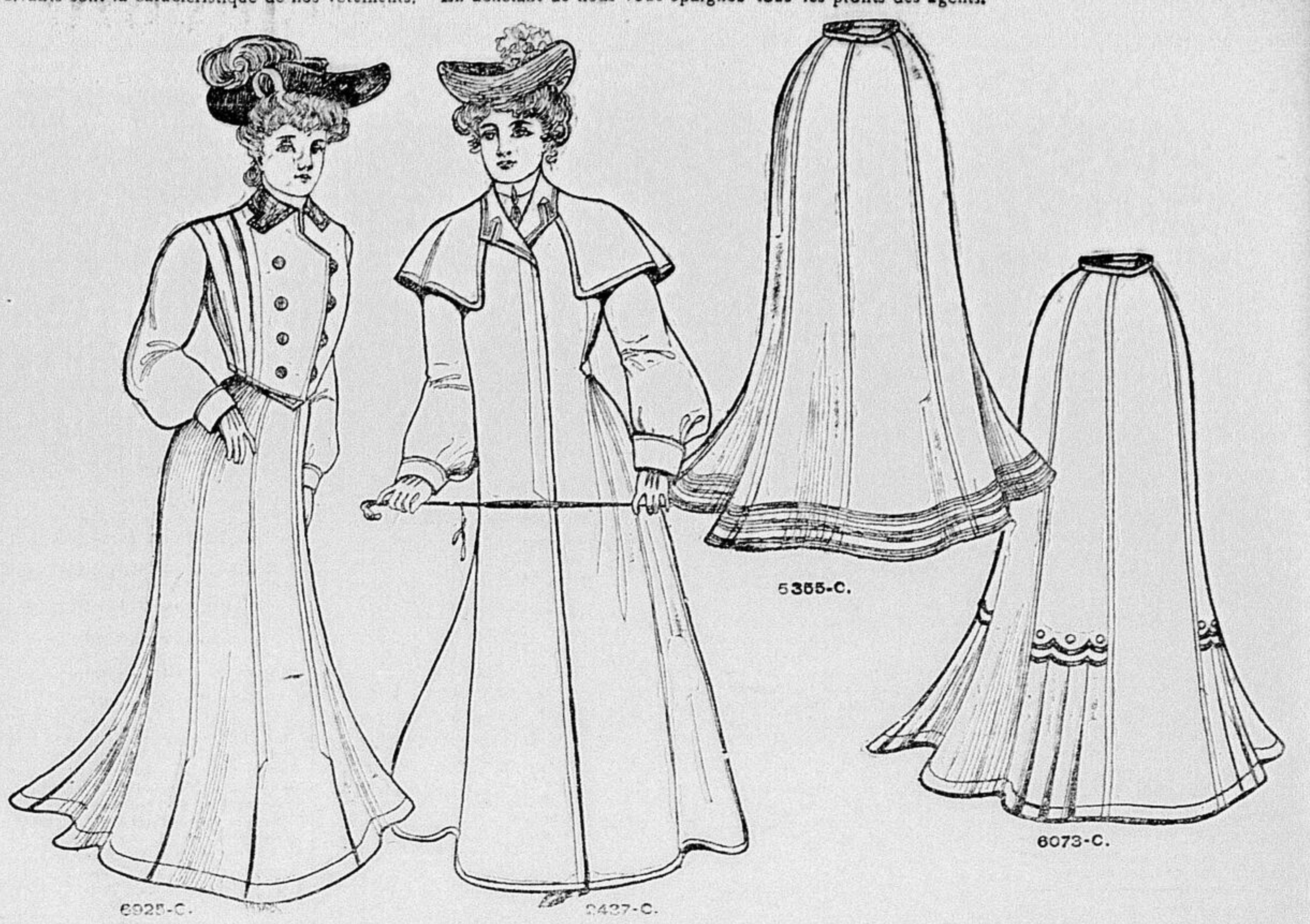
5355-C.
6925-C.
2437-C.
6073-C.

6925—C. Ce très attrayant costume de rue est fait de cheviotte Preston, pure laine. La caractéristique spéciale du manteau est le devant qui peut être porté soit ouvert ou fermé. Le revers est fini en soie taffetas et bordé de galon. La doublure du manteau est en mercerette de bonne qualité. Les plis latéraux en avant donnent au costume un fini confortable et joli. Il en fait avec effet de collet en soie taffetas bordée de galon et à une nouvelle ceinture du même drap. Les couleurs sont : noir, bleu-marin et Oxford. La jupe est à sept lés avec plis latéraux au bas et elle n'est pas doublée. Les grandeurs sont 32, 34, 36, 38, 40 pouces, mesure du buste, avec un choix de longueurs de jupes de 39, 40, 41 et 42 pouces, en mesurant le devant de la jupe, du bas de la blouse jusqu'au bas de la jupe. Bandes de la blouse comme suit : bande de 23 pouces pour buste de 32 pouces, 24 pouces pour buste de 34 pouces, 25 pouces pour buste de 36 pouces, 26 pouces pour buste de 38 pouces, et 28 pouces pour buste de 40 pouces. Prix régulier, $9.50. Prix spécial ... 7.75

2437—C. Un manteau idéal pour jours de pluie, confectionné en cravenette de tweed et rayée, de belle qualité, dans les nuances de noir et blanc, bleu-marin et blanc et gris français ; il est à dos ample, avec ceinture. C'est un vêtement confortable autant qu'utile pour voyager ou porter le soir ; son poids léger et son effet de tweed lui donnent une apparence fort de toilette, et c'est une acquisition de valeur pour toute garde-robe de Dame. Les grandeurs, mesure de buste, sont 32, 34, 36, 38, 40 et 42 pouces, avec choix des longueurs, 54, 56 et 58 pouces, en mesurant le dos depuis le bas du collet. Bonne valeur à $7.50. Prix spécial. 5.00

6073—C. Une magnifique jupe de sortie en cheviotte mélangée de fantaisie, à carreaux très fins, dans des mélanges de noir et blanc, bleu-marin et blanc, brun. Plis latéraux au bas, garnies de soie et de boutons. Grandeurs à la taille, 22, 23, 24, 25, 26, 27, et 28 pouces, avec choix de longueurs, 38, 39, 40, 41 et 42 pouces. Prix régulier, $5.00. Prix spécial. 3.98

5355—C. Jupe en cheviotte mélangée de fantaisie, pure laine, couleurs de noir et blanc, finies au bas de trois groupes de piqûres de soie, sept lés, faites avec double couture piquée à trépointe, joliment bordées à l'intérieur. Mêmes grandeurs qu'au No 6073. Prix régulier, $3.75. Mais afin de nous procurer une commande d'essai, nous les offrons au prix extrêmement bas de 2.95

Ce sont des Vêtements spéciaux pour notre Vente de Juillet et Aout.

Notre Grand Catalogue est envoyé gratis. Demandez-le.

THE T. EATON Co. LIMITED
TORONTO, CANADA. P-C

Si vous n'etes pas satisfaite, nous vous remettrons votre argent.

—Bonjour, mon brave ami, dit l'officier avec émotion. Je suis heureux de te revoir.

Les robustes mains s'étreignirent.

Le caporal demanda :

—Mon lieutenant a bien reçu mes deux lettres ?

—Oui, les deux.

—Comme je ne connaissais pas la garnison du régiment, je n'étais pas sûr... Mon lieutenant a dû me croire perdu ?

—Mort, mon ami... Que t'est-il arrivé ?

—J'ai voulu me tirer des pieds, à Posen, et j'étais parti sans tambour ni trompette, quand, vlan! je suis retombe entre leurs mains... Et j'ai écopé de deux ans de forteresse... Ah ! je peux dire que je me suis mangé le sang pendant ces deux années-là, mon lieutenant !... Mais je ne suis pas ici pour vous raconter mes malheurs. Nous avons des choses plus pressées à nous dire... n'est-ce pas, mon lieutenant ?

Huberthal intervint :

—Avant tout... et pour que cette situation soit éclaircie a vos yeux, mon cher Jean, il faut que vous sachiez pour quelles intimes et impérieuses raisons Odile avait accepté d'être la femme du comte de Thannberg, même après la mort de notre gentil Charlot. Je vous avais promis, Jean, d'obliger Odile à me dire son secret... Il a fallu pour cela que je fusse son bourreau... et j'ai eu peur, oui, j'ai eu peur de la voir devenir folle, acheva le vieillard en tremblant.

Et après un soupir :

—Je lui ai déjà demandé pardon, depuis lors, bien des fois, et devant vous Jean, je le lui demande encore... j'ai honte d'avoir douté d'elle !

La douce main d'Odile s'appuya sur les lèvres du vieillard.

—Et son secret, grand'père ? interrogeait Fontix.

Alors Huberthal fit le récit des événements qu'Odile elle-même lui avait racontés, comment elle s'était cru libre, après la mort de Charlot, et comment, avec le meurtre de Valfroy dont elle croyait son grand'père coupable, Otto avait tenu la jeune fille plus esclave, plus enchaînée que jamais...

Jean de Fontix frémissait d'indignation.

Lorsque le grand'père eut achevé son récit :

—Tous nos malheurs, toutes nos souffrances, viennent de cet homme, dit-il, il faut qu'un jour cet homme en soit puni...

Odile pâlit un peu plus.

Elle l'implora du regard.

Inflexible, le petit officier ajoutait:

—Il y a une vieille querelle entre lui et moi... Il faudra que nous la vidions quelque jour... Du reste, entre lui et moi, il y a une convention d'honneur qui existe toujours... J'y ferai appel quand il faudra...

Il comprit, aux regards anxieux qui convergèrent vers lui, qu'il venait de jeter l'inquiétude dans leur esprit.

En ayant trop dit déjà, il ne voulut pas s'expliquer davantage.

Seulement, il pensait :

—Un jour, il a failli me tuer, et il a bien cru, du reste, que j'étais mort, mais ce jour là, j'étais si affaibli par le blocus, si fiévreux, si désespéré, que je n'avais pas plus de force qu'un enfant... Mais deux autres fois j'ai tenu sa vie entre mes mains... sous la lame de mon sabre... Une troisième fois, je ne l'épargnerai plus !

Mais Odile lisait en lui.

Les yeux se cernèrent d'une souffrance nouvelle, aigue.

Ainsi, tout n'était pas fini...

Il y aurait encore des dangers pour Fontix : Des épouvantes pour elle !

Le sourire confiant et fier de l'officier essaya vainement de la rassurer.

Huberthal se tourna vers le caporal Lampereur :

—Vous avez entendu ce qui vient d'être dit... Deux hommes ont été, l'un accusé, l'autre soupçonné d'avoir assassiné le capitaine Valfroy...L'homme qui a été soupçonné... c'est moi...L'autre, c'est votre lieutenant... Est-ce de vous que viendra enfin un peu de lumière, mon brave garçon, et qu'avez-vous à nous apprendre ?

—Dame ! monsieur, fit le caporal, je ne vois pas non plus très clair dans tout ce que j'ai à vous dire, mais il me semble bien pourtant que, lorsque je vous aurai tout conté, nous pourrons peut-être, à nous tous, en tirer des conséquences... Alors, en nous aidant les uns les autres, qui sait si on ne finira point par tout éclaircir ?

—Parlez donc...

Et tous, anxieux, le cœur battant, attendirent.

—C'est pour vous conter, d'abord, coment l'aventure m'est arrivée. Avec MAILLOCHE et le fils DAVID, nous étions allés faire bombance dans la carrière ousque nous avions découvert depuis longtemps les vivres cachés par mams'elle Mathieu.

Malgré la gravité de la situation, tous ceux qui étaient là échangèrent un sourire.

—Je ne vous dirai pas les merveilles qu'il y avait dans ces provisions, mais ce qu'il faut que je vous dise, c'est que nous avions mis la main, ce soir-là, sur une bouteille de genièvre de Hollande, et que ce genièvre, c'était une pure bénédiction... Jamais, certainement, les anges du ciel n'en ont bu ou n'en boiront d'aussi parfait...

Et Lampereur resta un moment ému par ce souvenir.

—Devant une pareille découverte, on s'est fait tout de suite des recommandations avec Mailloche et le fils David. Fallait pas se griser, vous comprenez? Et c'était pas notre intention. Seulement, voilà, ça vient comme ça sans qu'on y pense...Et on se trouve dans les vignes sans avoir rien fait pour cela...Nous avons eu beau nous répéter à chaque coup qu'on buvait au flacon : "Faut pas se griser !" A la fin, on était gris ! On a tant souffert pendant le blocus on était si affaibli que la tête n'était guère solide...Mais n'allez pas croire que tout ce que je vous raconte là est inutile. Vous verrez bientôt. Donc voilà David qui est de Varnéville, qui tombe le premier dans le bois, au moment où, en sortant des caves, nous venions de nous trouver en plein air... Le plein air, ça ne vaut rien quand on a bu...Je sais pas si vous avez déjà fait cette remarque-là ? dit naïvement Lampereur.

Et comme personne ne répondait, il reprit sans s'étonner :

—Cinq minutes après c'était le tour de Mailloche... V'lan ! sur la mousse et aussitôt ronflant comme un orgue. Moi, je comptais que je serais plus résistant et que je regagnerais notre poste au campement, mais va faire l'en l'air, v'la que je tombe, comme si on m'avait donné par derrière un croc-en-jambes, et, une fois par terre, dans la bonne mousse bien douce, impossible de me relever. Tout de même, je me débattais. Je ne voulais pas m'endormir, mais ça dansait, ça dansait autour de moi... Tout dansait, le ruisseau, le moulin, les arbres, le ciel, les étoiles et la lune...

—Vous vous trouviez non du moulin-Vieux, demanda Huberthal ?

—Pas très loin, puisque je voyais la roue, grâce à la lune.

—Quel jour était-ce ? Vous en souvenez-vous ?

—Si je m'en souviens! Comme d'hier Et comment voulez vous que je m'en souvienne pas ? C'était la nuit où notre capitaine fut assassiné...

—La nuit du 24 octobre ?

—Juste...Donc je me débattais contre le sommeil quand j'eus une sorte de vision. Je crus voir un homme qui traversait le ruisseau, en prenant des précautions pour n'être ni vu ni entendu. Arrivé à la roue, l'homme l'escalada et pénétra dans le moulin par une lucarne...Là, il disparut...

—J'avais les yeux bien brouillés par le genièvre, mais tout de même j'y voyais encore assez pour reconnaitre l'uniforme allemand...

—Un soldat.

—Non, un officier, à ce qu'il m'a semblé.

—Ensuite ? Ensuite?

—Ensuite, dam ! je me suis endormi. J'aurais bien voulu aller le pincer, cet officier, ç'aurait été rigolo, mais, pour ça, aurait fallu avoir des jambes et les miennes étaient molles comme du coton...

—Pouvez-vous nous dire l'heure qu'il était ?

—J'ai entendu l'heure sonner à l'église du village d'en bas, j'ai compté jusqu'à six...et au coup de sept je me suis endormi. Mais il devait être beaucoup plus tard, dix ou onze heures peut-être...

Huberthal insista :

—Lampereur rappelez bien vos souvenirs... Ils peuvent-être pour nous d'une extrême importance. Cet homme, cet officier que vous avez aperçu traversant le ruisseau, était-ce bien la première fois que vous le rencontriez ?

Lampereur, très calme :

—Tout viendra à son heure, monsieur Huberthal, laissez-moi parler... Je m'étais donc endormi. Ai-je dormi longtemps ? Je ne crois pas. En me réveillant je suis allé secouer Mailloche et David, et tous les trois, la tête un peu moins lourde, nous nous sommes mis en route pour regagner le camp. Or, nous marchions à peine depuis cinq minutes qu'à la croisée de trois avenues—il me semble que j'y suis encore, —nous nous trouvons face à face avec l'officier, celui qui avait pénétré dans le moulin par la lucarne... Je n'avais pas rêvé... J'avais bien vu !... Les étoiles, la lune, les arbres, et tout le tremblement qui chavirait ou valsait, autour de moi, ça, c'était de la soulographie mais le Prussien, c'était de la réalité. Et je pouvais d'autant moins me tromper que cet Allemand et moi, ça n'était pas la première fois qu'on se rencontrait, et qu'on peut même dire, en tout bien tout honneur, que nous étions censément comme une paire d'amis...

—Comment cela ?

—Mon capitaine m'avait envoyé porter une lettre à Maison-Lourde. En chemin je me suis fait pincer. On m'a conduit aux avancées allemandes, et l'officier en question, après avoir gardé ma lettre pendant une heure est venu me la rapporter et m'a rendu la liberté... Même un détail que je me rappelle... Comme je n'étais pas sûr de retrouver ma route, à travers les bois, depuis Rozerieulles, c'est lui qui m'a indiqué le chemin qui mène à Maison-Lourde, et avec une telle précision de détails que je me suis dit tout de suite que pour être aussi bien au courant des sentiers il fallait y aller tous les jours...

—A quel régiment appartenait cet officier ?

—C'était au 65e de ligne...

—Quel grade ?

—Je l'ai entendu appeler lieutenant...

Une sourde exclamation vint faire sursauter Lampereur. Il regarda alternativement Huberthal, Odile et Jean de Fontix...

Un nom venait de tomber de leurs lèvres, en un seul cri :

—Le comte Otto de Thannberg ! !

Lampereur parut un peu inquiet.

Ce qu'il venait de dire leur avait-il causé de la joie ou de la peine ?

—Pardon, fit-il, géné... je ne sais plus s'il faut que je continue...

—Ah ! certes... dit Fontix, continue, mon ami... et tu ne trompais pas, à Posen, lorsque tu m'écrivais d'espérer encore...

—Alors, ça vous fait plaisir, ce que je vous dis ?

—Oui...

Les yeux d'Huberthal brillaient. Il y avait, sur sa figure, une animation extraordinaire. Ses prévisions se réalisaient. Ses soupçons étaient confirmés. Ne l'avait-il pas toujours pensé ?... Le soir du meurtre, un homme avait dû être caché aux alentours du moulin... Un homme avait dû surprendre tout ce qui s'y était passé... Et puisque, dans un intervalle très court, c'est-à-dire pendant le temps que dura l'évanouissement d'Odile, le meurtre s'était commis, et puisque ce n'était pas lui, Huberthal, le criminel, ce ne pouvait être que l'homme caché là...

Et cet homme, il venait d'apprendre que ce n'était autre que le comte de Thannberg ! Dès lors, cette révélation éclairait d'une vive lumière d'autres indices, restés dans l'ombre, des choses qui avaient paru douteuses ou inexplicables... toute une intrigue depuis longtemps préparée... et dont Odile avait failli être victime... Il se rappelait aussi les questions adroites, insidieuses dans leur calme apparent, que le comte de Thannberg lui avait posées lorsqu'il était enfermé à Rozerieulles... Tout cet échafaudage avait été bâti, en prévision de l'avenir, avec un art consommé... Mais il allait s'écrouler enfin !...

Lampereur, rassuré, et ne voyant autour de lui que des visages que transfigurait l'espérance de découvrir enfin la vérité, continuait :

—Ce que j'ai à vous raconter encore ne sera pas non plus sans intérêt, dit il, non sans un peu de fatuité.

Car le succès visible de son histoire l'enhardissait.

(A suivre

LE LINIMENT MINARD GUERIT LES RHUMES, ETC.

"Le Cultivateur"

Edition Hebdomadaire de "La Patrie"

BUREAU PRINCIPAL:
77-79 et 81 RUE ST-JACQUES,
MONTREAL, Qué.

1. LE CULTIVATEUR est publié tous les vendredis (52 numéros par année). Il est complètement indépendant de tous les partis politiques, magnifiquement illustré de gravures et dessins en plusieurs couleurs, et donne en outre des informations très pratiques et des plus précieuses pour les fermiers, métayers, jardiniers, etc.
2. TAUX D'ABONNEMENT: — Pour le Canada et les Etats-Unis. Un an (douze mois) $1.00; six mois, $0.50; trois mois, $0.25. Pour les autres pays, mêmes taux, plus les frais de poste.
3. TARIF D'ANNONCES. — Première insertion, 10 cts la ligne agate, insertions subséquentes, 5 cts la ligne agate. Prix spéciaux, pour annonces régulières, fournis sur demande.
4. LE CULTIVATEUR est expédié aux abonnés jusqu'à ce qu'on nous fasse parvenir un ordre explicite d'en discontinuer l'envoi.
5. LA LOI DIT que tout abonné à un journal sera tenu responsable jusqu'à ce que tous les arrérages soient payés et qu'il ait donné ordre de discontinuer l'envoi.
6. LES PAIEMENTS doivent être faits directement au bureau principal soit par Mandat Poste ou Lettre Enregistrée, à nos risques.
7. LA DATE SUR VOTRE ETIQUETTE indique l'échéance de votre abonnement.
8. CHANGEMENT D'ADRESSE—Lorsque les abonnés désirent que nous fassions un changement, ils doivent donner leur nouvelle et leur ancienne adresse.
9. NOUS INVITONS LES FERMIERS à nous écrire sur n'importe quel sujet touchant à l'agriculture. Nous sommes toujours heureux de recevoir de bons articles sur des idées pratiques. La critique de nos articles, les suggestions pour l'amélioration du "Cultivateur", les résultats d'un essai quelconque, ou des méthodes améliorées de culture seront reçus avec plaisir. Les manuscrits qui nous seront confiés ne devront pas être portés à la connaissance des autres journaux avant que nous les ayons publiés. La matière qui ne sera pas acceptée sera retournée sur réception des frais de poste.
10. TOUTE CORRESPONDANCE concernant notre journal devra être adressée comme ci-dessous et non pas à l'un de nos employés personnellement.

Adressez: "LE CULTIVATEUR"
77-79 et 81 RUE St-JACQUES,
Montréal, Can.

MONTREAL, SAMEDI LE 6 AOUT

CHANGEMENT A HULL

M. H. A. Goyette succède au recorder Champagne

Ottawa, 2—M. H. A. Goyette, C.R., a été assermenté recorder et a présidé ce matin, pour la première fois à la cour de Hull, à la place du recorder Champagne qui est à sa retraite.

Le nouveau recorder est agé de 56 ans. Est né à Beauharnois et a fait ses études au séminaire de Sainte-Thérèse, ensuite au McGill.

Il demeure à Hull depuis 1883 et a été créé C.R. en 1903.

Il a été échevin pendant plusieurs années.

Hull, 2—Les contribuables ont approuvé hier un emprunt de cinquante mille piastres pour compléter le système d'aqueduc.

A SAINT-JOVITE

LA MORT D'EMILE GODON

St-Jovite, 2 — Voici des détails sur la noyade du jeune Emile Godon.

Samedi passé, M. J. N. Lachapelle conviait M. J. Charbonneau et les membres de sa famille, ainsi que M. J. E. Godon et M. J. E. Gauthier à un piquenique qui devait avoir lieu le lendemain après-midi au lac Duhamel situé à quelques milles du village.

Le départ eut lieu après vêpres comme il était convenu la veille. La joie s'épanouissait sur toutes les figures et personne ne se doutait du terrible accident qui devait survenir.

Feu M. EMILE GODON

A peine rendu à destination, M. J. E. Godon proposa de prendre un bain, ce que ses jeunes compagnons acceptèrent, avec plaisir.

Ils se jetèrent tous à l'eau, précédés de M. Gauthier. Celui-ci avait à peine fait 5 pieds qu'il se sentait aussitôt saisir par les jambes. Croyant à quelque jeu il ne s'en préoccupa pas et s'enfuit rejoindre ses compagnons.

MM. Charbonneau et S. Lachapelle qui se trouvaient à quelque distance remarquèrent tout à coup l'absence de M. Godon.

Aussitôt M. J. Charbonneau, ainsi que M. J. N. Lachapelle et M. Gauthier sautèrent dans une chaloupe et se dirigèrent vers l'endroit où M. Gauthier s'était senti saisir par les jambes. Dans un plongeon rapide, M. J. Charbonneau, son oncle, amena à la surface le corps de M. Godon qui n'était plus qu'un cadavre. M. Godon était couvert de sueur quand il se jeta à l'eau. Il ne proféra aucune parole en se noyant. On croit qu'il a succombé d'une syncope de cœur.

Les funérailles eurent lieu mardi à Ste-Agathe des Monts. Les quatre porteurs étaient M. Ed. Plouffe, R. Meilleur, G. Meilleur, T. Villeneuve, tous de St-Jovite. Plusieurs autres amis voulurent l'accompagner à sa dernière demeure, parmi lesquels nous remarquions: MM. A. Meilleur, J. E. Gauthier, S. Lachapelle, R. Doré, E. Sarazin, G. Dury, D. Gosselin, H. Guénette, S. Bélair et M. Charbonneau.

Les vers rendent les enfants fort souffrants et malades. L'Exterminateur de la Mère Grave pour les vers procure le soulagement en détruisant la cause. Essayez le et soyez convaincu.

Un Crime Odieux

Commis en plein jour, avenue Oscar. ... Une femme assaillie dans sa maison et volée

Montréal, 3 août 1904.

La police est à la recherche d'un bandit qui vient de commettre un crime odieux.

Lundi vers 9 heures du matin, un individu, mis avec une certaine recherche, frappait à la porte du domicile de Madame Joseph Bisson, 5 avenue Oscar.

Madame Bisson qui était occupée au soin du ménage courut ouvrir la porte.

—C'est bien ici chez M. Bisson? demanda l'individu.

—Oui, monsieur, mais mon mari est parti pour son ouvrage. Il sera de retour à midi.

—Me permettez-vous d'entrer une minute. Je vais lui écrire un mot.

Mme Bisson accorda volontiers, la permission demandée.

L'inconnu entra et donna un tour de clef, puis s'élança sur Madame Bisson.

Il eut bientôt fait de l'étouffer malgré sa résistance désespérée.

Le misérable assaillit brutalement sa victime, puis fouilla les meubles afin de s'emparer de l'argent qu'il pourrait trouver.

Il finit par mettre la main sur une somme de cinquante six dollars.

Comme on peut le penser, il ne fut pas lent ensuite à déguerpir.

Quand Madame Bisson reprit ses sens, le scélérat était déjà loin.

Elle se traina chez un voisin pour donner l'alarme.

On téléphona à la police qui commença aussitôt une enquête minitueuse; mais jusqu'ici les recherches ont été infructueuses.

Depuis que ce crime abominable a été commis, tout le quartier est en émoi, et l'on demande à grands cris, l'arrestation du coupable.

BATAILLE EN COUR

Un père menace son fils de son revolver

ET REÇOIT UNE CORRECTION DE SON REJETON

Montréal, 2 août 1904.

Jacob Schwartz, manufacturier d'articles en cuir, qui a sa place d'affaires au numéro 85, rue St-Pierre, a tenté de jouer du revolver, hier, contre son fils, en Cour des Magistrats.

Pendant les derniers six mois Schwartz a éprouvé des troubles de toutes sortes. Des difficultés dans ses affaires se produisirent d'abord, et ensuite des dissensions de famille vinrent s'y ajouter.

Hier après-midi il avait à répondre à une accusation de refus de pourvoir portée contre lui par son épouse.

Vers les deux heures et quart il se présentait en cour pour faire face à l'accusation.

Il y rencontra Madame Schwartz, la plaignante, sa jeune fille et son fils. Tous attendaient l'arrivée du juge Sicotte, qui devait monter sur le banc, lorsque Schwartz père commença à injurier son épouse.

Le fils intervint, et ordonna à son père de cesser ces injures, sinon qu'il y verrait lui-même.

Rendu furieux par cette intervention, Schwartz, père, sortit un revolver de sa poche et le pointa sur son fils.

Ce dernier, prompt comme l'éclair, d'un revers de main frappa l'arme qui alla rouler par terre; il se jeta sur son père et lui administra un maitre coup de poing qui lui fit sortir le sang de la bouche, et le fit choir sur le parquet.

Les deux combattants se saisirent de chaises et allaient se frapper à la tête lorsque les officiers de la cour, attirés par le bruit et les cris de Madame et de Melle Schwartz, arrivèrent à temps pour les séparer.

Le grand connétable Bissonnette s'empara du revolver qu'il examina. Il était pourvu de cartouches chargées à blanc, et Schwartz expliqua qu'il avait voulu simplement effrayer sa famille.

M. le juge Sicotte monta sur le banc, et Mme Schwartz lui dit qu'elle avait dû quitter son mari il y a quelque temps pour mauvais traitements. Comme il refuse de pourvoir à son entretient et à celui de sa fille, elle demande au tribunal de remettre son mari à l'ordre.

La cause a été renvoyée à mercredi. M. Schwartz, père, a été requis de fournir caution pour garder la paix.

MM. Smith, Markey et Montgomery, avocats, représentent les plaignants, et M. Schwartz a pour avocat Mtre Jas. Crankshaw.

LE QUEBEC - SOUTHERN

Et le Chemin de la Rive Sud

Trois soumissions pour la vente de ce chemin de fer. — Une commission s'en occupera à Montréal, le 15 courant

(Correspondance spéciale.)

Ottawa, 4.—M. le juge Burbidge a siégé à la cour de l'Echiquier, hier après-midi, pour ouvrir les soumissions relatives à l'achat du chemin de fer Québec Southern.

Dans cette affaire, un syndic avait été nommé et une vente ordonnée et on avait demandé des soumissions à cette fin, la cour se réservant le droit de rejeter n'importe quelle des soumissions.

L'honorable F. L. Béique, C.R., M. Lavoie, C.R., MM. F. Magee, Falconer, Philippe Roy, J. M. Perron, C. R., Martin, Markey, G. May, J-N. Greenshields et Aimé Geoffrion, étaient parmi les avocats présents.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

1.—The East Richelieu Valley Railway, $125,000.

2.—The United Counties Railway, $500,000.

3.—Hanson Bros., $75,000 pour la partie de St-Hyacinthe à Sorel, ou $100,000 pour tout le United Counties Railway.

Un protêt de l'Atlantic & Lake Superior Railway contre la vente des sections de Sorel à Chaudière Junction a été lu.

Le juge a suggéré qu'une commission examine les soumissions et fasse rapport. Il a fait remarquer qu'il n'y a aucune soumission pour la propriété du South Shore.

M. Perron et M. Béique ont consenti à ce que les soumissions soient référées au greffier de la cour, M. Audette, et au syndic.

M. Markey, au nom de Hanson Bros, a demandé, vu que sa société et la succession Chapleau ont première hypothèque sur l'United Counties Railway, que sa société soit représentée.

Le juge a ordonné que le syndic le greffier et une commission, composée de MM. Greenshields, Kent et Victor Geoffrion, entendent toutes les parties, relativement aux soumissions.

M. Falconer a soutenu que la commission n'était pas représentative.

L'ordre a été fait et comporte que toutes les parties soient entendues et que les soumissions soient prises en considération à Montréal, le 15, à 10 heures de l'avant-midi.

L'ABBE FERDINAND CORBEIL

Le curé de Saint-Benoit s'affaisse en chantant la messe.—Acte de courage

(Correspondance spéciale)

St-Benoit, 4—Tout un émoi a été causé hier dans notre paroisse, par la triste nouvelle que notre curé, M. Ferdinand Corbeil, s'était affaissé, le matin, en chantant une messe.

Quand l'auguste vieillard est tombé à la renverse, M. Joseph Fauteux, bourgeois, et M. Boileau, bedeau, se sont empressés de le secourir.

Après une minute de repos, M. le curé, leur dit:

"Il faut bien que je finisse ma messe". Et dans un mouvement énergique, il continua en effet sa messe.

Seulement, il l'a dite au lieu de la chanter. C'était un acte de courage.

Depuis deux ou trois ans, le vénérable prêtre a été éprouvé par la maladie, à cause probablement d'un excès de fatigues et du surcroit de travail qu'il s'imposait.

M. le curé se donnait beaucoup de trouble à desservir sa paroisse. Il s'occupait de tout. Quand il entreprenait une chose, le dévouement qu'il y mettait était sans borne. Sa volonté était grande.

N'ayant pas de vicaire, c'était lui qui dirigeait aussi les nombreuses congrégations de sa paroisse. C'était trop pour ses forces qui diminuaient considérablement. Il ne pouvait plus se surmener.

Depuis l'an dernier son neveu, M. l'abbé Zénon Thérien est son zélé et actif vicaire.

On croyait depuis, la santé de M. le curé Corbeil sensiblement améliorée. Ce n'est donc pas sans une grande surprise et une vive émotion que nous avons appris, hier, l'alarmante nouvelle.

Le corespondant du "Cultivateur" ayant pris ses renseignements à bonne source, est en état d'informer ses lecteurs que M. l'abbé est aujourd'hui remis de son indisposition.

M. l'abbé Ferdinand Corbeil est né à Saint-Henri de Mascouche, le 1er juin 1842.

Il est donc âgé de 62 ans. Il fut ordonné prêtre le 22 novembre 1868, est est curé de la paroisse de Saint-Benoit depuis 1888.

L'automne dernier, il est devenu le propriétaire d'une maison qu'il a magnifiquement améliorée. Cette propriété est encore inoccupée.

Eclairage électrique à Sherbrooke

Sherbrooke, 2.—Le règlement du conseil de ville pour la municipalisation de l'éclairage électrique a été soumis aux contribuables hier. Les partisans de la municipalisation ont été défaits par neuf voix. La lutte a été très active de part et d'autre, sur une inscription de 1086 contribuables sur les listes de votation, 845 ont enrégistré leur vote. La votation a eu lieu aux bulletins secrets. Le résultat est une surprise.

CONCOURS DE COLLABORATION

$2.00 pour une Nouvelle

Nous nous permettrons de rappeler à tous nos abonnés et à tous nos lecteurs que "La Patrie" et "Le Cultivateur" ont ouvert un concours permanent de collaboration auquel chacun peut prendre part.

Depuis l'ouverture du concours "La Patrie", dont "Le Cultivateur" est l'édition hebdomadaire, a payé chaque jour $2 pour quelque nouvelle intéressante.

Les prix sont à la portée de tous, hommes, femmes, enfants. Il suffit que le hasard fasse se produire un événement intéressant dans votre voisinage pour que la chance vous soit offerte d'en gagner un, en nous informant le plus promptement et le plus rapidement possible du fait.

LA NOUVELLE. — Lorsque vous avez connaissance de quelque fait intéressant, de quelque nature qu'il soit, faites-le connaitre aussi rapidement que possible avec tous les détails, au chef des nouvelles de "La Patrie." En cherchant bien, en ayant les oreilles et les yeux ouverts, on trouve assez facilement une nouvelle, un événement heureux ou malheureux, grave ou comique, etc.

Les personnes habitant hors de Montréal peuvent nous télégraphier à nos frais si la nouvelle en vaut la peine. Si elles se servent de la poste elles sont priées d'envoyer, pour peu que la nouvelle s'y prête, des photographies.

INDICATIONS. — Dites si vous voulez prendre part au concours et donnez très exactement vos nom et adresse.

Adressez toute communication à M. J. A. Gauthier, chef du service des nouvelles, "La Patrie" ou "Cultivateur", Montréal.

Le prix de $2 a été gagné le 26 juillet par M. A. Désilets, de Montréal; le 28 par Mme Jos. Forest, de St-Alexis; le 29, par M. M. Nielly, de Montréal; le **30 par M. J. Levesque, de St-Eugène, et le 28, par M. Chevalier, de Montréal.**

UNE ENFANT EMPALEE

Une fillette de huit ans tombe d'un cerisier où elle avait grimpé, sur un piquet qui lui transperce le corps

St-Célestin, 1er — La petite Hortense, fille de M. George Chabot, âgée de 8 ans, s'amusait à cueillir des cerises dans le jardin de ses parents. Elle était montée dans l'arbre à une hauteur de 5 pieds, lorsqu'elle perdit l'équilibre et tomba sur un piquet qui sortait d'un pied de terre.

Aux cris de couleur poussés par l'enfant, les parents accoururent et la trouvèrent dans un état pitoyable. En tombant, l'enfant s'était transpercé l'abdomen et le piquet lui avait pénétré dans le corps sur une longueur de plusieurs pouces dans la direction du cœur.

Les médecins appelés ont déclaré que la science ne pouvait rien pour l'enfant.

M. Chabot est un homme très connu dans la paroisse et les environs et est estimé de tout le monde.

Hortense était la plus âgée de ses filles et promettait beaucoup. Tout le monde sympathise avec la famille.

A L'EPIPHANIE

M. Siméon Charpentier, cultivateur, en face d'un malfaiteur

L'Epiphanie, 2—Samedi dernier, un incident, qui pouvait avoir des suites très graves, venait troubler notre localité.

M. Siméon Charpentier, cultivateur de cette paroisse, venait d'arriver chez lui, vers 10 1-2 heures. Il était en frais d'enlever ses chaussures, quand il entendit frapper à la porte. Il s'empressa d'aller ouvrir, croyant que c'était son serviteur. Quelle ne fut pas sa surprise, quand il se vit face à face avec un inconnu qui pointa son revolver vers lui en lui parlant en anglais.

M. Charpentier n'y comprenant rien, referma la porte. Mais l'inconnu braqua le revolver dans la vitre de la porte. Mme Charpentier, qui était au lit, accourut demandant à son mari ce qu'il y avait, aussitôt elle monta au deuxième étage et ouvrant une fenêtre, se mit à crier: Au meurtre. M. Boisjoli, qui retournait chez lui, entendit le cri et retournant sur ses pas, alla raconter la chose à plusieurs hommes qui veillaient sur la galerie chez M. St-Cyr. On se dirigea vers le lieu, mais l'inconnu était parti. Plusieurs se dirigèrent du côté qu'il était parti, mais évidemment ils ne purent le rejoindre. Espérons que sous peu, il sera pris et qu'il paiera cher la peur qu'il a faite à cette famille.

ETRANGE AFFAIRE

M. H. Parent, marchand au marché Bonsecours, s'est noyé ce matin

EST-CE UN ACCIDENT ?

Montréal, 4 août 1904.

Un émoi facile à comprendre a été causé ce matin parmi les marchands du marché Bonsecours, lorsqu'on apprit que M. Henri Parent, marchand de tabac et de provisions, qui demeurait au no. 72 rue Panet, venait de se noyer.

Vers quatre heures, ce matin, M. Parent était à son étal, no. 37 marché Bonsecours où, en attendant la clientèle, il jugea convenable de se livrer au sommeil pendant quelques instants. Une demi-heure après il fut reveillé en sursaut et, sans dire où il allait, il descendit la petite rue Bonsecours et gagna le quai du vapeur "Chambly".

Bientôt l'infortuné marchand se débattait dans les eaux du fleuve.

Les rares témoins de cet accident ne s'accordent pas sur les circonstances qui ont précédé cette affaire. Quelques uns prétendent que Parent se tenait debout sur le bord du quai, le dos tourné au fleuve, et qu'en voulant faire un geste il culbuta tout simplement à l'eau; d'autres soutiennent que Parent, debout sur le quai, s'appuyait sur une voiture de livraison. Le cheval attelé à cette voiture se serait mis soudainement à reculer et Parent, probablement à moitié endormi, aurait été précipité à l'eau.

LES CRAMPES DANS LE DOS. — "Un seul attouchement de la nature unit tout l'univers", chante le poète. Mais parlons donc de l'attouchement du rhumatisme et du lumbago si communs actuellement? Il n'y a rien de poétique dans cet attouchement, car il rend la vie misérable. Cependant combien délicieuse est la sensation du soulagement lorsque l'Huile Eclectrique du Dr Thomas chasse la douleur. Il n'y a rien qui l'égale.

ACCIDENT A ARTHABASKAVILLE

Explosion d'une bouilloire

Arthabaska, 4.—Un accident sérieux est arrivé hier après-midi, vers trois heures de l'après-midi, à l'Hôtel-Dieu, de cette ville. La bouilloire de l'engin servant à faire fonctionner les machineries de la buanderie a fait explosion blessant mortellement l'ingénieur, du nom de Aurélien Beau.

Le feu se déclara dans la chambre de l'engin, et on a craint pour un instant, qu'il se communiqua à toute la bâtisse; mais heureusement qu'il y avait abondance d'eau, et grâce au travail énergique des pompiers et de plusieurs personnes de bonne volonté, le feu a été mis sous contrôle.

On avait demandé l'aide des pompiers de notre ville voisine, Victoriaville, mais lorsque ces derniers sont arrivés le feu était éteint.

Les pertes sont d'environ de $700 à $1000, couvertes par les assurances.

FEU M. JOSEPH LAJEUNESSE

Ses funérailles à Chambly

Chambly, 3.—Les funérailles de M. Joseph Lajeunesse ont eu lieu, hier, sans apparat, comme l'avait demandé le défunt.

C'est M. l'abbé Lajeunesse, curé de Ste-Monique, des Deux-Montagnes, qui a fait la levée du corps et officié à la messe des morts.

Etaient porteurs MM. David Pelletier, Geo. Pepin, U. N. Audette, Sam. Dumaine, Auguste Bélanger, Chs Brosseau.

Un grand nombre de citoyens assistèrent à la cérémonie.

ASSAUT A SHERBROKE

Trois jeunes filles victimes

Sherbrooke, 3 — Deux ou trois jeunes filles ont été assaillies par des inconnus en cueillant des framboises, ces jours derniers sur le chemin de Lennoxville. Un étranger des Etats-Unis fut arrêté et confronté avec les plaignantes, devant le chef de police, mais elles n'ont pu l'identifier pour leur véritable agresseur et il fut libéré.

POUR NOS LECTEURS SEULEMENT

Remplir les blancs ci-dessous et nous les faire parvenir pour insertion gratuite.

NAISSANCE

A .... le ....
courant, l'épouse de M. ....
....
un .... qui a reçu au baptême les
noms de ....
Nom de l'Abonné ....

DÉCÈS

A .... le ....
courant, à l'âge de .... an .... mois .... jours
....
....
Le service funèbre .... lieu .... le .... courant.

Les parents et amis sont priés d'assister, sans autre invitation.

Nom de l'Abonné ....

NAISSANCES

CHABOT.—A St-André Avellin, le 31 dernier, l'épouse de M. Johnny Chabot, une fille, qui a reçu au baptême les noms de Marie Domithilde Alice.

Parrain et marraine, M. et Mme Louis Boyer grands-parents de l'enfant.

CHEVRIER.—A Chénéville, le 20 juillet, l'épouse de M. Jos H. Chevrier, une fille, Marie Blanche Berthe.

Parrain et marraine, M. Vaudreuil Chéné et Mademoiselle Marie Joseph Chevrier. 131-1

BAROLET.—A St-Henri, le 23 courant, au No 2334½ rue St-Jacques, la femme de M. Edouard Barolet, un fils, Joseph, Paul, Edouard, Gérald.

Parrain et marraine, M. et Mme J. A. Giroux, grands-parents de l'enfant. 133-1

MONFETT.—A Chartierville, le 15 courant, l'épouse de M. Honoré Monfett, un fils, Joseph, Honoré.

Parrain et marraine, M. et Mme Jos Charest.

PELLETIER.—A Nicolet, le 19 courant, l'épouse de M. Hercule Pelletier, deux filles, Marie Germaine et Hortense.

Parrain et marraine, M. et Mme Martel.

BELLEAU.—A la Pointe aux Trembles, le 27 courant, l'épouse de M. Fortunat Belleau, un fils, Joseph, Désiré, Honoré.

Parrain et marraine, M. et Mme Désiré Auger. 133-1

PREVOST.—A Botreaux, le 20 courant, l'épouse de M. Willie Prévost, un fils, Joseph, Arthur, Armour.

Parrain et marraine, M. et Mme Bergeron.

GILBERT. — A Delorimier, le 31 juillet, l'épouse de M. E. Gilbert, typographe, une fille qui a reçu au baptême les noms de Georgianna Henriette.

Parrain et marraine, M. Séraphin Bourassa, de la maison P. E. Bourassa et Fils, et son épouse.

MARIAGE

BOUCHER DE MORENCY - LANGEVIN.—Lundi dernier, à 9 heures, à l'église Ste-Hélène, avait lieu le mariage de Monsieur Louis Boucher de Morency avec Mademoiselle Eugénie Langevin.

Les nouveaux époux recevront dimanche, le 31 au No 1754 Ste-Catherine. 133-1

DECES

CARRIERE.—Le 27 courant, à l'âge de 71 ans, 4 mois, Tharsile Carrière, épouse de feu Olivier Reeves.

GINGRAS.—A Québec, décédée à l'âge de 1 mois, Marie-Caroline-Aline, enfant bien-aimée de Fortuna Gingras, plombier.

POITRAS.—A Québec, hier matin, le 27 juillet 1904, à l'âge de 7 ans et 12 jours, Marie-Lucienne-Antonia, enfant de Hector Poitras, typographe.

PAYETTE.—En cette ville, le 27 du courant, à l'âge de 63 ans et 6 mois, François Payette, ébéniste.

RACETTE.—En cette ville, le 26 du courant, à l'âge de 20 ans, Victoria, fille bien-aimée de Pierre Racette.

SAINT-MAURICE.—A la Pointe Saint-Charles, le 27 du courant, à l'âge de 42 ans, Carline Saint-Maurice.

DESCHAMPS.—A Viauville, le 28 courant, à l'âge de 3 ans, 3 mois, 19 jours, Joseph, Raoul, Frédéric, enfant de Raoul Deschamps, 145, 2e Avenue, Viauville.

BOURBONNAIS.—A Varennes, Hospice des Soeurs Grises, le 28 courant, à l'âge de 75 ans, M. l'abbé F. X. Bourbonnais. La levée du corps aura lieu dimanche, à 4 heures.

BRISSETTE.—A Longueuil, le 27 courant, à l'âge de 49 ans, 7 mois, Damase Brissette, négociant.

BOUCHER.—En cette ville, le 27 du courant, à l'âge de 27 ans, Delvina Boucher, fille de Mme Boucher de Sainte-Emilie, Lotbinière.

GIBSON.—Décédé, le 27 du courant, au No 77 rue du Fort, Montréal, Robert James Gibson, de la société Morton Phillips and Co, à l'âge de 46 ans et un jour.

MORNEAU.—En cette ville, le 29 courant, à l'âge de 3 mois, 15 jours, Michel Cyrille Morneau, enfant de Cyrille Morneau, jr.

MAROIS.—A Québec, le 29 juillet 1904, à l'âge de 25 ans et 8 mois, Marie-Laura Marois, fille de feu Théophile Marois.

DUFFY.—A l'Ile Perrot, le 31 courant, à l'âge de 18 ans, 3 jours, J. J. Cyprian Duffy, fils bien-aimé de J. J. Duffy.

LEDUC.—A St-Henri, le 2 courant, Joseph Armand Leduc, gérant de la succursale Wilder, rue Ste-Catherine.

POUR LES CULTIVATEURS

Le taux des places au marché Bonsecours. — L'affaire Trudeau

Montréal, 3 août 1904.

M. Hormisdas Trudeau, de St-Laurent, a été cité devant le recorder, hier après-midi, comme nous l'avons annoncé, pour avoir refusé de verser dans la caisse du commis du marché Bonsecours la somme de vingt-cinq centins qu'on voulait percevoir de lui en vertu du règlement No 320 de la cité de Montréal, adopté à une séance spéciale du conseil tenue le 12 juillet.

Ce règlement amendait les règlements 296 et 302, et établissait une nouvelle échelle de taux pour les places que les cultivateurs occupent sur les marchés de la ville.

Voici les nouveaux taux comparés aux anciens:

Place	Nouveaux taux.
Trois pieds de largeur, sous abri, par jour	$0.15
Pour chaque voiture	.15
Voiture de légumes	.25
Voiture de cultivateur:	
Avec animaux, pour la voiture	.15
Et pour chaque animal	.05

ANCIENS TAUX

Une place de trois pieds sous abri, par jour, pour la vente de beurre, oeufs, miel	$0.25
Une place de cinq pieds par jour pour la vente de légumes	.25
Une place de cinq pieds pour la vente de grains ou patates	.25
Pour une place de voiture de commerçant d'animaux en quantité n'excédant pas cinq	.25
Pour chaque animal de plus que cinq	.05
Pour une place de cinq pieds pour la vente des fruits	.25
Une voiture pour la vente du beurre	.25
Une voiture à légumes ou à fruits	.20

D'après l'ancien tarif M. Trudeau n'était tenu de payer que vingt centins pour sa voiture de légumes. Le nouveau règlement le force à payer vingt-cinq centins.

M. Trudeau a prétendu que le nouveau règlement n'était pas légal et a offert de payer les vingt centins en se basant sur l'ancien tarif.

Les commis du marché n'ont pas voulu de ces explications et M. Trudeau a été sommé de payer ou de venir s'expliquer devant le recorder. M. Trudeau, qui est le fermier de M. D. A. Lafortune, a choisi cette dernière alternative. Il a comparu devant le recorder Poirier.

Mtre D. A. Lafortune, en sa qualité d'avocat de M. Trudeau, a prétendu que la cité de Montréal n'avait pas tenu tous ses engagements envers les cultivateurs du district de Montréal et qu'elle n'avait pas rempli toutes les obligations auxquelles elle était tenue par un acte de la Législature. Il y avait entente à l'effet que la ville n'augmenterait pas ses taux de marché avant d'avoir dépensé des sommes considérables pour améliorer les approches du marché Bonsecours.

Mtre D. A. Lafortune dit que c'est l'intention des cultivateurs du comté de Jacques-Cartier de contester ce point devant les tribunaux supérieurs, s'ils perdent devant la cour du recorder.

"D'après le dernier statut de la législature de Québec, dit-il, la ville de Montréal est tenue de dépenser une somme de $100,000 pour améliorer les abords du marché Bonsecours et construire des abris pour tous les cultivateurs qui viennent à cet endroit écouler leurs produits. Nous avons derrière nous plusieurs comtés et nous sommes décidés de faire valoir nos droits."

L'échevin L. A. Lapointe, qui s'était énergiquement opposé au règlement 296 proposé par l'échevin Lévy dit:

"Ce que j'avais prévu commence à arriver. Que nous gagnions ou perdions devant le recorder, nous sommes maintenant exposés aux représailles de tous les comtés du district de Montréal pour faire des misères à la cité de Montréal à la prochaine législature. Il n'y a pas de doute qu'on se servira de ce règlement comme d'une excuse pour pourchasser la ville et exiger qu'elle fasse au plus tôt les abris qu'elle est tenue de faire."

Trois qualités

Entre tous les remèdes pour les affections de la gorge et des poumons, le BAUME RHUMAL est le plus simple, le plus efficace, le plus économique. 131-1

LETTRES DE FAIRE PART

Tout ce qu'il y a de plus nouveau en papeterie pour lettres de faire part et avis de mariage, de décès, etc., à très bas prix

La Cie de Publication "La Patrie," limitée.
77, 79 et 81 rue St-Jacques, Montréal.